TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 477 — MERCREDI 23 DÉCEMBRE 1981

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 20.

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

La France souhaite vendre au Japon des missiles et des avions militaires

LIRE PAGE 8

BULLETIN DU JOUR

Nouveau conflit entre Bruxelles et Strasbourg

Nouveau conflit budgétaire entre l'Assemblée européenne et le conseil des ministres des Dix : malgré une mise en garde de ce dernier, Mme Simone Veil, président du Parlement de Strasbourg, a arrêté le 21 décembre le budget de la Communauté pour 1982. Le conseil estimait que l'Assemblée avait outrepassé ses droits en votant, le 17 décembre, des crédits qui allaient au-delà de sa marge de manœuvre, et il priait Mme Veil « de bien vouloir différer l'arrêt du budget jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé entre les deux institutions ».

Le budget communautaire pour l'an prochain représente 21,98 milliards d'ECU (132 milliards de francs). A la suite d'amendements approuvés en deuxième lecture à Strasbourg, ce budget dépasse de 224 millions le dernier projet présenté au conseil et considéré en principe comme un maximum. En fait, les Dix ayant accepté au cours de la session parlementaire un dépassement de 123 millions, l'écart ne porte que sur 101 millions d'ECU.

La somme est modique, mais le conseil a refusé de s'incliner pour des raisons de principe. Le désaccord porte, au fond, sur la classification des crédits en dépenses non obligatoires — sur lesquelles l'Assemblée a plus de pouvoir — et en dépenses obligatoires. Contre l'avis du conseil, l'Assemblée place parmi les premières les sommes affectées à la modernisation de l'agriculture, l'aide alimentaire, les crédits accordés au Royaume-Uni afin de réduire sa contribution budgétaire, les bonifications d'intérêts consenties à l'Italie et à l'Irlande pour faciliter leur participation au système monétaire européen. Cette conception a donc pour effet d'étendre l'influence du Parlement.

Dans une déclaration rendue publique, Mme Veil estime toutefois que l'Assemblée ne cherche pas systématiquement à gonfler les dépenses de la C.E.E. D'une part, indique-t-elle, la Communauté vient d'accepter un budget rectificatif pour 1981, qui prévoit, en raison d'économies faites dans la gestion du Marché commun agricole, le remboursement de 700 millions d'ECU aux Etats membres. De l'autre, le dépassement pour 1982 ne porte que sur 1 % du budget et, de surcroît, une partie des crédits litigieux concerne l'aide alimentaire au tiers-monde. Enfin, selon Mme Veil, le Parlement a demandé, à plusieurs reprises, en particulier dans une déclaration d'avril 1981, que s'engage la concertation avec le conseil des ministres et la Commission sur la classification des dépenses, et il continue à en souhaiter l'ouverture dans les meilleurs délais.

En marquant son refus de se laisser déborder, le conseil des Dix ne prenait guère de risques : il savait pertinemment que Mme Veil arrêterait quand même le budget et que le fonctionnement normal de la C.E.E. ne serait pas gêné. Seul aléa : les Etats membres qui contestent l'attitude du Parlement — tous, sauf l'Italie, l'Irlande et la Grèce — peuvent refuser de verser la — petite — part de leur contribution qui correspond au crédit litigieux.

Ce conflit, renaissant pour la troisième année consécutive, ne devrait donc pas avoir de conséquences pratiques sur la vie de la Communauté européenne, et la Commission va exécuter le budget tel qu'il a été arrêté. Toutefois, il reflète l'incapacité permanente des gouvernements membres à établir des relations harmonieuses avec une Assemblée élue au suffrage universel.

Les difficultés de la « normalisation » en Pologne

- L'action du général Jaruzelski suscite des réserves à Moscou
- Jean-Paul II et l'Église polonaise renforcent leurs consultations
- M. Mermaz tient l'U.R.S.S. pour « responsable » des événements

Dix jours après la proclamation de l'état de guerre, l'armée et la milice polonaises sont loin de contrôler totalement la situation. On indique, par exemple, de source soviétique officieuse, que 20 % de la population active — soit environ trois millions et demi de personnes — sont en grève. Alors que les services polonais minimisent ces difficultés, l'agence Tass, au contraire, les met en relief, ce qui montre l'impatience des autorités.

A Varsovie, Mgr Poggi, l'envoyé spécial du Vatican, poursuit discrètement ses conversations, tandis qu'à Rome Jean-Paul II s'est entretenu, jusqu'à l'aube de ce mardi 22 décembre, avec Mgr Dabrowski, l'émissaire du primat de Pologne.

De sources occidentales bien informées, on s'interroge sur l'avenir immédiat du général Jaruzelski. Les Soviétiques et les « durs » du parti polonais lui reprocheraient de ne pas avoir su rapidement mener à terme sa mission.

La détérioration de la situation financière de la Pologne a fait l'objet, d'autre part, d'une concertation des banquiers occidentaux, le 21 décembre, à Zurich. Ces derniers sont saisis, depuis une huitaine de jours, d'une nouvelle demande de prêts d'un montant de 350 millions de dollars, qui permettraient de payer les intérêts de la dette polonaise (non garantie) en 1981, dette dont l'échelonnement, qui devait faire l'objet d'un accord avant la fin de l'année, a été suspendu. Tout porte à croire que les banquiers refuseront désormais tout prêt qui ne serait pas assorti d'une garantie de leur Etat respectif. A Paris, on estime souhaitable de suspendre toute opération avec Varsovie aussi longtemps que la situation politique ne se sera pas éclaircie, en faisant valoir sans trop y croire que ce dossier pourrait constituer un moyen de pression.

En France, le mouvement de grève de solidarité d'une heure, lancé pour le 21 décembre par tous les syndicats, à l'exception de la C.G.T., qui le considère comme un échec, n'a pas eu l'ampleur espérée par ses organisateurs. La C.F.D.T. n'en estime pas moins qu'il a déclenché une « intense activité » de protestations.

M. Mermaz, président de l'Assemblée nationale, a demandé au gouvernement et au président de la République d'intervenir directement auprès de l'U.R.S.S. qui, selon lui, « est derrière le drame polonais ». M. Emmanuel Maffre-Baugé, député européen apparenté au groupe communiste, s'est désolidarisé, au sujet de la Pologne, du P.C.F. et s'est proposé de se démettre de son mandat si ce parti le lui demandait.

L'impatience des Soviétiques

Que la Pologne du général Jaruzelski soit sous surveillance soviétique — et c'est un euphémisme, — on s'en doutait quelque peu. L'agence Tass vient cependant de le confirmer d'une manière spectaculaire : pendant tout l'après-midi du lundi 21 décembre, l'agence officielle de l'U.R.S.S. a, en effet, donné un tableau de la situation en Pologne beaucoup plus précis que celui fourni, au même moment, par l'agence polonaise PAP ou par Radio-Varsovie. Ainsi avons-nous appris, grâce aux journalistes (?) soviétiques travaillant en Pologne — où ils jouissent, décidément, de facilités sans comparaison avec celles qui sont faites aux correspondants occidentaux, — que la situation était très tendue à l'usine métallurgique de Katowice, ainsi qu'à Lublin, à Szczecin et à Wroclaw. La veille, c'est sur la gravité des événements en cours dans les mines de Silésie que Tass avait obligeamment attiré notre attention, comblant là encore les lacunes de l'agence polonaise.

La sollicitude de Tass n'est pas, bien sûr, gratuite. Moscou veut que l'armée et la police polonaises mènent la répression jusqu'au bout et viennent à bout, pour une bonne fois, de ceux qu'on nomme, en U.R.S.S., « les nervis de Solidarité ».

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 3.)

L'embarras des banquiers

Les banquiers allemands ont dit tout haut ce que leurs confrères des autres pays d'Occident pensent tout bas : Nous n'accorderons plus de crédits sans la garantie totale du gouvernement de Bonn, a déclaré dimanche, à l'occasion d'une interview, M. Harald Kuehnen, président de la Fédération professionnelle des banques de la R.F.A. C'est aussi l'avis des banquiers américains, mais aussi français, anglais, etc.

Leur réaction n'a rien pour étonner. Depuis le 26 mars exactement, la Pologne ne fait plus face à ses échéances. Elle ne rembourse plus depuis cette date le principal de ses dettes. Quant aux intérêts, elle les acquitte péniblement avec un retard moyen de deux mois. Et l'on sait que, pour payer les charges financières qu'elle doit encore pour l'année 1982, elle a sollicité par l'intermédiaire de la banque Handlowy (spécialisée dans le commerce extérieur), le lendemain même du putsch militaire, un crédit de relais de trois cent cinquante millions de dollars.

Les banques créancières privées se concertent. Leurs représentants ont tenu en petit comité une réunion le 21 décembre à Zurich. L'état d'esprit des participants était qu'il n'y avait pas lieu de se hâter à transmettre une réponse à Varsovie. De toute façon, la signature de l'accord portant sur la consolidation des dettes non garanties échues en 1981 et dues à quelque quatre cent soixante banques sera ajournée. Comme cela est la coutume, les banques créancières avaient fait du paiement préalable des intérêts une condition de la conclusion de l'accord organisant l'étalement de l'échéancier sur une période de sept ans pour un montant de quelque 2,4 milliards de dollars. Rappelons que le sort des dettes garanties par les Etats avait fait pour 1981 l'objet d'un règlement conclu fin avril dernier. Des conditions de paiement très favorables avaient été accordées à Varsovie pour un montant de 2,5 milliards de dollars. Ce règlement consenti par les différents gouvernements intéressés (dont celui des Etats-Unis, de la R.F.A. et de la France, principaux pays créanciers) avait servi de modèle pour l'accord qui devait être conclu avec les banques privées le 29 décembre prochain.

Dans son interview, M. Kuehnen a également indiqué qu'il avait reçu un télex du général Jaruzelski l'informant que la Pologne continuerait d'honorer ses engagements internationaux.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 6).

J'y suis, j'y reste

par ANDRÉ FONTAINE

Le 17 août 1968, Kadar rencontra Dubcek pour le presser de se séparer de deux de ses lieutenants les plus mal vus du Kremlin et de consentir au stationnement de troupes soviétiques. En vain. « *Ignorez-vous donc vraiment,* lui dit-il, *à qui vous avez affaire ?* » Quatre jours plus tard, la Tchécoslovaquie envahie, Dubcek était expédié, menottes aux mains, dans une prison d'Ukraine.

Ce mot, que rapporte Zdenek Mlynar, qui fut l'un de ses plus proches collaborateurs (1), n'a pas été assez médité par les militants de Solidarité. De même que beaucoup d'autres avant eux, ils ont sous-estimé la détermination de l'adversaire. Comme ils lui arrachaient, semaine après semaine, concession sur concession, ils s'imaginaient pouvoir faire aboutir leur rêve : l'établissement d'une société autogérée à l'intérieur du système le plus totalitaire du monde. Ils étaient allés jusqu'à appeler les travailleurs des autres pays socialistes à suivre leur exemple. Ils ne se rendaient pas compte qu'à chaque exigence nouvelle ils donnaient des arguments à ceux qui, à Moscou et à Varsovie, étaient déterminés à briser leur entreprise. La preuve paraît faite qu'ils n'étaient aucunement préparés à une opération de l'ampleur de celle qu'a lancée le général Jaruzelski. « *On parlait bien d'une initiative des militaires,* a pu nous dire, samedi un intellectuel polonais actuellement à Paris, *mais on s'imaginait qu'il ne s'agirait que d'un coup de poing sur la table, d'une portée limitée...* »

A qui ils « *avaient affaire* », l'histoire des rapports polono-soviétiques aurait dû pourtant suffire à l'enseigner aux amis de Lech Walesa. Sans remonter à l'époque où l' « *ordre* » du tsar « *régnait à Varsovie* », il suffit de rappeler quelques propos célèbres comme ceux du futur maréchal Toukhatchevski, le 2 juillet 1920 : « *La route de l'incendie mondial passe par le cadavre de la Pologne* » (laquelle avait eu l'impudence de vouloir revenir aux frontières antérieures au partage de 1772, de nouer alliance avec les séparatistes ukrainiens et de s'emparer de Kiev) ; ou de Molotov célébrant, au lendemain de la prise de Varsovie par les nazis, en septembre 1939, la disparition du « *monstrueux rejeton du traité de Versailles* », que Staline venait de se partager sans façon avec Hitler.

(Lire la suite page 2.)

(1) Zdenek Mlynar, *Le froid vient de Moscou*, Gallimard, 1981, p. 210.

AU JOUR LE JOUR

MIROIRS

Le drame polonais modifie, en France, les réflexes des journaux d'opinion face aux grèves politiques. Le Figaro, qui s'est toujours distingué dans la condamnation virulente de ce type d'actions, a titré fièrement, lundi : « Très nombreux débrayages dans toute la France ». L'Humanité, qui amplifie toujours l'écho des « luttes », souligne, pour une fois : « L'échec du mot d'ordre de grève », et s'en félicite ainsi : « Raison et responsabilité les plus forts ».

Et chacun d'utiliser, dans ce jeu de miroirs, les arguments qui, d'habitude, servent à l'autre.

BRUNO FRAPPAT.

POINT

Durée du travail : la part du feu

En décidant de poursuivre les négociations sur la durée du travail et d'en dresser un nouveau bilan le 15 février 1982, les partenaires sociaux ont au moins sauvé la face de la politique contractuelle. L'espoir — ou l'illusion — demeure que des accords « significatifs » pourront être conclus dans les plus importantes branches professionnelles du secteur privé, notamment dans la métallurgie, le textile ou la chimie.

Mais, si l'on en juge par les résultats laborieusement obtenus depuis la rentrée de septembre — une petite vingtaine d'accords, trois millions de salariés concernés sur treize, — il faut se rendre à l'évidence : de réels progrès ne pourront être accomplis que si le patronat et les syndicats changent de tactique et de mentalité, ce qu'il est beaucoup demander à la fois.

Si, au-delà des déclarations d'intention, il est vrai que l'emploi est le premier souci des partenaires sociaux et du gouvernement et qu'il constitue l'enjeu majeur de ces négociations sur la durée du travail — comme M. Pierre Mauroy devait le rappeler au cours de la réunion tripartite de ce mardi 22 décembre, — patronat et syndicats doivent faire la part du feu : le C.N.P.F., en se faisant violence sur une diminution nette et effective du temps de travail et sur une sévère limitation des heures supplémentaires, les syndicats en ne s'agrippant pas à une compensation salariale, qui mettrait en péril les comptes des entreprises.

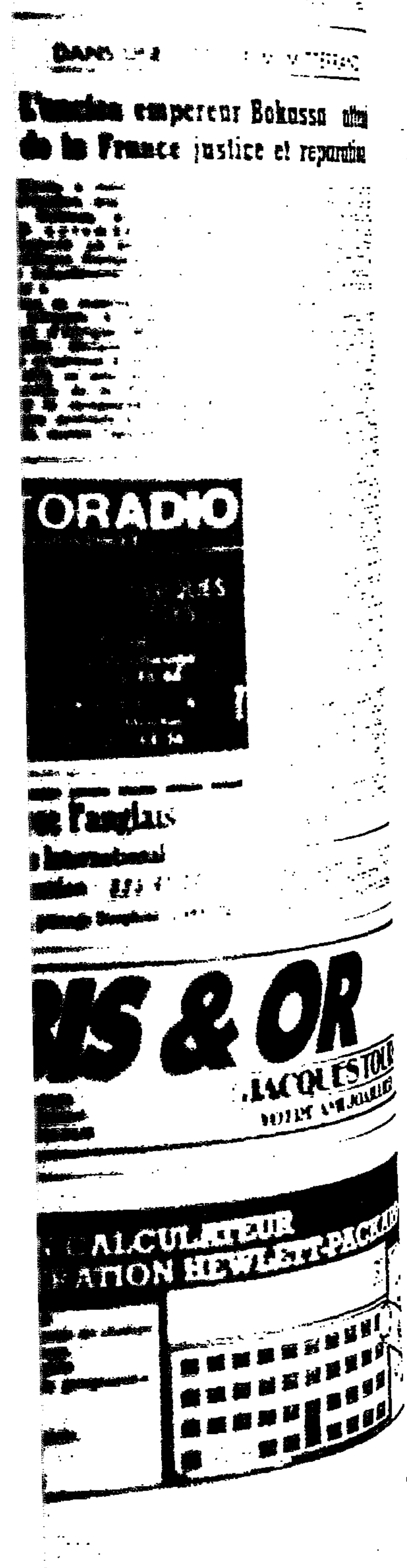
Dans les états-majors, ces postulats commencent à être admis. A la base, on semble être beaucoup moins réceptif, et c'est, aussi, compréhensible : le petit patron s'affirme ruiné s'il réduit les horaires de travail, le petit salarié refuse de voir son traitement amputé.

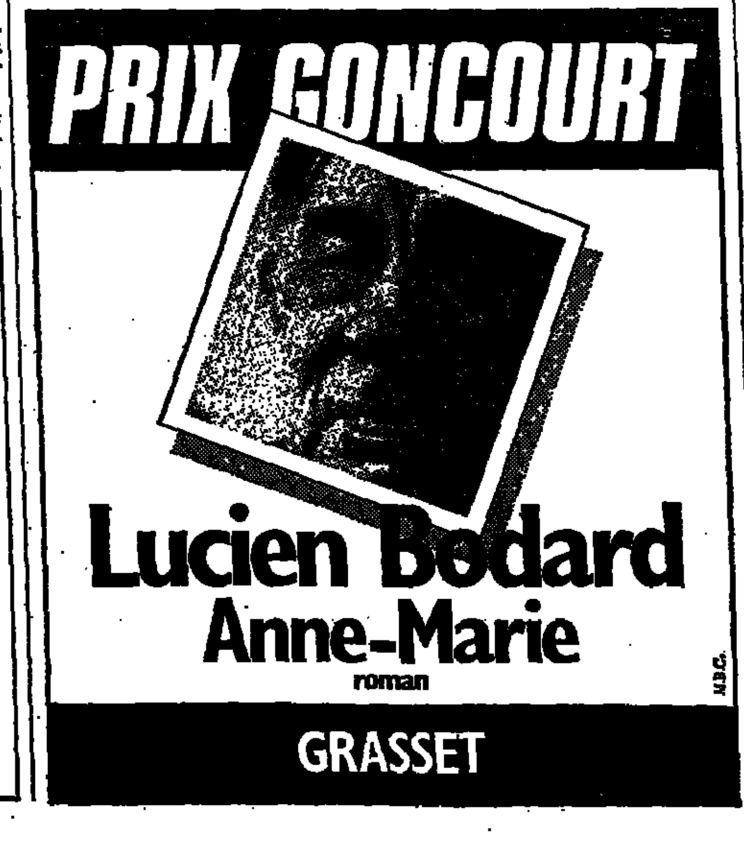
A voir, ainsi, les embûches qui se dressent sur la seule route des trente-neuf heures, on mesure les obstacles qui restent à aplanir pour atteindre le but des trente-cinq heures en 1985. Sans compter qu'il ne faut pas tout attendre des ordonnances.

(Lire page 27.)

LE GROUPE B.S.N.-GERVAIS-DANONE CÈDE BOUSSOIS A UN GROUPE AMÉRICAIN

(Lire page 25.)





A LA MONNAIE DE BRUXELLES

Les distances de Wozzeck

Choisi pour inaugurer la première saison placée sous le signe du renouveau, au Théâtre de la Monnaie de Bruxelles, le *Don Carlo* de Verdi avait été accueilli de façons diverses (*le Monde* du 19 novembre 1981) mais, au-delà des réserves, l'unanimité s'était faite pour souligner les perspectives offertes par cette volonté de redressement à la fois prudente et conséquente. Le deuxième spectacle de la saison, *Wozzeck*, n'a pu que confirmer la première impression, car si l'on ne peut parler d'une réussite indiscutable, la discussion se situe à un niveau assez élevé.

La raison de cela réside dans la qualité constante de l'exécution musicale. Sans doute l'orchestre, récemment remodelé, pourra-t-il parvenir à un plus grand degré de raffinement dans les nuances (car dans la nuance *mezzo-forte* les vents ont tendance à couvrir les voix), certaines attaques ne sont pas absolument sûres, mais ces défauts ne se remarqueraient pas si l'ensemble n'était déjà d'une haute tenue, si la polyphonie n'était pas si claire et les mélanges de timbres si soigneusement équilibrés en général. La direction et surtout le travail de répétition accompli par Sylvain Cambreling entre donc pour beaucoup dans la réussite finale, mais l'effet s'en fait sentir également sur le rythme dramatique du spectacle.

L'œuvre respire, l'orchestre et les chanteurs ne se bousculent pas les uns les autres, au contraire — et c'est particulièrement remarquable, compte tenu des difficultés de la partition, — il se dégage une impression de sécurité, de justesse, qui dépouille l'opéra de Berg de ces à-peu-près souvent confondus avec la modernité.

GÉRARD CONDÉ.

(Lire la suite page 16.)

Le Monde

idées

L'« ÉTAT DE GUERRE »

Le désordre règne à Varsovie

Dix jours après le coup de force du général Jaruzelski, la Pologne est toujours au centre de l'actualité. André Fontaine rappelle comment elle est devenue partie intégrante d'un empire et montre l'extrême difficulté de concilier les intérêts de celui-ci et les aspirations de la population. Pierre Emmanuel, pour qui il s'agit d'une revanche de la *Nomenklatura* sur la nation, appelle la gauche à renoncer à son angélisme et Michel de La Fournière assure qu'aucun socialiste ne peut s'incliner, au nom de la raison d'État, devant la déraison qui règne à Varsovie.

par MICHEL DE LA FOURNIÈRE (*)

LES socialistes français ont manifesté, aux côtés de leurs camarades syndiqués, non seulement leur refus du coup de force contre le peuple polonais, mais leur volonté d'organiser la solidarité à son égard des travailleurs et des citoyens de ce pays.

En Amérique centrale comme en Europe de l'Est, les droits de l'homme sont inséparables du droit des peuples, et les droits des travailleurs sont une des conquêtes nouvelles des droits de l'homme. En Pologne, ces trois aspects, droits de l'homme, droits du peuple, droits des travailleurs, sont à l'évidence indissolublement liés. C'est la classe ouvrière polonaise qui a été, depuis les luttes de l'été 1980, le fer de lance d'une lutte de libération, non seulement pour l'obtention de ses propres droits syndicaux mais aussi pour ceux des intellectuels et des paysans.

Une société qui a retrouvé le goût de vivre

Si Solidarnosc exprime à ce point la volonté de la société polonaise d'exister face à l'État, c'est bien parce qu'en son sein et à travers elle les citoyens polonais ont retrouvé le goût de la liberté. Tous ceux qui sont allés en Pologne au cours de cette dernière année savent à quel point il est faux de présenter le coup d'État militaire comme une sorte de mesure de la dernière chance destinée à rétablir l'ordre face à l'anarchie. C'est même le contraire, puisque l'anarchie risque de sortir du coup d'État lui-même.

Les socialistes français, qui se battent en France pour l'extension du droit à travers le thème d'une nouvelle citoyenneté, qui entendent développer la démocratie dans l'entreprise en permettant aux travailleurs de disposer de nouveaux droits, sont donc directement concernés par la remise en cause brutale des libertés publiques et syndicales en Pologne.

Les socialistes français, qui se battent sur le terrain international pour que les droits des peuples, notamment dans le tiers-monde, ne soient pas étouffés par des États dictatoriaux ou totalitaires, ou par celui des impérialismes étrangers, sont et seront activement solidaires du peuple polonais.

Dans son discours de Mexico, François Mitterrand a rappelé qu'en matière internationale il doit exister aussi un devoir d'« *assistance à peuple en danger* ». Tel est aujourd'hui précisément le cas à Varsovie : que les travailleurs polonais voient leurs droits bafoués par une armée d'occupation intérieure plutôt qu'extérieure ne nous autorise pas à baisser les bras. Pour réussir son coup de force, Jaruzelski a besoin d'une certaine neutralité des États occidentaux, notamment lors de la renégociation de la dette polonaise ces prochains jours. Il a besoin aussi d'une certaine anesthésie des opinions publiques des pays d'Europe de l'Ouest. Nous, socialistes, devons tout faire nationalement et internationalement pour que l'élan de solidarité spontané qui vient de se manifester en faveur du peuple polonais se maintienne tout au long de la lutte probablement longue et acharnée (ce qui ne veut pas dire forcément violente) qui va se poursuivre en Pologne au cours des prochains mois.

Quant aux États démocratiques, à commencer par le nôtre, ils doivent se souvenir, comme le soulignait un jour François Mitterrand, dans un entretien avec Michel Tatu à propos de l'Afghanistan, que « *le réalisme ne consiste pas forcément à choisir l'immédiat contre l'avenir et à subir au jour le jour la loi des faits* » (1).

Pas de trêve des confiseurs

Aucun socialiste français n'ignore la réalité des deux impérialismes qui se partagent le monde, et le drame séculaire qu'impose à la Pologne sa situation géographique. Mais aucun socialiste ne peut en accepter la pérennité au nom de la raison d'État, ou de la raison tout court. Car ce qui se passe à Varsovie, c'est précisément une gigantesque déraison. On pourrait, en parodiant le mot célèbre du ministre Sebastiani, dire que « *le désordre règne à Varsovie* ». Non pas le désordre de la rue, mais le désordre de la raison, qui a interrompu une expérience de démocratie ouvrière sans égale par son ampleur, et capable par son exemplarité de rapprocher tous les peuples d'Europe et de servir la paix.

A l'heure où tant de militants vont vivre Noël derrière les barreaux, affirmons qu'il n'y aura pas pour nous de trêve des confiseurs, et que la Pologne des droits conquis commandera nos actions de l'année nouvelle.

(*) Secrétaire national du P.S. aux Droits de l'homme.

(1) *Le Monde* du 31 juillet 1980.

Ce qui nous attend ensemble

par PIERRE EMMANUEL

CE qui me frappait il y a peu de semaines en Pologne, c'est que autour de Solidarité toute la société civile, en chacun de ses membres, avait pris conscience d'elle-même. Il régnait à Varsovie une atmosphère détendue, presque insouciante, comme si l'on avait commencé de prendre l'habitude de la liberté. Les réalistes auront beau dire que les Polonais se laissent souvent piéger par leurs rêves : un peuple qui, dans les conditions de la Pologne, rêve ainsi de liberté depuis des siècles, à tout risque et sans désespérer, est un peuple grand.

La société civile polonaise – disons mieux : la nation – rêvait donc, une fois de plus, de ce dont, sauf un bref moment, l'avaient privée plus de deux siècles d'histoire : elle rêvait d'autodétermination. En dix-huit mois, dans ses usines, ses campagnes, ses bureaux, ses universités, ses églises, elle s'était mise à s'organiser, à dessiner sa forme future, à inventer tout un système de relations ouvert à la participation libre de chacun, quel que fût son milieu, son état ou son âge.

Face au centralisme d'Etat et à son idéologie totalitaire, l'ensemble des citoyens conscients et organisés, comme on aime à dire en France, revendiquaient les droits politiques essentiels qui consacreraient l'autonomie sociale sans toucher aux structures internes du pouvoir. Non seulement les porte-parole de cette société, mais les plus anonymes de ses membres savaient bien dans quelles limites étroites il leur fallait bâtir cette autonomie. Leur détermination excluait toute violence : ils attendaient tout de leur seule conviction.

Voilà ce que l'on pouvait constater en Pologne, tant en province qu'à Varsovie. Une espérance : peut-être plus marquée chez les ouvriers, les intellectuels, la jeunesse, les prêtres, que dans une certaine bourgeoisie qui se souvenait, qui craignait. Et l'on s'apercevait vite que dans cette nation si vivante l'Etat n'était nulle part : non seulement la nation et l'Etat ne coïncidaient en rien, mais ils étaient étrangers l'un à l'autre. Cela ne laissait pas de causer un vague sentiment d'irréalité.

La revanche de l'Etat sur la nation

Aujourd'hui, nul doute n'est plus possible. L'Etat prend sa revanche sur la nation. Celle-ci n'avait d'autres armes que sa foi et son amour de la liberté. Mais ces armes, plus que celles qui tuent, mettent en péril, cachées qu'elles sont au fond des âmes, la classe des hommes au pouvoir dans tout le camp socialiste. En Pologne comme en U.R.S.S. et ailleurs, l'Etat, c'est la *Nomenklatura*. Les armées du pacte de Varsovie sont les armées de celle-ci. Le général Jaruzelski, vu son origine et son histoire, est sans doute une personnalité complexe, même s'il est robotisé. Mais il est le commandant, sous l'autorité d'un maréchal soviétique, de la plus forte armée du pacte après celle d'U.R.S.S. Tout le reste est littérature, même la question de savoir si l'état de siège a été ou non décidé par pression sur cet autre maréchal, Leonid Brejnev. Que l'événement fût dans la logique de Yalta put faire croire aux chancelleries, une fois de plus, qu'elles s'en tireraient par l'expectative. La chose est douteuse : il faudra bien un jour se demander si cette logique n'est pas caduque, la passivité de l'Europe occidentale en faisant une proie que les Soviétiques pourraient se voir comme *forcés* de prendre au nid.

D'autres, plus compétents, parleront des moyens que, plus que jamais, nous aurions d'éviter le pire, en Pologne d'abord, et peut-être en Europe tout court. Il n'est pas sûr que la manifestation du 14 décembre soit de ceux-là. Avec sa récupération, ses cris de haine, son ségrégationnisme, elle m'a laissé un goût amer. Décidément, toute occasion est bonne aux états-majors pour faire de l'exploitation politique, y compris une tragédie qui frappe celle-ci de dérision. Ceux qui ont vu, dans les mairies, toutes opinions confondues, l'élan de sollicitude du peuple français pour ses frères de Pologne, savent qu'ici, pas plus que là-bas, le vrai patriotisme et le sens de la liberté ne souffrent aucune division.

En 1947, j'ai passé trois mois derrière le « rideau de fer » et assisté, dans six pays d'Europe, à divers degrés d'un même processus de stalinisation. Grande leçon, que d'autres, bien plus tard, ont eux aussi apprise. Mais jamais, pour personne, il n'est trop tard. Des gens qui furent, pendant un quart de siècle et plus, communistes ou « compagnons de route » sont devenus les plus lucides adversaires de ce *qui* avait été leur plus grand espoir. Ils n'ont pas toujours, pour autant, renoncé à l'angélisme de la « gauche ».

Cet angélisme est la seule utopie qui console tant de gens de s'être si lourdement trompés, et d'avoir autant trompé les autres. Il continue de faire peser sur ce qui n'est pas lui une espèce d'ostracisme mou. N'est-il pas grand temps, ne serait-ce que pour dépêtrer l'intelligence embourbée dans l'obsession politique, d'en finir avec la guerre civile des consciences ?

En France demain, comme en Pologne aujourd'hui, le vrai dilemme pourrait bien être entre la survie d'une société de personnes librement organisées et l'imposition d'une société de masse, globale, totalitaire par une classe dominante, multinationale et maîtresse de tous les instruments du pouvoir. Dans un tel système, tous les Pinochet se valent, qu'ils soient à Santiago ou à Varsovie.

L'empire craquera, c'est l'évidence. L'impatience, la faim, le désespoir grandissent. La stupidité et l'inertie s'appesantissent au-delà de ce que *nous* pouvons concevoir. Le régime pourra compter de moins en moins sur l'avilissement et l'aboulie. L'éclatement du bloc soviétique ébranlera l'Europe entière. Il faut qu'elle se tienne prête, à l'Ouest, à faire face à des situations qu'elle n'a pas prévues. Que les Occidentaux aient une idée neuve de l'Europe pour réparer les ravages causés par un système incohérent et absurde. Mais notre politique, notre économie, notre culture, nous y préparent-elles, nous Français, en particulier, dont le pays aura un tel rôle à jouer dans cette Europe de demain et de toujours ?

J'y suis, j'y reste

(Suite de la première page)

Il n'y a pas que des paroles, il y a des tragédies qui mettent en évidence la volonté bien arrêtée du Géorgien d'éliminer sans pitié tous ceux qui, en Pologne, auraient pu s'opposer à ses desseins : la liquidation physique, sur son ordre, en 1937, de l'ensemble de la direction du parti communiste polonais, accusé de « luxembourgisme » (2). L'exécution ou l'envoi au goulag, l'année suivante, de tous les militants polonais réfugiés en U.R.S.S. La découverte à Katyn, en avril 1943, des cadavres de milliers d'officiers polonais massacrés par les Soviétiques en 1940, conduisant à la rupture des relations diplomatiques entre le Kremlin et le gouvernement polonais en exil, qu'il ne s'était décidé à reconnaître qu'après l'agression nazie de juin 1941. Le refus de Staline, en août 1944, de laisser ses troupes, arrivées en vue de Varsovie, se porter au secours de la population soulevée, et même d'autoriser les avions britanniques et américains, au rayon d'action trop limité pour permettre des aller et retour, à se ravitailler après leurs missions de parachutage, sur des aérodromes tenus par les Soviétiques.

Le salut de l'empire

On dira que c'était un autre temps, que Staline est mort et enterré. Mais ses héritiers ont appris de lui à ne reculer devant rien quand le salut de l'empire est en jeu. Un autre propos rapporté par Zdenek Mlynar, tenu celui-là par Brejnev à Dubcek, ne laisse aucun doute à ce sujet : « *Votre frontière occidentale n'est pas seulement la vôtre. C'est celle de tout le camp socialiste. C'est un résultat de la seconde guerre mondiale pour lequel l'Union soviétique a dû payer un prix élevé. Le politburo n'a pas le droit de mettre en danger les résultats de cette guerre* (3) ». John Kennedy avait tout à fait compris, lui, « *à qui il avait affaire* » lorsqu'il résumait la position des Soviétiques en leur faisant dire : « *Ce qui est à moi est à moi, ce qui est à toi est négociable.* »

Reste à savoir comment ils ont obtenu ce qui est à eux. Jean Laloy a fait justice, dans ces colonnes (4), de la légende universellement répandue, et à laquelle on s'étonne de voir souscrire un Michel Jobert, selon laquelle la Pologne aurait été bradée à Yalta. Les procès-verbaux de la conférence ont été intégralement publiés : rien ne corrobore cette version des faits. Du début à la fin, on s'est disputé, sans arriver à un accord, sur le tracé de la frontière occidentale. Pour ce qui est de l'orientale, il était bien clair que les Soviétiques, qui avaient récupéré en 1939, grâce à leur accord avec Hitler, les provinces biélorussiennes et ukrainiennes de la Pologne, n'avaient pas la moindre intention de les restituer. Ils avaient d'ailleurs, en l'occurrence, un bon argument : cette frontière coïncidait pour l'essentiel avec la « ligne » que lord Curzon avait proposée, au nom des Occidentaux, au lendemain de la première guerre mondiale.

On discuta également longuement du moyen d'obtenir un accord entre les deux gouvernements polonais concurrents, celui de Lublin, créé de toutes pièces sous les auspices des Russes, et celui de Londres déjà cité. Et l'on s'entendit sur le principe d'une fusion des deux cabinets, étant entendu que des élections libres seraient organisées aussitôt que possible. « *J'entends*, déclara Roosevelt, *qu'elles soient comme la femme de César : qu'elles ne puissent être soupçonnées.* » Il est vrai que le même Roosevelt répéta à Staline ce qu'il lui avait déjà dit en 1943 à Téhéran, à savoir que les troupes américaines seraient rapidement retirées d'Europe après la victoire. Khrouchtchev devait rappeler cet engagement à Kennedy lorsqu'il le rencontra à Vienne, le 1er juin 1961, en pleine crise de Berlin.

Le rêve de Roosevelt, à Yalta, c'était de donner un caractère permanent à l'alliance du temps de guerre et d'assurer sous son autorité le maintien de la paix du monde. La réalité, c'était peut-être l'abandon à l'influence soviétique de l'ensemble du continent européen ; ce n'était sûrement pas le partage de l'Europe, lequel ne résulte pas d'accords – dont on ne voit pas pourquoi, à la différence de tous les autres, ils auraient été respectés, – mais de l'apparition de l'arme nucléaire, qui permit aux Etats-Unis, malgré l'infériorité criante de leurs moyens conventionnels, d'élaborer la doctrine de l'« endiguement » du communisme, impliquant le stationnement permanent de leurs soldats en Europe.

Toujours est-il que l'accord de Yalta sur la Pologne fut complètement ignoré par les Soviétiques. Le 13 mars 1945, soit un mois après la fin de la conférence, Churchill pouvait écrire au président américain : « *La Pologne a perdu sa frontière. Doit-elle maintenant perdre sa liberté ?... Nous nous trouvons en présence d'un immense échec, d'un écroulement complet de ce qui avait été convenu à Yalta...* » Roosevelt câbla à Staline le 1er avril : « *Toute solution qui aboutirait à une reconduction à peine déguisée de l'actuel régime de Varsovie serait inacceptable et conduirait le peuple des Etats-Unis à considérer l'accord de Yalta comme un échec.* » Il devait mourir onze jours plus tard. Harry Truman, son successeur, remit à Molotov, venu pour les obsèques, un message à Staline, déclarant que la non-exécution des engagements de Yalta sur la Pologne porterait aux relations des deux pays un coup très rude. « *Personne ne m'a encore jamais parlé sur ce ton-là* », dit le Soviétique. « *Faites honneur à vos engagements et personne ne vous parlera plus ainsi* », répondit le nouveau président.

Celui-ci, quelques semaines plus tard, dépêcha à Moscou Harry Hopkins, le Kissinger de Roosevelt : il voulait avant tout être sûr que Staline mettrait bien à exécution, le moment venu, sa promesse, faite à Yalta, d'entrer en guerre contre le Japon trois mois après la capitulation du Reich ; il ignorait encore que la bombe atomique serait disponible entre-temps. Moyennant quoi le généralissime jura ses grands dieux qu'il n'avait aucune intention de « soviétiser » la Pologne : « *Ses dirigeants, même les communistes, ne le veulent pas*, dit-il, *et d'ailleurs ils ont raison, car le régime soviétique n'est pas exportable.* » La Pologne, pour peu qu'elle fût amie de l'U.R.S.S., « *vivrait sous un régime parlementaire semblable à celui de la Tchécoslovaquie, de la Belgique et de la Hollande* ». A la suite de quoi Mikolajczyk, le président du gouvernement de Londres, entra dans celui de Varsovie, dont il devint vice-président, avec le portefeuille de l'agriculture. Au sommet de Potsdam, en juillet, les Occidentaux prirent leur parti de l'installation des Polonais sur l'Oder et la Neisse (mais non de l'annexion de Stettin). On leur promit une fois de plus des élections libres, et Bierut, le Staline polonais, garantit à Churchill que la Pologne se développerait « *selon les principes de la démocratie occidentale* ». Seize mois plus tard, les communistes étaient les seuls maîtres du pays, et Mikolajczyk reprenait le chemin de l'exil. Était-il concevable de prendre le risque d'une nouvelle guerre mondiale pour obliger Staline à tenir parole ?

L'air de la liberté

Il fallut attendre 1956 pour que, à la faveur de la déstalinisation, la Pologne puisse respirer à nouveau un peu de l'air de la liberté. Après la révolte des ouvriers de Poznan, qui avait montré aux yeux du monde, comme on l'a rappelé la semaine dernière (5), dans quelle misère elle vivait, Khrouchtchev dut accepter le retour au pouvoir de Gomulka, embastillé pour crime de « titisme ». Depuis lors, malgré les épreuves de force et les retours en arrière, le pays avait accédé à une sorte d'autonomie interne, bénéficiant dans de nombreux domaines (religion, culture, déplacements, agriculture, entreprise privée, et, depuis dix-huit mois, presse) de libertés inimaginables en U.R.S.S. Celle-ci apparemment s'en accommodait, à condition bien sûr que rien ne soit changé quant à la réalité des alliances et des appartenances politiques. Ce qui explique, entre autres, le brutal *non possumus* opposé par Gomulka à de Gaulle lorsque celui-ci vint le presser, à mots couverts, en 1966, de se détacher du grand frère.

Cette situation aurait pu sans doute durer si les politiques économiques successives de Gomulka et de Gierek n'avaient pas échoué, imposant des hausses de prix qui mettaient à chaque fois la population au comble de l'exaspération, vidant les boutiques et allongeant les queues, tandis que se développait une classe de profiteurs au train de vie scandaleux. Le voyage du pape, l'an dernier, avait montré, à ceux qui en doutaient encore, où étaient les cœurs des Polonais. Ils ne toléraient le régime que parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement et à condition d'être assurés d'un minimum de bien-être. Il était fatal qu'une fois avérée sa banqueroute ils se retournent contre lui. A en croire un sondage effectué pour le compte de *Paris-Match*, à la veille du coup de force du 13 décembre, 3 % seulement d'entre eux, en cas d'élections libres, auraient voté pour le parti communiste, ou plus exactement le parti ouvrier unifié. Or que demandait Solidarité, depuis quelque temps, sinon des élections libres ? C'était plus que le Kremlin n'en pouvait supporter. M. Brejnev s'était d'ailleurs exprimé fort clairement sur ce sujet, lors du vingt-sixième congrès de son propre parti, en février dernier : « *Nous ne laisserons pas porter atteinte à la Pologne socialiste, nous n'abandonnerons pas dans le malheur un pays frère.* »

Le mot prend une coloration sinistre lorsque l'on songe au malheur dans lequel, de son fait, se trouve aujourd'hui plongée la Pologne, aux foules en pleurs dans les églises, à la peur qui, après avoir disparu pendant dix-huit mois, est présente de nouveau partout. La peur qui, comme au temps de Staline, est redevenue le grand moyen de gouvernement de l'empire.

Un homme comme le général Jaruzelski, qui a vécu dans l'univers stalinien, qui s'est couvert de gloire dans l'armée communiste polonaise, ne pouvait pas ne pas avoir compris le sens de cet avertissement. Il est naïf de croire, et cynique de prétendre, que son « 18 brumaire » est une « *affaire intérieure* » polonaise. Les compliments que lui adresse à haute dose la presse soviétique prouvent à eux seuls le contraire. De toute façon, il est impensable, compte tenu des liens hiérarchiques et logistiques étroits qui unissent, à l'intérieur du pacte de Varsovie, les armées nationales au commandement intégré, qu'une opération de pareille ampleur ait pu être montée sans l'aval du Kremlin, dont on fera remarquer au passage qu'il fournit à l'armée polonaise ses armes, ses munitions et la totalité de son carburant.

On a comparé Jaruzelski à un Pétain, condamné comme lui à aller de concession en concession. Son physique, son regard dur derrière les lunettes, ne suggèrent pas cette comparaison. Pour le moment, il présente plutôt les apparences d'un Quisling, d'un homme qui, mettant à profit la popularité dont jouissait l'armée, exécute lui-même les besognes dont son maître répugne à se charger. Il ne faut jamais cependant se presser de conclure. Les apparences étaient également, en 1956, contre Kadar, dont nul aujourd'hui ne conteste qu'il a fait de la Hongrie le pays le plus vivable de ce que certains appellent sans rire – mais savent-ils rire ? – la communauté socialiste. Lui savait « *à qui il avait affaire* », et il n'a pas hésité, pour sauver ce qui pouvait être sauvé, à payer un prix terrible, allant jusqu'à l'infamie, puisqu'il a fait exécuter Imre Nagy, auquel il avait promis la vie sauve pour le convaincre de quitter l'ambassade de Yougoslavie, où il avait trouvé refuge. C'est ce souvenir qui empêche d'écarter tout à fait l'hypothèse que Jaruzelski, autre homme « *qui sait à qui il a affaire* », est sincère lorsqu'il affirme ne pas vouloir remettre en cause le « *processus de renouveau* ». Le moins qu'on puisse dire cependant est qu'il aura du mal à en convaincre une population brutalement plongée dans le désespoir, et qui a montré à tant de reprises, dans le passé, qu'elle ne se laisse jamais durablement subjuguer. Et que rien, dans le comportement actuel des Soviétiques, ne laisse présager qu'ils le laisseront accomplir les gestes qui seraient nécessaires pour y parvenir.

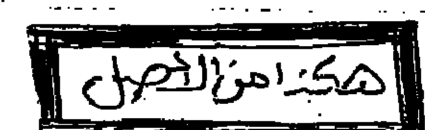
ANDRÉ FONTAINE.

(2) Héroïne de la révolution « spartakiste » allemande de 1918, assassinée par la police dans sa prison, Rosa Luxemburg était en désaccord avec Lénine sur la question nationale.

(3) Mlynar, *op. cit.*, pp. 312-314.

(4) Jean Laloy, « Pour l'application des accords de Yalta », *(le Monde* daté 20-21 décembre.)

(5) *Le Monde* du 15 décembre.



EN POLOGNE

La grève se poursuit dans des mines, des chantiers navals et des grandes entreprises

Deux mines de Silésie, la plus grande aciérie du pays à Katowice, les chantiers navals de la Baltique à Gdansk, Gdynia et Szczecin, certaines usines de la banlieue de Varsovie, dont celle de tracteurs Ursus, et Lublin (où des miliciens seraient retenus en otage dans une usine d'hélicoptères) semblent être les principaux foyers de grèves avec occupation au dixième jour de l'« état de guerre ». A Wroclaw, il y a eu des tués dans l'usine de wagons Pafawag.

Lundi 21 décembre, Radio-Varsovie est sortie de sa discrétion pour annoncer que trois mille mineurs occupaient deux mines de Silésie, celles de Ziemovit et de Piast à Tichy, à 30 kilomètres au sud-est de Katowice. Malgré les exhortations des autorités qui promettent l'impunité *« à tous les mineurs qui ont été forcés de faire la grève »* et rappellent *« les fêtes de Noël approchent, vos familles vous attendent »*, les grévistes refusent toute visite au fond des mines.

Toujours en Silésie, l'agence Tass a annoncé, lundi après-midi, que *« des groupes d'assaut »* de Solidarité menaçaient de faire sauter les hauts fourneaux de Huta-Katowice avec de l'oxygène et de l'acétylène.

A Gdansk, les chantiers navals resteront fermés jusqu'au 28 décembre et même jusqu'au 4 janvier pour trois ateliers des chantiers Lénine — qui fut le flambeau de la révolte en 1980. Une aussi longue inactivité, pour une entreprise d'une telle importance pour le pays (en août 1980 la presse soulignait tous les jours que des millions de dollars étaient perdus à cause des grèves des chantiers), étonne : ou les ouvriers refusent de reprendre le travail, ou une occupation, au moins partielle, se poursuit dans ces chantiers.

A Szczecin, l'autre grand port de la Baltique, un certain doute subsiste aussi : la radio a fait état de l'arrestation de plusieurs organisateurs d'une grève avec occupation du chantier Adolf-Warski (un autre haut lieu de la révolte de 1970 et de la grève de l'été 1980). Mais, selon un journal local, rapporté en Suède par un voyageur, les ouvriers auraient reçu consigne de ne pas se rendre au chantier ce lundi. On ignore pourquoi.

A la grande usine de tracteurs Ursus, près de Varsovie, selon divers témoignages, les ouvriers se seraient barricadés à l'intérieur, et l'armée entourerait l'usine. Mais la radio ignore délibérément ce point sensible : des émeutes s'y étaient en effet produites en 1976, en même temps qu'à Radom.

La résistance en Pologne *« est plus étendue que ce qu'on a dit jusqu'ici et elle se poursuit »*, a déclaré lundi le porte-parole de la Maison Blanche, M. Larry Speakes, resté fort discret jusqu'à présent sur ce sujet. Il a ajouté que des informations de plus en plus nombreuses sur des brutalités se confirmaient, de même que celles d'arrestations de prêtres. Selon lui, ce sont vingt mines qui sont en grève en Silésie.

On pourrait en fait multiplier les points d'interrogation sur la carte d'une Pologne toujours coupée du monde. Elle le sera encore plus les 24 et 25 décembre, précise la correspondante de l'agence américaine U.P.I. : le télex, sous censure, ne fonctionnera pas. Elle signale aussi les « restrictions postales » : censure pour toutes les lettres et interdiction d'envoyer des cartes de vœux pour Noël.

En revanche, la télévision polonaise a diffusé, pour la première fois lundi, une émission d'information à 9 heures G.M.T., signale la télévision danoise, qui capte les émissions polonaises à Bornholm et les réexpédie en Eurovision.

Le conseiller du général Jaruzelski, le général Gronicki, a fait état de trois conditions posées par le conseil militaire pour que soit levé l'état de siège. Dans une interview diffusée lundi soir par la télévision ouest-allemande A.R.D., ce seraient : la fin des incidents dans les usines ; le redémarrage de l'économie nationale et la fin du danger pour le socialisme créé par les contre-révolutionnaires.

Le général Gronicki a ajouté que les usines contrôlées par l'armée avaient repris une activité normale, *« car dans les usines surveillées par des soldats, les ouvriers ne peuvent pas quitter leur poste de travail »*. Enfin, il a annoncé qu'on pourrait envisager une libération des syndicalistes emprisonnés à condition *« qu'ils s'en tiennent à l'avenir à leurs strictes activités de délégués syndicaux et qu'ils reconnaissent l'Etat socialiste et les forces du pacte de Varsovie »*.

D'autre part, on a beaucoup remarqué à Varsovie qu'une des ordonnances du conseil militaire de salut national avait été signée non pas par le général Jaruzelski, qui le préside, ou par le secrétaire du comité, le général Zielenski, mais par le chef de l'état-major de l'armée, le général Florian Siwicki, devenu aussi directeur du ministère de la défense.

Dans une interview, lundi à *Trybuna Ludu*, le général Mieczyslan Debicki, chef du secrétariat du comité national de défense, a affirmé que *« l'état de guerre »* resterait en vigueur « aussi longtemps que la *situation interne du pays l'exigera* ».

Mais il a indiqué qu'il pourrait être levé progressivement dans *« les provinces ou régions dans lesquelles la situation s'est améliorée d'une façon décisive, permettant une vie sociale et économique normale »*.

Il a affirmé aussi que le conseil militaire de salut national *« n'est qu'un organisme temporaire »*, chargé *« d'ouvrir la voie »* pour permettre à l'Etat polonais *« d'agir dans des conditions socio-politiques et économiques normales »*.

Au cours d'une conférence de presse à l'intention des journalistes étrangers à Varsovie, le général Gronicki et M. Urban, le porte-parole officiel du gouvernement, ont fait des déclarations lénéfiantes sur le sort des détenus « internés ». Ils ont reproché à la presse occidentale de diffuser des informations inexactes sur les conditions de détention, qui, selon eux, sont tout à fait *« tolérables »* Les personnes arrêtées peuvent, ont-ils dit, recevoir les visites de leurs proches ainsi que des colis de denrées alimentaires. Elles reçoivent des soins, sont autorisées à lire des journaux et des livres et à pratiquer leur culte. Les détenus peuvent travailler, s'ils le souhaitent, et communiquer entre eux. (Ce qui est contredit complètement par les familles des détenus qui, pour la plupart, ne savent même pas où se trouvent leurs parents.)

Cinq personnes libérées !

C'est sans doute aussi pour montrer que « tout va mieux » en Pologne, que la radio a annoncé, ce mardi matin, la libération de cinq personnes : M. Marek Edelman, qui fut le commandant en second de l'insurrection du ghetto de Varsovie pendant la guerre, et l'un des très rares survivants de cette insurrection, du biologiste Wladyslaw Kunicki-Goldfinger, du mathématicien Ryzsard Herczynski, du journaliste Michal Komar (fils du général Komar qui s'opposa, en 1956, au maréchal Rokossowski, alors ministre de la défense) et de l'écrivain Mme Anka Kowalska, qui appartenait au KOR (comité d'autodéfense sociale qui s'était dissous en septembre). Ce qui est bien peu même en s'en tenant au chiffre de cinq mille « internés » cité par M. Urban.

Le ministère de l'intérieur a, d'autre part, annoncé lundi que plus de mille deux cents personnes ont été condamnées à des peines de prison d'un mois ou à des amendes depuis le 13 décembre pour infraction aux dispositions de la loi martiale.

Radio-Varsovie a annoncé aussi que M. Spasowski, l'ambassadeur à Washington, qui a obtenu l'asile politique aux Etats-Unis, serait jugé par contumace car *« il a commis de graves crimes contre les intérêts fondamentaux de l'Etat »*. La veille, la radio avait affirmé que l'ambassadeur *« souffrait de dépression nerveuse »*.

Les autorités ont indiqué que les restrictions à la circulation seraient annoncées du 22 au 28 décembre en raison des fêtes. Elles donnent une grande publicité à l'aide soviétique et signalent l'arrivée de dix-huit camions de *« jouets et sucreries pour les enfants polonais envoyés par les habitants de Moscou »*. Un premier convoi, arrivé la veille, comprenait 19 000 tonnes de marchandises, notamment 134 tonnes de viande, plus de 3 000 tonnes de pétrole, 2 000 tonnes de coton et quelque 2 000 tonnes de minerais.

Les envois de vivres de l'Occident sont, en revanche, passés totalement sous silence.

Le séjour de Mgr Poggi

L'envoyé spécial du pape, Mgr Poggi, arrivé dimanche à Varsovie, poursuit ses consultations dans la plus grande discrétion, tandis qu'au Vatican le pape Jean-Paul II et Mgr Bronislav Dabrowski, l'émissaire du primat de Pologne, arrivé lundi soir à Rome, se sont entretenus jusqu'aux premières heures du matin. Le secrétaire de la conférence épiscopale, le premier prélat qu'ait quitté la Pologne depuis l'instauration de l'état de siège, aura pu donner à Jean-Paul II des informations de première main sur la situation dans le pays. Avant son départ, il s'était longuement entretenu avec Mgr Poggi.

Les arrestations de prêtres semblent se poursuivre. Selon des informations parvenues de sources sûres, la police polonaise — qui, jusqu'alors, évitait de s'en prendre aux institutions catholiques — a fait irruption, à la fin de la semaine dernière, dans un couvent de Lublin. Elle y a arrêté quelque trois cents intellectuels, dont de nombreux catholiques, qui s'y étaient réfugiés.

Parmi eux, se trouvait un ami très proche du pape, l'abbé Tiszner, rédacteur du journal *Tygodnik Powzechny*, ainsi que le professeur Kloczowski, de l'université catholique de Lublin

● *Deux membres de l'équipe polonaise de ski de fond*, dont l'identité n'a pas été révélée, ont choisi de rester en Suisse après les épreuves internationales de ski de fond de Davos.

M. LECH WALESA L'HOMME DE L'ANNÉE DE FRANCE-INTER

M. Lech Walesa a été désigné comme « l'homme de l'année 1981 » *par les auditeurs de France-Inter. Avec le président de Solidarité, c'est la Pologne et le peuple polonais qui sont plébiscités, affirme France-Inter, qui relève que, avec 40 % des suffrages, M. Walesa précède nettement M. Mitterrand et Anouar El Sadate, qui ont chacun recueilli 15 % des voix. Les auditeurs ont ensuite donné leurs voix au physicien soviétique André Sakharov et à Jean-Paul II, qui fut l'homme de l'année de France-Inter en 1980. En 1980, M. Lech Walesa arrivait déjà en deuxième position, avec 26 % des suffrages.*

LA CASQUETTE DU PATRIOTE

Au milieu de la première semaine de « l'état de guerre », le 17 décembre, le président du Conseil militaire de salut national et ministre de la défense polonais, qui est aussi chef du gouvernement et du parti, le général Jaruzelski, a ordonné l'introduction de la casquette traditionnelle à quatre coins dans l'uniforme de la compagnie des gardes d'honneur. Les gardes devront la porter pour la première fois le 17 janvier prochain, date anniversaire de la libération de Varsovie, a précisé Radio-Varsovie.

Cette coiffure, la « Konfederatka », avait été créée par les patriotes pour se distinguer des soldats russes contre lesquels ils luttèrent avant le premier partage de la Pologne en 1772. Son port fut aboli en 1946 par le maréchal Rokossowsky, ce ministre de la défense venu d'U.R.S.S. et qui dut y repartir après les événements de 1956.

A quoi rime cette mesure dans la situation dramatique que vit la Pologne ? Le général Jaruzelski veut-il prouver que son national-communisme est d'un patriotisme bon teint ?

Le chef de la junte a encore une ressource : rétablir la couronne qui surplombait l'aigle polonais et qui fut supprimée au lendemain de la dernière guerre. Peut-être le fera-t-il s'il ajoute à toutes ses fonctions la dernière qui lui manque, celle de chef de l'État...

AMBER BOUSOGLOU.

« La corneille n'aura jamais raison de l'aigle polonais »

Samedi après-midi 19 décembre, des groupes de jeunes gens ont distribué ostensiblement un tract de la section de Solidarité pour la région de Varsovie (Mazowsze) sur l'immense avenue Marszalkowska. Des patrouilles militaires qui étaient témoins de cet acte ont changé de trottoir pour ne pas avoir à intervenir.

Ce deuxième communiqué de Mazowsze depuis l'instauration de l'« état de guerre » affirme qu'il y a eu quinze morts à l'usine de wagons de Pafawag à Wroclaw au cours d'un assaut, blindés en tête, des forces de l'ordre. Il signale aussi de nombreuses grèves dans le pays à Bialystok (nord-est) et dans les mines. En Silésie, trente mines sont touchées et un comité de grève « intermines » a été constitué. Un comité semblable fonctionne à Poznan qui regroupe treize des plus grandes entreprises de la région. Enfin, à Gdynia, les chantiers Commune de Paris sont en grève avec occupation.

Pour lutter contre l'« état de guerre », Mazowsze donne les consignes suivantes : mettre sur pied plusieurs groupes clandestins de direction pour être à même de fonctionner aussitôt en cas d'arrestations ; organiser plusieurs systèmes indépendants et cloisonnés d'information entre les entreprises les plus proches ; créer un système de propagande visuelle et auditive (le bouche à oreille notamment), afin d'encourager les troupes à passer du côté des grévistes et de la population.

Enfin le tract stigmatise les méthodes « fascistes » employées par le pouvoir. Dans la nuit du samedi au « dimanche noir », *indique-t-il,* « une quinzaine d'enfants, et jusqu'à des nourrissons, ont été conduits à l'orphelinat, après l'arrestation de leurs mères ». Ces *méthodes* « rappellent les temps des camps de concentration », *affirme Mazowsze, qui proclame :* « Nous lutterons contre de telles méthodes comme nous avons toujours su lutter contre les occupants. La corneille n'aura jamais raison de l'aigle polonais. » *(Les initiales polonaises du conseil militaire du salut national — Woyskowa Rada Ocalenia Narodowego — forment le mot WRON, proche de* wrona, *la corneille.)* — *(A.F.P.)*

L'impatience des Soviétiques

(Suite de la première page.)

D'où la désignation à l'attention des autorités polonaises qui pourraient être défaillantes des points chauds où il est urgent de faire intervenir la milice et l'armée. Faute de quoi...

Reste à savoir si la junte polonaise a encore les moyens de « faire le travail », comme on dit. Car, de très bonne source, on affirme, à Varsovie, que l'armée est déjà physiquement et moralement fatiguée, et qu'elle dépend de plus en plus du soutien, logistique et autre, que lui apporte l'armée soviétique. Même si le maréchal Koulikov, le commandant en chef des forces du pacte de Varsovie, a regagné Moscou le 17 décembre dernier, les conseillers soviétiques en tous genres sont de plus en plus nombreux en Pologne (1). Moscou s'apprête-t-il à en injecter d'autres, préférant ainsi la technique de l'inondation sournoise à celle de l'intervention soudaine ? C'est la question qu'on peut se poser, d'autant plus que la situation économique, contrairement à ce que veut laisser croire Radio-Varsovie, ne cesserait de se dégrader. Les centrales thermiques, qui fonctionnent au charbon, ne seraient déjà plus capables d'alimenter en quantité suffisante les entreprises du pays, dont beaucoup pourtant sont fermées et où, dans les autres, les ouvriers pratiquent souvent la grève sur le tas.

Quoi qu'en dise Radio-Varsovie, la situation alimentaire reste, d'autre part, très préoccupante malgré les envois d'urgence effectués par l'U.R.S.S., en vertu du principe selon lequel il serait possible de compenser la perte de toutes les libertés grâce à quelques nourritures. Cette situation pousserait les « maximalistes » à déclencher une offensive sur le front de la paysannerie privée. L'état de guerre prévoit la possibilité de réquisitionner les récoltes. De telles opérations conduiraient cependant les autorités à ouvrir un second front, dans les campagnes cette fois. Dès à présent, il est clair que la hiérarchie catholique exige, pour réviser son attitude à l'égard du nouveau régime, des libérations « plus que symboliques ». La persécution du monde paysan, où elle puise ses ouailles les plus fidèles, n'ajouterait qu'à sa répulsion.

Dès lundi soir, à Varsovie, on s'interrogeait sur l'avenir à court terme du général Jaruzelski, totalement démonétisé parmi la population. Pour réussir son opération, le général aurait dû, en effet, frapper vite et éviter les bavures. On voit qu'il n'en est rien dix jours après la proclamation de l'état de guerre. De là à ce que les Soviétiques considèrent le général plus comme un handicap que comme une carte maîtresse il n'y a qu'un pas. Dans ce cas-là, Moscou pourrait tout simplement soit lui demander de passer la main à un militaire encore plus collaborationniste (il en existe), soit rétablir un POUP épuré de ses éléments libéraux dans tous ses pouvoirs. Dans les deux hypothèses, il faudrait attendre qu'un appel soit lancé au Kremlin pour qu'il fournisse l'« *aide fraternelle* » qui fait frémir toutes les populations des pays de l'Est ; la mise à l'écart du général Jaruzelski ne pourrait pas, en effet, élever le moral de l'armée, déjà bas. Quant à la milice, forte de plusieurs dizaines de milliers d'hommes et très bien armée, elle ne pourrait pas à elle seule, et malgré tout son zèle, « normaliser » la situation.

JACQUES AMALRIC.

(1) Et au large de la Pologne. On apprend en effet que si la flotte polonaise patrouille bien au large des côtes de la Baltique, elle est « doublée » plus au large, par une sorte de cordon constitué par des éléments de la flotte soviétique.

Après avoir obtenu le droit d'asile l'ancien ambassadeur de Pologne aux États-Unis sera reçu par M. Reagan

M. Reagan a annoncé, lundi 21 décembre, qu'il allait recevoir M. Spasowski, l'ancien ambassadeur de Pologne aux Etats-Unis, qui a obtenu, dimanche, le droit d'asile. Le président américain a dit qu'il admirait le *« courage »* du diplomate, dont la décision *« a souligné le sérieux de la situation »* en Pologne. En revanche, la Maison Blanche déclare ne pas être informée de la défection d'un vice-consul de Pologne à New-York, M. Kondratowicz, dont la demande d'asile avait été annoncée par le *New York Daily News* (*le Monde* du 22 décembre).

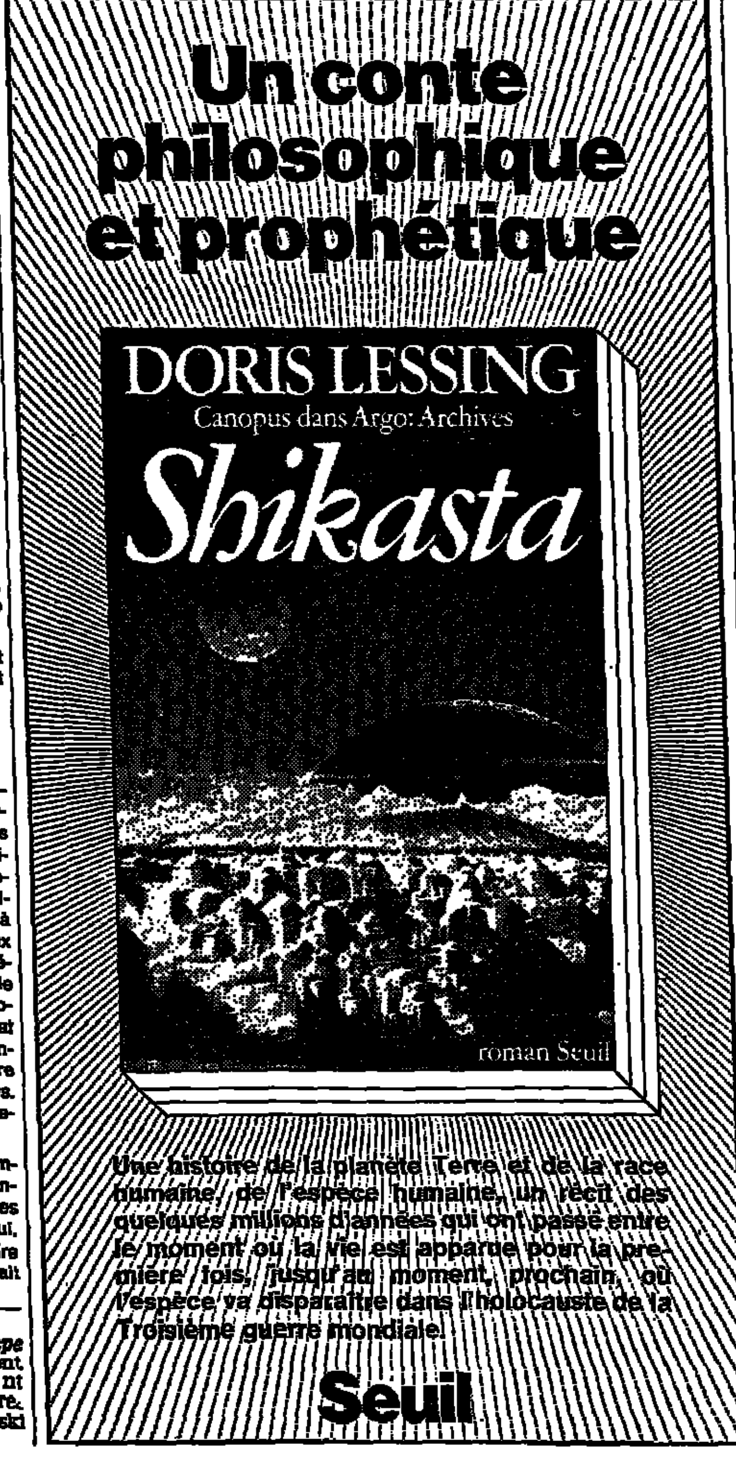
Un porte-parole de la Maison Blanche a précisé, d'autre part, que la résistance en Pologne est *« plus répandue que précédemment annoncé et se poursuit »*, parallèlement à un *« accroissement de la brutalité »* des autorités. Selon ce porte-parole, vingt mines sont en grève en Silésie et un prêtre au moins a été arrêté.

Le syndicat américain des dockers a, pour sa part, appelé ses cent seize mille membres à boycotter tous les navires en provenance ou à destination de la Pologne tant que durera l'état de siège et que des syndicalistes resteront emprisonnés. La seule exception concernera les navires livrant des produits alimentaires ou médicaux dans le cadre d'une aide d'urgence à la Pologne.

● A LONDRES, lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, a déclaré, lundi, à la B.B.C. que les choses *« allaient en empirant »* en Pologne et que ce pays est *« au bord d'une catastrophe considérable »*. Indiquant que certains aspects de la situation sont *« beaucoup plus sérieux qu'ils ne l'étaient il y a une semaine »*, le chef de la diplomatie britannique a justifié son changement d'attitude, qui avait été d'abord fondée sur les premières déclarations du général Jaruzelski excluant une *« répression générale »* et promettant le maintien du renouveau : *« Cela explique*, a-t-il dit, *que notre réaction initiale, tout en étant très inquiète, a été de rester dans l'expectative. »*

● A NEW-YORK, M. Waldheim, qui tenait sa dernière conférence de presse avant de céder ses fonctions de secrétaire général de l'ONU à M. Perez de Cuellar, a estimé que *« nous n'avons pas été confrontés à un tel danger depuis la crise cubaine d'octobre 1962 »*.

● A NEW-DELHI, Mme Gandhi, premier ministre indien, a déclaré que les Polonais *« doivent résoudre ensemble leurs problèmes à l'intérieur de leur pays »*. De même le Brésil, dans un communiqué publié par le ministère des affaires étrangères, espère que la Pologne résoudra sa crise pacifiquement et sans ingérence extérieure. — *(A.F.P., Reuter.)*



L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE

TÉMOIGNAGE LA VIE DANS LES FAMILLES DES INTERNÉS

« Comme si les hommes étaient brusquement partis en voyage »

Anne Rabinovitch, fille de l'écrivain Wladimir Rabi, traductrice de Bellefleur, *le roman de Joyce Carol Oates* (1), *se trouvait en Pologne depuis une semaine lorsque le coup militaire a eu lieu. Elle a assisté aux séances de la commission nationale réunie à Gdansk, et décrit l'état d'esprit des familles après l'internement des fils, des pères, des maris (peu de femmes ayant été, jusqu'à présent, arrêtées).*

Toute la semaine j'avais assisté à Varsovie à des discussions passionnées où j'ai pu mesurer la diversité des opinions au sein même de Solidarité. Le vendredi et le samedi à Gdansk, cité historique que je tenais à visiter, j'ai suivi les séances de la commission nationale. C'était l'euphorie, on parlait de prendre le pouvoir. Cela me faisait l'effet d'un rêve. Dans la nuit de samedi à dimanche, un ami est venu m'annoncer que la milice avait lancé une gigantesque opération et qu'il allait tenter de s'enfuir par la route. Je suis donc rentrée seule à Varsovie pour prévenir sa mère et attendre. En arrivant à la gare centrale, j'ai vu deux chars passer, et c'est affolée que je me suis précipitée à leur appartement, près de la place de la Commune de Paris. J'ai été stupéfaite par le calme avec lequel Yadwiga a réagi. Mesurait-elle la portée des événements de la nuit ? Ou bien avait-elle appris à vivre avec l'inquiétude, à l'intégrer dans la vie quotidienne, soutenue par la mémoire de situations identiques, en d'autres époques ? Pourtant, deux jours plus tard, tandis que je faisais la queue à la gare pour acheter un billet de train — une heure et demie dans l'affolement, la panique, l'énervement, — elle s'est mise à marcher de long en large, parlant à tout le monde, racontant que son fils et son mari étaient arrêtés, et que rien d'autre ne comptait plus. *« Ils vont avoir froid, ils ne sont pas assez habillés, et mon mari est malade, il a besoin de médicaments, comment les lui faire parvenir, si seulement je savais où ils sont... »*

Trois jours déjà ont passé depuis le coup d'Etat, et ils n'ont pas été relâchés, il est question d'envoyer les internés dans des *« camps de vacances », « pour faire de la place dans les prisons »*, dit-elle. Pourtant la vie continue, il faut aller chez le dentiste, faire des démarches au Parlement, et comme le téléphone ne fonctionne pas, tout est plus compliqué. Impossible de monter dans les bus surchargés. Les difficultés de ravitaillement ajoutent encore à ces journées épuisantes.

Une solitude insupportable

Comment vont vivre ces femmes, avec quels revenus ? Autant de questions angoissantes. Wanda, qui a fait de la prison en 1968, attend d'être arrêtée. Elle a préparé son sac. *« Solidarité voulait changer l'avenir,* me dit Eva, vingt-huit ans, professeur d'anglais, membre de Solidarité, dont le mari a été emmené par quatre miliciens dimanche à 0 heure 15. *Mais notre avenir à nous, les femmes, quel sera-t-il ? »* Elle ne supporte pas de rester seule chez elle et, quand elle sort du travail, elle court chez l'un, chez l'autre, pour parler, échanger des informations, avoir, peut-être, des nouvelles. *« Retiens bien tout ce que tu vois,* me dit-elle, *il faut que tu racontes tout, nous n'avons plus aucun moyen de communiquer avec l'extérieur. »* Nous nous séparons douloureusement, sans savoir s'il y aura une prochaine fois, sans savoir même ce qui se passera dans une heure, dans un jour. Ni si mon train franchira la frontière polonaise. *« S'il y a la grève générale, le train s'arrête, et ensuite... »*

Les maisons sont étrangement vides, comme si tous les hommes étaient brusquement partis en voyage, laissant leur bureau de travail en désordre. Les petits mots glissés sous les portes remplacent le téléphone, et avant le couvre-feu tout le monde rentre précipitamment chez soi. La nuit est longue, sans sommeil, tandis que les camions militaires continuent de circuler. L'inquiétude monte, mais il faudra y résister, comme au reste. Que faire devant cette solitude insupportable, paralysante ? Les listes de personnes arrêtées circulent, on baisse la voix car il y a peut-être des micros. *« Je m'occupe de psychopédagogie,* me dit Mme S., dont les deux fils, vingt-deux ans et vingt-neuf ans, viennent d'être arrêtés. *Mais tous les employés de mon bureau vont être envoyés dans d'autres services. »* Mme W., qui travaille à la radio, a été mise « en congé » dimanche. Les étudiants et les lycéens sont mis en vacances. *« Maintenant, c'est au tour des militaires de travailler »*, dit Yadwiga. Elle a encore le courage de plaisanter. Mais le soir, sur le quai de la gare de Varsovie noyée dans le brouillard et le froid, elle me serre dans ses bras en me disant : *« Tu t'en vas, et moi je reste seule. »*

ANNE RABINOVITCH.

(1) Paru en octobre dernier aux éditions Stock. Anne Rabinovitch a également traduit Saul Bellow, Jerzy Kosinshi et Han Suyin.

Moscou se préoccupe surtout de la situation alimentaire

de notre correspondant

Moscou. — La question de l'aide militaire à la Pologne est passée désormais au second plan derrière celle de l'aide alimentaire, affirme-t-on à Moscou de source autorisée. L'évolution de la situation politique, ajoute-t-on, dépend avant tout du niveau d'approvisionnement en vivres. Selon Tass, qui mentionne l'appel du gouvernement de Varsovie invitant les paysans à considérer comme leur *« devoir patriotique »* d'*« assurer le ravitaillement du pays »*, cet approvisionnement *« s'est amélioré dans de nombreuses grandes villes »*. L'agence soviétique précise que *« le calem se maintient dans la plupart des régions »* et que *« la situation générale se stabilise malgré les menées sporadiques des contre-révolutionnaires »*, en particulier au combinat métallurgique de Katowice où des *« groupes d'assaut »* se seraient barricadés et menaceraient de faire sauter les hauts fourneaux. En privé, les porte-parole soviétiques affirment que la grève générale du 19 décembre a été un échec.

Les autorités soviétiques estiment cependant que, en suspendant leurs livraisons de produits alimentaires, les Etats-Unis frappent la Pologne en son point faible et, de ce fait, agissent directement sur le cours des événements. C'est ce qui explique les violentes attaques portées systématiquement contre les dirigeants américains.

Lundi 21 décembre, MM. Haig et Weinberger ont été vivement critiqués pour leurs déclarations télévisées qui reprochaient à l'Union soviétique de se mêler des affaires intérieures de la Pologne. Les *Izvestia* font observer que les deux ministres américains ont été incapables de fournir des preuves. Le quotidien soviétique déclare que *« l'Union soviétique, comme d'autres Etats de la communauté socialiste, accorde actuellement au peuple polonais une aide en produits alimentaires et autres marchandises dont il a besoin »*.

Deux avantages

L'agence Tass affirme que Washington veut *« envenimer »* le climat de ses rapports non seulement avec la Pologne mais avec l'U.R.S.S. et précise : *« Bien sûr, les tentatives de tenir à l'Union soviétique un langage de chantage et de pression sont vouées à l'échec. »* Enfin, la presse soviétique reproduit une déclaration de M. Gus Hall, secrétaire général du P.C. américain, qui dénonce *« les mensonges monstrueux »* propagés par Washington et conclut : *« Nous sommes témoins non pas de la défaite, mais de la victoire des travailleurs polonais. »*

Ces proclamations ne dissimulent pas les inquiétudes de Moscou, qui craint moins une résistance armée qu'un mécontentement latent susceptible de déboucher sur une explosion. Les Soviétiques croient possible de prévenir une telle issue en augmentant leurs livraisons de vivres et en demandant à leurs alliés du pacte de Varsovie d'accroître également leur contribution. Cette voie a deux autres avantages. Sur le plan intérieur, elle ne peut qu'accentuer la méfiance de la population soviétique à l'égard des Polonais, pour lesquels celle-ci est appelée à consentir des sacrifices au moment où, en U.R.S.S. même, se posent de difficiles problèmes de ravitaillement. Sur le plan extérieur, elle constitue un puissant moyen de pression sur le général Jaruzelski.

En toile de fond demeure l'hypothèse extrême d'une intervention militaire soviétique, que les porte-parole officieux du Kremlin se refusent toujours à exclure. Toutefois, les réponses faites par M. Brejnev à la chaîne de télévision américaine N.B.C. et publiées à la « une » des journaux de lundi ne contiennent aucune menace ni d'ailleurs aucune référence explicite à la Pologne. Le chef de l'Etat soviétique, qui se prononce *« pour un dialogue actif avec les Etats-Unis, y compris pour une rencontre au sommet »*, estime qu'il faut *« atténuer la tension, éliminer les foyers dangereux de situations de crise, renoncer à la politique de la course insensée aux armements, reprendre le chemin des relations normales entre Etats, du respect mutuel, de la compréhension et de la prise en compte des intérêts des uns et des autres »*. A propos des relations soviéto - américaines, M. Brejnev évoque les *« nombreux obstacles artificiels »* qu'on a vu apparaître *« ces derniers temps »* et qui, dit-il, doivent être *« éliminés »*.

L'affaire polonaise est ainsi réduite à une péripétie qui ne saurait empêcher le dialogue entre les Deux Grands, a condition, bien entendu, que soient pris en compte *« les intérêts des uns et des autres »*.

THOMAS FERENCZI.

EN FRANCE

L'arrêt de travail d'une heure n'a pas eu l'ampleur qu'espéraient ses organisateurs

Un « échec » selon la C.G.T., une « journée intense » selon la C.F.D.T.

Le mot d'ordre de grève interprofessionnelle d'une heure, lancé lundi 21 décembre, en faveur des militants polonais de Solidarité, à l'appel de l'ensemble des syndicats français — hormis la C.G.T., — a été très diversement suivi. Dans la soirée, M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., estimait que ce mouvement avait déclenché une « intense activité » dans les entreprises : arrêts de travail, mais aussi discussions, pétitions et collectes.

La C.G.T., en revanche, dont un certain nombre de syndicats ou de sections s'étaient tout de même associés à cette action, parlait de « participation insignifiante des travailleurs ». Quoi qu'il en soit, les manifestations de protestation ont pris des formes très variées. Elles ont été mieux suivies dans le secteur public et plus nombreuses en Bretagne et en Alsace que dans les autres régions.

Les arrêts de travail n'ont pas dépassé la durée d'une heure fixée par les consignes intersyndicales C.F.D.T., F.O., FEN, C.F.T.C., C.G.C. Ces consignes ont été mieux respectées dans les secteurs public ou parapublic : P.T.T., impôts, collectivités locales et hôpitaux, banques nationalisées.

Dans les mines de charbon de Lorraine, dans les mines de potasse d'Alsace, les prises de service ont été retardées d'une heure, et un bref débrayage a été observé dans les mines de fer de l'Etat, où l'influence de la C.G.T. est dominante. Dans les transports en commun, les conséquences les plus sensibles ont été enregistrées dans les métros parisien et lyonnais.

A Rennes, une manifestation à laquelle participaient de nombreux cégétistes a empêché les autobus de circuler. De même, le trafic aérien a subi des retards d'environ trois quarts d'heure, notamment à la suite d'une grève des contrôleurs aériens. Dans la métallurgie parisienne, le patronat a dénombré de 5 % à 10 % de grévistes, proportion légèrement supérieure à celle enregistrée lors de la dernière journée revendicative cégétiste dans ce secteur.

Certaines mairies sont restées fermées au public, lundi matin, tandis que, au conseil municipal de Paris et au conseil général des Hauts-de-Seine — à majorité R.P.R., — les travaux ont été suspendus pendant une heure.

Les journalistes et employés de presse se sont également mobilisés. A Paris, ils ont manifesté place de la Bourse à l'appel du S.N.J. (autonome), de la C.F.D.T., de F.O. et de la C.F.T.C. A l'appel de ces mêmes organisations, mais aussi de la C.G.C., dans plusieurs rédactions (A.F.P., *France-Soir*, *le Monde*, *le Courrier picard*, *le Dauphiné libéré*, *le Progrès*, *la Dépêche du Midi*, etc.), il y a eu des assemblées de personnel auxquelles ont participé souvent les ouvriers du Livre, employés et journalistes C.G.T.

A Radio-France, un programme spécial d'une heure sur la Pologne a été relayé par Radio-France international, en direction de la Pologne, diffusé de 11 heures à midi. La C.G.T. et la C.F.D.T. de la radio et de la télévision ont pour leur part demandé qu'un émetteur soit mis à la disposition des responsables de Solidarité résidant en France.

> **L'HEURE DE GRÈVE SERA PAYÉE DANS LA FONCTION PUBLIQUE**
>
> **On précise, à l'Hôtel Matignon, que le premier ministre a donné les instructions nécessaires pour qu'aucune retenue ne soit effectuée sur le traitement des fonctionnaires qui ont fait grève le 21 décembre.**
>
> **« Le Monde » daté du 22 décembre avait donné l'information contraire, sur la foi des indications données, dans la matinée, par le cabinet de M. Mauroy.**

M. MAIRE : un mouvement important.

M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., entouré de M. Jacques Chérèque, secrétaire confédéral, et des militants polonais du comité de coordination du syndicat Solidarité à Paris, a, devant la presse, lundi soir 21 décembre, estimé que : « *Le mouvement de protestation a été positif,* a-t-il déclaré. *Il a donné lieu à une intense activité dans les entreprises. Au total,* a-t-il ajouté, *nous pouvons dire que, malgré les difficultés évidentes créées par l'absence de la C.G.T., le mouvement a été important compte tenu du faible taux de syndicalisation : six millions de salariés travaillent dans des entreprises dépourvues de syndicats.* »

M. Maire a précisé que huit cent mille tracts appelant à cette grève avaient été distribués par sa confédération dans toute l'Ile-de-France.

Selon la C.G.T., au contraire, l'appel à la grève *« s'est soldé par un échec »*.

Dans une déclaration remise, lundi soir, à la presse, le bureau confédéral de la centrale fait état de la *« participation insignifiante des travailleurs à l'arrêt de travail »*, ajoutant que cela constitue *« un échec pour tous ceux qui avaient cru pouvoir abuser les travailleurs et exploiter les dramatiques événements de Pologne à des fins politiques intérieures »*.

Tout en soulignant que l'émotion suscitée par les événements de Pologne est *« réelle parmi les travailleurs »*, la C.G.T. dénonce *« une entreprise de caractère anticommuniste et anticégétiste manifestement destinée à affaiblir la C.G.T. pour remettre en cause le cours de l'évolution politique de la France vers le changement »*.

En conclusion, la C.G.T. souhaite une *« évolution positive »* de la situation en Pologne, la levée de l'état de siège, le rétablissement des libertés syndicales et la reprise du dialogue *« pour redresser l'économie et réformer ce qui doit l'être dans le sens de la liberté, du progrès social, de l'indépendance et de l'entente nationale dans une Pologne socialiste »*.

La participation de syndicats C.G.T.

Cependant, un bon nombre d'organisations de la C.G.T. se sont associées sous diverses formes aux manifestations du 21 décembre. A côté des opposants *« habituels »* (Fédération des finances, des officiers et marins, des personnels pénitentiaires, du spectacle, syndicat des correcteurs, de l'INSEE, de l'ONIC...), on note, par exemple, le syndicat C.G.T. de Renault Sandouville, les communaux de Lille, Rennes, Chambéry, les syndicats C.G.T. de Thomson de Saint-Denis et Grenoble, ceux de Turboméca à Pau, de l'Opéra de Paris et du centre Pompidou (où des banderoles ont été apposées sur les façades), des chantiers navals de Cherbourg, du S.N.E.T.P. de Savoie, du bassin de Longwy (Longométal, SEXLAL, S.L.P.M., Rond-Point, communaux de Mont-Saint-Martin.

Onze sections syndicales d'Angers signalent leur participation, ainsi que celles de l'entreprise de roprographie OCE - France, à Montreuil. Des journalistes du magazine féminin de la C.G.T., *Antoinette* (dont Mme Christiane Gilles, démissionnaire du bureau confédéral était directrice) ont aussi fait grève.

D'autre part, à Lyon, M. Paul Nieznalski, ancien secrétaire de l'union cégétiste des métallurgistes lyonnaise a distribué des tracts expliquant les raisons de sa démission de la C.G.T. Il avait quitté le P.C.F. en 1980.

M. MARCHAIS : un désaveu des organisateurs.

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F. a, en fin de journée, publié une déclaration dans laquelle il affirme que *« le mot d'ordre de grève lancé pour ce lundi matin se solde par un échec pratiquement total.*

» Les syndicats C.F.D.T., F.O., FEN, C.F.T.C. et C.G.C., les forces politiques qui avaient soutenu cet appel se voient ainsi désavoués. La droite, le C.N.P.F., qui s'étaient déchaînés pour assurer le succès de cet arrêt de travail, reçoivent un nouveau et cinglant camouflet.

» Cet échec est aussi celui des grands moyens d'information qui, plusieurs jours durant, ont donné une image systématiquement déformée de l'état réel de l'opinion de notre pays pour essayer d'agir sur elle.

» Certains diront peut-être : « Les travailleurs se désintéressent de ce qui se passe en Pologne ? »...

» Non, les travailleurs français ne sont pas indifférents au sort des travailleurs, du peuple polonais ami. Tout au contraire. C'est précisément parce qu'ils souhaitent que le sang ne coule pas et que la Pologne surmonte le plus vite possible ses épreuves qu'ils ont repoussé les appels des jusqu'auboutistes, qu'ils ont mis en échec les partisans, en France, de l'aventure ; ceux qui poussent à la guerre civile et à l'internationalisation du problème. »

DANS LA PRESSE

Sous le titre *Une mauvaise alchimie*, M. Roland Leroy écrit, à propos de la grève.

« Tout avait pourtant été mis en œuvre : pilonnage de la radio-télévision, heure d'arrêt de travail payé ; le C.N.P.F. et ses négociateurs complaisants suspendant, ensemble, leur séance.

De toute la France, parviennent des nouvelles de même nature : les travailleurs ne se sont pas laissés entraîner. Profondément émus par les événements de Pologne, inquiets, ils ont montré leur aptitude à entendre et à tenir un langage de responsabilité. »

Le Figaro, pour sa part, titre *Très nombreux débrayages dans toute la France*, tandis que *le Matin* souligne que des cégétistes ont manifesté à Paris, et que *le Quotidien de Paris* constate que *« de toutes les centrales syndicales, seule la confédération de Georges Séguy n'a pas participé à la journée de protestations »* Avant d'ajouter : *« Politique oblige... »*

ET SES RÉPERCUSSIONS

Le désarroi des Polonais de Paris

L'assistance était trop nombreuse dimanche 20 décembre pour la petite église polonaise de la rue Saint-Honoré, à Paris. Debout dans les travées et jusque sur le parvis, serrés à n'en pas pouvoir faire le signe de la croix, les Polonais de Paris écoutaient l'acteur Andrzej Seweryn lire des textes des grands poètes polonais qui leur parlaient d'insurrection, d'échec et d'espoir et les chansons de Jacek Kaczmarski. Le prêtre s'en prenait à l'Union soviétique, et déniait à ceux qui lui prêtent main forte aujourd'hui à Varsovie le droit de se dire Polonais. Des sanglots éclatèrent losqu'à la fin du service on vint annoncer la mort de Tadeuz Mazowiecki et appeler les fidèles à se rendre à l'Elysée *« pour demander à François Mitterrand de faire quelque chose »*. Le président n'était pas là.

Le choc a été d'autant plus violent pour les Polonais de Paris qu'ils avaient quitté leur pays depuis moins longtemps. Tandis que certains, les yeux rouges et *« la tête vide »*, désemparés, se cherchaient à l'église ou dans tel ou tel rassemblement, les membres de Solidarité en exil, et ceux qui en sont les plus proches, tentaient pendant ce week-end de mettre sur pied le début d'une action organisée.

A côté de la Polonia, cette communauté immigrée depuis plusieurs dizaines d'années, dont les membres – même s'ils affirment avoir suivi passionnément depuis un an et demi la montée du mouvement social en Pologne – ne sont généralement pas retournés au pays récemment, de nombreux Polonais sont arrivés en France de fraîche date : jeunes couples fuyant l'incertitude et les difficultés économiques, étudiants, artistes qui vivent entre Paris et Varsovie ; des femmes qui, munies de visas de touristes, venaient faire des ménages à Paris pendant quelques semaines *« pour aider leurs enfants »*, et tous ceux qui n'avaient fait le voyage que pour rentrer avec, dans leurs valises, l'approvisionnement d'un vrai Noël pour leur famille.

Quelques dizaines d'entre eux étaient rassemblés samedi sur l'esplanade des Invalides, chantant, sous les fenêtres aux volets fermés de l'ambassade, un hymne frêle, tandis que « les Beaux-Arts » tapissaient les murs d'affiches de Jaruzelski avec les lunettes noires de Pinochet. L'appel à ce rassemblement avait été mal diffusé ; ils n'étaient pas nombreux, mais décidèrent d'organiser chaque jour à 18 heures une manifestation similaire devant l'ambassade. *« Nous avons pris cette initiative spontanément, lors des manifestations du début de la semaine,* explique une étudiante, *pour rassembler tous les Polonais de Paris et les sympathisants français en dehors des règlements de comptes entre partis et organisations français. »* Mais que faire ? *« Il faut faire en sorte que la France ouvre enfin les yeux sur ce qu'est le communisme »*, déclare un monsieur très vieille aristocratie ; *« il faut que soit créé un gouvernement polonais en exil »*, affirme un autre, lui aussi immigré de longue date et qui estime pour sa part que *« Solidarité est allé trop loin, trop vite, et que ça ressemblait même à une provocation. »*

En dépit de la volonté de rassemblement, le fossé semble énorme entre générations, surtout entre les immigrés et ceux qui n'étaient là que provisoirement. Plus on a eu avec la Pologne un contact récent, plus l'effet de surprise paraît avoir été violent, plus réaliste et pessimiste en revanche est l'analyse qu'on fait de la situation, et plus vive est la détermination d'agir efficacement.

Un début de coordination internationale

Forts de cette détermination, les artistes polonais en France, réunis à plusieurs centaines dimanche après-midi, décidaient de se constituer en association pour travailler en collaboration avec le Comité de coordination Solidarnosc en France. L'un des membres de ce comité, M. Piotr Jeglinski, était venu rendre compte de la réunion, vendredi et samedi à Zurich de vingt-neuf syndicalistes polonais, restés à l'Ouest après l'instauration de la loi martiale, et qui ont tenté de coordonner les activités des différents groupes d'action aux Etats-Unis, au Canada, en Suède, en France, aux Pays-Bas, en République fédérale, en Belgique et en Italie. Le groupe qui, de Zurich, a lancé un appel au bureau international du travail et à la commission des droits de l'homme des Nations unies, a souhaité orienter l'action vers la collecte et la diffusion des informations (sur les personnes arrêtées en particulier) et vers la mobilisation des opinions publiques occidentales pour que s'exerce une pression sur les autorités polonaises.

Des listes de personnes arrêtées seront mises à jour à partir des informations qui peuvent parvenir de Pologne ; des actions sont en cours avec la Croix-Rouge et Amnesty International pour tenter de faire parvenir des vêtements et des vivres aux prisonniers. Quant à l'aide alimentaire à la population, les syndicalistes sont convenus de l'encourager tout en exigeant qu'elle soit distribuée par l'Eglise à son arrivée en Pologne.

Un bulletin d'information sera édité en langue polonaise. Une nouvelle réunion des membres de Solidarité en exil est prévue pour le début de l'année prochaine à Francfort-sur-le Main.

CLAIRE TRÉAN.

UN APPEL D'ÉCRIVAINS ET DE SCIENTIFIQUES DE GAUCHE

Plusieurs écrivains et scientifiques ont signé le texte suivant :

« La liberté de tous se joue aujourd'hui en Pologne. La solidarité entière avec les forces de progrès regroupées dans Solidarité, avec le mouvement ouvrier polonais, avec les écrivains, les étudiants, les intellectuels qui le soutiennent dans sa lutte pour une société pluraliste – et dont nous demandons la libération, c'est la position que nous jugeons indispensable et urgente. Tout ce qui peut affirmer la souveraineté du peuple polonais, face aux menaces extérieures qui pèsent sur lui, et à la mise sous séquestre militaire de sa vie politique, est notre cause.

» Il importe de donner tout son poids, en ce moment, à l'affirmation qui vient d'en être faite devant les instances internationales. Nous nous reconnaissons dans la parole qui déclare en notre nom avec une grande évidence : « Il est nécessaire que le peuple polonais trouve dans la position de la France un motif supplémentaire de croire en sa capacité de surmonter les périls qui l'asssaillent (1). »

» Ce qui compte à nos yeux, ce n'est plus de voir s'ouvrir des querelles de politique intérieure française, mais la défense de la démocratie syndicale en Pologne, et la sauvegarde des chances de renouveau dans le socialisme qui s'y jouent.

» Nous aimerions dire, avec la tradition des révolutionnaires russes se référant aux résistants de Pologne : « Leur liberté est la nôtre. »

Premiers signataires : Jean-Pierre Faye, Gilles Deleuze, André Lwoff, Laurent Schwartz, Alexandre Minkowski, François Gros, Alfred Kastler, Félix Guattari, Vladimir Jankélévitch, Antoine Vitez, Raymond Jean, Bernard Pingaud, Clara Malraux, Eugène Guillevic, Alfred Kern, Geneviève Clancy, Nader Naderpour (poète iranien), Gaston Miron (poète québécois), Tibor Papp (poète hongrois), Alcide de Campos (poète portugais), Mitson Ronat, Simone Balazard, Armand Rapoport, Gérard Cléry, Henri Deluy, Dominique Grandmont, Jean Crocq, André Mathieu, Maurice Cury, Alexandre Boviatsis, Roselène Leenhardt, Marie-Odile Faye, Guy de Bosschère, Elias Petropoulos (poète grec), Madeleine Rébérioux, Pierre Vidal-Naquet, Léon Schwartzenberg et l'Union des écrivains de France tout entière, avec l'Union des écrivains québécois.

Les signatures peuvent être adressées à Guy de Bosschère, 11, rue Guy-de-la-Brosse, Paris-5e.

(1) M. Mitterrand, le 16 décembre.

DES ENFANTS AU CHAMP-DE-MARS

Une manifestation de lycéens et d'élèves en faveur de la Pologne a eu lieu, dimanche 20 décembre après-midi au Champ-de-Mars, à Paris. Deux cents personnes ont défilé, parmi lesquelles, cependant, beaucoup d'adultes. Elles ont tourné silencieusement pendant une heure autour du Champ-de-Mars. Plusieurs portaient des drapeaux polonais.

En tête, une banderole tenue par trois jeunes gens proclamait : *« Liberté pour la Pologne »*, tandis que deux autres étaient tenues par des lycéens, affirmant : *« Solidarité, la Pologne lutte »*. Sur une banderole figuraient deux colombes. Les quelques lycéens présents étaient peu diserts, se contentant de rappeler que leur geste était *« individuel et totalement apolitique »*.

Cette manifestation avait été organisée à l'initiative d'un comédien de vingt et un ans, M. René Refsgaard, à la suite de discussions qui avaient eu lieu sur la Pologne au cours d'un spectacle d'animation monté par M. Refsgaard et l'École technique expérimentale du spectacle au collège Maison-Blanche de Clamart (Hauts-de-Seine).

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS

M. MERMAZ : nous tenons l'U.R.S.S. pour responsable.

M. Louis Mermaz (P.S., président de l'Assemblée nationale, a déclaré, le 21 décembre : « *Il faut faire comprendre à l'Union soviétique que nous la tenons pour responsable de ce qui se passe en Pologne. Il faut que le gouvernement et le président de la République fassent bouger l'U.R.S.S qui est derrière le drame polonais. (...) Il ne faut pas accepter le partage de Yalta, il ne faut pas qu'il y ait une double glaciation. Il faut faire en sorte que le gouvernement à direction socialiste et le président de la République puissent agir au niveau de l'alliance atlantique en faveur du peuple polonais.* »

M. Mermaz a ajouté : « *Nous avons un débat à bras-le-corps avec le P.C., les socialistes ont la volonté de faire en sorte que les communistes bougent sur cette question.* »

M. MAFFRE-BAUGÉ SE DÉSOLIDARISE DU P.C.

M. Emmanuel Maffre-Baugé, qui a été élu à l'Assemblée des Communautés européennes sur la liste présentée par le P.C.F., a déclaré : « *Devant un tel forfait contre la liberté d'un peuple et contre des millions d'ouvriers, la conscience se récrie. On ne peut accepter à l'Est ce qu'on a rejeté au Chili, au Salvador, en Argentine. La répression aveugle, où qu'elle se situe, doit être dénoncée avec la plus grande fermeté. Jaruzelski ou Pinochet sont à égalité dans l'horreur. (...)*

» *Je regrette que mes amis communistes ne dénoncent pas avec une plus grande netteté ce qui se passe en Pologne. (...)*

» *C'est pourquoi, au cas où mon attitude politique pourrait ne pas être conforme à leur analyse sur la situation, je suis disposé à leur remettre ma démission de parlementaire européen.* »

● *Le Sénat a suspendu sa séance* à 11 heures, lundi 21 décembre, en hommage à la Pologne. M. Maurice Schumann (R.P.R., Nord), qui présidait les débats, a notamment déclaré, pour associer le Sénat « à l'émotion du peuple français » : « *Il importe que le cri mobilisateur du peuple polonais soit entendu partout et d'abord aux pays des droits de l'homme.* »

● *M. Paul Girod*, sénateur de l'Aisne (Gauche dém.), demande, dans une question écrite, quelle sont les raisons qui ont conduit M. Michel Jobert, ministre du commerce extérieur, à demeurer sur le territoire soviétique, où il se trouvait en voyage officiel, au moment du « *coup d'Etat militaire en Pologne cautionné, voire fomenté, par le gouvernement soviétique* ».

● *Un appel pour les libertés* en Pologne est lancé par le P.S., la C.F.D.T., le M.R.G. et la FEN. Ce texte condamne « *le coup de force militaire, la loi martiale, l'interdiction de toute vie démocratique, la répression massive et sanglante* ».

Parmi les premiers signataires figurent, outre les dirigeants des organisations déjà citées, des personnalités du spectacle et d'anciens membres du P.C.F., Mme Hélène Parmelin, le peintre Edouard Pignon, Arthur et Lise London, MM. Maurice Kriegel-Valrimont, Philippe Robrieux, Charles Tillon, ancien commandant en chef des F.T.P., Roger Pannequin, Alexandre Adler, ainsi que M. Jean-Louis Moynot, membre de la commission exécutive de la C.G.T., ancien secrétaire confédéral.

● *Dans les Vosges*, vingt-trois (quinze R.P.R. et U.D.F. et huit P.S.) des trente et un conseillers généraux ont voté, lundi 21 décembre, une motion dans laquelle ils s'engagent à faire don de leurs indemnités touchées lors de leur précédente session à un organisme de solidarité pour la Pologne. Les cinq élus communistes et trois socialistes se sont refusés à voter cette motion présentée par un conseiller général R.P.R. — (*Corresp.*)

● *Plusieurs conseils municipaux* ont, au cours de leurs délibérations, pris position sur la Pologne. C'est le cas à Marseille, dont le maire est M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, chargé de l'intérieur et de la décentralisation, qui souhaite que ce pays « *retrouve la paix* ».

Le conseil municipal d'union de la gauche de Bourg-en-Bresse, qui compte dix élus communistes, demande le rétablissement de toutes les libertés et de la démocratie en Pologne. A Mantes, cratie en Pologne. A Nantes, dont le maire est M. Alain Chenard, député socialiste, les conseillers communistes n'ont pas voté la condamnation condamnant « *sans équivoque* » la perte des libertés publiques, collectives et individuelles, qui vient de frapper le peuple polonais.

L'embarras des banquiers

(*Suite de la première page.*)

C'est là une formule, puisque, pour acquitter les seuls intérêts, la Pologne est déjà obligée d'emprunter.

Mais l'accord de consolidation envisagé est justement destiné à sauvegarder la consolante fiction selon laquelle Varsovie remboursera un jour ses créanciers. Certes des retournements spectaculaires de situation sont toujours possibles et le *Wall Street Journal* cite des banquiers de New-York qui ne sont pas loin de se féliciter de l'arrivée au pouvoir des militaires, estimant — vieille antienne — que seul un pouvoir fort pourrait rétablir la solvabilité de la Pologne. Pour l'instant, rien ne semble indiquer une issue heureuse à l'affaire polonaise, pas plus dans le domaine financier que dans les autres.

« On voulait rester dans la course »

Que se passerait-il au cas où l'accord ne serait finalement pas signé ? Matériellement rien puisque les paiements effectifs ont cessé depuis neuf mois. Mais une absence d'accord aurait sans doute sur la situation comptable des banques intéressées d'importantes conséquences. En l'absence d'un règlement de consolidation, les banques prêteuses seraient en principe obligées de provisionner les créances non honorées, voire de les annuler purement et simplement. Pour un certain nombre d'entre elles, engagées à fond dans l'affaire polonaise, les provisions en question dépasseraient le montant des bénéfices déclarés pour l'exercice en cours et sans doute aussi pour les suivants. Autrement dit, l'aveu officiel des pertes subies du fait de la Pologne se traduirait par un ou plusieurs exercices lourdement déficitaires. La Commerzbank, un des plus grands établissements financiers allemands, depuis déjà deux ans a cessé de verser des dividendes à ses actionnaires. Les banques allemandes ne sont pas les seules à être sur la sellette. Un certain nombre de banques françaises, encouragées par les pouvoirs publics, ont consenti aux Polonais des prêts dans des conditions que même certaines banques d'outre-Rhin avaient refusées. Il s'agissait pour elles d'« accompagner » l'effort d'exportation des firmes françaises sur le marché polonais, qui est loin d'être négligeable pour un certain nombre d'industriels français. D'autres banques de la place de Paris ont été « *moins allantes tout en restant dans la course* », pour reprendre l'expression d'un des banquiers intéressés.

Quoi qu'il en soit, le montant des échéances de 1982 est tel que, ou bien la Pologne devra être déclarée officiellement en défaut, ce qui serait un des plus grands krachs de l'histoire du vingtième siècle, ou bien il faudra que d'une façon ou d'une autre les Etats pour les dettes qu'ils garantissent et les banques privées pour le montant des créances non garanties qu'elles détiennent sur la Pologne entament de nouvelles négociations avec le pouvoir installé à Varsovie.

Vis-à-vis des seuls pays de l'O.C.D.E., le montant de la dette qui échoira en 1982 s'élève à un peu plus de 5 milliards de dollars dont 2,7 milliards au titre de la dette garantie et 2,3 milliards au titre de la dette non garantie. Encore conviendrait-il de tenir compte des dettes contractées à l'égard de l'U.R.S.S. et des autres pays socialistes, des pays arabes, des banques polonaises installées à l'étranger ainsi que du Brésil et même de l'Argentine, soit un total de 1,3 milliard de dollars qui s'ajoute aux 5 milliards précédemment cités. Encore ne s'agit-il là que des échéances sur le principal. Si on considère que *grosso modo* la Pologne doit chaque année verser 3 milliards de dollars d'intérêts, c'est plus de 9 milliards de dollars dont elle aurait théoriquement besoin l'année prochaine pour payer ses créanciers. Précisons que les emprunts garantis qu'elle a contractés l'ont été au taux de 8 à 8 1/2 % tandis que les emprunts non garantis lui coûtent environ 15 %.

Ces lourdes charges ont-elles la moindre chance d'être payées grâce aux exportations du pays ? En 1981 les recettes provenant de la vente à l'extérieur du charbon, la principale source de devises du pays, ont diminué de moitié. Les plus récentes prévisions faisaient état pour 1982 d'un léger redressement de la situation. Aussi longtemps qu'on n'y verra pas plus clair sur l'avenir politique de la Pologne, tout pronostic est extrêmement hasardeux et, pour tout dire, impossible à faire.

Derrière la Pologne se profile une nouvelle affaire qui empêche de dormir un certain nombre de banquiers occidentaux. Il s'agit de la détérioration de la situation financière de la Roumanie, qui, elle aussi, a pratiquement cessé de rembourser ses créanciers depuis le mois d'août dernier. Les arriérés de paiement se monteraient déjà à environ 1 milliard de dollars. Le total de l'endettement de Bucarest est évalué entre 11 et 12 millards de dollars, dont la plus grande partie est à terme relativement rapproché.

C'est au vu d'une pareille situation que le Fonds monétaire, auquel la Roumanie adhère, a refusé aux dirigeants de Bucarest d'avoir accès à la deuxième tranche d'un crédit dont ils ont déjà tiré la première tranche (pour un montant de 350 millions de dollar). C'est seulement au mois de novembre que les Roumains ont admis leurs difficultés. Ils ont fait savoir qu'ils seraient prêts à entamer des discussions préliminaires avec leurs créanciers au mois de janvier. Une première tâche consisterait à faire l'inventaire exact des dettes contractées et de leur échéancier. Ce travail préliminaire n'est même pas encore terminé en ce qui concerne la Pologne, avec laquelle pourtant les conversations étaient, jusqu'au 13 décembre en tout cas, infiniment plus faciles.

PAUL FABRA.

Un responsable américain propose aux Européens un programme de sanctions économiques

De notre correspondant

Rome. — Des sanctions économiques et commerciales et des « *pressions psychologiques* » à l'encontre de la Pologne et de l'Union soviétique sont proposées aux gouvernements européens par le secrétaire d'Etat adjoint américain, M. Lawrence Eagleburger. Il a commencé par Rome, le 21 décembre, un voyage qui le conduira à Londres, Bonn et Paris. C'est à Bruxelles, le 23 décembre, qu'il formulera ses projets définitifs au cours de la réunion des représentants permanents de l'OTAN.

M. Eagleburger aurait proposé trois mesures immédiates aux Italiens : suspension des aides financières, conditions strictes mises à la livraison des aides alimentaires — qui ne devront plus être fournies au gouvernement polonais mais seront distribuées par le biais d'organisations internationales — suspension enfin de la participation de la Pologne au Fonds monétaire international.

L'adjoint du secrétaire d'Etat américain a d'autre part proposé de prendre aussi des mesures contre l'Union soviétique. Rejetant la thèse de Moscou selon laquelle il s'agit d'une affaire intérieure polonaise, M. Eagleburger a fait valoir que, la Pologne étant signataire des accords d'Helsinki, la répression menée par les autorités militaires de Varsovie légitime l'action des autres signataires.

Peu de précisions ont été données par M. Eagleburger sur la teneur des mesures suggérées à l'encontre de l'U.R.S.S. : la question des pressions psychologiques et de la réduction du commerce a été abordée. Plus gênante pour les Italiens est l'hypothèse de mesures concernant le projet du gazoduc soviéto-européen, auquel Washington est hostile. Italiens et Américains sont cependant convenus de coordonner étroitement leurs actions face à la crise polonaise.

Le pape Jean-Paul II a reçu, lundi 21 décembre, tard dans la nuit, un envoyé du primat de Pologne, Mgr Bronislaw Dabrowski, attendu à Rome depuis une semaine. A Varsovie, Mgr Poggi, envoyé du pape, a rencontré ce même jour Mgr Glemp, primat de Pologne

Le message dominical du pape, qui faisait référence pour la première fois à des morts et à des blessés en Pologne, a été retransmis dimanche soir par Radio-Varsovie mais a été coupé du passage où le souverain pontife affirmait : « *Je continue à recommander à tous la prière et la solidarité envers un peuple qui a le droit de vivre sa propre vie, dans la paix et le respect des droits de l'homme.* »

PHILIPPE PONS.

AFGHANISTAN : L'IMPOSSIBLE NORMALISATION

II. – *La carotte et le bâton*

par JEAN-CHRISTOPHE VICTOR

*Après une enquête auprès des hauts fonctionnaires afghans et d'experts étrangers qui ont quitté Kaboul, Jean-Christophe Victor fait le point de la situation en Afghanistan, où il a séjourné dans le passé. Dans un premier article, il a montré les difficultés rencontrées par le régime de M. Karmal installé au pouvoir par l'intervention armée soviétique, fin 1979, et comment les luttes de factions entre les deux tendances du parti démocratique et populaire (P.C.) dirigeant s'étaient soldées par la victoire de celle du chef de l'État (*le Monde *du 22 décembre). Cela a été accompagné de purges et d'une reprise en main de la population.*

Dès 1980, plusieurs mesures sont prises par le gouvernement de M. Karmal en vue de stimuler la relance économique, et surtout de rassurer commerçants et petits investisseurs : facilités d'obtention du crédit pour les firmes privées ; augmentation des prix d'achat des produits manufacturés par l'État ; abaissement des tarifs douaniers, accompagné d'une autorisation de rétablir des liens commerciaux directs avec les firmes étrangères ; retour au secteur privé d'une vingtaine d'entreprises d'importation, auparavant contrôlées par l'État. La « chambre afghane de commerce et d'industrie » annonce, pour le premier semestre de 1980, une augmentation de 40 % du montant global des importations par rapport à la même période de 1979, qui était de 55 millions de dollars. Les principaux partenaires commerciaux de l'Afghanistan restent l'U.R.S.S., le Japon, la R.F.A., l'Inde. Au début de 1980, l'U.R.S.S. et l'Afghanistan ont signé un nouveau contrat autorisant le triplement des exportations de gaz naturel afghan vers l'U.R.S.S. (2,3 milliards de mètres cubes (1).

L'U.R.S.S., dans le cadre de ses accords de coopération avec l'Afghanistan, semble faire un effort significatif en faveur d'une mécanisation de l'agriculture, en particulier par la founiture de tracteurs. Ceux-ci sont surtout employés dans les plaines du Nord, où la platitude du relief autorise l'organisation de coopératives agricoles et rend en même temps plus hasardeuse l'efficacité des actions de guérilla. Des entreprises mixtes soviéto-afghanes exportent vers l'U.R.S.S. les agrumes, les peaux de karakoul, les raisins.

La campagne d'alphabétisation au point mort

L'effort de construction a été soutenu à Kaboul, mais il est loin de satisfaire la demande : la population de la capitale est, à la suite des bombardements dans les provinces, passée de 700 000 habitants, en 1978, à 1 200 000, en 1981. Selon les propres sources du ministère de l'agriculture, seules 10 % des coopératives agricoles, sur les 1 300 établies en 1978-1979, fonctionneraient normalement. La campagne d'alphabétisation est au point mort, alors qu'elle avait, la première année, en 1978, touché un million d'adultes. Seules quelques centaines de classes fonctionnent encore à Kaboul. En province, les cours sont pour l'essentiel dispensés dans les casernes et dans les offices gouvernementaux : ils y sont obligatoires.

La difficulté des communications terrestres et téléphoniques, l'insécurité des routes, l'absence quasi complète de relais administratifs dans les campagnes, obligent l'administration de la capitale à faire pratiquement l'impasse sur l'approvisionnement alimentaire des zones rurales. Les travaux agricoles ont en partie cessé dans plusieurs régions, en raison de l'exode massif des paysans vers le Pakistan voisin. La pénurie de blé, d'huile, de riz, de sucre et même de viande, qui résulte à la fois de cet exode et des bombardements, n'est pas atténuée par les ravitaillements arrivant dans les bourgs. Les populations civiles évitent en effet de quitter leur territoire et répugnent à se rendre sur les marchés.

L'aide internationale, naguère extrêmement importante en Afghanistan, soit sous forme d' « aide liée », soit sous forme de crédits à long terme et faibles taux d'intérêt, s'est trouvée considérablement réduite depuis que l'opposition au régime issue du coup d'État d'avril 1978 s'est généralisée dans le pays.

Les membres des missions étrangères internationales – PNUD, B.I.T., UNESCO – ou bilatérales – France, Inde, Canada – ont été peu à peu envoyés vers d'autres pays ou sont rentrés dans le leur. Le vide qu'ils ont laissé est de manière quasi systématique rempli par des experts des pays socialistes. Même si la compétence du candidat ne répond pas à la description du poste, le critère de sélection demeure l'appartenance au camp socialiste.

La Banque islamique pour le développement a interrompu toute étude et tout financement en Afghanistan, dès que celui-ci a été exclu de la Conférence islamique, en février 1980. La Banque asiatique de développement en a fait de même.

Plusieurs projets et de nombreux programmes ont donc été laissés « en l'état ». Ainsi le Canada a-t-il financé et fait monter par ses experts, sur la route qui mène à Djelalabad, à l'est de Kaboul, une nouvelle imprimerie nationale ultramoderne, aujourd'hui achevée et inutilisable. La période de formation des techniciens afghans a coïncidé avec l'arrivée au pouvoir de M. Karmal, et le Canada a dû alors rappeler ses experts. Les petites unités agro-industrielles construites par l'Inde tournent aujourd'hui à moitié de leur capacité productive : les matières premières arrivent irrégulièrement ; les Afghans chargés de les faire tourner sont pour un tiers à leur poste, un tiers dans les maquis, un tiers en prison... Le ministre afghan de l'industrie a pu sauver l'usine de matériaux d'équipement et d'outillage construite par la R.F.A. : les experts allemands sont peu à peu remplacés par des techniciens qui se familiarisent lentement avec une usine dont l'équipement est *made in West Germany*.

La fuite des cadres

Mais le départ des experts occidentaux ne représente qu'un inconvénient mineur au regard de l'exode des cadres afghans. Membres de l'administration, collaborant à divers niveaux à l'ancien pouvoir du président Daoud, intellectuels, universitaires, ingénieurs formés en Occident, mais aussi techniciens et manœuvres, ils ont peu à peu rejoint le Pakistan, où certains ont formé des réseaux de résistants. D'autres sont partis dans les pays du Golfe, aux États-Unis, en Europe. Leur départ d'Afganistan constitue une autre source d'affaiblissement pour le pouvoir actuel. Pour des raisons autant techniques que politiques, il a donc fallu faire appel aux conseillers soviétiques.

Il n'est pas sûr que leur nombre, dans les différents organismes de l'Etat, ait augmenté de manière significative depuis l'intervention de décembre 1979. En revanche, leur statut s'en est trouvé transformé : les conseillers prennent désormais les décisions. Ainsi, un décret gouvernemental approuvé au conseil des ministres en janvier 1981 et portant sur la formation en quatre ans de médecins de campagne s'est-il trouvé modifié par les conseillers soviétiques du ministère de la santé : contre l'avis du ministre, cette formation a été ramenée à deux ans.

Les difficultés à apaiser les querelles meurtrières à l'intérieur du P.C. afghan, et l'impossibilité actuelle de réduire la résistance paysanne et la guérilla urbaine ont peu à peu conduit l'U.R.S.S. à intervenir directement dans les affaires de l'Etat afghan, et à choisir une stratégie du long terme. Dans ce but, elle a largement ouvert les portes de ses universités, académies et instituts de recherche aux étudiants afghans, leur accordant des bourses de moyenne et longue durée, ou des stages intensifs de perfectionnement. Près de deux mille bourses ont été offertes en 1981. Des cours d'enseignement de la langue russe se sont ouverts à Kaboul. La faculté des ingénieurs de Kaboul, centre actif de la contestation, devait fermer définitivement ses portes après que les élèves inscrits en 1978 eurent achevé leur cycle d'études. Le relais est d'ores et déjà pris par l'école polytechnique, où les professeurs, depuis une quinzaine d'années, sont des Soviétiques. Ainsi, les jeunes Afghans deviennent-ils une carte majeure pour la stabilité du nouveau régime. Leur transformation en acteurs et témoins de l'industrialisation et de l'urbanisation de leur pays fait d'eux, bon gré mal gré, un atout de la stratégie soviétique en Asie du Sud.

Une police omniprésente

Aux fonctionnaires titulaires de postes moyens – moins enclins à entonner le crédo du régime mais obligés, de par leurs responsabilités familiales, à composer, – diverses faveurs sont accordées : chauffeur, voiture, indemnités diverses, priorité dans les listes des délégués devant se rendre en U.R.S.S. ou dans les pays socialistes, promotion rapide. Le processus est classique. Des stocks de vêtements importés d'U.R.S.S sont distribués aux ouvriers, employés, petits fonctionnaires : la moitié sont vendus à bas prix dans le circuit commercial, au Kona-Frushi (vente de vieilleries). Les services de police du gouvernement semblent fermer les yeux sur le marché noir qui s'est développé entre les troupes soviétiques et la population. Ce marché a, dans certains quartiers de la capitale, pris des proportions considérables et permet à beaucoup d'Afghans d'accroître leurs maigres revenus.

Cette bonhomie de la police ne doit pas faire illusion : devant l'ampleur grandissante de l'opposition au régime et les capacités d'organisation de la résistance urbaine, son rôle s'est accru. A la répression brutale et aveugle des émeutes du 22 février 1980, et aux manifestations des étudiants et des lycéens d'avril 1980, ont succédé des opérations systématiques de prévention et d'intimidation.

« *La plus grande et la plus célèbre prison d'Afghanistan, ce n'est plus Pul-e-Charki, c'est Kaboul.* » Le propos ironique et amer de ce directeur d'un hôpital de la capitale résume le haut degré de surveillance et de contrôle dont sont l'objet ses habitants. Comment pourrait-il en être autrement ? Siège du gouvernement et des administrations, elle est aussi celui où travaillent et vivent, en ghetto, dans le quartier de Microrayon, la majorité des experts soviétiques. Kaboul revêt une importance particulière, du fait qu'elle est désormais la seule ville du pays où résident, sans pouvoir en sortir, ces quelques centaines de témoins que sont les experts et diplomates étrangers. Géographiquement excentrée vers l'est, mais au point d'intersection des grands axes routiers, elle est la plus importante base soviétique du pays : les états-majors de l'armée de l'air sont à l'aéroport, ceux de l'infanterie et de l'artillerie dans le palais de Darulaman ; un peu plus loin, vers le musée, le centre de télécommunications ; ailleurs, dans la ville, ont été installés le génie, les transports et les divisions blindées. Un réseau de radars a été disposé sur les collines qui ceignent la ville. Quatre grands camps, aux quatre points cardinaux, contrôlent entrées et sorties des véhicules civils. Enfin, sur chacun des axes routiers qui mènent à la capitale, tous les 10 kilomètres environ, sont enterrés des chars dont les tourelles dépassent de champs désormais en jachère.

Même en période de calme, des unités blindées de l'armée afghane sont en permanence stationnées aux carrefours. Elles sont renforcées par des blindés soviétiques dans les secteurs stratégiques : palais, radiotélévision, ministère de l'intérieur, silos à grains. En prévision de grèves ou de manifestations, à l'occasion des anniversaires – 27 décembre : « arrivée » de M. Karmal ; 22 février : premières émeutes populaires de grande ampleur dans la ville ; 28 avril : manifestations spontanées des lycéens et lycéennes, – le dispositif militaire est renforcé : tous les ponts, les grandes avenues, les places, sont investis par les chars afghans et soviétiques, pendant que les patrouilles blindées circulent sans arrêt à travers la ville. Ce dispositif d'alerte a été mis en place cette année du 15 au 22 février, pour prévenir toute tentative de manifestations populaires. Depuis un an, à la suite des opérations militaires du Shamali et du Pandjchir, dans le Nord, des milliers de familles habitant ces régions ont immigré à Kaboul. Le gouvernement a mis en place, depuis lors, un système de contrôle extrêmement serré, effectué pour l'essentiel par des engagés-élèves de l'académie militaire et par des policiers. Partout dans la ville, des groupes de deux ou trois militaires ou policiers armés circulent, arrêtent les passants, les jeunes de préférence, leur demandent leur *taskera* (carte d'identité), contrôlent les taxis, fouillent les véhicules.

La ville est quadrillée en secteurs. Dans chacun d'eux, le parti a loué une maison (*hona-e-hezbi*) où a été établi un siège de la milice. Les membres du parti et les jeunes pionniers, âgés parfois de douze ans, armés jusqu'aux dents et visiblement fiers de l'être, sont chargés à tour de rôle d'assurer la permanence jour et nuit. Leur activité est surtout intense pendant le couvre-feu qui dure de 20 heures à 5 heures ; il a été modifié mais jamais levé depuis trois ans ; ils circulent dans les rues par groupes, arrêtant toute personne et tout chauffeur de véhicule, leur demandant le mot de passe de la nuit. Quelques blindés font la liaison, d'une *hona-e-hezbi* à l'autre, car les rafales sont fréquentes la nuit : elles signalent parfois un règlement de comptes, entre kalqi et parchami.

Les rumeurs selon lesquelles Kaboul serait un nid de résistants armés ont amené le gouvernement à entreprendre des fouilles à domicile. Elles sont devenues plus systématiques ces derniers mois : elles permettent également de dénicher les jeunes qui refusent la conscription.

A ces actions relativement ouvertes s'ajoutent celles, plus occultes animées par le Khas, la police secrète. Les indicateurs, grassement payés, se recrutent dans tous les milieux : chauffeurs de taxi, commerçants du bazar, personnel de service des bureaux, etc.

La marge de manœuvre est dès lors étroite pour les hommes et les femmes qui, dans la capitale, sont entrés dans la résistance. Mais elle est largement utilisée, et avec succès.

Prochain article :

SUR L'AUTEL DE LA STRATÉGIE

(1) Le gaz afghan serait acheté par Moscou 84,9 dollars pour 1000 mètres cubes et le gaz iranien au prix de 129 dollars (*Assia Week*, 16 mai 1980).

ASIE

Japon

Paris souhaite vendre à Tokyo des missiles et des avions militaires

De notre correspondant

Tokyo. — Pour compenser son déficit avec Tokyo (qui devrait dépasser cette année 5,5 milliards *de francs) le gouvernement français envisage de jeter le poids de ses armes dans la* balance commerciale. Une démarche vient d'être effectuée dans ce sens auprès du ministère japonais des affaires étragères par l'ambassade de France. Paris propose notamment à Tokyo la vente d'armements (avions et missiles) et de matières premières stratégiques telles que l'uranium et le nickel (1). Cette proposition n'est pas tout à fait nouvelle. Cependant elle devrait figurer à l'ordre du jour du comité bilatéral chargé des questions commerciales, qui doit se réunir pour la première fois en janvier prochain à Tokyo. On s'efforce, du côté français, de minimiser cet aspect militaire du rééquilibrage que la presse japonaise a mis en avant. On précise qu'il fait partie d'un ensemble de propositions visant à réduire le déficit commercial.

Du côté du ministère nippon des affaires étrangères, on se déclare « *conscient du désir du gouvernement français d'exporter des armes au Japon, désir lié au problème commercial* ». On « *prend note* » de cette requête en soulignant son caractère politique. La proposition française intervient alors que les Etats-Unis, qui ont eux aussi tendance à lier la question de leur déficit commercial à celle d'un effort nippon en matière de défense, mettent tout en œuvre pour pousser Tokyo à accroître son budget, son potentiel et son rôle militaires.

Cette politique est justifiée, du point de vue américain, par la « *menace soviétique* » globale et par la participation nécessaire du Japon à l'effort de défense et aux responsabilités mondiales du camp occidental. Elle a le soutien actif de puissantes industries d'armement américaines, qui ont parfois ici un quasi-monopole.

La démarche française intervient alors qu'il est de plus en plus question au Japon d'assouplir, en faveur des Etats-Unis, l'interdiction des exportations d'armements. Là aussi, de puissants intérêts industriels, mais japonais cette fois, lorgnent vers les marchés asiatiques potentiellement lucratifs (*le Monde* du 20 novembre). Au début de cette année, les gouvernements français et ouest-allemand avaient fait part, dans un communiqué, de leur réserve quant à une telle évolution.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

(1) Pour apaiser leurs partenaires déficitaires, les Japonais ont récemment annoncé leur intention d'accroître leurs stocks de minerais stratégiques d'une valeur de plusieurs milliards de dollars.

Thaïlande

La nouvelle équipe gouvernementale est mal armée pour redresser la situation économique

De notre correspondant

Bangkok. — Le général Prem Tinsulanond a remanié son gouvernement, samedi 19 octobre, pour y faire entrer de nouveau le Parti d'action sociale (PAS), qui l'avait quitté, en mars, lors d'un conflit né à propos d'un contrat pétrolier passé avec l'Arabie Saoudite (1). Le premier ministre, qui avait succédé, en mars 1980, au général Kriangsak Chamanand, souhaitait s'attacher le concours de ce groupe, le plus nombreux à la Chambre des représentants, et, partant, s'assurer une majorité parlementaire lors des débats à venir sur la situation économique incertaine de la Thaïlande.

Ce remaniement était attendu depuis plusieurs mois. On l'avait cru inévitable, en avril, après le coup d'Etat manqué des « jeunes Turcs », puis, en août, après la victoire électorale du général Kriangsak. Celui-ci, dans la perspective d'un retour au pouvoir, n'avait pas caché son intention de mener la vie dure au gouvernement et de l'interpeller notamment sur la hausse du prix du carburant, la baisse des revenus agricoles, la dévaluation du bath.

Fruit de dosages politiques, la nouvelle équipe n'est pas mieux armée que la précédente pour redresser la situation économique puisque les postes-clés ne changent pas de titulaires. Le PAS, qui avait demandé douze portefeuilles, en obtient neuf. Il semble que l'armée se soit opposée au retour aux affaires de M. Boonchu Rojanastien, ancien chef adjoint du PAS et mentor du premier gouvernement Prem.

Ce nouveau gouvernement dont a été exclu le général Sudsai Hadsin, chef du mouvement d'extrême droite des Buffles rouges, pourra-t-il rester en place jusqu'aux élections législatives du printemps 1983 ? De nombreux observateurs craignent que, compte tenu de cette échéance, les trois partis de Parti démocrate, Parti national thaïlandais, en viennent rapidement à se quereller plutôt qu'à travailler en bonne intelligence.

JACQUES DE BARRIN.

(1) Les principaux ministères sont ainsi attribués : premier ministre te ministre de la défense, général Prem Tinsulanond ; finances, M. Sommai Huntrakul ; affaires étrangères, général Sithi Sawetsila ; agriculture, M. Chuan Leekpai ; commerce, M. Boonmee Bunski ; intérieur, M. Sithi Chiraroj ; justice, M. Marut Bunnag ; industrie, M. Chatichai Choonhavan.

AFRIQUE

Neuf États d'Afrique orientale constituent une « zone de commerce préférentielle »

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Les dirigeants du continent noir sont de plus en plus persuadés que la coopération régionale est l'unique voie de salut offerte à des économies trop vulnérables pour survivre en ordre dispersé. D'où l'émergence de vastes regroupements régionaux.

A l'ouest, la C.D.E.A.O. rassemble seize Etats depuis 1975. A l'est, une « *zone de commerce préférentielle* » est en train de voir le jour. Neuf pays d'Afrique orientale et australe (1) ont signé en effet, lundi 21 décembre, à Lusaka (Zambie), l'acte de naissance de cette zone, qui doit se transformer à terme en un marché commun régional. Ce traité entrera en application au début de 1982.

L'accord trouve son origine en une simple « *déclaration d'intention* » adoptée en 1978 à Lusaka. Huit séries de négociations, dont trois conférences ministérielles, ont été conduites depuis lors sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique, filiale de l'ONU, qui siège à Addis-Abeba. Elles ont abouti à l'approbation, en octobre, d'un projet de traité comprenant douze protocoles. Ceux-ci s'inspirent du « *plan d'action* » de Lagos mis au point en avril 1980 par l'Organisation de l'unité africaine lors de son premier « sommet » économique.

Le traité répond, en premier lieu, à des soucis d'ordre commercial : promouvoir le commerce inter-africain (celui-ci représente moins de 5 % du total des échanges du continent), réduire progressivement les tarifs douaniers, encourager les activités de transit et de réexportation, mettre au point des procédures communes de paiement et de compensation (*clearing*). A longue échéance, la zone préférentielle poursuit des objectifs plus ambitieux : développement des systèmes de transport et de communication, accroissement de la coopération agricole et industrielle, lancement de programmes régionaux de formation de la main d'œuvre, standardisation des produits, harmonisation des contrôles de qualité, etc. Une banque régionale pour le commerce et le développement sera créée. Il s'agira en fin de compte de favoriser une exploitation commune des ressources naturelles et humaines.

La diversité de la région exige souplesse et pragmatisme. Pour obtenir l'adhésion la plus large au traité, il a fallu consentir à l'avance l'adaptation de certaines clauses aux cas particuliers. Par exemple, Djibouti et les Comores, voués pour l'essentiel au commerce de réexportation, bénéficieront de mesures compensatoires. Autre exemple : avant d'approuver le traité, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland ont demandé à consulter leur principal partenaire commercial, l'Afrique du Sud.

A cet égard, la zone préférentielle risque d'ailleurs de faire double emploi avec la Conférence sur le développement de l'Afrique australe, autre institution régionale née en avril 1980, également au Lusaka, et dont la mission essentielle est d'atténuer l'emprise économique de Pretoria sur cette région. Quoi qu'il en soit, aucun Etat ne sera contraint d'acheter des produits à l'intérieur de la zone préférentielle s'il peut les importer d'un pays tiers à meilleur compte. L'industrie sud-africaine, très compétitive, a encore un bel avenir dans cette zone.

Cet accord ne modifiera pas le paysage économique régional avant plusieurs années. Il suppose de la part des Etats membres l'acceptation d'un minimum de règles, parmi lesquelles l'ouverture des frontières. Faute de vouloir y souscrire, le gouvernement tanzanien, qui avait pourtant participé à tous les travaux menés depuis trois ans, a annoncé samedi son refus de signer le traité, arguant du fait qu'il n'avait « *pas eu le temps d'étudier toutes les implications de l'accord* ». Cette version officielle ne trompe personne : en fait, le président Nyerere ne veut pas rouvrir pour l'instant les frontières avec le Kenya, fermées depuis l'éclatement de la Communauté est-africaine en 1977.

Ce renoncement de dernière minute est un coup dur à la fois pour l'ensemble des pays membres — du fait de la position géographique centrale qu'occupe la Tanzanie — mais surtout pour le Kenya qui, en l'absence de facilités de transit, ne pourra pas exporter ses produits vers ses clients potentiels d'Afrique australe. Le Kenya tablait sur l'établissement de la zone préférentielle pour récupérer d'anciens marchés et en conquérir de nouveaux. En vérité, la Tanzanie reste fidèle à sa position antérieure : pas de réouverture des frontières avant le règlement définitif du contentieux financier qui l'oppose à son ancien partenaire kényan.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(1) Ces neuf pays sont : Comores, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Malawi, Maurice, Ouganda, Somalie, Zambie. Cinq autres Etats représentés n'ont pas encore signés : Botswana, Lesotho, Swaziland, Zimbabwe et Angola. Enfin, Madagascar, les Seychelles, le Mozambique et la Tanzanie ne s'étaient pas fait représenter.

Tchad

M. Hissène Habré réclame des négociations entre « toutes les parties »

A la suite des déclarations du président Goukouni Oueddei, qui a préconisé l'envoi au Tchad d'une force « *extra-africaine* » pour y remplacer la force interafricaine de l'O.U.A. (*le Monde* du 22 décembre), un porte parole des FAN (forces armées du nord de M. Hissène Habré) a qualifié, mardi 22 décembre à Khartoum, d' « *irresponsable* » l'attitude du chef du gouvernement. M. Goukouni Oueddei, a-t-il ajouté, « *n'a jamais œuvré pour la restauration de la paix* » au Tchad et « *ne veut qu'un contingent de mercenaires pour perpétrer des massacres* ». « *Une solution pacifique*, a-t-il conclu, *ne peut être trouvée que par des négociations auxquelles participeront toutes les parties tchadiennes, sans exception.* »

D'autre part, à Kinshasa, le président Mobutu a déclaré lundi que « *c'est à l'O.U.A. de définir le rôle de la force interafricaine au Tchad* ». « *Mais l'O.U.A.*, a ajouté le chef de l'Etat zaïrois, *doit aussi tenir compte de la souveraineté tchadienne.* » M. Mobutu a déclaré que la première assignation du contingent zaïrois au Tchad (environ deux mille hommes) avait été l'est, contrôlé en partie par les FAN, mais que, quarante-huit heures plus tard, le commandement de l'O.U.A. avait annulé cette décision pour lui ordonner de se rendre dans le nord. « *Ce n'est pas le Zaïre qui a demandé ce changement* », a-t-il dit.

Enfin, de retour de l'est du Tchad, qu'il a parcuru avec les FAN, l'envoyé spécial de *l'Express*, Christian d'Epenoux, rapporte, dans le numéro de l'hebdomadaire en date du 18 décembre, que M. Hissène Habré s'est installé à Abéché, principale localité de la région, reprise fin novembre, après le retrait libyen, aux partisans de M. Acyl Ahmat, ministre des affaires étrangères. Les FAN, écrit-il sont « *une véritable armée qui m'a semblé omniprésente, disciplinée et combative* » et qui dispose d'un « *équipement redoutable* » pris aux Libyens qui ont subi, du 12 au 19 septembre une lourde défaite face aux maquisards : « *Jeeps nord-coréennes toutes neuves, transports de troupes, camions-citernes, ambulances, canons et mitrailleuses de tout calibre, batteries anti-aériennes bitubes et quatritubes, orgues de Staline, et même des SAM-7.* »

Maroc

Le ministre des finances a présenté un « budget d'austérité et de combat contre la sécheresse »

De notre correspondant

Rabat. — « *Un budget d'austérité et de combat contre les effets de la sécheresse* », ainsi la presse marocaine décrit-elle la loi de finances de 1982, présentée avec retard par le gouvernement, remanié en novembre dernier, et le nouveau ministre des finances, M. Abdellatif Jouahri : 15 % du budget, soit 9 milliards de dirhams (1 dirham = 1,05 franc), seront en effet consacrés à soutenir l'agriculture. Le budget — qui consacre 16 milliards aux investissements — prévoit aussi un renforcement du contrôle des prix, l'établissement d'un soutien sélectif des prix de produits de grande consommation dont les modalités ne sont pas encore connues, un relèvement des impôts sur les gros revenus (45,5? % pour les tranches de salaire dépassant 120 000 dirhams, et 60 % pour ceux dépassant 200 000 dirhams), une augmentation des taxes sur les produits de luxe et sur les services, ainsi que sur les véhicules de plus de 8 CV. Ces ressources supplémentaires serviront aussi à créer quarante-trois mille emplois et à relancer l'économie.

Dans son préambule, le nouveau ministre des finances annonce que, dans ces conditions, « *une aggravation du déficit ne peut être évitée* ». L'augmentation des recettes prévue est, en effet, de 25,39 %, contre 39,70 % pour les dépenses. Les charges totales de l'Etat se monteront à 46 765 millions de dirhams, et les revenus à 39 899 millions, soit un déficit de 6 865 millions de Dh. Le déficit des comptes courants pour 1981 atteindra 10 120 millions de dirhams et sera en partie couvert par les aides internationales, souligne *Al Maghrib*.

Les principaux bénéficiaires des crédits publics seront, en 1982, comme l'année précédente, le ministère de la défense et de la sécurité (5 895 millions de Dh, soit une augmentation de 23,36 % sur 1981) et l'éducation nationale avec 4 692 millions (18,06 % de plus que l'année précédente).

Les dépenses afférentes au service de la dette amortissable et flottante ont, elles aussi, beaucoup augmenté : elles passent de 2 850 millions de Dh en 1981 à 4 450 millions, soit une augmentation de 57,75 %. Selon *Al Maghrib*, l'inflation en 1981 atteindra 15 %.

ROLAND DELCOUR.

● *Un émissaire du président Reagan chez Hassan II.* — Le général Vernon Walters, envoyé spécial du président Reagan, est arrivé secrètement au Maroc, a-t-on appris récemment.

Cette visite — la troisième en moins de deux mois — fait partie des tentatives américaines pour résoudre le conflit du Sahara occidental. A chacun de ses voyages, le général a été reçu par Hassan II, puis s'est rendu à Alger, où il a rencontré le président Chadli Bendjedid. Le roi a également reçu samedi M. Charles Percy, président de la commission sénatoriale des affaires étrangères. Ces deux hommes ont été précédés, au cours des dernières semaines, par M. Weinberger, secrétaire à la défense, et son adjoint Francis West, ainsi que par plusieurs délégations de hauts fonctionnaires. — (*U.P.I.*)

Mme MITTERRAND RECEVRA DES PARENTS DE DISPARUS AU MAROC

Au cours d'une conférence de presse tenue récemment, un porte-parole des Comités de lutte contre la répression au Maroc (14, rue de Nanteuil, 75015 Paris) a annoncé que Mme Danièle Mitterrand recevrait prochainement des responsables de l'organisation. Le secrétariat de Mme Mitetrrand nous a précisé lundi 21 décembre qu'elle recevrait, en fait, des parents de disparus, parmi lesquels figurent des Français.

Au cours de la conférence des comités de lutte, les cinq membres de la commission internationale d'enquête sur la situation des droits de l'homme au Maroc, expulsés de ce pays mardi 15 décembre, après une garde à vue qui a duré vingt-deux heures, ont dénoncé les « *conditions inadmissibles* » de cette expulsion, « *au mépris de toutes les règles de droit* ». « *Nous n'avons pu obtenir aucun ordre d'expulsion écrit, ni connaître le nom et la qualité des personnes qui nous ont signifié cet ordre* », a indiqué l'amiral Sanguinetti, membre de la commission, mandatée par la Fédération internationale des droits de l'homme, l'Association internationale des juristes démocrates, le Mouvement des juristes catholiques et l'Union des avocats arabes.

L'amiral a rappelé que l'on est sans nouvelles de quatre-vingt-neuf militaires marocains, condamnés à moins de dix ans de prison après les tentatives de coup d'Etat de 1970 et 1971, et qui auraient dû être déjà relâchés. Les membres de la mission internationale ont précisé avoir rendu compte de leur « *visite* » au Maroc à des responsables à l'Elysée.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

● DE VIOLENTS COMBATS ont opposé l'armée régulière angolaise et les troupes sud-africaines dans la province angolaise de Cunene, située au sud du pays, ont annoncé lundi 21 décembre les autorités de Luanda. Ces combats auraient fait huit morts et trente blessés dans les rangs angolais et trente-deux morts parmi la population civile, tandis que cinq Sud-Africains étaient tués, le 18 novembre, lors de combats à Tchipa, une bourgade de la province. Huit jours plus tard, cinq gardes frontaliers ont trouvé la mort dans une embuscade sud-africaine, a également affirmé le ministère angolais de la défense. — (*A.F.P.*)

Brésil

● LES DEUX PRINCIPAUX PARTIS D'OPPOSITION vont fusionner en prévision d'une réforme du système électoral annoncée par la junte au pouvoir, ont annoncé des porte-parole de ces deux formations. Le parti populaire (P.P., centriste) a voté, le dimanche 20 décembre, son incorporation au parti du Mouvement démocratique brésilien (P.M.D.B., centre-gauche), qui a accepté cette opération. Le parti démocratique et social (P.D.S., pro-gouvernemental), s'apprête à faire voter au parlement une réforme du système électoral en prévision des élections législatives de novembre prochain. L'opposition fait valoir que ce projet de loi est largement favorable au P.D.S. Le P.M.D.B. dispose d'environ cent quatorze députés, et le P.P. de soixante-quatre, sur les quatre cent vingt que compte le parlement. — (*Reuter.*)

Gambie

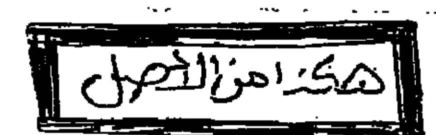
● CONDAMNATIONS A MORT. Sept des auteurs du coup d'état manqué du 30 juillet ont été condamnés à mort, a-t-on officiellement appris lundi 21 décembre à Banjul. Le tribunal spécial qui siégeait dans la capitale gambienne a reconnu les accusés coupables de « *haute trahison* ». Dans son verdict, le tribunal a déclaré que MM. Tapha Camara, Mbemba Camara et Simon Tallbo Saneh, membres du « Conseil de la révolution » qui avait tenté de prendre le pouvoir et de renverser le président gambien, M. Dawda Jawara, ont été reconnus coupables d'avoir participé à l'élaboration du coup d'Etat et à sa tentative de réalisation. Le tribunal a estimé que MM. Mamadou Banda, Aliou Salla, Mamadou Sonko et Mass Corr, même s'ils n'avaient pas fait partie du « Conseil de la révolution », avaient pris une part active à la tentative de coup d'Etat. Enfin, le tribunal a reconnu M. Mbemba Camara coupable du meurtre du commandant adjoint de la Field force (force armée gambienne), tué le matin du putsch, mais il a disculpé un autre accusé, M. Aliou Sala, de l'accusation de meurtre. Les sept condamnés à mort disposent d'un mois pour présenter un recours en grâce. — (*A.F.P.*)

Kenya

● ERRATUM. — Notre correspondant en Afrique orientale nous signale que, dans l'article consacré à la visite de M. Cot au Kenya (*le Monde* du 17 décembre), une erreur de transmission nous a fait écrire que « *la France et le Kenya concluraient au début de l'an prochain trois protocoles d'accord financiers* ». Il fallait lire « *leur troisième protocole d'accord* ».
d'opposition

Roumanie

● L'EXPORTATION DE ROUMANIE PAR LES TOURISTES ETRANGERS de toute quantité de viande, sucre, huile de cuisine, riz et autres denrées alimentaires de base sera interdite à compter du 1er janvier 1982, a-t-on appris lundi 21 décembre à Bucarest. — (*U.P.I.*)



EUROPE

République fédérale d'Allemagne

Une affaire de fraude fiscale embarrasse tous les partis représentés au Bundestag

De notre correspondant

Bonn. — Une affaire embarrasse tous les partis représentés au Bundestag : le parquet fédéral leur reproche, en effet, certaines manipulations fiscales en vue de remplir leur caisses. Les partis ouest-allemands reçoivent des finances publiques 3,50 marks pour chaque voix obtenue aux élections. Mais cela ne suffit pas à payer les gratte-ciel, les milliers de fonctionnaires et une propagande particulièrement exubérante.

La loi limite de façon très stricte les versements qu'un citoyen ou une organisation peuvent faire à un parti sans que leur montant soit soumis à l'impôt sur le revenu. De nombreux versements ont été effectués, au profit de diverses « fondations » vouées en principe au « bien public ». Après quoi, des circuits plus ou moins complexes, passant parfois par l'étranger, faisaient revenir cet argent dans les caisses des partis en leur évitant les déclarations fiscales.

Le parquet a ouvert quelque sept cents enquêtes touchant des sociétés, des hommes d'affaires et des politiciens dont certains sont très éminents. Le premier visé est le comte Lambsdorff, ministre de l'économie, qui fut trésorier du parti libéral en Rhénanie du Nord-Westphalie. Non moins menacé est M. Walther Leisler Kiep, responsable des finances de la C.D.U. Les sociaux-démocrates se trouveraient « dans le même bateau ». Leur hebdomadaire aurait encaissé le montant d'annonces publicitaires fictives.

La semaine dernière, les partis ont tenté de faire voter à la sauvette un projet qui aurait abouti à amnistier les infractions aux lois fiscales, pourvu que les coupables soient prêts à faire amende honorable et à verser au percepteur tout son dû. Mais ce projet s'est heurté à la résistance de nombreux députés sociaux-démocrates et libéraux. Le souci de défendre l'honneur et l'honnêteté des partis n'a peut-être pas été seul en cause. Pour certains sociaux-démocrates, en effet, le comte Lambsdorff, champion de l'économie libérale, est depuis longtemps déjà une bête noire dont on aimerait bien détruire la carrière.

Reste à savoir si, pour sauver son ministre, le parti libéral irait jusqu'à remettre en cause la coalition gouvernementale dans le cas où le S.P.D. continuerait à s'opposer à un règlement amiable de cette affaire. Pour l'instant, toutefois, le sentiment prévaut que les partis se mettront d'accord sur une solution assurant l'immunité à ceux de leurs responsables menacés de comparaître devant les tribunaux.

JEAN WETZ.

Suisse

Le gouvernement va soumettre au Parlement le projet d'adhésion aux Nations unies

De notre correspondant

Berne. — Nouvelle étape importante vers l'entrée de la Suisse à l'ONU. Le gouvernement a définitivement adopté lundi 21 décembre un message recommandant au Parlement d'approuver le principe de cette adhésion. Il rappelle cependant que, conformément à la Constitution, la décision définitive reviendra au peuple et aux cantons, qui seront consultés par référendum.

Jusqu'à présent, la Confédération s'était volontairement tenue à l'écart des Nations unies en vertu de sa politique de neutralité. Mais plus personne ne conteste le caractère universel de l'ONU, et la Suisse s'est aperçue que l'abstention comportait plus d'inconvénients que d'avantages. Depuis une dizaine d'années, les responsables de la diplomatie ont préparé le terrain. En 1977, déjà, le gouvernement était arrivé à la conclusion qu'une adhésion à l'ONU était souhaitable.

« L'entrée à l'ONU, a déclaré M. Aubert, chef du département des affaires étrangères, *répond aux deux principes de base de notre politique extérieure : l'universalité et la solidarité ». « Malgré ses insuffisances et ses lacunes*, note le rapport officiel, *l'ONU reste la seule tentative, sur le plan mondial, d'établir un certain ordre parmi les quelque cent soixante Etats qui composent la communauté internationale, et est, comme telle irremplaçable ». « Certes*, ajoute le message, *la Suisse participe déjà à de nombreuses activités des Nations unies. Mais cela ne suffit plus (...) car l'ONU elle-même est devenue le centre de la coopération mondiale. Une absence volontaire ferait donc courir un risque d'isolement à la Suisse. »*

Se référant aux exemples de la Suède et de l'Autriche, le gouvernement juge que la neutralité permanente et armée de la Suisse ne serait pas remise en cause par une adhésion aux Nations unies. Une autre objection des adversaires de l'adhésion était l'éventuelle participation de la Suisse aux mesures militaires prévues par l'article 42 de la Charte. Mais M. Aubert a rappelé qu'en trente-six ans, l'ONU n'a jamais pris de sanctions militaires, et qu'aucun Etat ne pouvait être contraint à participer automatiquement à ce genre de mesures. En ce qui concerne les sanctions non militaires — obligatoires selon la Charte — la situation est différente, mais, a indiqué M. Aubert, *« la Suisse pourra toujours invoquer sa neutralité, qui est reconnue par le droit international ».*

Le Parlement sera saisi de ce rapport en mars. Le peuple aura ensuite le dernier mot, et un référendum pourrait être organisé en 1983. Mais de sérieuses préventions subsistent, et déjà les adversaires du projet ont créé un comité.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Danemark

M. JOERGENSEN RENONCE A FORMER LE GOUVERNEMENT

(De notre correspondante.)

Copenhague. — Lundi 21 décembre, le premier ministre social-démocrate sortant, M. Anker Joergensen, a dû renoncer à sa mission de formateur. Il avait négocié essentiellement avec les radicaux et les socialistes du peuple. Mais il n'a pas pu s'assurer ainsi une majorité de soutien parlementaire sûre.

Après consultation des chefs des neuf partis représentés au Parlement, la reine désignera soit M. Joergensen pour une nouvelle tentative, soit une autre personnalité social-démocrate ou alors un représentant d'un parti non socialiste qui pourrait être M. Henning Christopherson, président du parti libéral. Tout dépend en fait des radicaux qui n'ont pas encore fait savoir s'ils continueront à désigner M. Joergensen ou une autre personne.

Le lundi 21 décembre, le Parlement élu le 8 décembre s'est réuni pour la première fois. M. Svend Jacobsen, qui était ces deux dernières années ministre des finances du gouvernement démissionnaire, a été élu président de l'Assemblée. — C.O.

U.R.S.S.

UNE SOVIÉTIQUE FAIT LA GRÈVE DE LA FAIM POUR OBTENIR L'AUTORISATION D'ÉPOUSER UN FRANCAIS

(De notre correspondant.)

Moscou. — Mme Inna Lavrova, une Soviétique de quarante-deux ans, a entrepris le lundi 21 décembre une grève de la faim pour obtenir l'autorisation de se marier avec un Français, M. Guy Torrent, auquel est refusé systématiquement un visa d'entrée en U.R.S.S. Mme Lavrova, qui a connu M. Torrent il y a cinq ans à Paris, où il travaillait comme ingénieur sur le chantier de l'ambassade d'U.R.S.S., est rentrée à Moscou en novembre 1977. Elle n'a pas obtenu depuis la permission de retourner en France. M. Torrent a reçu, au début de 1980, un visa de tourisme de quelques jours et a pu engager la procédure de mariage. Mais, à la date fixée pour celui-ci, il n'a pas été autorisé à retourner à Moscou, tandis que Mme Lavrova était empêchée de quitter le pays. Leur problème figurait aux côtés d'une dizaine d'autres sur la liste des cas humanitaires remise par M. Jobert à M. Gromyko le 15 décembre dernier. — TH. F.

● *Youri Orlov condamné à six mois de prison dans un camp.* — Le physicien, ancien président du groupe moscovite pour la surveillance de l'application des accords d'Helsinki, purge depuis 1978 une peine de sept ans dans un « camp de travail à régime sévère ». Il avait pris part à une grève de dix-neuf détenus qui exigeaient le départ d'un co-détenu considéré comme « provocateur ». Cette condamnation se greffe sur quinze jours de cachot. En prison, il est détenu dans une cellule de 3 m sur 1,20 m, a précisé sa femme. — *(Reuter.)*

● *Le Comité de soutien aux juifs d'U.R.S.S.* a organisé le 20 décembre à Paris *« une manifestation de solidarité avec les Juifs opprimés et emprisonnés en Union soviétique. (...) La communauté juive a ainsi voulu réaffirmer, dans le contexte de crise actuel, qu'elle n'abandonnera jamais les juifs otages d'U.R.S.S et qu'elle ne cessera de demander la libération de seize d'entre eux, détenus dans des camps, coupables de s'être voulus juifs et d'avoir demandé à émigrer en Israël ».* De nombreuses personnaltiés étaient présentes parmi lesquelles me Marie-Claire Mendès-France. Mme Marie-Claire Mendès France. M. Jean Pierre-Bloch et des représentants du parti socialiste, du M.R.G. et du R.P.R.

A Paris DES SCIENTIFIQUES CRÉENT UN COMITÉ SAKHAROV

Un comité Sakharov vient de se créer à Paris pour la défense de l'académicien soviétique toujours *« arbitrairement relégué et isolé à Gorki, sans liberté de communiquer avec ses concitoyens, ses collègues et le reste du monde. (...) Bien évidemment*, précise le comité, *nous entendons aussi défendre tous ceux qui luttent pour les droits de l'homme en U.R.S.S. et dont il est un des grands porte-parole ».*

Parmi les vingt-sept premiers adhérents, citons MM. François Jacob et Alfred Kastler, prix Nobel ; les mathématiciens Laurent Schwartz, médaille Fields, et Henri Cartan ; l'astrophysicien Jean-Claude Pecker et l'atomiste Francis Perrin, membres de l'Académie des sciences ; Yves Querré, correspondant de l'Académie des sciences ; Jean-Pierre Vernant, du Collège de France ; Vladimir Jankélévitch ; Mme Hélène Parmelin ; MM. Pierre Vidal-Naquet ; M[es] Louis Pettiti et Daniel Jacoby.

ADHÉSIONS : chez Mme Hessel, 95, boulevard Saint-Michel, 75005 Paris.

CONTRIBUTIONS : C.C.P. Jean-Paul Mathieu, 17 284 81 P Paris, avec la mention Comité Sakharov.

● *Ouverture du procès de M. Vsevolod Kouvakine.* — Membre des « syndicats libres » soviétiques (SMOT, Association interprofessionnelle libre des travailleurs. M. Vsevolod Kouvakine est jugé ce mardi 22 décembre à Moscou. Inculpé de *« propagande antisoviétique »*, il encourt une peine maximale de sept ans de camp et trois ans de relégation. — *(A.F.P.)*

LA FRANCE RECONNAIT LA NEUTRALITÉ DE MALTE

Le gouvernement français a publié vendredi 18 décembre une déclaration dans laquelle il s'engage à respecter la neutralité de Malte. En voici le texte :

« Le gouvernement de la République française profondément attaché à la paix et à la sécurité en Méditerranée.

» Désireux d'apporter son appui à toute action de nature à contribuer à cet objectif et au renforcement de la coopération en Méditerranée.

» Souligne l'importance que revêt à cet égard la déclaration par laquelle le gouvernement maltais a proclamé le 15 mai 1981 la neutralité de la République de Malte ;

» Apporte, en accord avec la charte des Nations unies, son plein soutien à l'indépendance de la République de Malte et à son statut de neutralité, fondé sur les principes du non-alignement ;

» S'engage à respecter cette neutralité ;

» Appelle tous les autres Etats à reconnaître et à respecter le statut de neutralité choisi par la République de Malte et à s'abstenir de toute action incompatible avec cette reconnaissance et ce respect. »



AMÉRIQUES

États-Unis

La chaîne de télévision ABC apporte de nouveaux témoignages sur l'emploi d'armes chimiques d'origine soviétique en Asie

De notre correspondante

New-York. — L'Union soviétique se livre-t-elle à des expériences de guerre chimique, comme l'en a accusée le secrétaire d'Etat, M. Haig, en septembre ? Le rapport des experts chargés par les Nations unies d'enquêter sur l'usage d'armes chimiques en Asie n'était pas très probant lorsqu'il a été publié en novembre (*le Monde* du 26 novembre). Il est vrai que les enquêteurs n'avaient pu rencontrer aucun des « plaignants », essentiellement des réfugiés afghans, cambodgiens et laotiens.

La chaîne de télévision ABC a voulu, lundi 21 décembre, combler cette lacune au cours d'une émission d'une heure, « Rain of Terror » (« La pluie de la terreur »). Selon ABC, c'est au Yémen, dans les années 60, que les premiers témoignages sur l'usage de gaz toxiques à l'époque contemporaine sont apparus : ils auraient été utilisés par les troupes égyptiennes, à l'époque équipées et conseillées par les Soviétiques. Bilan : trois villages dévastés par des bombardements qui ont fait succomber leurs victimes à des œdèmes massifs du poumon et à des hémorragies internes.

L'affaire revient à l'actualité, en 1979, lorsque les Soviétiques envahissent l'Afghanistan. ABC a rencontré des combattants afghans réfugiés au Pakistan, ainsi que des journalistes occidentaux qui ont confirmé certains de leurs témoignages : les uns et les autres ont vu des hélicoptères lancer des sortes de « containers » qui dégageaient une fumée jaune ou noire. Les survivants racontent avoir éprouvé une impression d'étouffement, un début de paralysie, souvent des saignements de nez accompagnés de vomissements. Les morts présentaient des visages noircis et gonflés.

Des photographies prises clandestinement au début de l'occupation de Kaboul montrent des équipements soviétiques de décontamination. Selon les services de renseignements américains, les Soviétiques auraient expérimenté en Afghanistan de nouveaux gaz paralysants.

Mais c'est en Indochine que, selon ABC, la *« pluie de la terreur »* a connu son terrain d'élection. Plus précisément dans les tribus hmongs du Laos et chez les Khmers rouges du Cambodge. Les premiers, alliés des Américains pendant la guerre du Vietnam, ont subi les attaques du Pathet Lao ; les seconds, celles des Vietnamiens, l'un et l'autre attaquant, souligne ABC, étant armé et souvent entraîné par les Soviétiques.

L'équipe d'ABC a rencontré des Hmongs et des Cambodgiens dans des camps de Thaïlande, et des Khmers rouges dans une zone d'entraînement. Les uns et les autres ont décrit les mêmes phénomènes : des avions lancent des projectiles qui dégagent une poudre jaune gluante. Celle-ci détruit les récoltes, tue les troupeaux et frappe aussi la population. Les symptômes vont du simple mal de gorge accompagné de larmoiements et de diarrhée aux plaies cutanées et à l'hémorragie mortelle. Un médecin américain qui travaille dans les camps de réfugiés, le docteur Charles Whitney, a confirmé ces dires. ABC a aussi retrouvé un pilote laotien déserteur qui dessine sur le sol le schéma des fusées à charges chimiques de fabrication soviétique qu'il a lancées sur les villages hmongs. Un autre déserteur, vietnamien raconte comment il a vu, au Cambodge, deux officiers soviétiques *« portant des masques et des gants »*, charger sur un véhicule, avant une attaque, des fusées chimiques qui allaient faire quatre cents morts, dont d'ailleurs, un certain nombre de Vietnamiens.

La prudence de Washington

ABC a réussi à faire confirmer par un médecin de l'université Rutgers, de docteur Joseph Rosen, que des échantillons de cette « poudre jaune » ne contiennent pas seulement les trois mycotoxines (1), peut-être d'origine naturelle, que les services officiels avaient découvertes, mais un quatrième élément, d'origine indiscutablement artificielle : le polyéthylèneglycol, qui est aussi utilisé dans les aérosols et les herbicides.

S'il est ainsi possible de prouver que la fameuse poudre ou « pluie » jaune est bien née dans des laboratoires, sans doute soviétiques, pourquoi le gouvernement américain reste-t-il aussi prudent dans son enquête ? ABC estime que c'est pour ne pas compromettre les négociations américano-soviétiques de Genève. Et peut-être, aussi, pour ne pas relancer la fabrication des armes chimiques qui ont, ici aussi, leurs partisans acharnés.

NICOLE BERNHEIM.

(1) Substance toxique élaborée par des champignons microscopiques.

● *Le pasteur Ian Paisley*, dirigeant protestant extrémiste nord-irlandais, s'est vu refuser, lundi 21 décembre, le visa d'entrée aux Etats-Unis. Cette décision du département d'Etat fait suite à la démarche de cent neuf membres de la Chambre des représentants lui demandant de s'opposer à la venue-visite que le pasteur Paisley entendait faire aux Etats-Unis le mois prochain. Le visa avait également été refusé il y a quelques mois à M. Owen Carron, représentant des catholiques républicains, en raison de ses positions incitant à la violence, selon le département d'Etat. — *(A.F.P., U.P.I.)*

El Salvador

La junte publie le texte organisant la consultation électorale de mars 1982

La junte militaire et démocrate-chrétienne au pouvoir à San-Salvador a approuvé, lundi 21 décembre, un texte organisant la consultation électorale de mars. Les dispositions adoptées ont soulevé la protestation de l'opposition conservatrice et des groupes révolutionnaires.

A San-José de Costa-Rica, le Front Farabundo Marti de libération nationale (F.M.L.N.) a fait connaître, dans un communiqué, que les combats se poursuivront avant, pendant et après la consultation qui doit élire une Assemblée constituante. La direction du Front rappelle, néanmoins, qu'elle est disposée à engager le dialogue *« à n'importe quel moment avec les forces intéressées »* pour trouver une solution négociée au conflit. Le F.M.L.N. ajoute que, *« n'ayant comme seul but que de couvrir l'escalade interventionniste »* étrangère qui se développe depuis le début de l'année 1981, les élections seront un échec.

Cinq mouvements représentant la droite la plus conservatrice ont, d'autre part, protesté contre la publication par la junte du texte réglementant la consultation, estimant qu'il favorise ostensiblement la démocratie-chrétienne.

A Santa-Ana, la seconde ville du pays, une manifestation regroupant quelques milliers de paysans a été organisée, le 21 décembre, pour appuyer la réforme agraire du gouvernement. Lancée en 1980, cette réforme a été sabotée par des groupes d'extrême droite et refusée comme insuffisante par les mouvement révolutionnaires.

Cependant, les accrochages entre rebelles et forces gouvernementales se poursuivent. L'un d'entre eux, à 70 km à l'est de la capitale, a fait, de source officielle, quatre morts, dont un soldat. — *(A.F.P., UPI.)*

Le Monde

politique

Le projet de loi de nationalisations devant le Conseil constitutionnel

UNE DÉCISION POLITIQUE ?

Quelle qu'elle soit, la décision que rendra le Conseil constitutionnel, compte tenu de la vigueur de la polémique engagée depuis plusieurs mois sur le projet de nationalisations, sera interprétée comme étant influencée par des considérations politiques, c'est-à-dire partisanes. C'est là la seule certitude. L'opposition, qui a déposé un double recours (députés et sénateurs) devant la haute juridiction, feint une tranquille assurance : la loi ne peut être déclarée conforme à la Constitution, trop de motifs prouvent, en tout ou partie, son inconstitutionnalité.

La majorité et l'exécutif adoptent une attitude presque identique : en ses dispositions essentielles, la loi respecte les textes constitutionnels. Les seconds n'écartent pas l'éventualité selon laquelle les juges constitutionnels pourraient annuler certaines dispositions mineures ne remettant pas en cause le principe des nationalisations. Mieux, certains « tacticiens » proches du pouvoir ont longtemps cru qu'ils auraient gain de cause en proposant que les socialistes saisissent eux-mêmes le Conseil constitutionnel. La majorité aurait alors fait preuve de scrupules louables, et il ne lui était pas interdit de suggérer — entre les lignes — au Conseil quelques peccadilles d'une constitutionnalité douteuse. L'idée fut abandonnée, mais il n'est pas exclu que quelques chausse-trapes soient, à dessein, demeurées dans le texte de loi...

Politique, la décision de l'assemblée du Palais-Royal le sera de toute façon. Si le texte n'est pas agréé, la gauche y verra la conséquence de la composition d'une assemblée dont tous les membres furent désignés, par mandataires interposés, par l'ancienne majorité. Dans le cas contraire, l'opposition sera tentée d'expliquer que la juridiction suprême n'a pas voulu prendre le risque d'une épreuve de force avec le nouveau pouvoir, épreuve dont, à terme, elle ne peut que sortir vaincue (par renouvellement, tous les trois ans, de ses membres ou par une réforme constitutionnelle visant son existence même). Cette hypothétique prudence du Conseil constitutionnel, le Sénat a tenté de l'exorciser en rejetant à deux reprises le projet de loi. Le message, l'invite étaient clairs : ce que le Sénat a osé faire en défiant l'exécutif, le Conseil peut le faire aussi.

Le Conseil constitutionnel met-il, à propos de ce texte, son avenir en jeu ? Et comment interpréter la déclaration de M. Jospin, pour qui « jamais les grands courants de réforme ne se sont laissés arrêter par une cour suprême, quelle qu'elle soit » ? Le propos du premier secrétaire du P.S. était, pour le moins, ambigu. Mais sans doute a-t-on eu tort de le prendre à la lettre. Une autre lecture est possible : le Conseil se doit — par respect du suffrage universel — de prendre la mesure du changement politique intervenu en France le 10 mai dernier. Si on ne peut exiger de lui qu'il l'accompagne, du moins peut-on espérer qu'il n'y fasse pas obstacle pour des motivations autres que strictement juridiques. L'appel s'adressait donc aux neuf juges constitutionnels. En se situant ainsi dans le « vent de l'histoire », M. Jospin se serait livré à une analyse plus sentimentale et politique que constitutionnelle : le Conseil décide et ses décisions, aux termes de l'article 62 de la Constitution, « ne sont susceptibles d'aucun recours ». « Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles. »

Le président de la République a fait opportunément savoir, dimanche 20 décembre, qu'en cas d'annulation de telle ou telle disposition « il faudra en tirer les conséquences législatives ». Il y aura alors convocation d'une nouvelle session extraordinaire, a-t-il ajouté. Ces assurances aboutissent à légitimer par avance la décision que rendra le Conseil dans un délai d'un mois. Et c'est sans doute pour répondre à M. Jospin que M. Foyer (R.P.R.) se livre à un long plaidoyer sur la justification du contrôle constitutionnel des nationalisations. L'auteur du recours déposé par l'opposition de l'Assemblée nationale développe un argumentaire dont la qualité n'est pas niable, mais qui perd toutefois un peu de sa neutralité juridique par l'emploi d'expressions telles que la « collectivisation des moyens de production ». M. Dailly (Gauche démocratique), qui a rédigé le recours déposé par l'opposition sénatoriale, et dont on lira également des extraits ci-dessous, n'encourt pas le même reproche.

Pour les deux auteurs, les nationalisations votées par le Parlement sont fondamentalement inconstitutionnelles.

LAURENT ZECCHINI.

Les arguments de MM. Foyer et Dailly

● LA JUSTIFICATION DU CONTROLE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL. — M. Foyer réfute la thèse selon laquelle le contrôle exercé par les juges constitutionnels sur les nationalisations *« irait à l'encontre de la volonté populaire exprimée le 10 mai 1981 »*. Bref, résume-t-il, *« censurer la loi, ce serait donc censurer la volonté populaire »*, et le Conseil rendrait ainsi une décision politique et non pas juridique. En réalité, écrit M. Foyer, ce contrôle *« n'est pas destiné à contrecarrer l'expression de la volonté populaire mais, tout au plus les modalités de réalisation de cette volonté »*. Il ne s'agit donc pas d'interdire les nationalisations — *« celles-ci sont possibles »*, mais *« cet accord ou ce contrat* (le 10 mai) *n'ont pas pour autant habilité les pouvoirs publics à violer la Constitution. »*

● LA PROCEDURE LEGISLATIVE.

a) *L'article 40 de la Constitution* (1). L'ancien garde des sceaux souligne que la jurisprudence des décisions du Conseil constitutionnel donne mission à cette juridiction de statuer sur le point de savoir si, au cours de l'élaboration de la loi, il a été fait une application conforme, à la lettre et à l'esprit, de cet article. Sur six articles du projet (5, 12, 17, 24, 31 et 40), l'ancien président de la commission des lois pense qu'il a été fait une application erronée de l'article 40, dans la mesure où de nombreux amendements ont été déclarés — à tort — irrecevables.

b) *Le droit d'amendement.* C'est également sur l'article 40 que M. Foyer se fonde pour rappeler que le droit d'amendement implique une discussion *« réelle »* de ceux-ci. *« Or*, écrit-il, *il est incontestable que tous les amendements déposés par l'opposition ont été purement et simplement rejetés par les députés de la majorité sans même qu'il y ait eu un semblant quelconque de discussion et de concertation. »*

c) *La loi organique relative aux lois de finances* (2). Le député R.P.R. indique que la loi de nationalisations ne pouvait être définitivement votée qu'après *« le vote de la loi de finances de l'année et à la condition que cette loi de finances de l'année 1982 ait prévu, évalué et autorisé les charges nouvelles résultant de la loi de nationalisations. Or tel n'a pas été le cas »*. M. Foyer relève, également, que l'émission d'obligations échangées contre des actions des sociétés industrielles et des banques nationalisées est une émission d'emprunt et que seule la loi de finances peut donner une telle autorisation d'émission. Là encore il y aurait inconstitutionnalité, d'autant, ajoute-t-il, que l'ordonnance précitée prévoit que les titres d'emprunts publics émis par l'Etat ne peuvent être utilisés comme moyens de paiement d'une dépense publique (3).

● LE CHANGEMENT DE NATURE DE LA SOCIETE FRANÇAISE. — L'argumentation de M. Foyer est, dans ce domaine, moins juridique que politique. *« Les nationalisations sont-elles de nature à altérer les caractères de la société française et, partant, de la République, en violation de dispositions de valeur constitutionnelle ? »* M. Foyer consacre de nombreuses pages à souligner l'étendue du champ d'application des nationalisations, mais — et ceci a son importance —, il parle des nationalisations soit *« votées »*, soit *« prévues dans un très proche avenir »*, c'est-à-dire, notamment, de neuf groupes industriels *(« 300 entreprises », 22 ou 23 % du PIB »)*. M. Foyer note que l'activité bancaire *« échappe dorénavant en France aux initiatives privées »*. Il ajoute : *« On conviendra qu'on est en présence d'une véritable « révolution » tendant à transformer les fondements de l'économie française et que, sans y prendre garde, le pays passera d'une société d'économie libérale modérée à une société déjà socialiste dans certains secteurs de l'économie et très nettement dominée par l'Etat dans les autres secteurs. Tout en restant mesuré dans l'expression, on peut affirmer que la loi actuelle entraîne une collectivisation des moyens de production dans certains domaines essentiels de l'économie française. »* Se fondant sur l'article 2 de la Constitution (4), M. Foyer observe : *« Une République sociale peut-elle être considérée comme le synonyme d'une République socialiste ? La réponse est claire : Non. »*

● LA PROPRIETE. — Le député du Maine-et-Loire se réfère aux articles 2 et 17 de la Déclaration des droits de l'homme (5). Il conteste notamment que le législateur ait *« un pouvoir discrétionnaire »* pour la détermination du régime de la propriété. Se fondant sur les textes constitutionnels, et notamment sur le préambule de la Constitution de 1946 (6), M. Foyer assure que le principe des nationalisations *« apparaît plus comme une exception à un droit de propriété que comme une illustration des pouvoirs normaux d'Etat »*. Aussi, non seulement *« la société française est et reste une société non socialiste où règne le droit de propriété »*, mais l'Etat ne peut nationaliser *« que »* tout bien ou toute entreprise qui a ou acquiert un caractère de service public national ou de monopole de fait. Cette *« exception »*, souligne M. Foyer, doit être interprétée restrictivement. La loi ne pouvait donc opérer en vertu du *« monopole de fait »* que des nationalisations très restreintes. En substance : ce n'est pas le cas, il y a donc violation du droit de propriété.

● NECESSITE PUBLIQUE ET MONOPOLE DE FAIT. — M. Dailly conteste la thèse selon laquelle la « nécessité publique » découlerait du seul vote du Parlement. Un tel raisonnement, indique-t-il, justifierait toutes les atteintes que le législateur porterait au droit de propriété, quelles que soient leur nature ou leur ampleur. L'article premier du projet, explique-t-il, nationalisera non pas des filiales ou des entreprises, mais des sociétés mères, *« ce qui empêche le Parlement d'apprécier cas par cas si l'on doit ou si l'on peut nationaliser, et ce que l'on doit ou ce que l'on peut nationaliser »*. Le vice-président du Sénat souligne qu'il est difficile de soutenir que les cinq sociétés industrielles détiennent un monopole de fait, *« d'autant*, précise-t-il, *qu'elles doivent affronter la concurrence internationale »*.

Leur exploitation, poursuit-il, ne peut pas non plus avoir les caractères d'un *« service public national »*, en raison de l'extrême variété de leurs secteurs d'activité. Le Parlement, conclut-il sur ce point, n'a pas été en mesure de constater, entreprise par entreprise, si la nécessité publique exigeait le transfert de propriété au profit de la collectivité nationale, comme l'article 17 de la Déclaration de 1789 le prévoit. M. Dailly tient le même raisonnement à propos des articles 13 (banques) et 27 (compagnies financières).

● LE PRINCIPE D'EGALITE. — La valeur constitutionnelle du principe d'égalité, écrit M. Foyer, ressort d'une manière éclatante des textes constitutionnels. Se fondant sur la jurisprudence de précédentes décisions du Conseil constitutionnel et d'arrêts du Conseil d'Etat, le député souligne que l'appréciation d'une mesure formellement discriminatoire au regard du principe de l'égalité doit se faire en fonction de *« la finalité du texte réglementaire ou légal »*. La loi de nationalisation, soutient M. Foyer, comporte trois sources d'inégalité : 1) celle du traitement entre banques étrangères et banques françaises (les premières étant exclues du champ de la nationalisation) ; 2) l'inégalité du traitement entre banques françaises ; 3) l'inégalité résidant dans la différence de traitement entre les banques par l'introduction du critère géographique du lieu des dépôts. M. Dailly remarque à ce sujet : *« Toutes les institutions financières bancaires concourent de la même manière à la création monétaire. La distinction entre banques inscrites* (sur la liste établie par le Conseil national du crédit) *et autres institutions financières bancaires repose sur des critères de nature purement administrative, qui sont sans rapport avec l'objectif poursuivi par le titre III de la loi »* (nationalisation des deux compagnies financières). M. Foyer souligne que la même réglementation s'applique aux banques françaises et aux banques étrangères, *« qu'il s'agisse de leur création ou de leurs conditions de financement »*.

A propos de l'alinéa 1 de l'article 13, qui fixe à 1 milliard de francs le montant des dépôts de banques nationalisées, en précisant que ceux-ci doivent être détenus *« dans les établissements situés sur le territoire européen de la France »* (en deuxième lecture, l'Assemblée a précisé cette notion en parlant de *« siège social situé en France »*), l'ancien garde des sceaux souligne : *« Au regard de la maîtrise du crédit, il n'y a aucun lien entre la finalité de la loi et la localisation d'un établissement d'une banque hors du territoire français. »*

M. Dailly insiste, de son côté, sur la discrimination entre banques françaises. Il observe qu'aucune justification n'a été apportée au cours du débat parlementaire, si ce n'est la volonté de tenir compte de l'*« engagement »* du président de la République, au fait que les banques contrôlées par des sociétés à caractère mutualiste ou coopératif sont écartées du champ de la nationalisation. *« Un « engagement » pris par un candidat à la présidence de la République ne peut prévaloir sur la Constitution*, remarque-t-il, *même si cet « engagement » est confirmé par ledit candidat après son élection »*.

Le sénateur de Seine-et-Marne rappelle que la justification des nationalisations est, notamment, la *« maîtrise du crédit »*. Il juge *« totalement erronée »* l'idée selon laquelle les banques sous contrôle étranger auraient *« une fonction économique différente »* de celles des banques sous contrôle français.

● EFFET EXTRATERRITORIAL. — *« L'ensemble de la loi, et notamment les dispositions des articles 1, 2, 4, 13, 14, 16, 27, 28 et 30, en ce qu'elles visent, par le transfert à l'Etat d'actions de sociétés ayant leur siège en France, la nationalisation de biens et d'entreprises situées à l'étranger, méconnaît le principe de territorialité des nationalisations, consacré par le droit public international et le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 »*, écrit M. Foyer.

Il explique qu'en s'assurant le contrôle des sociétés mères établies en France, l'Etat s'assure le contrôle des activités implantées à l'étranger par leurs filiales. Or l'Etat n'a pas *« compétence souveraine »* pour nationaliser des biens situés ou localisés sur le territoire d'Etats étrangers ; indépendamment du problème de l'indemnisation. Le député R.P.R. ajoute : *« Retenir le siège social de la société comme critère de la compétence de l'Etat permettrait au Liechtenstein de nationaliser des entreprises implantées aux quatre coins du monde sous le seul prétexte qu'elles appartiendraient à des sociétés ayant leur siège social dans cette principauté. »*

M. Foyer rappelle que la loi prévoit la possibilité, pour les dirigeants des sociétés nationalisées, d'aliéner partiellement ou totalement des filiales directes ou indirectes de ces sociétés et de certaines de leurs succursales exerçant leurs activités en dehors du territoire national. En d'autres termes, observe-t-il, *« le législateur français, après avoir violé le principe de territorialité et méconnu la souveraineté des Etats étrangers, a délégué aux dirigeants des sociétés nationalisées le soin de régler les incidents que ces atteintes pourront causer à l'étranger ! »*. C'est un *« aveu éclatant »* du bien-fondé du grief d'extraterritorialité, assure-t-il.

● L'INDEMNISATION. — L'indemnisation des actionnaires est-elle *« juste et préalable »* ? MM. Foyer et Dailly n'insistent pas sur la seconde condition. Le vice-président du Sénat remarque à ce sujet : *« L'indemnité paraît préalablement fixée, dans la mesure où la remise d'obligations et leur régime juridique sont prévus par la loi. »* Pour le reste, les règles d'indemnisation ne leur semblent pas conformes à la Constitution. *« A défaut de paiement préalable*, note M. Foyer, *l'indemnisation n'est juste que si elle remplit deux conditions : elle doit prévoir le versement d'un revenu compensant la privation de la jouissance du capital ; ses modalités doivent comporter une garantie contre la dépréciation du capital. »* Si, sur le premier point, la loi n'appelle pas de critique particulière, sur le second, souligne-t-il, la *« loi est muette »*. M. Foyer invoque deux motifs pour fonder ses critiques : en privant les actionnaires du dividende acquis sur l'exercice 1981, la loi réalise *« ce qu'on ne peut appeler autrement qu'une confiscation pure et simple »* ; une indemnisation payable à long terme et non indexée *« réalise une confiscation partielle déguisée »*.

M. Dailly constate enfin que la loi n'a pas été précédée d'une consultation des assemblées territoriales des territoires d'outre-mer, notamment de celle de la Nouvelle-Calédonie (en raison de la nationalisation du nickel), comme l'exigerait, selon lui, l'article 74 de la Constitution (7).

● *Les socialistes et le projet de nationalisations.* — Au cours d'un déjeuner-débat organisé le 21 décembre à Paris par le Club international du droit et de l'économie, M. Raymond Forni, député (P.S.) du Territoire de Belfort et président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, a déclaré que le groupe socialiste avait eu l'idée de saisir lui-même le Conseil constitutionnel du projet de loi sur les nationalisations afin que celui-ci examine la légalité de ce texte en fonction des arguments développés par la majorité. M. Forni a ajouté que son groupe y avait renoncé parce que l'opposition avait décidé de déposer son propre recours.

Le président de la commission des lois a encore indiqué que si un sondage avait eu lieu auprès des électeurs socialistes sur l'abolition de la peine de mort, ce sondage, comme le montrent les enquêtes que l'on connaît sur cette question, aurait donné un résultat défavorable à l'abolition. M. Forni a justifié la position du gouvernement dans cette affaire par *« les engagements pris »*.

(1) L'article 40 de la Constitution dispose : *« Les propositions ou amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquences soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique. »*

(2) L'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances dispose : article 1, alinéa 4 : *« Lorsque des dispositions d'ordre législatif ou réglementaire doivent entraîner des charges nouvelles, aucun projet de loi ne peut être définitivement voté, aucun décret ne peut être signé, tant que ces charges n'ont pas été prévues, évaluées et autorisées dans les conditions fixées par la présente ordonnance. »* Article 2, alinéa 5 : *« Seules les dispositions relatives à l'approbation de conventions financières, aux garanties accordées par l'Etat, à la gestion de la dette publique ainsi que de la dette viagère, aux autorisations d'engagements par anticipation ou aux autorisations de programme peuvent engager l'équilibre financier des années ultérieures. (...) »*

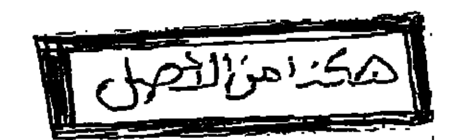
(3) L'article 15 de la loi organique dispose : *« Sauf disposition expresse d'une loi de finances, les titres d'emprunts publics émis par l'Etat (...) ne peuvent être utilisés comme moyen de paiement d'une dépense publique. »*

(4) L'article 2 de la Constitution dispose : *« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. (...) »*

(5) L'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dispose : les droits *« naturels et imprescriptibles de l'homme (...) sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression »*. L'article 17 dispose : *« Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité »*.

(6) L'article 9 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose : *« Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. »*

(7) L'article 74 de la Constitution dispose : *« Les territoires d'outre-mer de la République ont une organisation particulière tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République. Cette organisation est définie et modifiée par la loi après consultation de l'assemblée territoriale intéressée. »*



Le Sénat hostile aux ordonnances sociales

Par 183 voix contre 108 (P.C., P.S., M.R.G.) le Sénat a adopté, lundi 21 décembre, en séance de nuit, une motion préalable défendue, au nom de la commission spéciale, par le rapporteur, M. Collet (R.P.R., Paris), et tendant au rejet du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances (en application de l'article 38 de la Constitution) une série de mesures destinées à conduire, selon l'expression du premier ministre, une « véritable avancée sociale ».

M. Pierre Mauroy avait pourtant plaidé avec habileté et chaleur pour l'adoption de son texte, et son discours avait soulevé des applaudissements à droite de l'hémicycle, ceux, notamment de l'ancien ministre des finances M. Jean-Pierre Fourcade. Une dizaine de sénateurs de l'ancienne majorité se sont d'ailleurs abstenus dans le scrutin final.

Pour M. Collet, « *les mesures sociales qu'on nous promet risquent de n'être que de la poudre aux yeux* ». La motion qu'il défend considère notamment que « *les objectifs que s'est fixés le gouvernement, pour généreux et souhaitables qu'ils soient, constituent un ensemble trop ambitieux pour être réalisé simultanément sans dommages graves à l'économie...* ».

M. Pierre Mauroy analyse en détail chacune des ordonnances prévues dans le texte de loi. (Compte rendu de l'Assemblée dans *le Monde* du 12 décembre.) « *Le gouvernement*, déclare-t-il, *a clairement conscience de l'énorme charge de travail qui pèse sur les parlementaires (...). Nous croyons qu'il serait nocif de multiplier indéfiniment les sessions extraordinaires. Or, vous savez tous que les mesures qui vous sont proposées exigent des textes techniquement compliqués et donc longs. Avec la meilleure bonne volonté, le Parlement ne pourrait les adopter rapidement. Les mesures ne seraient effectives, au mieux, qu'au printemps (...). Ce débat d'habilitation est un véritable débat (...). Ces mesures sont attendues par les Français (...). Tous ensemble nous pouvons permettre une avancée sociale importante et rapide. Cette avancée se fera en liaison permanente avec les partenaires sociaux et vous serez amenés à en juger au terme de la procédure.* »

M. Schwint (P.S., Doubs), président de la commission des affaires sociales, met en garde le Sénat contre l'abus des « *motions préalables* », et M. Charasse (P.S., Puy-de-Dôme) souligne que, par celle-ci, le Sénat se privera de participer à une « *grande œuvre* » comparable à celle de 1936. Quant au recours aux ordonnances, n'est-il pas devenu banal sous la Ve République, qui a utilisé cent vingt-sept fois cette procédure !

Dans le débat, plusieurs autres orateurs évoquent le souvenir du Front populaire et de son œuvre sociale. M. Chérioux (R.P.R., Paris) s'étonne, lui, que le gouvernement utilise une procédure « *que ses amis condamnaient naguère* ». M. de Bourgoing (Calvados), président du groupe des Républicains indépendants, refusera de donner les moyens de légiférer par ordonnances à un gouvernement en lequel il n'a pas confiance.

M. Rudloff (Un. centr., Bas-Rhin) estime que toutes les mesures annoncées pourraient être prises par décrets en vertu d'une loi-cadre. M. Viron (P.C., Nord) apportera son soutien à un projet qui « *permettra une avancée sociale significative* ». MM. Cantegrit (Gauche dém., Français de l'étranger), président de la commission spéciale, et Schwint, reprennent la parole : ce dernier pour condamner une majorité qui va refuser « *la retraite à soixante ans, la cinquième semaine de congé, les trente-cinq heures...* ». M. Auroux, ministre du travail, et Mme Questiaux, ministre de la solidarité nationale, déplorent à leur tour que le Sénat refuse de s'associer à une telle « *avancée sociale* ».

Un collectif agricole vidé de son contenu

Les sénateurs avaient entamé dans la matinée l'examen du troisième « collectif » budgétaire pour 1981, destiné celui-là, à ouvrir de nouveaux crédits au bénéfice de l'agriculture. Ils devaient en reprendre la discussion en séance de nuit et l'adopter par 190 voix contre 105 (P.C., P.S., M.R.G.) après l'avoir pratiquement vidé de son contenu.

Le ministre du budget, M. Fabius, a déclaré : « *L'agriculture familiale doit rester le pivot. Mais nous disons : non aux usines à lait et à l'asservissement des agriculteurs au capital. Cette agriculture familiale est toutefois susceptible de beaucoup de progrès dans le sens de la modernisation. Nous accordons donc 500 millions à l'aide à l'investissement des agriculteurs et 405 à l'investissement destiné à réduire le coût des consommations intermédiaires. Notre agriculture doit rester exportatrice, et 400 millions iront au renforcement des fonds propres des industries agroalimentaires. Nous travaillons aussi pour la justice sociale, et nous nous efforcerons d'améliorer le sort des terroirs défavorisés : zones de montagne, Corse... Enfin, il faudra améliorer la fiscalité agricole, car la transparence des revenus est la condition d'une politique agricole efficace. La loi de finances initiale a prévu des dispositions relatives aux fruits et légumes ; le présent collectif comporte l'assujettissement à la T.V.A. au-dessus d'un certain seuil, et il sera demandé aux agriculteurs de remplir, sans formalisme inutile, un questionnaire sur leur exploitation.* »

Sur 5 milliards et demi d'aide à l'agriculture 2,75 millions proviennent directement du budget de l'Etat, le reste étant prélevé sur les excédents du Crédit agricole.

Mme Cresson précise : « *Nous considérons que ceux des agriculteurs qui sont des entrepreneurs et dont le revenu est supérieur au revenu moyen des Français n'ont pas vocation à une aide sociale directe. En 1980, les cent quarante-cinq mille agriculteurs réalisant le plus gros chiffre d'affaires s'étaient partagés 50 % de l'aide.* »

Avant le scrutin final, la majorité sénatoriale a supprimé les cinq articles essentiels du projet pour protester contre les charges qui, a-t-elle estimé, auraient dû figurer dans la loi de finances pour 1982. Elle n'a pas voulu, d'autre part, que, sur les 5 milliards de crédits accordés aux exploitants agricoles, près de la moitié soient prélevés sur le Crédit agricole, considérant que ces sommes appartiennent déjà aux agriculteurs.

M. Serusclat (Rhône) expliquant tout en le regrettant, le vote négatif du groupe socialiste, qui ne peut approuver un projet « *vidé de son contenu* », a indiqué, à propos du Crédit agricole : « *Le mouvement coopératif et mutualiste s'est fortement altéré, depuis 1973, dans la nécessité où il était de tenir tête au capitalisme. La disposition* [que condamne la droite] *tendait précisément à corriger cette évolution.* » — A. G.

● *Au Sénat*, la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi d'orientation autorisant le gouvernement à prendre, par ordonnances, des mesures d'ordre social, a décidé de poser sur ce texte la question préalable dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération et dont l'adoption entraîne le rejet du texte. Le rapporteur de la commission, M. Collet (R.P.R., Paris), indique dans son rapport : « *Dans l'ignorance complète du contenu sinon de l'objet des ordonnances que prendrait le gouvernement (...), la majorité de la commission a estimé ne pouvoir consentir une délégation de pouvoirs qui s'analyserait comme un véritable vote de confiance portant sur une politique économique et sociale qu'elle désapprouve* ».

PRÉCISION

Dans le compte rendu de la séance des questions au gouvernement du mercredi 16 décembre consacrée aux événements de Pologne (*le Monde* du 18 décembre), nous avons cité les propos du premier ministre, qui, interrompu par M. Vivien (R.P.R., Val-de-Marne), a indiqué à celui-ci : « *Vous avez peut-être été un bon combattant, mais vous êtes un très mauvais député !* ». Une « coupe » malencontreuse n'a pas fait apparaître la réponse de M. Vivien, qui était en substance la suivante : « *Vous vous êtes sans doute emporté dans le feu de l'action et c'est bien ma version qui est la bonne : je suis « mauvais » parce que je ne suis pas gentil avec vous — et je continuerai à être méchant — mais vous n'avez jamais voulu dire que je n'étais pas un bon parlementaire.* » Après avoir rendu hommage à l'action du député R.P.R. lorsque celui-ci était ministre, M. Mauroy a reconnu que c'est aux électeurs de M. Vivien de juger son action dans sa circonscription, ajoutant : « *Toujours le premier à lancer des « projectiles verbaux », vous êtes le chahuteur par excellence !* »

● RECTIFICATIF. — Dans l'organigramme de la nouvelle direction du P.S.U. que nous avons publié dans nos éditions du mardi 22 décembre, nous avons mal orthographié le nom de l'un des membres du bureau politique. Il s'agit de M. Lanig le Dilosquer (courant B).

● *M. Philippe Marchand*, député socialiste de Charente-Maritime, a été nommé chargé de mission à la commission nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.) par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Il succède, dans cette fonction, à M. Alain Madelin, député U.D.F. d'Ille-et-Vilaine.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES

Le *Journal officiel* du 18 décembre a publié le décret portant convocation des électeurs dans les quatre circonscriptions où le premier tour des élections législatives partielles aura lieu le 17 janvier. Les déclarations des candidatures seront reçues à partir du 21 décembre et jusqu'au 27 décembre à minuit. La campagne électorale sera ouverte le lundi 28 décembre.

● Le Front national (extrême droite) a donné son investiture dans la deuxième circonscription de Paris à M. Dominique Filoche, attaché commercial et, dans la quatrième circonscription de Seine-et-Marne, à M. Jean-François Jalk, cadre commercial, en vue des prochaines législatives partielles.

Dans la deuxième circonscription de Paris sera candidate Mme Geneviève Jurgensen, dont les deux filles sont mortes en avril 1980 dans un accident de la route. Elle aura pour suppléante Mme Francine Cicurel, dont la fille a également été tuée dans un accident de la circulation en mai dernier. Soutenue par l'Association des victimes d'accidents de la circulation et de la Fédération des usagers des transports, Mme Jurgensen estime « *des moyens existent pour que l'automobile ne fasse plus de nous des victimes ou des responsables d'accidents* ». Elle propose notamment le respect de la priorité aux piétons et la formation d'un corps de police spécialisé.

M. CHIRAC : l'occasion pour l'ancienne majorité de « se mobiliser ».

M. Jacques Chirac a participé, lundi soir 21 décembre, à une réunion électorale de soutien à M. Pierre de Bénouville (app. R.P.R.), dont l'invalidation a été décidée par le Conseil constitutionnel, et qui se présente à l'élection législative partielle organisée le 17 janvier dans la douzième circonscription de Paris. Il a souligné « *l'impact politique à un peu plus d'un an des municipales* » de ce scrutin et de celui qui aura lieu à la même date dans la deuxième circonscription de Paris où l'élection de M. Pierre Dabezies (app. P.S.) a également été invalidée.

Se défendant de vouloir faire « *un test national* » de ces élections (deux autres scrutins se dérouleront également à la même date dans la Marne et la Seine-et-Marne), M. Chirac a noté qu'elles donneront l'occasion aux électeurs de l'ancienne majorité de « *se mobiliser* ». « *Ces élections partielles*, a-t-il dit, *doivent être le signe avant-coureur des échéances électorales futures au cours desquelles, ayant remobilisé notre électorat, nous gagnerons.* »

M. MAUROY A REÇU A DÉJEUNER LES QUATRE MINISTRES COMMUNISTES

M. Pierre Mauroy a reçu à déjeuner, lundi 20 décembre, à l'hôtel Matignon, les quatre ministres communistes, MM. Charles Fiterman (transports), Anicet Le Pors (fonction publique), Jack Ralite (santé), et Marcel Rigout (formation professionnelle). Le cabinet du premier ministre a indigné qu'il s'agissait d'un « *déjeuner privé* » prévu, selon M. Rigout, « *avant les récents événements* ». Les quatre ministres n'ont fait aucune déclaration en quittant l'hôtel Matignon. « *Il s'agit d'un échange de vues normal, nécessaire au bon travail gouvernemental* », a simplement indiqué M. Fiterman.

Le Monde

société

PRESSE

TREIZE ANS CONTRE « LA BÊTISE »

La mort de «Charlie-Hebdo»

Le dernier numéro de « Hara-Kiri Hebdo », plus connu depuis 1968 sous le titre de « Charlie Hebdo », doit paraître le mercredi 23 décembre. Les difficultés financières des Editions du Square, éditrices de ce journal et du mensuel « Hara-Kiri », dont la publication continue, expliquent cette décision.

Charlie Hebdo n'est plus ! Mort de sa belle mort, comme un *journal ordinaire*, qu'il ne fut pas. Victime, non pas de la censure du pouvoir qui, en 1970, l'avait interdit, mais de l'abandon progressif de ses lecteurs qui n'étaient plus que trente mille. Et cela, malgré la concentration des talents dans une équipe dont on s'arrache, du *Nouvel Observateur* à *l'Humanité*, les dessinateurs, Reiser ou Wolinski. Malgré les astuces du « professeur Choron », pseudonyme de Georges Bernier, le directeur des Editions du Square — qui a modifié par trois fois, mais en vain, la formule de *Charlie Hebdo*, devenu ces derniers mois *Charlie-matin*, puis *la Semaine de Charlie* et enfin, depuis le 10 mai, *Hara-Kiri Hebdo*, le titre toujours illégal, mais toléré, d'avant 1970. « *On ne plaît plus* », résume simplement Cavanna. Une pause donc ? « *Non*, dit-il, *c'est la fin.* »

Lundi soir, tous étaient là pour l'ultime bouclage, pour la dernière de ces couvertures qui firent la réputation de *Charlie* : l'aire de rien, ou presque, décidés pour un soir d'adieu à ne pas temir treize années d'un hebdo, vingt et un ans d'une équipe ; à être encore ces « *fils de prolos* » fiers de l'être et jouant avec bonheur aus Pieds-Nickelés qui goûtent aux gros cigares, au champagne et au parfum des créatures de rêve en s'émerveillant. Prêts, une fois encore, rue des Trois-Portes, à « *applaudir au plus beaux exploits de la bêtise et de la méchanceté, en en rajoutant, en allant dans le même sens qu'elles et plus loin qu'elles* », à rire « *le poing dans la gueule et en voyou* » (1). La bande n'aime guère les fêtes de famille.

Un soir ordinaire, ou presque, pour Cabu, appliqué sur son dessin, qui a avalé cette fois-ci son fou-rire joyeux. « *C'était des années formidables*, dit-il, *on ne retrouvera jamais cette vie.* » Nostalgique, Wolinski l'est aussi, en rappelant comment, appelé en Algérie, il surgit lors de sa première permission en France à *Hara-Kiri mensuel*, 4, rue Choron, la rue qui donna son nom au professeur, l'ex-sergent Georges Bernier : « *On vit un jour*, raconte toujours Cavanna, qui, en quelques mois, les découvre presque tous, *débarquer un pied-noir à la bouille ronde, au poil aile de corbeau, aux yeux de faon, guettant une maman.* » Cavanna, lui, fiévreux, arpente la pièce à la recherche d'un impossible refuge : « *J'ai une grosse grippe* », dit-il avec pudeur. Amer, désemparé, il sent ce « *lieu de rencontre* », cet « *ancrage* », céder sous ses pas. « *Ça s'arrête*, dit-il, *c'est pas une plaisanterie, on n'a pas envie d'aller travailler ailleurs.* » « *C'est le seul endroit*, renchérit Sylvie Caster, *où on est responsable de sa page, où on ne vous change pas une virgule.* » Et où les conférences de rédaction ont lieu après la publication du journal, autour d'un solide déjeuner le mardi. Seul Reiser se dit « *soulagé* » de l'arrêt du journal, qui va lui laisser le temps de tous ses projets de sketches de théâtre ou de télévision, si ce n'était ces licenciements inévitables, « *puisque le mensuel ne fera pas vivre tout le monde* ».

La situation désespérée du journal donne pourtant un dernier ressort au professeur Choron, immortalisé par ses bérets, ses polos et son fume-cigarette, et galvanisé par l'épreuve. Diable d'homme, qui a fait profession de ne croire en rien et qui, pourtant, par ses acrobaties financières et son sens des relations bien arrosées, a rendu *Hara-Kiri* possible, en 1960, et, après chaque interdiction, a permis qu'il reparaisse. Quel autre patron de presse pourrait ne pas payer ses journalistes et ses dessinateurs pendant cinq mois, comme il vient de le faire ? Quel autre négociateur pourrait garder le crédit de banques aussi nombreuses, tout en ayant un endettement tel que, de son propre aveu, il suppose un moratoire de trois ans, même après la disparition de *Charlie Hebdo*, déficitaire ? Il reste discret sur ces questions, tout comme sur les contacts pris actuellement avec M. Daniel Filipacchi. « Hara-Kiri *cherche un mécène*, dit-il, *voilà tout* ».

Le meilleur des mécènes fut M. Raymond Marcellin, ministre de l'intérieur de Georges Pompidou, qui donna sa vraie chance, en 1970, à l'équipe. En interdisant *Hara-Kiri Hebdo*, à cause de la couverture publiée après le drame du « Cinq-Sept » et lors du décès du général de Gaulle : « *Bal tragique à Colombey : un mort* », il le fit connaître à la France entière. *Charlie Hebdo*, qui réapparaissait immédiatement avec les mêmes, répondait à une attente. Cent cinquante mille exemplaires furent vendus chaque semaine de 1970 à 1974, les années glorieuses. Il y eut une France pour se reconnaître dans cette rédaction qui faisait éclater le vocabulaire, dénonçait la publicité en n'y ayant point recours, rêvait l'an 01, revendiquait la liberté des mœurs, « *à une époque*, rappellent-ils, *encore tout à fait pétainiste* », voulait changer de pouvoir. On achetait *Charlie-Hebdo* pour les recettes d'une société à inventer, pour tous ces circuits parallèles qui préfiguraient d'autres rapports.

Charlie vendait de l'aventure, son nom était signe de reconnaissance, ses lecteurs constituaient une franc-maçonnerie : Raymond Bouteille et le Magic Circus étaient de la famille. D'autres les imitèrent, tel *Libération*, dont le développement leur fut certainement en partie fatal. « *Aujourd'hui*, se demande Gébé, *la gauche est au pouvoir, les écologistes dispersés et les gauchistes réduits à rien. Qu'est-ce que nous avons à faire ? On était scandaleux autrefois, à propos de rien interdit pour une culotte de petite fille que l'on avait montrée. A nous aujourd'hui de retrouver autre chose.* » Un appel repris par Cabu : « *Il aurait fallu nous changer, invente n'importe quoi d'autre.* »

Le voulaient-ils tous ? La peur les saisit surtout ces dernières années de perdre leur méchanceté, de « *tomber dans une bonne conscience gauchisante* ». *Charlie* s'est démarqué de son public traditionnel, il s'est retourné contre les causes défendues hier. Le « *barbu* » et « *l'écolo* » sont devenus ridicules, le militantisme est apparu faille de l'intelligence : « *On ne peut être à la fois militant, intelligent et honnête* », affirme aujourd'hui Reiser.

Ce refus de « *pleurer les bébés phoques* » ne s'est pas accompagné pourtant d'un renouvellement des tabous à dénoncer. Annoncer la république des barbus en assimilant chaque visage de député socialiste à un sexe de femme n'a fait sursauter que quelques militantes du M.L.F., qui se sont réunies devant *Charlie*. Rien de très novateur là-dedans. C'est pour ce supplément d'engagement qu'il ne trouvait plus à *Charlie-Hebdo* que Wolinski décidait en 197 de dessiner pour *l'Humanité*. « *On est devenu un journal centriste*, déclare Cabu. *On dénonce toujours la bêtise, mais d'abord celle des socialistes.* » *Charlie*, qui a toujours voulu rester plus un journal de commentaires qu'un journal d'information, n'avait plus de projets : il est devenu sceptique. Le soutien à la candidature de Coluche à l'élection présidentielle fut l'aboutissement naturel de cette évolution. Quel lecteur d'hier s'y est retrouvé ?

Le public, séduit par de tels choix, s'est tourné baeucoup plus naturellement vers le mensuel *Hara-Kiri* (cent quarante mille exemplaires), inspiré depuis cinq ans par le professeur Choron, qui ne craint nullement un repli de l'équipe sur cette publication, son « *enfant chéri* ». « Hara-Kiri *tient les années*, déclare Reiser ; *c'est lui qui restera, c'est lui qu'il faut faire maintenant.* » Un point de vue qui n'est pas partagé par Cavanna : « Hara-Kiri mensuel *était un journal anti-beaufs, il est devenu le journal des beaufs.* » Le jugement est définitif. Cavanna n'y écrit plus depuis deux ans. La bande de *Charlie*, celle qui, il y a treize ans, créait un hebdomadaire pas comme les autres, a sans doute elle aussi vécu. La voix de Choron, lundi soir, couvrait touets les autres.

NICOLAS BEAU.

(1) Ces citations sont tirées du livre de Cavanna *Bête et Méchant*, Editions Belfond.

UNE DÉLÉGATION DE LA PRESSE FRANÇAISE REÇUE PAR M. MITTERRAND

Une délégation de la Fédération nationale de la presse française, conduite par M. Maurice Bujon, a été reçue lundi 21 décembre par le président de la République.

A l'issue de cette entrevue de plus d'une heure, M. Bujon a déclaré : « *Nous avons fait part au président de nos soucis actuels en ce qui concerne la position de la preses écrite dans la civilisation de demain.* » M. Mitterrand, a précisé le président de la F.N.P.F., « *a manifesté son attachement* » à cette forme de presse et il a indiqué qu'il « *n'avait jamais été question de donner un statut à la presse, car nous sommes dans un pays de liberté* ».

M. Claude Puhl, président du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (S.N.P.Q.R.) et de l'Union des syndicats de la presse quotidienne régionale (U.S.P.Q.R.) s'est déclaré « *très satisfait de cet entretien* ».

MM. André Audinot, président du Syndicat de la presse parisienne (S.P.P.), Hubert Ziesenis, président de la Fédération nationale de la presse d'informations spécialisées (F.N.P.S.), Jean Bletner, président du Syndicat des quotidiens départementaux (S.Q.D.), Albert Garrigues, président du Syndicat national de la presse hebdomadaire régionale d'informations (S.N.P.H.R.I.), Marc Demotte, président de la Fédération nationale de la presse hebdomadaire et périodique (F.N.P.H.P.) et Georges Montaron, président du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne (S.P.H.P.), complétaient la délégation.

Peut-on relever une contradiction entre les propos du président de la République sur un éventuel statut de la presse et les déclarations récentes de M. Georges Fillioud sur ce point, déclarant qu'un projet serait déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale avant la fin d 1982 ?

Une remise en ordre du régime fiscal et juridique de la presse, ainsi qu'une actualisation des dispositions contenues dans les ordonnances d'août 1944 restent bien dans les projets du ministre de la communication. C'est le mot « statut » qu'il est souhaitable d'exorciser.

● *M. Robert Hersant*, propriétaire du *Figaro*, s'est engagé à verser quelque 16 millions de francs — en deux échéances de 8 millions chacune, le 30 décembre 1981 et le 30 juin 1982 — au syndic de l'ex-groupe Boussac, en paiement de 20 % des actions de *l'Aurore*. Cet engagement, qui sera tenu par l'intermédiaire de la S.A. le Figaro, est la conclusion du long processus de rachat de *l'Aurore*, entamé en juillet 1978.

RELIGION

JEAN-PAUL II AU NIGÉRIA ET AU GABON EN FÉVRIER 1982

Le pape Jean-Paul II se rendra en Afrique, au Nigéria et au Gabon, au cours du mois de février 1982, a annoncé, lundi 21 décembre, le porte-parole du Vatican. Ce sera le premier voyage du pape à l'étranger depuis l'attentat dont il a été victime le 13 mai sur la place Saint-Pierre. Ce voyage est prévu pour une durée de six jours.

Jean-Paul II s'était déjà rendu en Afrique en mai 1980, où il avait visité six pays : le Zaïre, le Ghana, le Congo, le Kenya, la Haute-Volta et la Côte-d'Ivoire.

JUSTICE

LES PLAIDOIRIES DES AVOCATS DE GUY SIMONÉ

« Les instruments du destin »

« *Jusqu'à la fin de mes jours, les fêtes de Noël seront pour moi une période de deuil et de recueillement* », avait déclaré il y a quelques jours, à l'audience du procès de l'affaire de Broglie, Guy Simoné, en souvenir de la veille tragique de Noël 1976. Après cinq ans de détention, l'ancien policier fait amende honorable. Il a passé sa licence en droit et prépare une maîtrise dans sa cellule. Il dénonce l'univers carcéral et le qualificatif qu'on a accolé à sa fonction : « *policier véreux* ». Il n'y a pas le moindre élément de preuve attestant qu'il a trempé dans des trafics, fera valoir lundi 22 décembre l'un de ses avocats, Mᵉ Christine Courrégé.

Son défenseur ajoute : « *Pendant cinq ans il n'a pas varié d'un pouce. Il a toujours indiqué que Pierre de Varga n'était qu'un commanditaire intermédiaire. Il a toujours affirmé qu'il ne connaissait pas le mobile. Toutes les accusations qu'il a portées ont été vérifiées.* » « *C'est vrai*, a reconnu Mᵉ Courrégé, *la défense de Guy Simoné passe par l'accusation de Pierre de Varga, et si nous poursuivons nos accusations c'est parce que nous pensons que Pierre de Varga est coupable.* »

Mᵉ Christine Courrégé continue ses explications en soulignant le rôle moteur de Pierre de Varga dans cette affaire. Elle démontrera comment le policier du commissariat de la Défense est devenu « *l'obligé, le valet, de Pierre de Varga* ». *Il était tenu. Il était subjugué par cet homme intelligent. De Varga l'a, certes, aidé financièrement, mais dans des conditions telles qu'il s'enfonçait davantage* ».

Pourquoi était-il allé jusqu'au bout de l'entreprise criminelle ? Pour Mᵉ Courrégé, son client n'avait pas l'intention de faire tuer Jean de Broglie. Elle en veut pour preuve cette phrase adressée à Gérard Frèche, le meurtrier, juste avant l'assassinat : « *Laisse tomber !* » et son exclamation quand celui-ci lui a annoncé, quelques instants plus tard, que c'était fait : « *Tu es fou !* ». « *Ce n'est pas Guy Simoné qui a recruté Gérard Frèche*, souligne Mᵉ Courrégé, *il n'a été que l'intermédiaire. (...) Il a seulement donné des indications.* »

S'adressant à l'avocat général M. Dorwling-Carter : « *Vos réquisitions sont illogiques. Vous êtes un homme intelligent et redoutable mais quand on s'appelle Dorwling-Carter on ne peut pas faire de réquisitions illogiques. Vous ne pouvez pas mettre Pierre de Varga et Guy Simoné au même niveau. Vous devez les remettre chacun à leur place. Celle de Guy Simoné n'est pas celle d'un commanditaire. C'est illogique et inadmissible de réclamer vingt ans de réclusion criminelle contre Guy Simoné.* »

Mᵉ Roland Dumas, pour sa part, fera remarquer la disproportion existant entre les condamnations prononcées dans une autre grande affaire criminelle, l'affaire Ben Barka, et les peines requises dans ce dossier. « *Guy Simoné*, a-t-il déclaré, *n'est pas un criminel d'habitude. Il se croit plus malin qu'il n'est. Il a cru qu'il allait rouler tout le monde. Il a joué au chat et à la souris, mais le chat était un chat-tigre.* » L'avocat a désigné ainsi Pierre de Varga : « *Spécialiste des faux états civils, virtuose de l'arnaque et titulaire de deux cent cinquante-six dossiers dans ce palais de justice.* »

Deux affaires

Pour Mᵉ Dumas, il n'y a pas une mais deux affaires de Broglie, l'affaire criminelle proprement dite et celle où a été mis en cause le fonctionnement de la police et de la justice. Faisant écho aux propos de l'avocat général, ce défenseur, qui est également député socialiste, a déclaré : « *Moi non plus je n'ai reçu d'injonction de personne. En déclarant que le parquet général et le ministre de la justice vous avaient laissé libre de vous exprimer, vous avez tenu des propos inconvenants à l'adresse des magistrats (du siège) qui pouvaient les prendre pour eux. Dans cette affaire, la justice du siège s'est constamment heurtée à l'autre partie de l'institution judiciaire, le parquet, qui émane du gouvernement, comme elle s'est heurtée aussi à la police. Ce conflit entre l'exécutif et le judiciaire va se poursuivre pendant cinq ans.* »

Saluant les efforts du président, M. Giresse, bien que ceux-ci aient été « *vains* », Mᵉ Dumas démontrera que « *la police savait ce qui se passait. Elle l'a su depuis longtemps et de différentes manières* ». Examinant point par point les éléments du dossier, notamment les filatures et les écoutes téléphoniques, Mᵉ Dumas fera remarquer que l'écoute contestée du 5 octobre 1976 était « *authentique* » car elle se présente exactement de la même manière que celle du 24 décembre 1976 qui a été reconnue. « *Nous attendons toujours*, a-t-il ajouté, *la démonstration irréfutable des policiers qui nous avait été promise à propos de l'écoute du 5 décembre 1976.* »

Il s'étonnera qu'après le 8 décembre 1976 les filatures et les surveillances des futurs protagonistes du crime n'aient pas été reprises d'une autre manière. Il s'indignera que l'hypothèse espagnole, celle de la MATESA, n'ait pas été mieux explorée. « *Jean de Broglie était encombrant*, conclura-t-il *et il fallait laisser faire. Je suis en mesure de dire, en m'appuyant sur le dossier, que d'autres avaient intérêt à laisser faire. Guy Simoné et les autres, dans une certaine mesure, n'ont été que les instruments du destin.* »

MICHEL BOLE-RICHARD.

EDUCATION

Les difficultés et l'urgence de l'information des élèves sur la contraception

« Vous allez avoir beaucoup de travail, car le terrain est en mauvais état. » En s'adressant à des enseignants de la région parisienne, lundi 21 décembre, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, s'est montrée consciente de la difficulté de mener à bien, en milieu scolaire, la campagne d'information sur la contraception lancée par son ministère. « Il faudra peut-être deux ans pour arriver à quelque chose », a-t-elle ajouté.

Réunis au Centre national de documentation pédagogique à Paris, ses interlocuteurs, enseignants pour la majorité, mais aussi personnels de la santé scolaire, et des élèves d'un lycée et d'un lycée d'enseignement professionnel, ont cependant adhéré à la nécessité d'une telle campagne. Un des participants a regretté que l'éducation sexuelle « *ne commence qu'en troisième, alors qu'il y a dix mille grossesses par an chez les élèves de quatrième* ». Plusieurs ont dénoncé l'illusion de la distinction entre information et éducation sexuelles, rappelant que, selon le mot d'un médecin, « *la vie sexuelle doit s'intégrer à la connaissance du corps qu'il faut engager dès l'école maternelle* ».

Dans une circulaire publiée au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 17 décembre, M. Alain Savary écrit qu'il « *entend conduire une politique active* » en ce domaine. Il invite les personnels d'enseignement, d'éducation, médicaux, para-médicaux et sociaux à « *établir un dialogue avec les élèves des collèges et des lycées* » soit au sein de clubs santé, soit au cours d'une permanence hebdomadaire. Des stages devront être organisés dans les académies pour l'information préalable de ces personnels. Soixante-dix mille dépliants, soit dix par établissements, seront mis à la disposition des collèges et des lycées pour les élèves et les familles.

« Ailleurs qu'à l'école »

De notre correspondant

Grenoble. — « *Nous avons la possibilité de nous informer sur les problèmes de contraception ailleurs qu'à l'école* », affirment les élèves du lycée Emmanuel-Mounier à Grenoble. C'est pour cette raison que leurs délégués ont rejeté la proposition faite à la fin du mois de novembre par l'administration de l'établissement, l'assistante sociale et l'infirmière, de créer un « club santé ». Ce club se serait intéressé notamment aux problèmes de drogue, d'usage des médicaments et de contraception. Pourtant les élèves gèrent, par l'intermédiaire du foyer socio-éducatif du lycée, un club photo et vidéo, un ciné-club, un club « S.O.S. - tiers-monde » et un club de secourisme.

Mais « *à Mounier, l'information sur la contraception n'a jamais attiré beaucoup de monde* », explique l'assistante sociale de l'établissement, qui fut surprise par le peu d'intérêt porté l'année précédente à une table ronde sur ce thème, organisée dans l'établissement par des médecins de l'hôpital et des psychologues. Dix élèves sur les mille six cent quarante, que compte le lycée, s'étaient déplacés.

Et pourtant, il y a deux ans, lorsque la loi sur l'avortement est revenue en discussion devant le Parlement, « Mounier » s'est mobilisé. Des quêtes ont été organisées pour la location des cars destinés à transporter les manifestants au grand rassemblement parisien, des discussions ont été organisées dans des classes ; enfin, quelques jeunes filles ont participé aux activités de la très dynamique section grenobloise du planning familial.

« *J'ai pu parler assez librement de la contraception avec mes parents* », témoigne pour sa part Valérie, seize ans, qui ajoute : « *J'ai ressenti chez eux le besoin de donner cette information dont ils furent généralement privés pendant leur adolescence.* » La famille est souvent citée comme le lieu le mieux adapté pour assurer l'information sexuelle. La campagne récente sur la contraception à la radio et à la télévision a souvent permis, d'amorcer avec les parents des « *discussions et des mises au point nécessaires* », déclare un élève de première.

Les élèves du lycée Emmanuel-Mounier savent surtout qu'ils trouveront au planning familial toutes les informations et les conseils qu'ils recherchent. L'infirmière de l'établissement reconnaît qu'elle est rarement sollicitée sur des problèmes de contraception. « *Généralement, lorsqu'on vient me rendre visite c'est pour obtenir l'adresse du planning* », dit-elle.

Le planning familial de Grenoble répond en effet immédiatement et gratuitement aux demandes des élèves.

La création d'un « club santé » au sein du lycée Emmanuel-Mounier aurait toutefois permis, regrettent ses initiateurs, d'éviter que l'information sexuelle sur la contraception se réduise trop souvent à un « *simple vernis* ».

CLAUDE FRANCILLON.

M. PÉRIÉ, PRÉSIDENT DU CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

M. René Perié, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale, succède à la présidence du conseil d'administration du Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.) à M. Jacques Narbonne.

Outre M. René Perié, deux personnalités ont été nommées à ce conseil d'administration au titre des « personnalités qualifiées » : MM. Lucien Géminard, inspecteur général honoraire de l'éducation nationale, et Jacques Thibau, conseiller des affaires étrangères. M. Robert Pontillon, sénateur socialiste et maire de Suresnes (Hauts-de-Seine), est renouvelé à ce conseil d'administration.

[Né en juillet 1920, M. René Perié, qui est entré comme administrateur civil au ministère de l'éducation nationale en 1946, a été secrétaire général de l'Institut pédagogique national de 1950 à 1963. Nommé à cette date inspecteur général de l'administration au ministère de l'éducation nationale, il a été chargé de l'inspection des services de documentation pédagogiques de 1963 à 1967.]

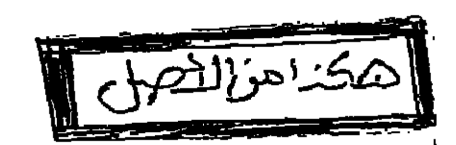
A Amiens

DIX MILLE PERSONNES ONT MANIFESTÉ POUR LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

(De notre correspondant)

Amiens. — Dix mille personnes environ ont défilé le samedi 19 décembre dans les rues d'Amiens pour la défense de l'enseignement privé. Malgré les routes enneigées, parents, enseignants et responsables étaient venus de toute la Picardie mais aussi du Nord, du Pas-de-Calais, de la Champagne et de la région parisienne. Ils manifestaient contre la décision du recteur de l'académie d'Amiens, M. Christian Gras, de limiter à dix-sept le nombre des inscrits en première année du centre de formation pédagogique des maîtres du privé, effectif qui prive l'établissement de toute subvention d'Etat. Le directeur diocésain de l'enseignement libre, les parents d'élèves (UNAPEL) et les syndicats (SNEC-C.F.T.C. et SPELC autonome) fixent quant à eux les besoins à trente-six élèves maîtres au minimum.

M. Pierre Daniel, président de l'Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre, a déclaré au terme de la manifestation que, en l'absence éventuelle de réponse de l'administration le 28 décembre, une action serait engagée devant le tribunal administratif. — M. C.



Le Monde

SCIENCES ET TECHNIQUES

Le projet de LEP et l'avenir du CERN

Trois milliards de francs pour la physique de l'an 2000

Le conseil du CERN (Organisation européenne de recherches nucléaires) a adopté, lors de sa réunion des mercredi et jeudi 16 et 17 décembre, un nouveau projet de tracé pour le grand anneau de collisions d'électrons et d'anti-électrons (positrons) — appelé LEP — que les ingénieurs du CERN étudient depuis plus de cinq ans et que le conseil du CERN a finalement accepté de financer en octobre dernier. Le futur LEP a connu diverses vicissitudes en raison de l'ampleur des travaux à réaliser.

INITIALEMENT conçu comme un anneau souterrain de 7 kilomètres de diamètre (*le Monde* du 27 juin 1979), le LEP devait ensuite voir son diamètre porté à 10 kilomètres afin de pouvoir accélérer les électrons à une énergie suffisante pour mettre en évidence diverses particules nouvelles prévues par les théoriciens. De ce fait, il ne pouvait « tenir » sous le pays de Gex, entre le lac de Genève et les monts du Jura, mais devait s'enfoncer profondément sous ces derniers.

Pour étudier la géologie du Jura profond, une galerie de reconnaissance longue de 4 kilomètres devait d'abord être creusée, mais l'opposition de certaines associations et personnalités du pays de Gex a fait interrompre son creusement. Dans le même temps, des sondages et des études diverses montraient que le sous-sol jurassien était coupé de failles qui auraient fortement renchéri le creusement du tunnel.

Dans la molasse

Une première évaluation de ces difficultés avait fait ramener à 9 kilomètres le diamètre de l'anneau. Puis il fut décidé de modifier son tracé pour éviter complètement le Jura. Le dernier tracé — un cercle passant approximativement sous les agglomérations de Crozet, Versonnex et Ferney-Voltaire, à une centaine de mètres de profondeur — évite le Jura et ne sort guère de la molasse, une sorte de sable comprimé, étanche et très ferme, dans lequel a déjà été creusé le tunnel long de 7 kilomètres qui abrite un autre accélérateur du CERN, le S.P.S. Le creusement de ce dernier a montré que la molasse se prêtait bien au travail d'un appareil spécialisé — un tunnelier. Cette technique de creusement sera donc reprise pour la réalisation du LEP, avec deux ou trois tunneliers travaillant simultanément.

Seuls quelque 3 kilomètres — sur les 27 kilomètres de la circonférence — seront hors de la molasse, dans les terrains calcaires des contreforts du Jura, et exigeront peut-être d'autres techniques de creusement. Les sondages faits dans cette partie du trajet ont d'ailleurs montré que les cavernes karstiques étaient colmatées et qu'on ne risquait pas de venue d'eau importante, d'autant que la couverture au-dessus du tunnel ne sera épaisse que de 150 mètres, alors qu'elle atteignait parfois 800 mètres avec l'ancien tracé.

Un tunnel en pente

Le déplacement vers l'est du LEP — dont près d'un quart sera situé en territoire suisse — n'a donc guère que des avantages. Le seul inconvénient par rapport aux anciens tracés est qu'il a fallu donner une pente plus forte (1,6 %) au plan dans lequel sera inscrit le tunnel annulaire. Le point le plus bas, au sud-est, sera à une altitude inférieure de 150 mètres à celle du point le plus haut.

En termes de pression hydrostatique, la différence est d'une quinzaine de bars, ce qui complique les systèmes d'alimentation en eau. Cette eau est nécessaire pour refroidir 4 672 aimants qui feront tourner et focaliseront les électrons, les klystrons qui les accéléreront à une énergie de 50 milliards d'électrons-volts (50 GeV), et même la chambre à vide dans laquelle ils circuleront et qui sera chauffée par des rayons X émis par eux. La chambre à vide, en aluminium, sera d'ailleurs recouverte de quelques millimètres de plomb pour absorber ces rayons.

M. Emilio Picasso, chef du projet LEP au CERN, estime que dans sa nouvelle version l'anneau pourra être construit en six ans à partir du début des travaux. Le financement prévu est de 950 millions de francs suisses, dont 40 millions pour les dispositifs expérimentaux (soit plus de 3 milliards de francs). Mais la date d'ouverture du chantier ne peut être encore fixée. La prochaine étape doit être la présentation du dossier aux autorités françaises et suisses. Le CERN pense pouvoir en fournir l'essentiel — en particulier l'étude d'impact — vers la fin de janvier 1982.

Ensuite, il faudra que soient accomplies les diverses démarches administratives nécessaires à une déclaration d'utilité publique qui doit permettre le démarrage du génie civil et l'acquisition par les Etats d'une vingtaine d'hectares de terrains.

Si les travaux commençaient avant la fin 1982 — ce qui est une hypothèse optimiste — la mise en service du LEP n'aurait lieu qu'en 1989. Autant dire que pour les physiciens des particules, son utilisation n'est pas encore d'actualité — même si certains réfléchissent déjà aux appareils qu'ils pourront disposer aux quatre points où se croiseront les faisceaux d'électrons et de positrons.

La grande affaire du moment pour le CERN est l'utilisation du S.P.S. comme anneau de collisions (*le Monde* du 11 mars). Cet accélérateur de protons a, en effet, été modifié pour accélérer simultanément des antiprotons, qui tournent en sens inverse, et percutent les protons en certains points. Des observations de ces collisions ont commencé en octobre et ont donné déjà de premières indications encourageantes, car elles indiquent que lorsque l'installation fonctionnera à pleine puissance, elle devrait fournir les résultats attendus.

Le Z et le W

Ces résultats, ce sont essentiellement la confirmation de l'existence de deux particules : le Z (une particule neutre) et le W (qui porte une charge électrique positive ou négative). Ces particules sont prévues par les théories actuelles de la physique subatomique. Plus précisément, elles sont indispensables à l'unification réalisée par les physiciens entre la description des phénomènes électromagnétiques et celle de l'interaction faible, responsables des désintégrations nucléaires — unification qui a valu en 1979 le prix Nobel de physique à MM. Glashow, Salam et Weinberg.

Les masses du Z et du W sont telles que leur mise en évidence n'était pas possible jusqu'à la transformation du S.P.S. en anneau de collisions. Celui-ci devrait fournir, si on parvient à le faire fonctionner dans des conditions optimales, une centaine de particules Z chaque année et trois fois plus de W.

Actuellement, la « luminosité » de l'anneau — c'est le paramètre par lequel les physiciens mesurent l'efficacité du dispositif de collision, et qui gouverne directement les taux de production de particules — est encore mille fois plus faible que la valeur espérée, en sorte qu'aucune détection de Z ou de W n'est possible.

L'intérêt des premières expériences est surtout de montrer que les autres particules produites lors des collisions ont des taux de production très proches de ceux qui avaient été prévus par extrapolation d'expériences faites à plus basse énergie, et ne gêneront donc pas la détection des Z et des W. Accessoirement, elles confirment que les quarks, ces infra-particules dont sont composés les protons, ont une « taille » au moins mille fois plus faible que celle du proton (1).

Une relation importante, établie il y a soixante ans par le physicien français Louis de Broglie, indique que plus on atteint des énergies élevées, plus on peut mesurer des détails fins. Les collisions observées au S.P.S. ont une énergie utile dix fois plus grande que ce qui pouvait être fait antérieurement et sont donc comparables à un microscope qui grossirait dix fois plus que ses prédécesseurs. Que les quarks continuent d'apparaître comme des objets ponctuels est une indication importante, qui vient renforcer l'espoir qu'ont beaucoup de physiciens d'avoir atteint le stade ultime de la décomposition de la matière — après avoir successivement décomposé l'atome en noyau et électrons, cassé le noyau en protons et neutrons et, finalement, identifié les quarks à l'intérieur des protons, des neutrons et de nombreuses autres particules autrefois appelées élémentaires.

Pour patienter

Que la luminosité du S.P.S. soit très inférieure à celle qui est espérée n'a rien d'alarmant. Les ingénieurs qui l'ont transformé en anneau de collisions ont identifié les raisons de cette insuffisance, et sont certains d'atteindre dans quelques mois, en affinant la taille des faisceaux et en augmentant le nombre des antiprotons, une luminosité égale au dixième du maximum théorique.

Le dernier décuple sera plus difficile à obtenir, mais si les obstacles sont sérieux, aucun n'apparaît insurmontable. On peut donc espérer assez rapidement la découverte du Z, qui est d'identification facile. Pour le W ce sera sans doute plus long, car il est plus malaisé de le distinguer de particules « normales » qui lui ressemblent. Le S.P.S. ainsi aménagé devrait donc permettre aux physiciens d'attendre sans trop d'impatience le LEP — qui ne représentera pas un gain d'énergie par rapport au S.P.S. (2), mais fournira des résultats beaucoup plus aisément interprétables.

Et après le LEP ? Le délai pour étudier, financer, construire de telles machines est si long que dès qu'une est décidée, il faut réfléchir à la suivante. Mais la géographie a son mot à dire : il est douteux qu'on construise jamais une machine d'une taille plus grande que le LEP. Cela n'empêche pas de voir plus loin. Est déjà envisagée — mais non financée — une seconde étape du LEP, dans laquelle l'utilisation de cavités accélératrices supraconductrices permettrait de porter l'énergie de chaque faisceau de 50 GeV à 120 GeV.

A plus long terme, et en faisant des paris raisonnables sur ce que sera alors l'état de l'art, il paraît techniquement possible d'installer dans le tunnel du LEP, au siècle prochain, un anneau de collision à protons et antiprotons où ces particules pourraient atteindre une énergie de 8 000 GeV. C'est dire que le projet LEP assure, loin dans le prochain siècle, l'avenir du CERN — qui est de beaucoup le plus grand employeur du pays de Gex. C'est d'ailleurs la raison profonde pour laquelle douze pays européens ont accepté de financer ce projet coûteux, mais dont l'absence aurait probablement entraîné la fermeture du CERN dans une quinzaine d'années.

MAURICE ARVONNY.

(1) La taille du proton est d'environ un millionième de milliardième de mètre.

(2) Les protons et antiprotons du S.P.S. ont une énergie de 270 GeV, contre 50 seulement pour les électrons et positrons du LEP. Mais comme les protons sont composés de trois quarks — et de particules assurant la liaison entre ces quarks dénommés gluons — l'énergie effectivement utilisable pour produire des particules dans le S.P.S. lors de collisions entre quarks, n'est guère différente de celle qui sera disponible dans le LEP.

POINT DE VUE

Les deux piliers de la création

par HENRI KORN (*)

« Aesope fait ce conte, qu'un qui avoit acheplé un More esclave, estimant que cette couleur luy fust venue par accident et mauvais traictement de son premier maistre, le fit médiciner de plusieurs bains et breuvages avec grand soing : il advint que le More n'en amenda aucunement sa couleur basanée, mais qu'il en perdit entièrement sa première santé. »

Montaigne,
Essais, LII, Ch. XXXVII.

L'ANNONCE d'un colloque national de la recherche et de la technologie a suscité un grand intérêt, mais sans préjuger son résultat final, quelques réflexions peuvent être déjà formulées au terme des assises régionales qui viennent de se terminer. Les lignes qui suivent constituent une appréciation de ce qui ne fut pas dit au cours de ces premières assemblées, ou de ce qui y fut, au gré de beaucoup d'entre nous, insuffisamment développé. De nombreux travailleurs scientifiques, dont certains parmi les plus autorisés, sont restés en effet silencieux par crainte d'aller à contre-courant, et avec le sentiment que dans un trop vaste débat peu propice à l'approfondissement des choses, ce qui leur paraît essentiel serait perdu dans la masse des propos et surtout ne trouverait pas grâce aux yeux des représentants de l'Etat responsables de leur secteur d'activité.

Force est de le constater, ces derniers ont récemment laissé peu de place dans leur discours à ces deux piliers constitutifs de la création scientifique que sont :

1) Le développement de la recherche fondamentale qui fut la cible d'attaques féroces au cours des années passées, avec pour but de l'orienter au service de l'industrie ;

2) La nécessité de promouvoir des critères d'évaluation de la qualité de la recherche, dont les impératifs devraient primer sur toute autre considération préalable, et dont le non-respect, malgré les recommandations répétées des spécialistes, a coûté si cher par le passé à la communauté nationale.

Le modèle et la réalité

M. François Mitterrand est le premier candidat à la présidence de la République qui ait consacré une conférence de presse, le 22 avril, à la recherche scientifique et à ses difficultés. Il déclarait : « *La grande nouveauté d'une politique socialiste serait de soutenir sans relâche et avec ambition la recherche fondamentale, source de fertilisation du pays. Les hommes de science attendent cet engagement. A soi seule, cette politique serait une petite révolution.* »

Implicite dans ses propos étaient la participation des chercheurs à la définition des choix prioritaires, avec l'arrêt du pilotage par l'aval, ainsi que la dénonciation des effets de certains mandarinats universitaires et hospitalo-universitaires qui résultent d'une confusion poussée à l'extrême, dans notre pays, entre approbation du pouvoir en place d'une part, et compétences professionnelles véritables d'autre part. Or, très vite, et sans consultation préalable, d'autres objectifs précis et restrictifs ont été fixés ; le souci de développer la technologie et les rapports avec l'industrie ont seuls été régulièrement exprimés et matérialisés, assortis de considérations scientistes hasardeuses selon lesquelles des transformations sociales, voire une solution des problèmes économiques, pourraient en résulter. Devant une attitude aussi déshumanisée, qui semblait si peu prendre en compte à la fois la réalité et l'éthique profonde du monde scientifique, l'inquiétude, puis le silence, ont trop souvent prévalu.

Alors qu'un effort budgétaire sans précédent est prévu pour relancer une activité sacrifiée par le pouvoir défunt et surtout que des carrières nouvelles seront offertes à de jeunes chercheurs, il convient de déterminer avec soin à quels critères doivent se plier ceux qui bénéficieront du premier et surtout, auront à former les seconds. Leur participation à des grands thèmes planifiés et volontaristes est illusoire, comme en témoigne, par exemple, l'échec du plan cancer américain qui a coûté des fortunes mais en vain, faute de connaissances théoriques suffisantes : on connaît les difficultés de prévoir d'où viendront les progrès tant est déconcertante la richesse de la nature, et l'impact économique d'une découverte est peu mesurable par anticipation. En revanche, on sait exactement à quelles règles absolues doit se plier une recherche de haut niveau : imagination, rigueur expérimentale, connaissances approfondies de la discipline et de ses limites, etc.

Ainsi est posée concrètement la question de la compétence et celle de l'évaluation. Cette dernière fait partie, du moins dans le cas des sciences expérimentales, de la démarche scientifique elle-même et elle consiste en une confrontation permanente du modèle avec la réalité qu'il prétend décrire. L'application des découvertes exige également cette démarche critique faute de laquelle survient le gaspillage financier et humain, ou encore est mise au point une technologie qui n'est pas vendable.

La liberté du choix

La remise en cause indispensable de certaines carrières et de la notion même de stabilité de l'emploi serait plus délicate à envisager, mais il faut rappeler cette maxime énoncée par Diderot à l'aube du matérialisme : « *Tant vaut l'homme, tant vaut le métier.* » En d'autres termes, il n'est pas donné à chacun de devenir chercheur et encore moins de le rester longtemps : reconnaître l'importance des talents indispensables à une activité ne représente pas une atteinte à la démocratie mais en constitue au contraire une prémisse essentielle, puisque celle-ci suppose d'abord une reconnaissance des différences et le respect de leur diversité. Ce problème a été longtemps obscurci par la confusion de deux notions : la condition de chercheur et la stabilité de l'emploi.

Si dans bien des domaines la recherche française est restée compétitive sur le plan international, en dépit de ses moyens réduits, d'une grave absence de recrutement et d'un enseignement parfois rigide et désuet, c'est parce que des chercheurs et des techniciens ont accepté les lois rappelées plus haut, et un mode de vie particulièrement astreignant : le récit reste à faire des sacrifices consentis au nom de cette passion. Il s'agit maintenant d'élargir à tous les rigueurs de ces règles enfin affirmées, quels que soient leur grade et leur niveau de responsabilité, puisqu'ils en ont accepté les honneurs.

Les principes sur lesquels repose l'évaluation aussi bien de l'activité des chercheurs que de leur thème d'investigation ne peuvent être développés en détail. Il suffit de rappeler que, bien que contraignants, ils constituent le cadre même où s'exerce la liberté du travail et du choix des coopérations, qui est une condition absolue de la créativité scientifique. C'est en s'appuyant sur eux que pourra s'établir un dialogue fructueux entre scientifiques et représentants de l'industrie. Juger qu'une étude n'apportera aucun résultat, ou qu'au contraire elle est originale, novatrice et source de progrès, qu'elle est menée avec sérieux, au plus près de ce que permettent les techniques du moment, relève d'un jugement par des spécialistes : ce jugement doit être large, à la fois national et international (on n'insistera jamais trop sur ce point), et diversifié.

L'arbitraire et la médiocrité

De fait, lorsque les instances d'évaluation ont été dominées par un seul des pouvoirs organisés — politique, syndical ou universitaire, — ou lorsqu'une discipline est devenue majoritaire, la multiplicité des centres de décision a été remise en cause, l'arbitraire et la médiocrité ont fait leur apparition. Autrement dit, il faut comprendre que le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ou la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) qui furent largement structurés lors du Front populaire, puis à la Libération et enfin au début de la Ve République, sont, en fait, relativement bien adaptés à leur objet et ont vu seulement déraper leur fonctionnement lorsque les effets combinés de la pénurie et des mandarinats sont devenus irrésistibles. C'est alors que le but de la recherche a pu être en partie dévoyé et son niveau abaissé.

La notion de qualité et d'excellence en tant que base structurelle de la morale des scientifiques, privilégiée dans ces lignes par souci d'exemplarité, est sans doute gênante à plusieurs égards. D'abord parce qu'elle supprime la ligne de partage traditionnelle entre recherche fondamentale et appliquée, ou encore entre sciences qui relèveraient chacune d'un système social particulier : on sait pourtant ce que furent les ravages du concept de la science dite prolétarienne en génétique, en cybernétique ou en agronomie, par exemple.

D'autre part et surtout, on a vu, lors d'une période récente comment la bureaucratie au pouvoir a magistralement utilisé cette aspiration fondamentale des chercheurs à la perfection, pour justifier sa politique de restriction et pour monopoliser la science au profit de son idéologie. Libéré de ce chantage, ce bon argument, alors au service d'une mauvaise cause, reprend en fait toute sa valeur ; de même que reste vraie la proposition suivant laquelle l'innovation viendra d'abord et en tout domaine des progrès de la recherche fondamentale.

Ces remarques s'adressent aussi bien aux organisateurs du colloque qu'à ceux qui préparent déjà la loi de programmation car les problèmes difficiles ainsi posés nous imposent une réflexion poussée avant toute réforme des structures. Le ministre, de qui le talent, le courage et l'insolence, qui sont les vertus mêmes d'un chercheur, semblaient d'abord faire un des nôtres, devrait en accepter la substance s'il veut que son ministère devienne véritablement celui de la recherche autant que celui de la technologie.

(*) Neurobiologiste, directeur de recherches à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

[M. Korn a participé activement à la campagne de M. Mitterrand, et notamment aux réflexions relatives à la recherche. — (N.D.L.R.).]

LE COMES ET LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES NOUVELLES

Un effort pour la biomasse

PEU d'organismes publics peuvent se vanter d'avoir, pour un budget en croissance de plus de 50 %, et ce, alors même que la recherche scientifique bénéficie d'une manière large des faveurs de l'Etat. Le Commissariat à l'énergie solaire (COMES) est de ceux-là. Sa dotation budgétaire passe en effet de 199,3 millions de francs en 1981 à 300 millions de rancs (1) en 1982, soit une progression de 50,6 %.

Croissance forte donc pour cet organisme dont les crédits prolongent l'effort déjà consenti par le précédent gouvernement et ont un effet d'entraînement tel que le volume financier des activités de recherche et de développement effectivement réalisées par la nation dans le domaine de l'énergie solaire est de trois à quatre fois supérieur au budget du COMES. Cette croissance, le commissariat la justifie d'abord pas sa relative jeunesse, arguant du fait que sa création récente ne lui a pas encore permis *« de mobiliser toutes les forces de la nation »* dans les domaines dont il a la responsabilité. Il la justifie aussi par l'élargissement de son domaine de compétence, — prise en compte des activités biomasse (2) par l'élargissement de son domaine d'action — prise en compte d'opérations de diffusion, de matériels de manière significative — et par son rôle mobilisateur auprès d'équipes de recherches ou de développement industriel.

Pour ces multiples raisons, le projet de budget dont le conseil d'administration du COMES vient d'être saisi a traduit d'abord un rééquilibrage des masses budgétaires affectées aux différents secteurs d'activités dont il a la charge. C'est ainsi que la biomasse voit ses crédits passer de 50 à 80 millions de francs, soit une augmentation de 60 %. Eu égard aux objectifs affichés par les pouvoirs publics, une telle croissance n'est pas surprenante : elle conditionne l'accélération de certains travaux de recherche et l'engagement de nouvelles études (bioénergétique solaire par exemple), notamment en ce qui concerne l'un des points-clefs de la biomasse : la filière biocarburants.

Le topinambour, la paille et le bois

C'est à ce prix que les pouvoirs publics espèrent, en 1985, parvenir à remplacer dans des proportions notables (10 %) une partie du supercarburant contenu dans les réservoirs d'essence des automobiles par un mélange de méthanol et d'acétone-butanol.

Ces orientations supposent que le COMES investisse, en 1982, environ 45 millions de francs (3) tant pour la réalisation d'unités pilotes de production de biocarburants que pour l'engagement et le soutien de programmes de recherches situés plus en amont. Aussi prévoit-on de construire une unité expérimentale de production d'acétone-butanol à partir de topinambour (70 millions de francs sur cinq ans), d'une seconde travaillant à partir de la paille (40 à 60 millions de francs sur cinq ans) et d'un gazogène de dix tonnes/heure destiné à la production de méthanol à partir du bois. Ce dernier appareil nécessitera un investissement sur cinq ans d'environ 40 à 50 millions de francs.

Secteur privilégié du COMES, la biomasse fait donc part égale avec le solaire direct dont les crédits passent de 72 millions de francs en 1981 à 81 millions de francs en 1982. Compte tenu de l'inflation, cela représente une stagnation sinon une certaine récession de cette branche d'activité. A l'analyse, ces chiffres montrent que le COMES réduit notablement son effort dans le domaine de l'énergie solaire à moyenne et haute température, maintient en francs courants ses crédits dans celui de l'énergie à basse température (chauffage solaire, architecture climatique, serres, séchage solaire), intensifie son effort (8 millions de francs contre 1 million de francs en 1981) en faveur de l'énergie éolienne qui, cette année, devrait bénéficier de la mise en place (*le Monde* du 30 septembre) d'un centre national d'essais et soutient vigoureusement (+ 25 %) la filière photovoltaïque.

Un nouveau plan photovoltaïque

Ce dernier domaine devrait recevoir environ 29 millions de francs (23 millions en 1981) dont l'essentiel doit permettre la mise en œuvre de la seconde phase du plan photovoltaïque lancé en 1980. Cette nouvelle étape, que l'on peut qualifier de phase d'industrialisation, devrait après une large consultation lancée en janvier prochain auprès de nombreux industriels — seuls Photowatt, Rhône-Poulenc et PUK avaient participé au premier plan — aboutir à la conclusion vers la mi-1982 de contrats par lesquels les industriels retenus s'engageraient sur un volume d'activité et des prix de produits à atteindre.

Le but recherché est de contrôler technologiquement dès 1984-1985 l'ensemble de la filière photovoltaïque au silicium pour couvrir dès cette période 10 % du marché mondial. Les travaux menés par PUK et Rhône-Poulenc pour produire du silicium de qualité photovoltaïque — donc meilleur marché — pour la fabrication des photopiles sont un premier effort dans ce sens.

Au-delà des budgets strictement réservés aux secteurs d'activités biomasse et solaire direct, le COMES se propose d'augmenter de façon significative — 16 millions de francs contre 11 millions de francs — les crédits affectés (4) aux actions de coopération nationale qui seront partagés pour moitié entre la recherche et le soutien de projets, mais surtout de porter son effort sur les opérations de diffusion et d'études dont la ligne budgétaire connaît au COMES une progression extrêmement rapide : 70 millions de francs contre 31 millions de francs en 1981.

A cela, plusieurs raisons. Tout d'abord le désir du COMES de soutenir, notamment au travers de contrats sectoriels (H.L.M., équipements publics des collectivités locales, etc.), la diffusion de certains matériels de filières arrivées « à maturité » comme les chauffe-eau solaires.

Ensuite, le souci d'aider à la pénétration de certains matériels — les digesteurs — permettant à des exploitants ruraux de fabriquer du gaz (méthane) à partir de déchets animaux et végétaux. Une trentaine d'opérations en vraie grandeur devraient débuter avec l'aide d'une vingtaine d'industriels de manière à pouvoir lancer dès la fin de 1982 une action de « diffusion-amorçage » portant sur une centaine de digesteurs dont l'achat pourrait être en partie financée par le COMES.

Enfin, la volonté du COMES d'accentuer son effort en faveur des régions, tant en métropole que dans les départements et territoires d'outre-mer grâce à l'injection de 27 millions de francs au lieu de 18 millions de francs en 1981. Il s'agit là, dit-on au COMES, d'une assurance minimale, compte tenu de l'implantation prochaine de délégués régionaux du COMES en Bourgogne, Bretagne, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, pays de Loire, Provence-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, tout en précisant que, s'il est important et nécessaire de participer au grand mouvement de décentralisation, cela ne saurait déboucher sur une régionalisation des budgets. Aux régions de présenter de bons projets.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Auxquels s'ajoutent quelque 30 millions de francs venant d'autres ministères.
(2) Les activités biomasse recouvrent l'utilisation, à des fins énergétiques, de la masse végétale considérée par les scientifiques comme de l'énergie solaire stockée.
(3) Dont quelques reliquats du budget 1981.
(4) Auxquels s'ajoutent 10 millions de francs du ministère de la coopération.

Objectif : tripler les crédits de recherche

AU moment même où le gouvernement s'interroge sur les orientations de sa politique énergétique, sur la diversification de ses sources d'approvisionnement et sur la mise en place éventuelle de nouvelles structures dans le domaine des énergies renouvelables, le commissariat à l'énergie solaire (COMES) se penche sur son avenir. Ses réflexions l'ont conduit à rédiger un épais dossier destiné à préparer, dans ce domaine d'activités, la loi d'orientation et de programmation de la recherche et de la technologie que le Parlement aura à discuter au printemps 1982.

Présenté en même temps qu'un « état des connaissances et des applications de l'énergie solaire », ce rapport a donné aux participants du colloque national sur la recherche et les technologies solaires qui s'est tenu les 27 et 28 novembre à Lyon l'occasion de discuter des orientations de ce secteur de recherche, de ses priorités et des budgets qu'il conviendra de lui consacrer dans les prochaines années. L'objectif n'est-il pas, en 1990, de tirer 9 à 13 millions de tonnes équivalent pétrole (1) par an des énergies solaires ?

Une telle politique passe par des choix d'autant moins aisés à faire que « *le débouché des énergies solaires est à concevoir en termes de rationalité économique, même si leur développement peut et doit être le fruit d'une volonté des pouvoirs publics, intégrant, à côté de critères techniques et financiers, des considérations socio-culturelles et politiques* ». Cela étant, le COMES devrait développer ses activités dans les domaines de l'énergie solaire directe et de l'énergie issue de la biomasse.

Les filières solaires

De ce point de vue, il apparaît aux responsables du COMES qu'au sein des différentes filières solaires directes trois secteurs méritent une attention particulière pour les quatre années à venir : la filière basse température ; le plan photovoltaïque, dont l'objectif est de disposer d'une filière technologique complète (de la matière première au système utilisant les photopiles), mais pour lequel l'effort financier à consentir en matière de recherche et développement, pour atteindre aux objectifs fixés, dépasse le chiffre d'affaires aujourd'hui réalisé par ce secteur ; le programme éolien.

Dans le domaine de la biomasse, dont la prise en compte par la COMES est relativement récente, « *la part de budget qui lui est consacrée,* note cet organisme, *n'est pas encore, en 1981, suffisante, eu égard aux objectifs de contributions de ce domaine au bilan énergétique à l'horizon 1990* ». Aussi, une attention particulière doit-elle être, dit-il, portée aux trois secteurs suivants : la filière biocarburant ; la production de méthane à partir des matières végétales ou de déchets ; la bioénergétique solaire à partir de laquelle seront produits de l'hydrogène ou des hydrocarbures, et les problèmes liés à la disponibilité du bois, dont le manque « *risque de limiter la contribution des énergies solaires au bilan énergétique* ».

De telles orientations supposent des efforts financiers conséquents. Ils devraient se traduire, selon le COMES, par un triplement, de 1981 à 1985, de l'effort public consacré à la recherche et au développement technologique dans ces domaines. Pour mettre au point les filières d'une part, diffuser et promouvoir les produits solaires d'autre part et assurer sa mission internationale (échanges scientifiques et techniques, coopération avec les pays en voie de développement), le COMES estime que ses dotations, hors crédits de fonctionnement devraient croître en francs constants de 199,3 millions de francs en 1981 (2) à 580 millions de francs en 1985.

Sur ce total, 170 millions de francs iraient à la biomasse contre 50 millions de francs en 1981, tandis que le secteur solaire proprement dit ne ferait que doubler, passant de plus de 70 millions de francs en 1981 à 140 millions de francs en 1985. De même, dans un souci de soutenir le marché des produits solaires et d'affirmer leur présence face à la concurrence des énergies traditionnelles, le COMES réserverait 240 millions de francs aux opérations de diffusion et de promotion contre 58 millions de francs seulement cette année.

20 à 25 milliards de francs

Cette forte augmentation des moyens du COMES devrait donc conduire à multiplier par trois ses moyens d'ici à 1985. Au-delà, un tel effort n'apparaît pas nécessaire et un taux de croissance revenant progressivement à 15 % puis 10 % entre 1985 et 1990 « *paraît aujourd'hui satisfaisant* ». Cela conduirait quand même, à la fin de la décennie, à un budget d'intervention de 900 à 1 000 millions de francs, dont la moitié en recherche et développement. Or, estiment les auteurs du rapport, l'effort national de recherche et de développement devrait, à cette époque, être environ 2 milliards de francs, tandis que l'ensemble des activités énergie solaire en France représenteraient 20 à 25 milliards de francs.

J.-F. A.

(1) Dont l'essentiel est assuré par la biomasse, en particulier le bois de feu.
(2) Y compris la mission de diffusion du bois de feu...

EN TOUTE LOGIQUE

Les formules du trou

PROBLÈME Nº 213

La formule :

$$n + \frac{n - 12,5 + | n - 12,5 |}{2n - 25}$$

publiée en septembre, donne la suite des entiers consécutifs sauf 13. Elle était due aux réflexions de Jacques Dautrevaux et Jean-François Tournier-Nare. Depuis, d'autres lecteurs ont produit de nouvelles formules livrant le même résultat. Saurez-vous en écrire au moins deux ?

SOLUTION DU PROBLÈME Nº 212

La formule :

$$X = (2^{n-1} \times 10^{m} - 1)\,10^{m+n} + 5^{n}$$

où m et n peuvent être des entiers positifs quelconques, même nuls, donne un entier dont le carré s'écrit par la juxtaposition des deux carrés : Y^2 et Z^2 tels que

$$Y = 2^{n-1} \times 10^{m} - 1$$

$$Z = 10^{m+n} - 5^{n}$$

Ainsi, pour n = 2 et m = 1

$$19025^2 = 361\,950625$$

PIERRE BERLOQUIN.

هكذا من الأصل

UN LIVRE DU PROFESSEUR JEAN BERNARD

Le sang des chefs d'État

Quatre chefs d'Etat ont souffert et sont morts, ces toutes dernières années, d'une maladie maligne du sang, exceptionnellement rencontrée dans les populations mondiales.

Dans le livre qu'il consacre au « Sang des hommes », le professeur Jean Bernard analyse cette coïncidence étonnante, dont nul mieux que lui n'a connu les circonstances.

Il se livre à ce propos, et sous le titre « le Prince et la Médecine », à une étude romanesque, certes, pour les modèles choisis, où chacun reconnaîtra les siens, mais aussi lucide, humaine et parfois sévère sur les liens ambigus, souvent désespérants, qui unissent ou opposent les chefs d'Etat à leurs praticiens, sur le heurt de deux puissances et de deux volontés aux objectifs diamétralement opposés. Celle du médecin qui sait et ne peut rien dire, qui tente de se faire comprendre et rencontre le refus de comprendre, qui veut soigner et ne peut le faire. Celle du prince, « dévoré par le poison subtil et profond qu'est le pouvoir », et qui, au nom de cette divinité toute-puissante, et trop souvent au risque d'abréger sa vie, rejette le repos, le traitement ou même la vérité sur son état, qui sont pourtant le lot du commun des mortels.

Le sang peut servir, lui aussi, de trame à l'histoire des hommes. Celle, ô combien d'actualité, que relate Jean Bernard, jette sur la psychologie du pouvoir, sur les grandeurs et les faiblesses, souvent pathétiques, de ceux qui l'exercent, un éclairage passionnant et nouveau.

Cousine de la leucémie lymphoïde chronique, la maladie qui porte le nom du Suédois Jan Waldenström se caractérise par une production excessive de l'une des protéines du sang. « L'immunoglobuline M », dont le nom évoque pour le poète qu'est Jean Bernard les héroïnes du début du siècle, Maeterlinck et Debussy, est la plus lourde des protéines du sang, la « globuline millionnaire », et sa prolifération, celle des globules blancs qui la sécrètent, signe un diagnostic grave et fort heureusement rare. Tout au moins pour le commun des mortels, puisqu'il est porté en moyenne une fois pour deux cent cinquante mille personnes en Europe, en Amérique, au Proche-Orient, autour de la Méditerranée. Mais sur cent chefs d'Etat que comptent ces mêmes régions, quatre sont morts, ces toutes dernières années, de la maladie de Waldenström (1). Laquelle serait donc dix mille fois plus fréquente chez les chefs d'Etat que dans la population générale...

Pas plus que les lois du hasard, une prédisposition d'ordre racial ou géographique ne saurait expliquer un tel phénomène. En effet, les chefs d'Etat en question étaient originaires d'Europe, pour l'un d'eux, d'Afrique pour le second et d'Asie pour les deux derniers. Faut-il penser dès lors que l'exercice du commandement peut altérer les centres de régulation des globules blancs ? Ou qu'il existe une cause commune à l'aptitude à être prince et à la maladie de Waldenström ?

Des diverses explications qu'envisage le professeur Jean Bernard pour rendre compte d'une coïncidence aussi étrange celle de la pluralité des causes lui paraît la plus vraisemblable, et il n'est pas exclu que *« la maladie de Waldenström des princes permette un jour de mieux comprendre celle de tous les hommes »*

Encore faudrait-il que son étude obéisse aux règles habituelles de la médecine, ce qui est loin d'être le cas dès lors que le patient est un prince... Ces règles *« sont fondées sur la confiance que le médecin inspire à son malade et sur l'amour que le malade inspire à son médecin »*. Or, la confiance et l'amour sont loin de gouverner toujours les rapports du prince et de son médecin... et se voient trop souvent remplacés par la confrontation de deux puissances.

Celle du médecin, qui supporte mal les traitements différés, les bilans conduits à la sauvette dans des conditions douteuses, l'obligation de mensonge, le choix des méthodes reposant non sur les critères habituels de l'efficacicté thérapeutique mais sur ceux de leur compatibilité avec l'exercice de *« ce poison subtil et profond qu'est le pouvoir... »*

Celle du prince qui voit, soudain, remettre en question le pouvoir, parfois absolu, qui était le sien, la toute-puissance conférée par le maniement des affaires du monde, le respect, trop souvent servile, dont il était entouré, et cela pour une misérable défaillance physique qui le soumet aveuglément à l'asservissement envers des savoirs ou des techniques dont il ignore tout et dont il n'est pas maître.

C'est du heurt de ces deux puissances, et du désir éperdu qu'éprouve le gouvernant à dissimuler une défaillance qu'il se refuse lui-même à reconnaître, que naissent les difficultés qui ont jalonné l'hisoire, au détriment des affaires de l'Etat souvent, au détriment des traitements qu'accepterait le commun des mortels toujours.

Difficultés proportionnelles, au demeurant, à la gravité du mal qui vient de frapper le prince, à l'incidence qu'aurait, sur la conduite d'un pays, la révélation de ce mal.

Du modèle imaginaire à la pièce montée

Pour le professeur Jean Bernard, qui est orfèvre en la matière, car il est peu de chefs d'Etat, de ministres, atteints de maladies sanguines, qui ne l'aient appelé en consultation, fût-ce... à Moscou, il existe deux manières d'approcher ce problème de la révélation du mal, de la vérité.

L'une, condamnable, fallacieuse, consiste en une addition de ragots, pimentée de quelques données précises sur un examen physique ou biologique quelconque, sur le nom d'un spécialiste célèbre, de préférence étranger, sur la formule d'une enzyme qui frappe l'imagination. *« Jetez sur cet ensemble un zeste de vérité, un souvenir d'enfance de la personne concernée et la bouillie est devenue pâte, puis pièce montée. » « Dans tous les sens du terme. »*

Il est clair que la France vit en ce moment même et très précisément ce type de « pièce montée ».

La deuxième méthode est celle des modèles plus ou moins imaginaires permettant de poser correctement les problèmes que soulève la relation du prince et de ceux qui le soignent. Le premier de ces modèles, aux clés transparentes, se situe au Monomatapa, pays dont le dauphin est atteint — ses médecins le savent, mais le lui cachent — d'une maladie mortelle. Pays qui s'effondre sous les coups des armées ennemies, cependant que persiste aux yeux du peuple la fiction d'une affection bénigne savamment entretenue par un haut fonctionnaire et un médecin parent du chef d'Etat... C'est ce médecin, estime Jean Bernard, qui a eu tort, qui a, par compassion, agi de manière irresponsable. *« Rien n'est plus grave que de laisser un dauphin ignorer la gravité de la maladie dont il est atteint... Et l'erreur a été commise. »*

Elle est, en France, présente à toutes les mémoires.

Mais la vérité, lorsqu'elle est cruelle, n'est pas aisément révélée, et même révélée, elle n'est pas toujours comprise. *« Les médecins qui ont soigné des princes gardent le souvenir de ces longs entretiens. Les affirmations les plus brutales ne sont pas toujours reçues ou sont éludées ; le prince ne comprend pas, ou feint de ne pas compendre ».*

L'actualité du chapitre consacré par le professeur Jean Bernard aux relations entre les médecins et les chefs d'Etat ne sauraient voiler, au profit des princes, l'histoire de tous les hommes.

Le sang est la trame choisie qui, de la leucémie à la maladie de Hodgkin, des romanciers aux Esquimaux, de la religion à la culture, du Moyen Age à l'an 2000, des Basques aux Aïnous, des symboles primitifs à l'avant-garde de la science actuelle ou à venir, tisse leurs dissemblances et leurs similitudes, leurs détresses et leurs espoirs, leurs errances ou leur sédentarité.

Les historiens français d'aujourd'hui ont, fort heureusement, rompu avec le réductionnisme d'antan, centré trop exclusivement sur les pensées et sur les gestes de ceux qui gouvernent les peuples.

A l'étude de ces peuples eux-mêmes, par le reflet qu'en apportent les mœurs, la culture populaire, les comportements quotidiens, le professeur Jean Bernard ajoute un éclairage nouveau par l'outil inédit et le modèle inattendu de constance et de sûreté qu'est le sang.

Le titre qu'il a choisi évoque irrésistiblement les cruautés, les douleurs, les tragédies et la mort qui jalonnent l'histoire, celle des humbles mortels comme celle des chefs d'Etat.

Mais le pari qui lui est si familier, est naturellement tenu, et l'humour le dispute à la sérénité, la clarté lumineuse à l'encyclopédie des connaissances, la culture à la science dans son histoire à lui, celle du sang des hommes, une histoire plus passionnante, plus authentique et plus pure, dans son dépouillement, que celle des fureurs et des mythes dont elle est, à vrai dire, la source et la transcendance.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

★ *Le Sang des hommes*, du professeur Jean Bernard : Buchet/Chastel, éditeur, 224 pages. Environ 60 F.

(1) Bien que le professeur Jean Bernard ne cite aucun nom, ces chefs d'Etat sont probablement Golda Meir, Georges Pompidou, Houari Boumédienne et le shah d'Iran. — (N.D.L.R.)

Contrôle d'aptitude et garantie médicale

Le bulletin de santé diffusé le mardi 15 décembre par l'Elysée et signé par le médecin traitant du chef de l'Etat, le docteur Claude Gübler, était rédigé en termes très techniques, destinés manifestement aux milieux médicaux, et n:a au grand public.

Or les praticiens passent avec leurs patients un « contrat de soin », reposant essentiellement sur la confiance et régi de manière absolue par le secret professionnel.

Le malade est seul créancier de ce silence dont la loi reconnaît depuis 1810 le caractère intangible. Le médecin traitant est responsable de la santé d'une personne — fût-elle à la tête de l'Etat — et non du fonctionnement de cet Etat — auquel il n'est lié par aucun engagement.

Tel n'est pas le cas des médecins du travail, chargés par les lois de vérifier périodiquement les aptitudes à leur fonction de très nombreux citoyens, et qui ont donc, à ce titre, une responsabilité précise, qui n'est pas d'ordre thérapeutique, mais préventif, et relève d'un contrat envers la collectivité Curieusement, les responsables de la vie communautaire sont « exclus » en France de cette garantie médicale.

Des travailleurs de la fonction publique et des collectivités locales aux grands commis de l'Etat, des chefs des armées aux parlementaires, des ministres aux présidents des assemblées parlementaires et au chef de l'Etat, tous ceux qu' sont ainsi chargés des plus hautes responsabilités échappent à la « vérification périodique d'aptitude » rendue pourtant obligatoire pour tout un chacun par le code du travail.

Un groupe de réflexion animé par le docteur Assouly au sein de l'Institut de médecine du travail de l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI), que dirigent les professeurs Proteau et Philibert, a proposé des modalités aptes à remédier à cette situation pour le moins paradoxale.

Selon ce projet, un collège de médecins chargés de fonctions exclusivement préventives serait désigné par le Conseil constitutionnel. Il comporterait deux spécialistes de la médecine du travail, un cardiologue, un psychiatre, un spécialiste de médecine interne, choisis — pour huit ans — parmi les professeurs de facultés.

Ce collège devrait, chaque année, transmettre un avis d'aptitude ou d'inaptitude à une fonction, sans aucune mention de motif ou de diagnostic, avis adressé à celui que l'on peut considérer comme l'employeur. En l'occurrence, suggérait l'équipe de Paris-VI : le président de l'Assemblée nationale ou du Sénat pour les parlementaires ; le président de la République pour les ministres ; le Conseil constitutionnel pour le chef de l'Etat.

Le secret médical serait ainsi préservé, car les conclusions administratives de ce collège seraient, bien entendu, et comme il est de règle, non motivées.

Le contrat liant le malade éventuel à ses médecins traitants pourrait, dès lors, jouer pleinement, et ces derniers ne se trouveraient plus prisonniers des dilemmes impossibles et des situations ridicules, où ils se sont débattus dans un passé récent, lorsqu'il leur fallait publier des communiqués manifestement inexacts.

Nul — et le médecin moins que quiconque — n'a certes le droit d'attenter au respect de la vie privée et du secret médical. Mais les dirigeants d'un Etat sont aussi des hommes publics, et la population qui les a désignés a le droit le plus légitime d'être informée. Non par les médecins traitants, tenus au secret, — ou par les princes eux-mêmes, — mais par des instances spécialement désignées à cette fin afin de vérifier l'aptitude qu'ont, ou que n'ont plus, les gouvernants à exercer les fonctions que cette même population leur a confiées, en même temps que son destin.

Dr E.-L.

Le Monde

culture

LA JOURNÉE POUR LE CENTRE CULTUREL DU MARAIS

Au cours de la fête organisée lundi à Paris en hommage au Centre culturel du Marais, dont les activitésdoivent en principe cesser le 10 janvier (Le Monde *du 18 novembre et du 18 décembre). Les directeurs du centre, Maurice et Jacqueline Guillaud, ont affirmé leur désir d'assurer le programme 1982-1983.*

Les principaux musées qui ont permis de réaliser l'actuelle exposition « Turner en France » ont accepté, a affirmé Maurice Guillaud, de prolonger leurs prêts jusqu'à la fin du mois de janvier. Cette exposition qui reçoit de nombreux visiteurs pourrait — si elle durait encore quelques semaines — apporter une recette de l'ordre de 150 000 F, ce qui permettrait, estime le directeur du centre, de résorber une partie du déficit actuel.

Il ajoute que le comité de soutien,dans lequel figurent notamment Simone de Beauvoir, le professeur Kastler et de très nombreuses organisations culturelles étrangères, a commencé à recueillir des fonds pour soutenir le programme prévu.

Enfin, Maurice et Jacqueline Guillaud, ont été reçus à l'Elysée par M. Paul Guimard, conseiller technique du président de la République . A l'issue de cette entrevue, l'écrivain a demandé aux Guillaud, de faire des propositions pour la prolongation des activités du centre. Le comité de soutien a l'intention d'intervenir auprès des puissances de tutelles : le ministère de la culture et la mairie de Paris, pour que, dans un premier temps, le conseil d'administration accepte la prolongation de l'exposition.

A la recherche de soutiens

M. Jacques Sereys, secrétaire de la Comédie-Française, professeur au Conservatoire national supérieur d'art dramatique, nous a adressé le témoignage suivant en faveur du Centre culturel du Marais.

Le Centre, qui a aujourd'hui dix ans, a été ouvert au public en 1971. Sous tutelle de la Ville de Paris et de l'Etat depuis 1978, il est toujours dirigé par ceux qui l'ont créé : Jacqueline et Maurice Guillaud. Ce qu'ils ont produit jusqu'à ce jour répond avec fidélité à la vocation initiale qui est *« l'interrogation sur le phénomène de la création matérialisée »* par le biais de deux axes de travail : d'une part, la réflexion sur les courants de création du patrimoine et sur les cultures traditionnelles européennes et extra-européennes d'autre part, la recherche contemporaine dans les multiples disciplines artistiques, et donc la mise en évidence des différents aspects des plus récents travaux des artistes.

Les sacrifices consentis, le travail accompli depuis dix ans par les Guillaud, tout entiers dévoués à « leur » centre, ont donné des résultats qui parlent d'eux-mêmes : la progression constante de la fréquentation depuis l'ouverture, la quasi-unanimité de la presse à reconnaître la valeur de toutes les manifestations et l'extraordinaire intérêt suscité par des expositions et des spectacles où le public pense et est pensé comme un élément indispensable à la démarche créatrice de l'artiste. Jugez-en : en 1976, les yeux de cinquante mille visiteurs ont brillé devant « Hollywood au Marais » ; soixante mille ont admiré « Dürer » en 1978 ; quatre-vingt mille ont vibré pour « Goya » en 1979 ; cent dix mille ont rêvé devant « Hokusaï » et plus de cent cinquante mille auront voyagé avec « Turner en France » le 10 janvier prochain, jour prévu de la fermeture du centre.

On n'ose imaginer le nombre de visiteurs qu'auraient pu rassembler les expositions qui ne verront pas le jour : « Altdorfer et le réalisme fantastique dans l'art allemand », « Le centenaire de Parsifal et l'œuvre de Gaspar David Friedrich » et « Vostell » qui, prévoient à elles seules un total de dix créations consacrées aux arts plastiques, théâtraux et musicaux.

Ce que je connais du Centre et de ses directeurs m'incite donc à penser que les autorités compétentes n'ont peut-être pas une approche compréhensive et globale du problème. Qui pourrait, de la mairie de Paris ou du ministère de la culture, affirmer sans rire que le Centre de recherche par les expositions et le spectacle (car tel est son nom) n'est pas un outil de travail productif, innovateur et indispensable, tant par sa dimension internationale que par son caractère unique dans l'appréhension de la sensibilité des êtres.

Quelles peuvent donc être les raisons profondes de cet abandon ? L'argent ? Un faux problème selon Maurice Guillaud qui affirme que les chiffres invoquant un déficit de 2,5 millions de francs correspondent à un bilan de début de saison, époque à laquelle les caisses sont toujours vides. D'après ses estimations — il n'a même pas accès aux comptes, — le Centre devrait être légèrement bénéficiaire l'année prochaine.

Une sourde opposition politique ? Cela ne semble pas être plus valable, on sait que le président de la République lui-même voit le Centre d'un bon œil.; alors quoi ? J'en arrive donc à me poser un certain nombre de questions inévitables : à qui peut profiter cette disparition et quelle sorte d'intérêt peut bien servir cette mise à mort (...)

Les vingt-deux mille personnes signataires du Comité de soutien au Centre, parmi lesquelles on trouve des personnalités comme un prix Nobel, des écrivains, des artistes, des universitaires et des conservateurs de musées du monde entier, s'interrogent, eux aussi, et ont le même désir que soit révisé le dossier, que soient prises en compte les propositions des directeurs pour un redémarrage immédiat.

Il n'est pas question de se perdre dans les palmarès, les hommages rendus ou à rendre, mais bien d'essayer de briser le mur du silence, adversaire combien plus redoutable que les bilans d'exploitation ou que les attaques en tout genre. Et si je me permets d'élever la voix, en espérant vivement qu'elle fera écho, c'est que en tant qu'ami de ceux qui sont les victimes de ce silence, en tant que client de leur œuvre méritoire, et en tant que citoyen, je pense qu'il est aberrant qu'il leur soit retiré le résultat de dix ans d'action et de réflexion (...)

DANSE

Trois créations du Centre national d'Angers

UNE COMPAGNIE TOUTE NEUVE

« Dès maintenant, la compagnie peut tourner ». C'est ce que se répétaient avec satisfaction les autorités de tutelle qui ont assisté au spectacle du Centre national de danse contemporaine d'Angers, *(le Monde* du 19 décembre). Quelques détails devront être revus. Les costumes aussi, assez affligeants. Mais il est certain qu'en deux mois la nouvelle directrice, Viola Farber, a réussi à constituer une troupe opérationnelle. Trois créations de styles diversifiés en témoignent.

Attente est une œuvre bien dessinée avec des parcours agréables à l'œil, des modulations de groupes fluides et un beau travail de hanches et de jambes — notamment des dégagés en avant et des attitudes détournées très spectaculaires. Les danseurs vont jusqu'au bout de chaque mouvement, ce qui est stimulant.

Villa Nuage déconcerte parce que, pour une fois, la chorégraphe laisse timidement — maladroitement peut-être — percer ses fantasmes. Dans un climat nervalien, un jeu de brèves rencontres, recherches, dérobades, s'esquisse. Chaque interprète dispose d'une marge d'expression personnelle. Les garçons ne semblent guère fixés sur le comportement à adopter mais les interventions sauvages de Michel Portal (accordéon et saxo), Henri Teixier (contrebasse),Yumi Nara (voix), semblent soudainement envoûter une danseuse, Anne Koren. Grande brune surgie du groupe, telle une somnambule, elle capte l'attention et incarne la danse à elle seule. Les autres ne sont plus que des ombres englouties par les fumigènes. Il y a détournement de ballet mais le résultat est assez miraculeux.

L'équilibre se rétablit avec *Cinq pour dix*, une éclatante démonstration technique avec des entrées en rafales, des assauts de groupes, des trajectoires folles qui rappellent les belles envolées de Paul Taylor. L'énergie des danseurs ici est directement liée à l'intervention de Michel Portal, attentif au moindre déploiement de la chorégraphie. Il travaille à vue, projette les sons comme des lumières sur les corps des danseurs et les fait miroiter.

Dandelion, donné en lever de rideau avec le concours de stagiaires galvanisés, rappelle que Viola Farber est aussi responsable d'un centre de formation. Et l'on est en droit de se demander si, malgré son étonnante énergie, elle aura assez de force et de temps pour mener de front, avec les moyens dont elle dispose actuellement, cette double tâche harassante.

MARCELLE MICHEL.

Rencontre avec Roland Petit, de passage à Washington

De passage à Washington, où il supervisait pour l'American Ballet Theatre la production de sa quatre millième Carmen, *Roland Petit manifeste une évidente satisfaction en notant que le Ballet national de Marseille se produira à New-York au Metropolitan, et confirme la nouvelle : la compagnie marseillaise viendra en tournée aux Etats-Unis en 1983.*

Roland Petit n'est pas exagérément étonné de l'extraordinaire popularité de la danse, qui, aux Etats-Unis, attire une audience évaluée maintenant à quarante millions de spectateurs (un million en 1965). Le nombre de danseurs est passé de mille en 1965 à dix mille aujourd'hui, travaillant pour deux cent cinquante compagnies (trente-cinq en 1965).

« En France aussi la danse est en plein essor *souligne Roland Petit,* elle réunit un vaste public et suscite de très nombreuses vocations. » *Comment expliquer cette vogue ? En grande partie, selon Roland Petit, par le goût des jeunes générations pour les exercices physiques et aussi parce que beaucoup de préjugés sur la danse ont disparu. Il se déclare enchanté de sa coopération avec Mikhaïl Barychnikov, nouveau directeur artistique de l'American Ballet Theatre. Et la Carmen de Makorova est tout aussi ensorcelante que celle de Zizi Jeanmaire il y plus de trois décennies.*

Le public de la capitale a fait un accueil tiomphal à Carmen, *mais le critique du* Washington Post *est plus sévère. Il estime que trente-trois ans après sa création cette* Carmen *a pris quelques rides, bref qu'elle date.* « Il fut un temps où le public trouvait le langage de Roland Petit très osé. Aujourd'hui, il est tenté de sourire, *écrit-il, en se demandant si* ce genre d'hyperbole mélodramatique reste valable en 1981. »

HENRI PIERRE.

INSTITUT

M. Raymond Tournoux élu à l'Académie des sciences morales et politiques

L'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Raymond Tournoux dans la section d'histoire et de géographie en remplacement de Mgr Jean Leflon, décédé. Le résultat a été acquis au troisième tour de scrutin par 23 voix contre 13 à M. Yves Marchasson, 4 à M. Charles Molette et 1 bulletin blanc.

Avec notre confrère et collaborateur occasionnel, c'est un historien témoin important de la période contemporaine qui entre à l'Institut. M. Raymond Tournoux est né le 15 août 1914 aux Rousses (Jura). Commandant honoraire de l'armée de l'air, il s'est distingué lors de la dernière guerre et dans les rangs de la Résistance. Il a depuis la libération collaboré à de nombreux journaux où, il a exercé successivement les fonctions de secrétaire de rédaction, d'éditorialiste, de directeur politique.

Editeur-conseil, directeur de la collection « Histoire contemporaine » de la librairie Plon, il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages : *Carnets secrets de la politique ; Secrets d'Etat ; l'Histoire secrète ; Pétain et de Gaulle ; la Tragédie du général* (l'essentiel de ses entretiens avec le général de Gaulle) ; *le Mois de mai du général ; Jamais dit ; le Tourment et la Fatalité ; Journal secret ; le feu et la cendre ; Pétain et la France ; la Seconde Guerre mondiale.* Il a notamment préfacé l'ouvrage *De Gaulle parle* de notre collaborateur André Passeron.

■ **L'écrivain colombien Gabriel Garcia Marquez a été élevé à la dignité de commandeur de la légion d'honneur, lundi 21 décembre, à l'Elysée, par M. François Mitterrand. *« Nous rendons hommage à un homme qui a rempli par son œuvre et son action un rôle très important pour l'échange des idées dans l'évolution de la situation des exploités, des dominés,* a notamment déclaré le président de la République. *Gabriel Garcia Marquez appartient au monde que j'aime. »***

■ **M.Anatole Dauman a été élu à la présidence du directoire de l'Association française des producteurs de films, en remplacement de M. Eddy Matalon, qui devient, ainsi que M. Claude Nedjar, vice-président de ce syndicat.**

■ **Le grand prix du troisième Festival du nouveau cinéma latino-américain a été attribué à La Havane, le 13 décembre, au film brésilien *Ils ne portent pas le smoking,* de Léon Hirzman également premier prix du Festival des trois continents à Nantes (*le Monde* daté du 13, 14 décembre).**

RECTIFICATIF. — Dans un article consacré à *Paris-Magnum (Le Monde* daté 20-21 décembre), une confusion très regrettable nous a fait attribuer à la firme américaine United Technologies, qui a financé l'exposition, la fabrication d'un type de bombe au Napalm. Il n'en est rien.

CINÉMA

« Popeye » de Robert Altman

Dans le numéro de décembre de *Positif,* Robert Altman s'explique longuement sur cet étrange *Popeye* qu'il définit « une parodie de la culture américaine » *et juge* « un de mes meilleurs films, sinon le meilleur ». Jean-Loup Bourget, familier des Etats-Unis, de leur jazz, de leur cinéma, dans l'ouvrage qu'il vient de consacrer à l'auteur de *Nashville,* partage ce point de vue.

Par-delà les dessins animés de Max Fleischer, dont la vedette est *Popeye the Sailor Man* (« Popeye le marin »), c'est la bande dessinée originale d'Elzie Crisler Segar qui inspire Robert Altman : bande née en 1929, à l'époque du krach de Wall Sreet et qui nous parvient à l'écran par une double médiation, celle du *cartoon* hier, du *musical* aujourd'hui. *Popeye* réinventé par Altman se veut comédie musicale, avec la distance, l'irréalisme que procure automatiquement le genre. Tout devient alors possible, et d'abord l'incarnation physique du marin pugnace et de sa partenaire efflanquée, cette grande bringue d'Olive Oyl (Shelley Duvall, géniale dans le rôle).

Un bébé malicieux, comme le bambin salace d'un célèbre héros de *Prologues,* traverse des événements improbables avec une santé de fer, ridiculise par sa seule présence un capitaine Bluto impuissant dans sa masse barbue. *Popeye* ne s'envole jamais, ne cultive ni l'évasion ni le fantastique, reste très près des hommes. Grâce à Olive Oyl, grâce au bébé Swee'Pea (joué par le propre petit-fils du cinéaste), une grâce fugace illumine ces images trop chargées, du moins pour les adultes que nous sommes, de souvenirs.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les films nouveaux.

MUSIQUE

Les distances de Wozzeck

(Suite de la première page.)

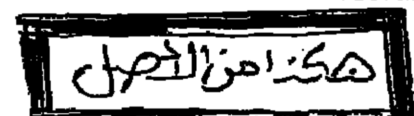
La distribution enfin est l'une des meilleures que l'on puisse souhaiter : le timbre chaud de Franz Grundheber confère au personnage de Wozzeck cette « humanité » dont il doit être l'incarnation ; la ténor Peter Haage (le capitaine) use avec une habileté confondante des ressources du fausset ; Alexandre Malta est un docteur à la voix d'airain, terrifiant d'assurance. Si l'aigu d'Anga Silja présente quelques duretés, si les notes tenues dans la nuance *forte* manquent un peu de plénitude, son identification avec la figure de Marie offre une large compensation. Si l'on voulait être équitable il faudrait citer tout le monde, mais pour s'en tenir aux rôles principaux, on doit encore mentionner Wilfried Badoreck (le tambour-major) et Léonard Pezzino (Andrès). Avec un tel plateau et une direction qui, comme la partition de Berg, pousse le souci de la précision dans les détails jusqu'au point où il s'en dégage une force dramatique irrésistible, l'oreille est largement comblée : du vrai chant expressif et d'une justesse impeccable, soutenu par des jeux de motifs et de timbres toujours saisissables : peut-on demander davantage ?

Les réserves, si l'on doit en faire, concernent donc principalement l'élément importé, c'est-à-dire les décors et les costumes de Achim Freyer et la mise en scène de Hans Neugebauer réalisés pour l'Opéra de Cologne en 1975. On pourra trouver des photographies de cette production dans le nº 36 de *l'Avant-Scène opéra* consacré à Wozzeck. Il s'agit d'un décor unique représentant une rue stylisée bordée de portes, à moins qu'il ne s'agisse d'un couloir d'hôpital, car tout est blanc. Les personnages sont blancs aussi à l'exception du capitaine, sanguin, dont la tête est rouge, du docteur démoniaque dont la tête est verte, et du tambour-major qui associe les deux couleurs. Le parti-pris n'est donc pas celui du réalisme. On sent naturellement une volonté de déranger le spectateur en lui offrant ces images d'un blanc souvent aveuglant et, comme toujours, cette violence ne fonctionne pas complètement : elle irrite au lieu de convaincre. La mise en scène oscille assez bien entre la stylisation parfois caricaturale et le réalisme ; en cela, elle est assez conforme à l'esprit de l'œuvre puisque le réalisme cru de Büchner va volontiers jusqu'à la charge, tandis que la partition de Berg se plaît à des raffinements aussi peu expressionnistes que possible. On peut, bien entendu, être gêné par cette distance surajoutée, par le spectacle, à la distance déjà prise par l'œuvre et s'en sentir écarté.

A l'inverse, le lyrisme assez retenu de l'opéra peut frapper d'autant plus qu'il éclate dans un univers assez froid, peu fait *a priori* pour le recevoir. C'est affaire de sensibilité personnelle et c'est là qu'on perçoit les limites d'un parti-pris tellement tranché dans la présentation d'un ouvrage. Cependant, il s'agit là d'une production tout à fait cohérente et réalisés jusqu'au bout avec un soin assez rare.

GÉRARD CONDÉ.

★ **Prochaines représentations les 23, 26, 29 décembre et 3 janvier à Bruxelles, puis les 8 et 10 janvier à Liège.**



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Brasil tropical.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : les Femmes savantes.
Chaillot (727-81-15), Foyer, 18 h 15 : Sous le lustre ; Grand Théâtre, 20 h 30 : Britannicus ; Salle Gémier, 20 h 30 : En avant.
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : Les Cenci.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 : Duval et moi.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : Le Grand Magic Circus (Le Bourgeois gentilhomme).
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : Ça te dérange ? moi ça m'arrange.
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h 30 : la Duchesse d'Amalfi.
Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h 30 : Jacques Villeret.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 : West Side Story.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h 45 : Princesse Baraka.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Athénée (742-67-27), 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; II, 20 h 30 : le Concert.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h : Diable d'homme.
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h 30 : le Déterreur ; Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Ecrits contre la Commune ; Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Mahjoub, Mahjoub.
Comédie-Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 21 h 30 : Un p'tit rêve dans l'nez ; 23 h : le Match (dern.).
Daunou (261-69-14), 21 h. : La vie est trop courte.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h 30 : D. Lavanant ; 21 h 45 : Tranches de vie.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h. : la Princesse de Babylone ; 21 h 30 : Attention copyright ; salle II, 18 h 30 : Spectacle Guillevic ; 20 h 30 : Monsieur, Monsieur, Monsieur.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : les Trois Jeanne ; 22 h : la Tour de la Défense.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Galerie 55 (326-63-51), 20 h 30 : Zoo story ; 22 h. : Sundance.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h 30 : la Raison du plus fort.
Huchette (326-38-99), 18 h 30 : André Frère ; 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.

Mardi 22 décembre

Jardin d'hiver (262-59-49), 19 h : Partage ; 21 h : Regarde les femmes passer.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Shéhérazade ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge, 18 h 30 : Ladyablogues ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : Lève-toi et rêve. – Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marigny (256-04-41), 21 h : Domino ; salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 18 h 30 : le Grain de sable ; 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Moderne (280-09-30), 20 h 30 : le Journal d'une femme de chambre.
Montparnasse (320-89-90), 21 h : l'Evangile selon saint Marc ; petite salle, 20 h 30 : Oratorio pour une vie ; 22 h : Ecoute Israël.
Nouveautés (770-52-76), 21 h : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Orties... chaud.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Joyeuses Pâques.
Piazza (633-08-80), 20 h 30 : Ecoute le vent sur la lande.
Poche (544-50-21), 21 h. : Intervionve.
Roquette (805-71-51), 20 h 30 : On loge la nuit. - Café à l'eau ; 22 h. : le Fétichiste ; petite salle, 20 h 30 : Il était trois fois ; 21 h 45 : le Combat de la mouche.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
TAI - Théâtre d'essai (278-10-79), 20 h 30 : L'Ecume des jours ; 20 h 30 : la Métamorphose.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15 : Vinci avait raison.
Théâtre en rond (387-88-14), 20 h 30 : Méli-mélomane ; 22 h : Rosine Favey.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre de Paris 12 (343-19-01), 20 h 45 : les Mentons bleus.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : le Grand Bilan ; 21 h : Alma.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 20 h 30 : Christophe Colomb.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h : Une heure à tuer.
Variétés (233-09-92), 20 h 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au bec fin (296-29-35), 20 h 15 : Tohu Bahut ; 21 h 15 : le Grand Ecart ; 22 h 30 : le Président.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II, 20 h 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ?; 23 h 30 : Attachez vos ceintures.
Café d'Edgar (322-85-11), I, 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : Zéphir et Aquilon ; II, 20 h 30 : les Moines en folie ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 22 h : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h 15 : le Chasseur d'ombre.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h. Feydeau, Courteline, Labiche.
L'Écume (542-71-16), 20 h 30 : A la manière d'eux ; 22 h : B. Izri.
Fanal (233-91-17), 20 h : Un ouvrage de dames ; 21 h 15 : F. Blanche.
La Gageure (367-62-45), 21 h 30 : la Femme qui perd sa jarretière.
Petit Casino (278-36-50), I, 21 h : Douby... be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h 30 : Du ronron sur les blinis.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 : Enfin seul ; 22 h Papy fait de la résistance.
Le Tintamarre (887-33-82), 19 h : Detressan, C. Epinal : 20 h 30 : Phèdre.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 30 : F. Brunold ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.
Vieille Grille (707-60-93), 20 h 30 : Voyager ; 22 h 30 : Mensonges, J.-M. Binoche.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 45 : Nazaré Pereira.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : Antoine Tomé.
Eldorado (208-18-76), 21 h : Brel en cent chansons.
Salle Gaveau (563-20-30), 21 h : Hit-Parade des années 30.
Gymnase (246-79-79), 20 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.
Lucernaire (544-57-34), 20 h 30 : La fête à Boris.
New Morning (523-51-414) 22 h : Cl. Nougaro.
Olympia (742-25-49), 21 h : Yves Montand.
Opéra-Night (296-62-56), 20 h 30 : les Lee Show.
Palais des Glaces (607-49-93), grande salle, 20 h 30 : Momma's. – Petite salle, 22 h 15 : J.-P. Farré.
Palais des Sports (828-40-90), 20 h 30 : Sylvie Vartan.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Tchouk Tchouk Nougah ; 22 h 30 : Marc Jolivet.
Potinière (261-44-16), 20 h 45 : Alex Métayer.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Catherine Le Forestier.
Trottoirs de Buenos-Aires (260-44-41), 21 h : Sexteto Mayor.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez François.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

La danse

Palais des Congrès (758-27-78), 20 h 30 : Ballets Moïsseiev.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : l'Ensemble de Pékin.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h. 30 : L. Dinwall.

Les comédies musicales

Michodière (742-95-22), 20 h 30 : Ah !... ces années 30.

Les concerts

Eglise Saint-Séverin, 21 h : Ensemble choral et instrumental S. Bequet (Charpentier, Bach).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : G. Schmitt, B. Struber (Nolls).
Eglise Saint-Roch, Ensemble orchestral de Paris, dir. E. Bergel, chorale E. Brasseur, dir. C. Brilli (Bach).
Radio-France, Grand Auditorium, 20 h : Les arts florissants, dir. W. Christie (Rameau).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 20 h 45 : Le Chœur Cortambert et l'Orchestre des jeunes solistes (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette, (326-65-05), 21 h 30 : Charly Slide Sextet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), 22 h : Pakatak.
Cirque d'Hiver (503-47-59), 21 h : Jacques Higelin.
Cloître des Lombards (233-54-09), 20 h 30 : J. Boto et Novos Tempos.
Dreher (233-48-44) 21 h : Ch. Escoudé.
Elysée-Montmartre (252-25-15) 20 h : Nico.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : J. Gourley.
La Masse musicale (238-05-71), 21 h : J. Sicard, J.-Y. Colson.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Irakli jazz Band.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : Ph. Mace, S. Lazarevitch...
Rose Bonbon (268-05-20), 21 h : Mission impossible.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : R. Franc.

Festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)
THÉÂTRE
Gennevilliers, Théâtre, 20 h 45 : la Chute de Johann Fatzer.

FESTIVAL D'ART SACRÉ (277-92-26).
Eglise Saint-Roch, 21 h : Ensemble orchestral de Paris, dir. : E. Bergel (Bach).

En région parisienne

Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : les Frères Jacques.
Villejuif, Théâtre R.-Rolland (726-15-02), 21 h : Montserrat.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : Knock, ou le triomphe de la médecine, de L. Jouvet et R. Goupillère ; 19 h : hommage à A. Gance : le Maître de forge ; 21 h : hommage à S. Lumet : la Mouette.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
BEAU-PERE (Fr.) (*) Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CARGO (Fr.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 3e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11). – V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). H. sp.
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 6e (359-12-15). Kinopanorama, 15e

SPECTACLES

(306-50-50) ; – V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o. (**) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

FRANCISCA (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paris Loisirs Bowling, 16e (606-64-98).

LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GUEULE DU LOUP (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'HEURE EXQUISE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
L'HOMME-ATLANTIQUE (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LES FILMS NOUVEAUX

CARMEN JONES, film américain d'Otto Preminger v.o. ; George-V, 8e (562-41-46).
EAUX PROFONDES, film français de Michel Deville, Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA GUERRE DU FEU, film franco-canadien de Jean-Jacques Annaud, (70 mm), Concorde 8e (359-92-82) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 8e (522-46-01).
MEPHISTO, film hongrois d'Istvan Szabo, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan 8e (359-92-82) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
POPEYE, film américain de Robert Altman. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PRUNE DES BOIS, film belge de Marc Lobet, Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ..., FAIS-MOI SIGNE, film français de François Leterrier. Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA REVANCHE, film français de Pierre Lary : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SALUT L'AMI, ADIEU LE TRÉSOR, film américain de Sergio Corbucci. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
KINGS, film anglais de Jack Priestley. V.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
TOTO APOTRE ET MARTYR, film italien d'Amleto Palermi. V.o. : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
TOTO LE MOKO, film italien de C.-L. Canale, C. Ninchi et F. Marzi. V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) : 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE LOUP-GAROU DE LONDRES (*) (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Studio-28, 18e (606-36-07) (H. sp.).
MADAME CLAUDE 2 (**) (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82).
MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
MOI, CHRISTIANE F. (*) (All., v.f.) : Bergère, 9e (770-77-58).
LA MORT AU LARGE (*) (It., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
MOURIR A BELFAST (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 6e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA NUIT ENSOLEILLÉE (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LA PEAU (It.) (*) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Le Paris, 8e (359-53-99). – V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (Ang., v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (296-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-52-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
STALKER (Sov., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Cosmos, 6e (544-28-80) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
SURVIVANCE (A., v.f.) (*) : Maxéville, 3e (770-72-86) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
SURVIVOR (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA TRAGÉDIE D'UN HOMME RIDICULE (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Studio 28, 18e (606-36-07) H. Sp.
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTÉRESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les festivals

BUSTER KEATON, Marais, 4e (278-47-86) : les Trois Ages.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval.
WIM WENDERS (v.o.), 14-Juillet- Parnasse, 6e (326-58-00) : L'angoisse du gardien de but.
CARY GRANT (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Honeymoon.
UNE HISTOIRE DU FILM NOIR (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : le Petit César.

Les séances spéciales

AGATHE ET ET LES LECTURES ILLIMITEES (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 14 h 20, 18 h30.
AFFREUX, SALES ET MECHANTS, (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 20 h 30.
BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
CHAUD LAPIN : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15.
DUELLE : Olympic-Marylin, 14e (542-67-42), 18 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
ET DIEU CREA LA FEMME (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), 18 h.
EXTRANEUS (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (542-67-42), 18 h.
MES CHERS AMIS (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 16 h 20.
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h, 24 h.
PASSE TON BAC D'ABORD, Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
SALO OU LES 120 JOURNEES DE SODOME (A., v.o.) (**), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h 45, 21 h 50.
SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h 30.
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), 19 h 30.

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 22 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Numéro un : Julio Iglesias.
Réalisation R. Pradinas.
Autour de Julio Iglesias : Michel Sardou, Serge Lama, Sylvie Vartan, Robert Charlebois, Mireille Mathieu, Johnny Halliday. C'est ça le changement ?

21 h 50 Cinéma : Copie conforme (cycle L. Jouvet).
Film français de Dréville (1946), avec L. Jouvet, S. Delair, J.-J. Delbo, L. Lapara, A. Poivre (N., rediffusion).
Un escroc, spécialiste des déguisements multiples, se sert de son sosie, timide français moyen, pour se procurer des alibis. Sa maîtresse s'éprend du « double ». Louis Jouvet et Suzy Delair réunis avant Quai des Orfèvres. *Lui fait une performance dans ses deux rôles, elle joue de son charme, de sa fantaisie, de sa jolie voix.*

23 h 30 Un Noël, une vie : Jean-Pierre Chabrol.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
20 h 40 Les dossiers de l'écran : Peau d'âne.
Film français de J. Demy (1970), avec C. Deneuve, J. Perrin, J. Marais, F. Ledoux, M. Presle, D. Seyrig. (Rediffusion).
Pour échapper à l'amour trop ardent de son père, une princesse se transforme en souillon en revêtant la peau d'un âne et devient fille de ferme. Un prince charmant la découvre. Originale illustration (décors, costumes, éclairages) du conte de Perrault. L'invention décorative étouffe un peu les sentiments mais, esthétiquement, le film enchante.

22 h Débat : Qui a encore peur du grand méchant loup ?
Avec Mme F. Remaux, sociologue, M.-F. Von Franz, écrivain, MM. B. Clavel, P. Peju, philosophe, H. Gougaud, écrivain, G. Jean, de l'université du Maine.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma 16 : les Saltimbanques.
Deuxième partie.

21 h 50 Cinéma : l'Argent de poche.
Film français de F. Truffaut (1975), avec G. Desmouceaux, P. Goldmann, C. et F. de Luca, R. Golfier, J.-F. Stévenin.
La fin d'une année scolaire dans une école primaire de Thiers. Farces, tours pendables, événements divers de la vie quotidienne d'un groupe d'enfants, garçons et filles. Entrecroisement d'« histoires vraies qui concernent l'enfance », selon la propre définition de Truffaut. Un film pudique, sensible, avec des moments d'humour et d'émotion, un film de regards attentifs à la vérité de nouveaux « mistons ».

23 h 30 Journal.
23 h 50 Meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

20 h, Dialogues : La Méditerranée existe-t-elle ? avec L. Enan et P. Joutard.
21 h 15, Musiques de notre temps : F. Miroglio.
22 h 30, Nuits magnétiques : Les ménageries.

FRANCE-MUSIQUE

19 h, Œuvres de Schumann, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. K. Tennstedt.
20 h 30, Concert (en direct de Radio-France) : Anacréon, de Rameau, par les Arts florissants, direction W. Christie ; Messe de minuit, de Lefebure-Wely (R. Saorgine à l'orgue), la Chasse du cerf, de Morin, par l'orchestre de J.-F. Paillard ; Ewartung, de Schoenberg, par l'orchestre de l'Opéra de Washington, direction R. Craft ; « La Chasse », cantate de Bach.

Mercredi 23 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Fumeurs et amateurs d'air pur, une lutte sournoise.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Marc Twain raconte... Thomas l'inventeur.
14 h 25 Les visiteurs de Noël.
15 h 50 Cinéma : Rancho Bravo.
Film américain d'A. McLaglen (1965), avec J. Stewart, M. O'Hara, J. Mills, B. Keith.
Une Anglaise et sa fille arrivent aux Etats-Unis avec un taureau du Herefordshire, dont elles veulent implanter la race au Texas.
Le réalisateur Andrew McLaglen, disciple de John Ford, n'a pas, sauf un peu dans la première demi-heure, le style de son maître. Dommage car le scénario méritait un meilleur traitement.
17 h 25 Etoiles sur glace.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Bonsoir Fernand.
19 h 53 Loterie nationale.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du loto.
20 h 35 Téléfilm : les Papillons de la guarrigue.
Réal. F. Behiol, avec M. Melinand, I. Habiage, L. Etienne.
Pour des raisons professionnelles, les parents de Valérie sont obligés de quitter Montpellier. Valérie reste avec sa grand-mère, tandis que son petit frère suit la famille.
21 h 45 Qu'est-ce qu'on attend pour faire la fête ?
Réalisation J. Rutmann, avec A. Cordy, le groupe Poivre et Sel, R. Pierre...
Une pléiade de chansons signées par l'orchestre de Ray Ventura.
22 h 45 Un Noël, une vie : Louise Weiss.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A E

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Les mercredis d'aujourd'hui madame.
15 h Aux plaisirs de l'œil : La section du lieutenant Anderson.
16 h Récré A 2.
18 h 10 Document : La vie de Jésus.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Il y a vingt-cinq ans « la Colombe ».
Histoire d'un bistrot parisien cher à Cocteau, Mac Orlan, Carco, et où à partir de 1955 débutèrent notamment Jean Ferrat, Guy Béart, et bien d'autres... Souvenirs, souvenirs.
21 h 40 Cinéma : Sonate d'automne.
Film suédois d'I. Bergman (1978), avec I. Bergman, L. Ullmann, L. Nyman, H. Bjork, G. Bjornstrand, E. Josephson.
Une pianiste célèbre est invitée chez sa fille (mariée à un pasteur de campagne) qu'elle n'a pas vue depuis sept ans. Un incident déclenche, entre les deux femmes, un terrible règlement de comptes.
La grande actrice Ingrid Bergman dans l'univers du grand réalisateur Ingmar Bergman, pour un affrontement avec Liv Ullmann. Interprétation magistrale, mise en scène au scalpel qui dénude les blessures d'amour, les secrets de famille et les consciences.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

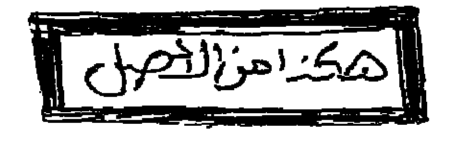
15 h Pour les jeunes.
17 h., Le solitaire de Murder Lake ; 18 h., La revanche des Hérissons ; « Sérénade n° 7 » de Mozart.
18 h 55 Tribune libre.
L'armée du salut.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 35 Le père Noël revient de guerre.
De J.-P. Enard et J. Trefouel.
21 h 5 Cinéma : le Fils du désert.
Film américain de J. Ford (1948), avec J. Wayne, P. Armendariz, H. Carey jr, W. Bond, M. Marsh, M. Natwick (rediffusion).
Trois bandits, en fuite après l'attaque manquée d'une banque, recueillent dans le désert de l'Arizona le bébé d'une femme morte après son accouchement et s'en font les « parrains » pour sa sauvegarde.
Etrange western (l'un des plus beaux de John Ford) où des hors-la-loi sont les « rois mages » d'un nouveau-né, guidés par la Bible. L'humour côtoie le drame dans cette odyssée spirituelle.
22 h 45 Téléfilm : la Planète au cœur naïf.
Noël en Martinique, en Haïti, en Sicile, en Hongrie... par C. Fléouter et R. Manthoulis.
23 h 40 Journal.
24 h Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : L'industrie spatiale : Le son de la terre.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le métier, image latente d'une société (l'Antiquité et les métiers d'esclaves) ; à 8 h. 32, La civilisation figure.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : Dictionnaire de sociologie ; L'archéologie française à l'étranger ; Histoire des sciences.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : Peines-misère et bonheur-la-chance, avec Lada.
11 h 2, Musiciens français contemporains : P. Sciotino (et à 17 h 32 : Ton That Tiet).
12 h 5, Agora : Voix du livre (l'éditeur).
12 h 45, Panorama : La Jordanie.
13 h 30, Les tournois du royaume de la musique.
14 h, Sons : Oiseaux.
14 h 5, Un livre, des voix : « Vallée suspendue », de B. Waller.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : Métier, vocation ?
15 h 2, Le monde au singulier : L'actualité selon Mgr Lustiger, archevêque de Paris.
15 h 45, Archimédia : La radio.
16 h 45, Contact.
17 h, Roue Libre : Quatre manières de sauver son âme (la prière d'un musulman).
18 h 30, L'Odyssée, d'après Homère.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : Flambée d'étoiles.
20 h, La musique et les hommes : Aspects méconnus de Donizetti.
22 h 30, Nuits magnétiques : Les ménageries.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Œuvres de Rossini, Schubert, Bruch, Gotovac.
7 h 2, Œuvres d'Albeniz, Paganini, Dvorak, Janacek.
8 h 10, Œuvres de Britten, Elgar.
8 h 45, Music Loy of youth, anonymes du XVIe siècle, Mozart.
9 h 2, « La Flûte enchantée », de Mozart.
10 h 30, L'autre monde : Concerto pour piano et orchestre en si bémol majeur de Mozart.
12 h, Exposition sonore : « Flûte enchantée ».
13 h 5, Un prodigieux petit divin : Musique légère (Mozart).
14 h, 1791, inscription et projection de la « la Flûte enchantée » : Duplex avec le Théâtre du Ranelagh ; 14 h 30, Mozart et la philosophie des Lumières : 15 h 30, L'opéra initiatique ; 16 h 30, le premier opéra allemand.
18 h 2, Concert (en direct de Radio-France) : « Mozart franc-maçon ».
20 h 5, Pour suivre « la Flûte enchantée ».
20 h 30, Concert d'archives : « Festival de Salzbourg du 6 août 1951 », « la Flûte enchantée » de Mozart par les chœurs de l'Opéra de Vienne et l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. W. Furtwaengler. Solistes : J. Greindl, W. Lipp, A. Dermota, I. Seefried.
23 h 35, Mozart ou de la transparence.



VU

LA CONSCIENCE DES COMÉDIENS

Une petite silhouette trébuche, s'accroche à une barrière, repart portant quelque chose de lourd, toute seule dans le vaste paysage de neige, vide. L'image est lointaine, un peu floue. Du noir et du blanc, du silence et la petite silhouette qui oscille et patauge. Ce n'est pas la copie retrouvée d'un vieux burlesque, c'est un reportage clandestin dans un camp de Sibérie, l'un des documents diffusés pour le vingtième anniversaire d'Amnesty International, sur Antenne 2. Photos de visages disparus, manifestations, les traits creusés des femmes de Buenos-Aires, des foules exilées, des interviews, des témoignages. Les gens d'Amnesty International travaillent avec une application de termites, une obstination feutrée, sans cris, sans lyrisme.

Ils ne font pas de spectaculaire et les gens de spectacle ont apporté leur contribution : Urban Sax, Yves Montand, Colette Magny, Guy Bedos, Sami Frey, Julien Clerc, Catherine Ribeiro, Bernard Lavilliers, Anne Prucnal, Michel Hermon, Higelin... Ils n'étaient pas tous là, il y en avait beaucoup.

Avec des surimpressions, des images symboliques, l'émission essayait de rompre la forme « gala de bienfaisance ». La forme n'a pas d'importance. Des artistes font ce qu'ils savent faire : ils se mettent dans la lumière, parlent d'eux et c'est pour dire qu'ils pensent à la liberté des autres. Ce n'est pas dérisoire. C'est une sauvegarde contre l'égoïsme du feu sacré. On pense au film Mephisto, à l'histoire de ce comédien devenu le bouffon favori de Goering par amour pour son propre talent. Quelqu'un qui parle pour la liberté des autres n'est pas dérisoire.

COLETTE GODARD.

T.D.F. accorde une nouvelle fréquence à Radio 7

Un cadeau de Noël de T.D.F. à Radio 7 ? Dans ce cas, il s'agit d'un cadeau empoisonné, car à peine ont-ils enfin reçu satisfaction après plus de dix-huit mois de suppliques, voire de bataille avec T.D.F., que les rsesponsables de Radio 7 — et donc ceux de Radio-France — se sont mis à dos, en un éclair, la plupart des radios libres parisiennes.

Depuis sa création, au mois de juin 1980, Radio 7 a sans cesse souffert de ne pas être reçue à Paris de façon correcte. De nombreuses zones d'ombres rendent l'écoute déplorable dans plusieurs arrondissements (notamment le quinzième et le treizième. Quant à la banlieue, la réception se révèle, selon les secteurs, ou mauvaise ou impossible. Dotée d'un émetteur peu puissant (2 kW), et mal situé (dans le nord de la capitale), la radio *« faite pour les jeunes d'Ile-de-France »* s'est taillé un vif succès dans l'auditoire « ciblé », et les lettres protestant contre les mauvaises conditions d'écoute ont afflué dans les btreaux de la maison de la radio. Mme Baudrier, alors P.-D.G. de Radio-France, et Patrick Meyer, le premier responsable de Radio 7 (aujourd'hui à R.F.M.), ont donc constitué des dossiers épais et imparables, afin d'exiger un matériel mieux approprié à la vocation de leur radio.

Pendant près d'un an, aucun argument ne fut- semble-t-il, assez fort, pour faire céder T.D.F.

Mais voilà que sont apparues les radios libres, et parmi elles, R.F.M., qui, dotée d'un excellent matériel, a adopté un peu la formule — et l'auditoire — de Radio 7, et qui a eu l'audace de se placer sur une fréquence voisine. Les animateurs de Radio 7 ont alors vu nombre de leurs auditeurs se détourner du service public, alors même que T.D.F. continuait de s'équiper d'émetteurs puissants... pour le brouillage des pirates. Mme Cotta prend alors la relève de Mme Baudrier, François Dunoyer celle de Patrick Meyer, et T.D.F. annonce nfi nqu'un émetteur de 10 kW, soit d'une puissance équivalente R.F.M., est commandé à la compagnie Thomson-C.S.F., et serait opérationnel à la fin de l'année.

Promesse tenue... et même dépassée. Un communiqué du ministère des P.T.T. a annoncé la semaine dernière l'attribution à Radio 7 de deux nouveaux émetteurs : le premier fonctionne depuis le 6 décembre, au même endroit que précédemment ; le second émettra de Meudon à partir du 24 décembre. L'équipe n'en revient pas encore de cette soudaine sollicitude à son égard, mais voilà : le deuxième émetteur diffusera... sur une deuxième fréquence : 91,7 MHz !

Et les protestations d'affluer. Radio J, qui émet sur cette fréquence depuis le mois de juillet, prend la nouvelle comme une condamnation à mort et les auditeurs, immédiatement mobilisés, envahissent de coups de téléphone les standards de radio 7, Radio-France, et T.D.F. *« Au nom de quoi ose-t-on s'emparer d'une fréquence sur laquelle émet en permanence depuis six mois une radio sérieuse, de qualité, écoutée et attendue par l'ensemble d'une communauté ? »* s'insurge un responsable de Radio J. *« C'est ignoble, et lâche car la loi ne nous donne pas les moyens de nous défendre ! »* Et de rajouté : *« Est-ce d'ailleurs un hasard si, parmi toutes les fréquences de la bande FM, on a choisi de s'approprier celle de la première radio juive de France ? »*

Une accusation qui « glace » littéralement l'équipe de Radio 7. *« Nous n'avons jamais souhaité cette situation,* répond-elle. *Nous voulions simplement de meilleures conditions d'émission, c'est tout.* Devant l'ampleur des protestations suscitées par la nouvelle, Mme Cotta elle-même a téléphoné lundi 21 décembre au responsable de Radio J, afin de démontrer la bonne foi de Radio France dans l'affaire.

Autre protestation : celle de N.R.J., située sur 92 MHz, équipée d'un émetteur de 2 kW, et effrayée par la perspective de 10 kW à ses côtés *« Nous n'existerons plus d'ici peu de temps,* dit un animateur.

Les réponses de T.D.F. risquent de ne pas rassurer l'ensemble des radios. *« Jusqu'à nouvel ordre, la gestion de la modulation de fréquence est encore de notre ressort,* affirme-t-on à T.D.F., *et rien ne nous oblige à prendre en considération l'existence de radios qui demeurent encore des pirates. La fréquence 91,7 a été négociée auprès d'organismes internationaux, et nous est réservée depuis très longtemps, bien avant l'apparition de cette Radio J, qui ne nous a jamais consulté sur la disponibilité de cette fréquence ; 10 kW n'étaient pas suffisants pour bien arroser la capitale. Le deuxième émetteur de Meudon devrait donc donner satisfaction aux responsables de Radio 7. »*

ANNICK COJEAN.

CARNET



Naissances

— Pierre et Virginie SERVAN-SCHREIBER sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils

Simon,

le 19 décembre 1981, à Paris.
45, rue Linois,
75015 Paris.

— M. Bernard LEMOINE, Mme, née Agnès Lavagne, et Bertrand, sont heureux de faire part de la naissance de

Thibault,

le 2 décembre 1981.
27, rue Saint-Sulpice,
75006 Paris.

— João LUIZ, Idelette et Erick FONSECA DOS SANTOS ont la joie d'annoncer la naissance de

Diégo,

à Recife (Brésil), le 15 décembre 1981.
Rua João Câncio, 922 Manaira,
58.000 João Pessoa (Pb).
(Brésil).

Mariages

— Hélène DROUAULT
et
Pierre FERAUD

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité, le 19 décembre 1981, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas.
15, rue Ravon,
92200 Bourg-la-Reine.
295, rue Saint-Jacques,
75005 Paris.

— Nancy Clift GILLESPIE
et
Sébastien de LA SELLE,

sont heureux de faire part de leur mariage, à Paris, le 19 décembre 1981.

— Le docteur
Michel ENGELSTEIN
et Mme, née
Annick SUPERBIE,

sont heureux de faire part de leur mariage, qui eut lieu dans la plus stricte intimité.

Décès

MAURICE MINOST

Nous apprenons le décès accidentel de

M. Maurice MINOST,
architecte
de l'agence du Marais, à Paris.

[Né en 1908 à Courbevoie, Maurice Minost avait été tailleur de pierres et Compagnon du devoir sous le nom de « Cantelou, désir de bien faire » avant d'entrer au cabinet de M. Kaehrling, architecte en chef des Monuments historiques. De 1942 à 1964, il est chef d'agence de M. Chauvel, architecte en chef des Monuments historiques, et participe à la restauration de la cathédrale de Rouen.

Après la promulgation de la loi Malraux du 4 août 1962 sur les secteurs sauvegardés, Maurice Minost coordonne les études sur le Marais con[illegible] à architectes en chef : MM. Arretche, Marot et Vitry. Passionné par le quartier et son histoire, devenu pour ainsi dire « l'âme du Marais », il ne le quittera plus et, comme responsable de l'agence des Bâtiments de France du Marais, installée à l'hôtel de Sully, il s'attachera à la restauration et à la mise en valeur du premier secteur sauvegardé de Paris.]

— Mme Maurice Antoine, née Aline Drouant,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-fils,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Maurice ANTOINE.

La messe sera célébrée le mercredi 23 décembre 1981, en l'église Saint-Séverin (1, rue des Prêtres-Saint-Séverin), où l'on se réunira à 10 h. 30.

9, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

— Mme Marcel Becq,
M. et Mme Henri Becq et leur famille,
M. et Mme Paul Becq et leur famille,
M. et Mme Robert Vincenti et leur fils,
Mlle Annie Becq,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel BECQ,
professeur honoraire
au lycée de Toulouse,

survenu le 28 novembre 1981, à Argelès-Plage, dans sa quatre-vingt-neuvième année.
4, square Georges-Lesage,
75012 Paris.

— Toulon, Marseille, Paris.
Mme Victor Charlier de Chily,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Les familles Charlier de Chily et Tuloup,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Victor CHARLIER de CHILY,
agrégé de l'Université,
professeur honoraire
lycée Thiers, Marseille,

survenu le 12 décembre 1981, à Toulon, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.
Cet avis tient lieu de faire-part.
« Le Sévigné »,
946, boulevard Félix-Escudier,
83000 Toulon.

— Andrezieux-Bouthéon (42).
M. et Mme Jean Balzer et leurs enfants,
M. Jacques Chomarat,
M. et Mme Henri Chomarat,
M. et Mme André Chomarat et leurs enfants,
Mlle Cécile Maingaud,
Parents et alliés,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme veuve Pierre CHOMARAT,
née Marguerite Maingaud,

survenu dans sa quatre-vingt-troisième année.
Ses funérailles religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale.

— M. et Mme Flesch, leurs enfants et leurs petits-enfants,
Mme Colette Duhamel et sa fille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert DUHAMEL,

survenu le 20 décembre à Paris, dans sa quatre-vingt-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Charles de Monceau, Paris (17e), le jeudi 24 décembre, à 10 h. 30, suivie de l'inhumation au cimetière de Juvisy-sur-Orge.
Cet avis tient lieu de faire-part.
8, rue de Tocqueville, Paris (17e).
228, rue Lecourbe, Paris (15e).

— M. et Mme Pierre Dupasquier, ses parents,
Anne-Marie, Catherine et Jacques, ses sœurs et frère,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Pierre DUPASQUIER,

survenu le 17 décembre 1981, à l'âge de vingt-six ans.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le 21 décembre 1981, à Saint-Nom-la-Bretèche (Yvelines).

— **Mme veuve Jeanne FAVARD,**
directrice d'école honoraire,
officier de l'Instruction publique,
s'est éteinte, le 16 décembre 1981, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.
Elle laisse dans l'affliction :
Paulette et Henri Blanchenay, sa fille et son gendre,
Mme veuve Jeanne Kerblat,
René et Jacqueline Blanchenay,
Pierre et Anne-Marie Blanchenay,
ses petits-enfants,
Michel et Bernard Kerblat,
Valérie et Marc Blanchenay,
Nicolas, Bertrand et Patrick Blanchenay,
ses arrière-petits-enfants,
Mme veuve Jouglin, sa sœur,
Mme veuve Albert Crespo et ses enfants, ses neveux et petits-neveux,
Ainsi que ses amis et de nombreux collègues et anciens élèves des écoles du Maroc.
La défunte ayant fait don de son corps à la recherche médicale, il n'y a pas eu de cérémonie d'obsèques.
Ni fleurs ni couronnes. Les personnes qui désireraient honorer la mémoire de la défunte ne pourraient mieux le faire que par des dons aux œuvres scolaires ou scientifiques
La famille ne reçoit pas.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Le Mas des Collines,
Villecroze (Var).
Les Terrasses Saint-Jérôme,
Aix-en-Provence.
47, Tyburn Lane,
Centereach, N.-Y. 11720 U.S.A.
1, avenue de la Tranquillité,
Versailles.

— M. Albert Guittard,
son époux,
M. et Mme Charles Guittard,
son fils et sa belle-fille,
M. Philippe Guittard,
son fils,
Raphaël, Christophe et Cyrille,
ses petits-enfants,
Les familles Catani et Lemarchand,
ont la douleur de faire part du décès de

Joséphine GUITTARD,
née Catani,

survenu le 19 décembre 1981, dans sa soixante-quatrième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le 24 décembre 1981, en l'église Saint-Etienne-du-Mont (place du Panthéon), à 8 h. 30.
17, rue Paléé (app. 965),
75011 Paris.

— Mme le professeur Jeanine Mussini-Montpellier et M. Gilbert Mussini,
Le docteur et Mme Jean-Marie Mussini,
Cécilia Mussini,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur
Jean-Marie MONTPELLIER,
officier de la Légion d'honneur,
professeur honoraire
de la faculté de médecine d'Alger,
directeur honoraire
du Centre algérien de lutte
contre le cancer,

leur père, grand-père et arrière-grand-père,
survenu à Nantes, le 14 décembre 1981, dans sa quatre-vingt-seizième année.
Une cérémonie a été célébrée en l'église Saint-Jacques de Nantes, selon les volontés du défunt, dans la plus stricte intimité.
Inhumation ultérieure dans le caveau de famille à Soumensac (Lot-et-Garonne).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Gilbert Morlet,
son épouse,
Mme Jeannou Morlet-Rozand,
M. et Mme François Haxel,
Mme Marie-Odile Morlet,
Mme Jacqueline Morlet,
ses enfants,
Julien Maisonneuve,
Mathieu Rozand,
Joël et Maud Haxel,
ses petits-enfants,
Et la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Me Gilbert MORLET,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaille de la Résistance,

survenu le 18 décembre 1981, dans sa soixante-seizième année.
La cérémonie religieuse a eu lieu le lundi 21 décembre 1981.
Cet avis tient lieu de faire-part.

19, avenue des Roches,
55300 Saint-Mihiel.

— M. et Mme Robert Pelletier,
Etienne, Patrick, Louis, Diane et Delphine,
M. et Mme Emmanuel Dugas et leurs enfants,
M. et Mme Jean Roux et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Robert PELLETIER,
née Marthe Roux,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille de la Résistance,
médaille des internés résistants,

leur mère, grand-mère et tante,
survenu à Neuilly-sur-Seine, munie des sacrements de l'Eglise, le 20 décembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 23 décembre, à 10 h. 30, en l'église de la Sainte-Trinité (place d'Estienne-d'Orves, à Paris-9e), suivies de l'inhumation dans l'intimité familiale.
Cet avis tient lieu de faire-part.

54, avenue de Saxe,
75015 Paris.

— Nous apprenons la mort, à Bordeaux, le 20 décembre 1981, du

Père Julien RACINE.

[Né en 1919, le Père Racine, assomptionniste, était connu, dans le domaine de l'audiovisuel, pour son enregistrement des quatre évangiles et pour sa collaboration à la version française du film de Pasolini, « l'Evangile selon saint Matthieu ». Il avait été, de 1959 à 1979, directeur du service audiovisuel de Bayard-Presse.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges ROBIN,

survenu le 12 décembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.
De la part de :
M. et Mme Paul Robin,
ses enfants,
Mme veuve Jacques Mechin,
sa sœur,
Et des familles Mechin, Hageman et Mehrez.
Cet avis tient lieu de faire-part.
1, rue de Strasbourg,
92600 Asnières.

— Yvonne Schuwer, ses enfants,
Philippe et Ruth Schuwer,
Martine Schuwer et Julien,
dans la tristesse, annoncent la disparition le 19 décembre 1981, de

Camille SCHUWER,
professeur agrégé de philosophie.
« San Peire »,
83380 Les Issambres.
14 bis, rue Pierre-Nicole,
75005 Paris.

[Camille Schuwer a publié de nombreux articles dans la « Revue de métaphysique et de morale » et tenu la rubrique de sociologie dans la « Revue philosophique ». Il a notamment publié « la Signification métaphysique du suicide » (Aubier) et « les Deux Sens de l'art » (P.U.F.). Son œuvre de poète a été publiée dans de nombreuses revues et particulièrement dans « Volontés », revue qu'il avait créée avec Raymond Queneau et Henry Miller.

Il a enseigné à la faculté d'Alger, à l'Institut français de Naples et a été professeur d'hypokhâgne au lycée Louis-le-Grand jusqu'en 1945.]

— Werner Stemans
fait part de la mort de sa mère

Johanna STEMANS.

L'inhumation a eu lieu le 4 décembre 1981, au cimetière du Père-Lachaise.
16, rue du Parc-Royal,
75003 Paris.

Remerciements

— Mme Henri-Gérard Lamourane et ses enfants, très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Henri-Gérard LAMOURANE,

et dans l'impossibilité de répondre individuellement, prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil d'accepter leurs remerciements les plus sincères.

— M. Pierre-Eugène GILBERT et toute la famille adressent à tous ceux qui ont pris part à leur deuil leurs plus sincères remerciements.

— Mme Luda Schnitzer, dans l'impossibilité de répondre personnellement à toutes les personnes qui lui ont adressé leur témoignage de sympathie à l'occasion du décès de

Jean SCHNITZER,

les prie de bien vouloir trouver ici ses sincères remerciements.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la mort de

Mme Alexandre NAOURI,
née Yvonne Brouillaud,

décédée le 23 décembre 1980, une affectueuse pensée est demandée aux personnes qui l'ont connue et aimée et qui gardent son souvenir.

— Reims, Taissy.
Il y a trois ans, le 23 décembre 1978,

Jean VISSEAUX,
licencié en philosophie,
docteur en médecine,
ancien interne des hôpitaux
de Reims,

était cruellement ravi aux siens, dans sa cinquante-quatrième année.
Et il y a douze ans, le 30 décembre 1969, son neveu,

François BAZELAIRE,
maîtrise de philosophie
de la faculté de Nancy,

disparaissait tragiquement dans sa vingt-troisième année.
Leurs proches et leurs amis n'oublient pas et les unissent dans le même lumineux souvenir.
3, rue Bonhomme,
51100 Reims.

— Pour le vingtième anniversaire de la mort du

lieutenant Gérard MIALET,
tombé en Algérie,

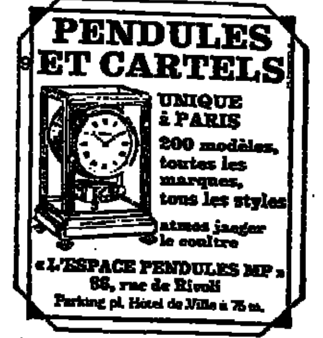
et le quinzième anniversaire du décès de son père,

le colonel Antony MIALET,

une pensée est demandée à ceux qui les ont connus, en union avec les messes dites à leur intention.

Communications diverses

— Mark Marcel Gusakow et Sylvaine Gusakow, dont la dernière adresse connue était, en 1948, rue des Acacias, Paris (17e), ou toute personne connaissant leur adresse actuelle, sont priés de se mettre en contact avec Title Research (administration) Ltd, Africa House, 64 Kingsway London WC2B 6AM (Angleterre), où il pourrait leur être communiqué des renseignements profitables.





INFORMATIONS « SERVICES »

LES FÊTES DE NOËL

Les services ouverts ou fermés

PRESSE. – Les quotidiens paraîtront normalement le vendredi 25 décembre.

BANQUES. – Elles seront fermées du jeudi 24 décembre à partir de 12 h (ou de 11 h 45 h) au lundi 28 décembre au matin.

GRANDS MAGASINS. – Tous les grands magasins parisiens seront fermés vendredi 25 décembre. Ils seront ouverts aux heures habituelles le samedi 26.

P.T.T. – Jeudi 24 décembre, les P.T.T. fonctionneront normalement. Toutefois, les établissements ouverts au public (bureaux de poste, agences commerciales et *téléboutiques*) seront fermés, en fin d'après-midi, deux heures avant l'heure normale de fermeture. Les heures limites de dépôt du courrier seront avancées en conséquence. La distribution des quotidiens du soir sera assurée. Vendredi 25 décembre, les P.T.T. fonctionneront comme les dimanches et jours fériés, il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile.

R.A.T.P. – Service réduit des dimanches et jours fériés vendredi 25 décembre.

SÉCURITÉ SOCIALE. – La caisse primaire centrale d'assurances maladie de la région parisienne rappelle que les guichets resteront ouverts le jeudi 24 décembre dans les centres de paiement et dans les services chargés de régler les prestations au public jusqu'à 14 h. Pour les prises en charge et les renseignements, une permanence sera assurée jusqu'à 15 h 30. Les centres et services seront fermés le vendredi 25 décembre. Ils seront normalement ouverts au public le lundi 28.

ALLOCATIONS FAMILIALES. – Les guichets et services d'accueil situés à Paris (13e et 15e arrondissements), Evry (91), Clamart et Nanterre (92), Saint-Denis et Rosny-sous-Bois (93), Pantin et Maisons-Alfort (94), Garges-lès-Gonesse (95) et Saint-Quentin-en-Yvelines (78) seront fermés du jeudi 24 décembre à 12 h au lundi 28 décembre au matin. Les centres de diagnostic et de soins ainsi que les cliniques dentaires resteront ouverts aux heures habituelles le jeudi 24. En revanche, ils seront fermés le samedi 26 toute la journée.

MUSÉES. – Les musées nationaux seront fermés vendredi 25 décembre, à l'exception du Musée national de la coopération franco-américaine à Blérancourt et du Musée Jean-Jacques Henner.

Le Palais de la découverte sera fermé vendredi 25 décembre, il sera ouvert les samedi 26 et dimanche 27 décembre.

Le centre Georges-Pompidou sera ouvert les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 décembre de 12 h à 22 h.

Le Musée Marmottan sera ouvert vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 décembre.

La Bibliothèque nationale sera fermée les vendredi 25 et samedi 26 décembre. L'exposition Roger Martin du Gard sera fermée le 25 décembre. Elle sera ouverte du 26 au 30.

Le Musée des arts décoratifs sera fermé le vendredi 25 décembre.

Le château de Vaux-le-Vicomte sera fermé du 20 décembre au soir au 6 février au matin.

Archives nationales : les salles de lecture seront fermées les vendredi 25 et samedi 26 décembre. Le jeudi 24 ne seront communiqués que les documents ayant fait l'objet d'une demande de réservation déposée avant le mercredi à 16 h. Le Musée de l'histoire de France sera fermé les vendredi 25 et samedi 26.

Le salon d'accueil de l'Hôtel de Ville, situés 29, rue de Rivoli, 75004 Paris, sera exceptionnellement fermé le samedi 26.

La Boisserie, demeure du général de Gaulle à Colombey-les-deux-Eglises, sera exceptionnellement fermée aux visiteurs le vendredi 25 décembre, annonce l'institut Charles-de-Gaulle. Il rappelle également que la Boisserie est fermée chaque mardi durant toute l'année.

Les musées de l'Hôtel national des Invalides (musée de l'armée, des Plans-Reliefs, Dôme Royal) seront fermés le vendredi 25 décembre. Toutefois, l'accès à l'église Saint-Louis-des-Invalides demeurera libre à Noël jusqu'à 13 h 30 pour permettre aux fidèles d'assister à l'office matinal (messe solennelle à 11 h).

SPECTACLES. – Voir « le Monde des arts et des spectacles » daté jeudi 24 décembre.

LOISIRS. – On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant le 720-94-94 (informations en français), le 720-88-98 (informations en anglais) et le 720-57-58 (informations en allemand).

MODE

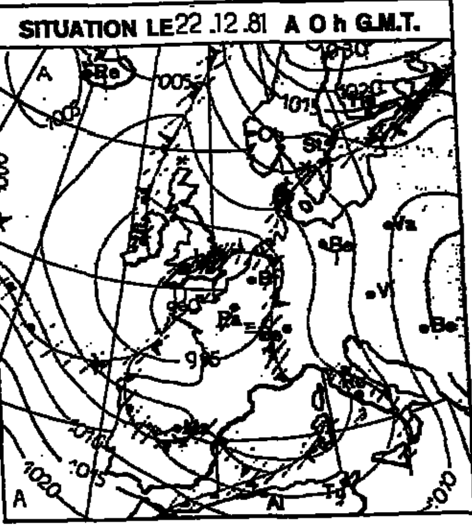
Les inventions de Jacques Gautier

Sur le tapis noir dans la vitrine, ses bijoux brillent. Eclatants et purs comme des diamants. C'est pourtant de l'émail, des cristaux travaillés sur argent. Maître verrier et orfèvre depuis vingt-cinq ans, Jacques Gautier est le seul au monde à avoir cette spécialité. Ses bijoux sont variés, différents. Tour à tour romantiques avec grâce et tendresse (collier-feuillage 1 500 F et trèfle-pendentif dont les quatre feuilles roses sont des cœurs 520 F).

Mais il peut être aussi barbare et intersidéral quand il utilise en caillou brut du silicium, ce matériau gris que la NASA emploie pour recouvrir les navettes spatiales, (boucles d'oreilles 380 F, broche 680 F). Ce n'est pas tout : le créateur est aussi parfumeur. Il a inventé Omaï, une eau de Provence subtile. On peut la porter en broche, un insecte superbe qui sent bon (950 F) ou encore dans un tout petit sac en métal (450 F) qu'on glisse dans sa pochette du soir. Jacques Gautier a pour amie, sœur et femme, l'inspiration. – Fl. B.

★ Jacques Gautier, 36, rue Jacob. Tél. 260-84-33. Tous les jours de 9 h 30 à 19 h 30.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 23 XII 81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard. ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mardi 22 décembre à 0 heure et le mercredi 23 décembre à 24 heures :

Une hausse de pression ralentira momentanément le courant perturbé mais une nouvelle perturbation pénètrera dans la journée de mercredi sur la moitié ouest puis le Midi. A l'avant de celle-ci, les masses d'air humide maintiendront un temps médiocre. Mercredi matin, temps généralement maussade, gris et humide avec quelques flocons de neige près des Vosges ; des éclaircies sur le pourtour méditerranéen. Quelques gelées seront observées en plaine. Une zone de pluies abordera nos côtes atlantiques dans la matinée et progressera pour atteindre le soir le sud du Bassin parisien, le Massif Central, les Pyrénées et le golfe du Lion ; les pluies se transformeront en neige à basse altitude.

Sur nos régions du Nord et de l'Est, encore quelques averses alternant avec de brèves éclaircies. Les vents s'orienteront à l'Ouest en devenant assez forts dans l'Ouest, ils resteront modérés sur nos autres régions de l'intérieur et variables en direction ; encore des vents assez forts de nord-ouest en Méditerranée.

Le 22 décembre à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 990,5 millibars, soit 742,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23 décembre) : Ajaccio, 14 et 6 degrés ; Biarritz, 10 et 8 ; Bordeaux, 9 et 4 ; Bourges, 7 et 2 ; Brest, 10 et 3 ; Caen, 7 et 3 ; Cherbourg, 8 et 3 ; Clermont-Ferrand, 9 et 1 ; Dijon, 2 et 1 ; Grenoble, 1 et 0 ; Lille, 2 et 1 ; Lyon, 5 et 1 ; Marseille, 8 et 1 ; Nancy, 2 et 2 ; Nantes, 10 et 3 ; Nice, 8 et 4 ; Paris-Le Bourget, 5 et 3 ; Pau, 11 et 6 ; Perpignan, 11 et 2 ; Rennes, 10 et 2 ; Strasbourg, – 2 et – 3 ; Tours, 9 et 5 ; Toulouse, 12 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23 degrés.



Températures relevées à l'étranger : Alger, 16 et 12 degrés ; Amsterdam, – 6 et – 7 ; Athènes, 13 et 11 ; Berlin, – 9 et – 12 ; Bonn, – 2 et – 3 ; Bruxelles, 0 et 0 ; Le Caire, 22 et 14 ; îles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, – 7 et – 7 ; Dakar, 27 et 21 ; Genève, 0 et – 1 ; Jérusalem, 20 et 6 ; Lisbonne, 16 et 15 ; Londres, 1 et 0 ; Madrid, 10 et 8 ; Moscou – 2 et – 4 ; Nairobi, 26 et 14 ; New-York, 1 et – 1 ; Palma-de-Majorque, 14 et 9 ; Rome, 11 et 9 ; Stockholm, 4 et – 4.

TEMPS PROBABLE DU JEUDI 24 AU DIMANCHE 27 DÉCEMBRE

Jeudi 24 : Temps froid, peu nuageux le matin, devenant variable dans l'après-midi, avec des averses de pluie sur l'ouest du pays ou des averses de neige sur le relief. Vent de nord-ouest modéré à assez fort. Mistral et tramontane. Températures : – 2 à + 3 degrés dans l'Est, + 4 à + 8 dans l'Ouest et le Midi.

Vendredi 25 : Gelées généralisées, sauf près des côtes, avec localement du brouillard givrant. Vent de nord-ouest, modéré. Mistral en atténuation. Températures sans changement.

Samedi 26 et dimanche 27 : Temps froid et brumeux, localement brouillard givrant. Vent variable faible, s'établissant à nord-ouest modéré près de la Manche. Ciel couvert avec quelques pluies des Pyrénées à la Corse. Températures sans grand changement.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

LES OFFICES RELIGIEUX

CULTE CATHOLIQUE

NOTRE-DAME DE PARIS
Place du Parvis-Notre-Dame, 75004 Paris

JEUDI 24. – 21 h : Ouverture des portes. 22 h 30 : Audition d'orgue par Pierre Cochereau. 23 h 30 : Veillée de Noël. 24 h : Messe de minuit célébrée par Mgr Jean-Marie Lustiger.

VENDREDI 25. – 9 h 35 : Laudes de Noël. 10 h : Messe pontificale. Chants assurés par la maîtrise de Notre-Dame et les chœurs de la cathédrale.

BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR DE MONTMARTRE
37, rue du Chevalier-de-la Barre, 75018 Paris

JEUDI 24. – A la basilique : 21 h 45, concert d'orgue (Daniel Roth). 22 h : liturgie de la parole.

A la crypte : 23 h 15, ouverture des portes. 23 h 30 : Noëls de tous les temps par les anciens de la maîtrise en alternance avec l'assemblée. 24 h : Messe avec allocution.

VENDREDI 25. – 11 h : Messe solennelle. 16 h : Vêpres solennelles. Procession à la crèche et Noëls anciens. 18 h : Messe chantée.

ÉGLISE DE LA MADELEINE
Place de la Madeleine – 75008 Paris

JEUDI 24. – 22 h 30 : ouverture des portes. 23 h : Veillée avec lectures en français, anglais, allemand, espagnol, italien, portugais. 24 h : Procession à la crèche, Messe de Noël.

VENDREDI 25. – Messes à 9 h, 10 h, 12 h 30 et 18 h. 11 heures, grand-messe concélébrée.

ÉGLISE SAINT-AUGUSTIN
8, avenue César-Caire – 75008 Paris

JEUDI 24. – 22 h 40 : ouverture des portes. 22 h 50 : Récital d'orgue par Suzanne Chaisemartin. Veillée audiovisuelle : « Homme nouveau pour un monde nouveau ». Chants de Noëls traditionnels et contemporains. 24 h : Messe solennelle.

VENDREDI 25. – 11 h : messe solennelle de Noël. 18 h : office du soir et Salut solennel.

CULTE PROTESTANT

ÉGLISE DES BILLETTES
24, rue des Archives – 75004 Paris

JEUDI 24. – 23 h : Office de vigile de Noël. Célébration de la Sainte Communion.

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ÉTOILE
56, avenue de la Grande-Armée – 75017 Paris

JEUDI 24. – 20 h 30 : Veillée liturgique et musicale avec Sainte-Cène.

VENDREDI 25. – 10 h 30 : Culte de Noël avec Sainte-Cène, présidé par le pasteur Boniol.

CULTE ORTHODOXE

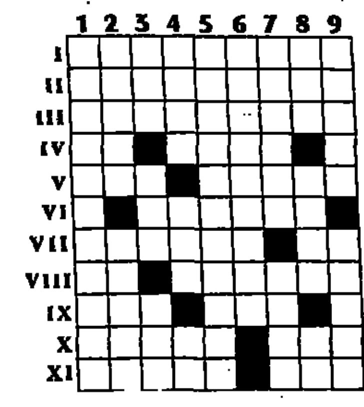
ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré – 75009 Paris

JEUDI 24. – Chants de la préparation à Noël. 24 h : Messe de minuit traditionnelle.

VENDREDI 25. – 10 h 15 : Messe du jour de Noël. Liturgie occidentale en langue française.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3087



HORIZONTALEMENT

I. Agent de la police des mœurs. – II. La coqueluche lui provoque une forte fièvre. – III. Témoin à décharge. – IV. Le début du commencement. Résidence de l'homme des cavernes. – V. Fabrique de gros bonnets. Donne signe de vie. – VI. Avec lui, on coupe toujours dans le panneau. – VII. Procéda à une opération de nettoyage au corps. Feu vert. – VIII. Préposition. Ouvrages de corneille. – IX. Point d'attache de la frégate. Système permettant de réaliser un tour de force en un temps record. – X. Consommateur de lézards sud-américain. Baume en feuilles pour dérider. – XI. Large sillon. Premier dominant la cour.

VERTICALEMENT

1. La fin des soucis. – 2. Monument. Génératrice d'énergie. – 3. Bien difficile à ébranler avec son cœur de *pierre*. Son bol *tend* à mettre en appétit. Avant El-Beïda. – 4. Carrés desquels on peut extraire la racine. Contribue avec l'age à l'apparition des « rides ». Personnel. – 5. Opération bidon. – 6. Bien que souvent déplacé, il est parfois rémunéré au fixe. – 7. Mot d'introduction. Emploi supprimé en Russie. – 8. Non livrés. Laitues dans les jardins d'Amphitrite. Pièce valant peut-être plus d'un sen. – 9. Endroit chaud. Très musical.

Solution du problème n° 3086

Horizontalement

I. Téléphone. – II. Epaté. Tin. – III. Modestie. – IV. Pur. Titre. – V. Exérèse. – VI. Ré. Ré. – VII. Adipeux. – VIII. Tueur. Ida. – IX. Un. Sis. Ou. – X. Réa. Nœud. – XI. Essieu. Xe.

Verticalement

1. Température. – 2. Epoux. Dunes. – 3. Ladrerie. As. – 4. Eté. Repus. – 5. Peste. Erine. – 6. Tissu. Sou. – 7. Otite. Xi. – 8. Nier. Doux. – 9. En. Emeraude.

GUY BROUTY.

BREF

AUTOMOBILE

LES STAGES DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE. – Dans le souci de répondre aux nombreuses demandes d'automobilistes non confirmés, le centre de formation et de perfectionnement de la Prévention routière organisera en 1982 des Journées d'informations mécaniques et de dépannage élémentaire. Ces stages sont destinés à initier les conducteurs au dépannage élémentaire de mécanique automobile. Deux formules sont proposées : des stages d'une ou deux journées.

★ La Prévention routière, centre de formation et de perfectionnement des conducteurs, 91311 Montlhéry Cedex, tél. : 901-20-03 (postes 383 et 384).

CONSOMMATION

PRODUITS DE LA MER : LANCEMENT D'UN CONCOURS. – Le ministre de la mer, M. Louis Le Pensec, a annoncé, le 2 décembre, l'organisation d'un concours national destiné à susciter la création de nouvelles technologies de production et de transformation pouvant contribuer à la reconquête de la filière « produits de la mer ». L'objectif est de réduire le *déficit de la balance du commerce* extérieur des produits de la mer (3,5 milliards de francs en 1980).

EDUCATION

STAGIAIRES A CRÉTEIL, PARIS ET VERSAILLES. – Les académies de Créteil, Paris et Versailles communiquent : des concours (externe et interne) pour le recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat technique seront ouverts en 1982 en section « Informatique ». Les dossiers d'inscription peuvent être retirés au service interacadémique des examens et concours, 7, rue Ernest-Renan, 94114 Arcueil Cedex. Les registres d'inscription seront clos le 15 janvier 1982 à 17 heures.

FORMATION PERMANENTE

GÉRONTOLOGIE SOCIALE. – Un cours de gérontologie sociale axé sur « l'individu, l'environnement, les structures et la prévention » sera organisé à Paris du 6 janvier au 2 juin 1982 à raison d'un cours de 1 h 30 par semaine. Cet enseignement pluridisciplinaire s'adresse à tous ceux qui ont des responsabilités à l'égard des personnes âgées, que ce soit au niveau de la conception ou à celui de la mise en œuvre des programmes. Droits d'inscription : 1.400 F.

★ 91, rue Jouffroy, 75017 Paris. Téléphone : 766-52-80.

LOISIRS

PREPARATION AU SKI. – La direction départementale *temps libre*, jeunesse et sports de Paris, le Comité régional de ski de Paris et des régions Nord et Ouest organisent avec l'appui du CAPALS des cours de préparation physique au ski. Ouverts à tous à partir de dix-huit ans. Le mardi de 19 heures à 20 heures au lycée Octave-Gréard, 28, rue du Général-Foix, 75008 Paris. Du 12 janvier au 31 mars 1982, hors des vacances scolaires. 150 F, assurance comprise.

★ 25, rue de Ponthieu, 75008 Paris, tél. : 359-01-69, postes 208 et 217.

LA MAISON

MILLE ET UNE NUITS. – Les splendeurs de l'Orient ont séduit Pierre Frey, qui diffuse une nouvelle collection de tissus hors série. Les dessins cachemire, ponctués d'étoiles et de croissants de lune or ou argent, ont des harmonies de bleu nuit ou de rouge sombre. Ces tissus raffinés se coordonnent à des faux unis à tout petits motifs géométriques ton or sur fond ivoire ou argent sur blanc. Une cinquantaine d'imprimés orientaux et d'unis-lumière constituent cette parade des mille et une nuits, dont les prix vont de 430 F à 550 F le mètre en 135 ou 140 cm de large.

★ Pierre Frey, salles d'exposition, 5, rue Jacob et 47, rue des Petits-Champs à Paris. Tél. : 297-44-40 pour connaître les points de vente.

P.T.T.

UN NOUVEAU TÉLÉPHONE SANS FIL. – Il est désormais possible de disposer à chaque instant de sa propre ligne téléphonique en voiture, en bateau, ou sur soi, grâce à un appareil sans fil portable ou fixe, d'une portée de dix à cinquante kilomètres.

Ce téléphone, commercialisé par « Radioteam », se branche directement sur l'installation existante. Un clavier permet d'appeler et de recevoir des communications sans supplément de taxation. Ce modèle, non homologué par les P.T.T., coûte près de 10 000 francs.

TRANSPORTS

LES USAGERS DU T.G.V. – Une Association de défense des usagers du T.G.V. et du train (ADUTT) a été créée sur l'initiative d'un groupe d'étudiants d'origine lyonnaise poursuivant leurs études à Paris. En raison de l'augmentation des tarifs d'abonnement entre Lyon et Paris pour les passagers 2e classe (1 495 F contre 719 F pour les trains ordinaires), ces tarifs passant pour les étudiants de 324 F à 748 F, l'association s'interroge sur « une politique dissuasive pour les abonnés et surtout pour les étudiants aux revenus modestes ». Elle revendique d'ores et déjà près de cinq cents adhérents.

★ ADUTT, 17, boulevard Raspail, 75007 Paris, tél. : 222-35-77.

PARIS EN VISITES

JEUDI 24 DÉCEMBRE

« La crypte de Notre-Dame », 15 h, entrée, Mme Guillier.

« Musée de la Police », 15 h, 1 bis, rue des Carmes, Mme Legrégeois.

« Hôtel de Miramion », 15 h, 47, quai de la Tournelle, Mme Pennec (Caisse nationale des *monuments historiques*).

« Saint-Germain et son quartier », 15 h, parvis de l'église (Arcus).

« Le Marais », 14 h 30, Métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Marais », 14 h 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57 437

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des 21 et 22 décembre :

DES ARRÊTÉS

- Autorisant l'émission d'un emprunt par la caisse national des télécommunications.
- Fixant le montant de l'indemnité exceptionnelle de mutation prévue par le décret du 23 février 1972 modifié.
- Portant ouverture de la session 1982 des brevets d'études professionnelles.
- Portant majoration des salaires forfaitaires servant de base au calcul des contributions des armateurs, des cotisations et des pensions des marins du commerce, de la pêche et de la plaisance.

UNE CIRCULAIRE

- Relative) la modification des modalités de remboursement des frais de déplacements engagés par les personnels civils de l'État.

UNE LISTE

- De classement des auditeurs de justice de la promotion 1980 A.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANTE SOCIETE AERONAUTIQUE
BANLIEUE OUEST
recherche

UN INGENIEUR MECANICIEN

Chargé d'assurer la définition mécanique de structures complexes de grandes dimensions, il aura la responsabilité de spécifier et contrôler les études de modélisation des systèmes sur les plans fonctionnel et opérationnel.

Compte tenu des responsabilités techniques et de l'évolution de carrière qu'il offre, ce poste concerne un ingénieur mécanicien diplômé d'une grande école ayant au minimum 5 ans d'expérience industrielle et motivé par la mise en œuvre de technologies d'avant garde.

Adresser lettre, C.V. et prétentions sous no 18790 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

VALORISEZ VOTRE CONNAISSANCE
DE CICS - DL1
Importante société d'études informatiques,
réalisant des systèmes de gestion de grande envergure, recherche des

ANALYSTES ET ANALYSTES-PROGRAMMEURS

confirmés, ayant 1 à 4 ans d'expérience en applications transactionnelles sur IBM 4331 et/ou 4341 sous DOS/VSE.
Une connaissance de la méthode IPT sera très appréciée.
Selon l'expérience, la rémunération variera entre 90 000 et 160 000 F/an.
Réelles possibilités d'évolution.
Lieu de travail : proche banlieue Sud de Paris.

Candidature et CV sont à adresser sous référence 73148 à HAVAS CONTACT - 156, boulevard Haussmann - 75008 Paris, qui transmettra.

HAVAS CONTACT



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

MERLIN GERIN
GRENOBLE
recherche

1 assistant à l'administration des ventes export

Ce collaborateur sera chargé de la gestion administrative des contrats :
- mise en place et suivi des cautions
- gestion et réalisation des crédits documentaires, crédits acheteurs
- coordination des expéditions, émissions des documents douaniers
- facturation ....

Formation BTS - DUT Commerce international ou équivalent.
Expérience export souhaitée.
Anglais indispensable.
Espagnol ou allemand apprécié.

Adresser C.V. et prétentions sous réf. JLA 06
MERLIN GERIN
Service du Personnel - DEE -
Usine A - B.P. 83 X
38050 GRENOBLE Cedex.

TELESYSTEMES, Systèmes de télécommunications et d'informatique
recherche

INGENIEURS SYSTEME

EXPERIMENTES sur CII HB 66
Lieu de travail : ROUEN et BORDEAUX
Adresser CV et candidature à Mme MAILLARD
- 115, rue du Bac - 75007 - PARIS - Tél : 544 38 98.

LA TRADITION
D'avant garde



Fédération des œuvres laïques de l'Ain recherche
ANIMATEUR PROFESSIONNEL
pour Association à Miribel près de Lyon.

Société de traitement physique des métaux à Grenoble recherche pour son atelier d'usinage mécanique de précision

INGENIEUR ARTS ET METIERS OU INSA

Débutant accepté.
Connaissance commandes numériques.
Anglais nécessaire.
Téléphone pour R.-V. au (7) 837-50-58.

QUALITRA INGÉNIEURS
en thermique
pour la région SUD-EST.
Se présenter avec C.V.,
94, rue Saint-Lazare, 9e.
Escalier D, rez-de-chaussée.

Société d'Expertise Comptable ROUEN, cherche
COLLABORATEUR CONFIRMÉ
niveau B.T.S. ou B.P.
Age + de 30 ans. Ecr. avec C.V. à JD/253, HAVAS B.P. 907, 76023 ROUEN CEDEX.

Société d'Expertise Comptable NANCY recherche
CHEF DE MISSION
3 à 5 ans d'expérience de l'AUDIT en Cabinet International ou National. Age 30 ans environ.
Envoyer C.V. et photo à :
AGENCE HAVAS,
54000 NANCY, sous n° 467 N.

Important groupe chimique français recherche pour son département agricole spécialiste dans la protection des plantes

JEUNES INGÉN. AGRONOMES

pour diverses régions de France.
Ils exerceront des fonctions d'assistance auprès de notre clientèle et seront chargés de la promotion technique et commerciale de notre gamme de produits.
Une grande disponibilité, un sens du contact et un goût du commerce sont les qualités indispensables du futur candidat.
Ecrire avec C.V. à :
EURO-SUD n° 1.259,
2, rue Breteuil,
13001 MARSEILLE.

AU MANS,
Société en pleine extension implantée depuis 8 ans recherche pour une situation de premier ordre dans activités immobilières
HOMME ou FEMME
35 ans minimum, sérieuses réf.
Licence ou capacité en droit souhaitée.

Ecr. HAVAS n° 10.956, B.P. 319, 72007 LE MANS CEDEX.
Discrétion assurée.

La ville de
BELFORT
recrute, pour le 1er février 1982,
Directeur Administrateur
pour son théâtre municipal.
Niveau formation supérieur, et expérience antérieure dans le domaine culturel souhaités.
Niveau de salaire en fonction de la qualification.
Demandes de renseignements et candidatures à adresser :
Service du Personnel
ville de BELFORT.
Téléphone : (84) 28-06-14.
Service culturel
Téléphone : (84) 22-22-34.

47 Villeneuve-sur-Lot
expert-comptable recherche collaborateur BTS ou DECS. Env. C.V. et prét. à M. P. JOUVE, 2, rue du Collège, 47300 Villeneuve-sur-Lot.

LE BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES
recherche
pour son département
INFORMATIQUE à ORLÉANS

UN INGÉNIEUR MATHÉMATICIEN

afin d'assurer une fonction d'assistance calcul.
Les candidats de formation universitaire ou grande école devront présenter une première expérience en mathématiques appliquées et en analyse numérique.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., réf. et prétentions au BRGM/DPEL, B.P. 6009, 45060 ORLÉANS CEDEX.

A la suite de la nomination d'Antoine BOURSEILLER à NANCY,
le poste de

DIRECTEUR

du Théâtre municipal d'Orléans
est déclaré vacant à compter du 1er septembre 1982,
la saison théâtrale 1982-1983 étant programmée par le directeur actuel.

Le Directeur est notamment chargé de la programmation générale des spectacles (théâtres, variétés, danse, lyrique). Il est responsable de l'organisation du Théâtre (1.000 places), du déroulement de l'ensemble des représentations qui y sont données, de la gest. du budget et de la promotion de toutes les activités (information, prospection, étude de marché).

Ce poste exige une connaissance approfondie du répertoire et du milieu artistique français, de grandes qualités d'organisation et de pondération, et un sens aigu du service public.

Les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements complémentaires sur le budget annuel, la composition du personnel administratif et technique, la programmation, en s'adressant :

- A Antoine BOURSEILLER, Théâtre municipal d'ORLÉANS. Téléphone : (38) 62-75-30.
- A la Direction des Affaires culturelles et sportives, mairie d'ORLÉANS. Tél. (38) 42-22-22) poste 229.

Les candidatures devront être déposées avant le 15 janvier 1982, à la mairie d'ORLÉANS, direction générale.

Groupe international basé en France
avec siège en province (120' de Paris)
(5 milliards de C.A. en 1981)
pour la préparation de son redéploiement
et de sa nouvelle expansion
recherche

réf. 101 - ATTACHÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE
formation supérieure, type HEC, Normal Sup. ou ENA pour missions de synthèse permanente et de prép. des décisions du P.-D.G. Lieu de travail au siège provincial.

réf. 102 - JEUNES CHARGÉS DE MISSION
auprès d'une direction commerciale centrale pour animation, enquêtes et contrôles, avec vocation à devenir des responsables territoriaux de 30 millions de C.A./an et des promotions rapides ; formation ESSEC, ESC et écoles commerciales, mobilité obligatoire.

réf. 103 - TECHNICIENS DU BATIMENT
avec expérience de 5 ans minimum pour missions de contrôle et animation à partir d'une direction technique nationale, mobilité indispensable pour promotion rapide dans régions françaises comme responsables techniques.

réf. 104 - CADRES DE HAUT NIVEAU
ayant expérience réussie d'au moins 5 ans dans les secteurs bâtiment, énergie, banque, loisirs pour préparer diversifications diverses.

Envoyer C.V., photo, disponibilité, prétentions annuelles sous n° 7.583 *le Monde* Publicité, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

Institut Universitaire Européen de Florence recrute des **professeurs** pour ses départements

- **Histoire et civilisation**
  Sciences économiques
- **Sciences politiques et sociales**

ainsi qu'un maître-assistant
pour son département des sciences juridiques.

Seuls les candidats occupant une fonction comparable dans une université ou une institution de recherche seront pris en considération.

La durée des contrats est comprise entre 3 et 7 ans. Exceptionnellement des contrats plus courts pourront être envisagés.

Dépôt des candidatures avant le 15 mars 1982.
Une note d'information peut être obtenue auprès du service académique de l'Institut Universitaire Européen via dei Roccetini, 5-I-50016 S. Domenico di Fiesole (Fi).

POUR LE SÉNÉGAL
recherchons
INGÉNIEURS
en ENGRAIS CHIMIQUES
longue mission.
TÉL. : 523-12-82.

GESTION ETUDES
103, rue La Fayette, Paris-10e
Pour Proche-Orient
INDUSTRIE PÉTROLE
INGÉNIEURS-MÉCANICIENS
Expér. machines tournantes.
Langue anglaise exigée.
878-73-04.

SODESEP
recherche pour
L'EUROPE
INGÉNIEURS LOGGING
ayant quelques années d'expérience domaine production.
Anglais indispensable.
Ecrire avec C.V. au
159, Z.I. Bastide Blanche,
13127 VITROLLES.

PME réal. 80 % de son CA à l'exp. spécial. dans la constr. d'usines « clés en main », rech.
un responsable de chantier
CONDUCT. DE TRAVAUX
pour lui conf. l'entière respons. du GÉNIE CIVIL d'un chantier.
— Une expérience de chantiers à l'étranger est nécessaire.
— L'anglais est indispensable.
Adresser C.V., photo et prétent. s/référ. 8.595 à Axial Pub., 27, rue Taitbout, 75009 Paris, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche pour
MOYEN-ORIENT
- Ingénieurs d'Etudes Génie Civil (formation T.P.-B.A. Grandes Ecoles exigée) - (REF. A).
- Projeteurs Béton Armé pour établir plans d'exécution (REF. B).
- Contrat 1 an, éventuellement renouvelable.
- Expérience et anglais souhaités.
- Adresser lettre manuscr. en précisant la référence du poste avec C.V., photo (rec.), et rémunération souhaitée.

Ecr. s/n° 7.565 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

A VALENCE

Crouzet

La Direction Financière
recherche

INGÉNIEUR ANALYSTE EXPÉRIMENTÉ

de formation supérieure type grandes écoles d'ingénieurs.
- Pour concevoir et réaliser des applications :
  - à partir de cahiers des charges des utilisateurs,
  - dans le domaine de la gestion de production,
  - dans un contexte de différentes machines interconnectées ;
- Pour encadrer et animer une équipe d'analystes - programmeurs avec plusieurs années d'expérience :
  - du temps réel et des bases de données,
  - des échanges d'informations entre machines connaissant COBOL 74,

capable d'appliquer les méthodes existantes dans le service (suivi de projet, programmation modulaire).
Esprit ouvert et qualités du contact.
Anglais lu souhaité.

Adresser C.V., photo, références et prétentions sous le numéro de référence 229 à :

CROUZET S.A. - 26027 VALENCE CEDEX.

Le C.A.E.P.E. à ST.-MEDARD-en-JALLES
près BORDEAUX
recherche

UN INGENIEUR

débutant ou 2 à 3 ans d'expérience.
pour assurer un travail d'études et de calculs dans le domaine de la propulsion par propergol solide.

Domaines abordés :
- calculs de résistance,
- calculs thermiques,
- matériaux composites et métalliques avancés,
- propergols et calculs balistiques.

Cet ingénieur sera intégré dans un petit groupe scientifique.

Profil :
- résistance de matériaux,
- bonne connaissance des méthodes de calculs par éléments finis.

Origine :
- MINES - ENSTA - ENSAE - CENTRALE - ARTS et METIERS.

C.V. à adresser au :
Service du Personnel du C.A.E.P.E.
B.P. 2 — 33160 ST-MEDARD-en-JALLES

CREDIT AGRICOLE

LA CAISSE REGIONALE DU SUD-EST
2100 employés et cadres, plus de 440.000 clients
226 agences bancaires sur la région Rhône-Alpes

recherche
pour son Siège Social à **LYON**
le responsable du

SECRETARIAT GENERAL
de ses filiales

- Mise en place des procédures comptables,
- Contrôle de gestion,
- Traitement des problèmes fiscaux de la Caisse Régionale et de ses filiales.

Si vous êtes jeune diplômé de l'enseignement supérieur (JURIDIQUE et COMPTABLE) et si vous possédez une première expérience en **entreprise** (mini 2 ans) de FISCALISTE.

Faites-vous connaître en adressant votre CV avec prétentions sous ref 821 à Michel SCHWARTZ, CRCAM du SUD-EST, B.P. 9156 - 69263 LYON Cedex 01





DEPARTEMENT TRANSMISSION
LA DIVISION EXPORT

recherche

pour son équipe Politique Produits

INGENIEUR ELECTRONICIEN/ CHEF DE PRODUIT

Il devra participer à la définition politique produits : connaître marchés et clientèles, suivre la place occupée par produit sur le marché mondial, promouvoir activement les produits dont il aura la charge.

De formation supérieure en électronique il devra avoir si possible une expérience dans des équipements transmissions (transmissions classiques, linéaires ou faisceaux hertziens).

(Référence CL 1)

INGENIEUR ELECTRONICIEN/ ETUDES DE MARCHE

Il devra assister les chefs de produit en participant aux études de marché et mettre en place des méthodes de traitement de l'information au niveau offres, concurrences et marchés : sa formation supérieure en électronique sera complétée éventuellement par des stages orientés marketing, commercial ou gestion.

(Référence CL 2)

pour son équipe Ingénierie

INGENIEUR ELECTRONICIEN

De formation supérieure électronique il aura une expérience de plusieurs années d'études ou de projets en transmission numérique ; il sera chargé d'élaborer des projets dans les domaines cités et de participer aux négociations avec les clients étrangers.

(Référence CW 1)

INGENIEUR SYSTEME

Il sera chargé d'élaborer des projets systèmes télécommunications pour grands réseaux à l'étranger.

Il devra avoir une expérience de plusieurs années en transmission sur réseaux par câbles ou faisceaux hertziens et si possible des connaissances en équipements commutation, télécontrôle, etc.

(Référence CW 2)

Ces postes nécessitent disponibilité (déplacements courte durée à l'étranger) et connaissance de la langue anglaise.

Lieu de travail : PARIS.

Ecrire avec C.V. et prétentions (en précisant la référence du poste choisi) à CIT ALCATEL, Service Recrutement, à l'attention de Melle ROC, 10 bis, rue Louis Lormand - B.P. 22 - 78320 LE MESNIL SAINT-DENIS.

ENTREPRISE DE DISTRIBUTION
78 COGNIÈRES
recherche

RESPPONSABLE COMPTABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

expérience exigée

Envoyer C.V. manuscrit et prétentions à :
A.C.G. M. LEGRAND
18, rue Godot-de-Mauroy,
75009 PARIS, pour sélection.

BANQUE ayant son siège à Paris
désire recruter un

INFORMATICIEN

ayant une large expérience de l'informatique bancaire (analyse, développement et maintenance), pour devenir **ADJOINT DU RESPONSABLE INFORMATIQUE.**

Une expérience d'au moins 5 années et une connaissance du langage COBOL sont indispensables.

Adresser lettre manuscrite, photo et prétentions
à N. 1688 - PUBLICITES REUNIES
112, Bd Voltaire - 75011 Paris

---

informatique et télécommunications

Département du Groupe THOMSON intervenant dans un secteur de pointe, nous concevons et mettons en œuvre en France et à l'étranger des **systèmes et réseaux de communications.**
Nous recherchons un

ingénieur ou universitaire

pour réalisation de logiciels d'aide à la conception de

réseaux de télécommunications

connaissances souhaitées :
- réalisation de logiciels en FORTRAN ;
- système GECOS CII-HB (MULTICS apprécié) :
- recherche opérationnelle dont théorie des graphes.

Possibilité de formation complémentaire.

Adresser votre candidature (CV, photo, lettre manuscrite) à Christian ROUX, THOMSON CSF D.A.R.C. 23, rue de Courcelles - 75008 PARIS
(réponse et discrétion assurées).



GRANDE BANQUE
installée à Paris
recherche

UN RESPONSABLE en charge des relations avec les investisseurs institutionnels

LE POSTE REQUIERT :
- une formation de base de niveau universitaire ou enseignement supérieur : sciences économiques, HEC, sciences politiques ;
- un réel dynamisme et une aisance dans les contacts de haut niveau.

Les candidats doivent disposer d'une large culture générale et financière ; une expérience professionnelle d'au moins 5 ans est souhaitable.

De fréquents déplacements en province et à l'étranger sont indispensables ainsi qu'une pratique des langues étrangères.

Adresser lettre manuscrite, photo et prétentions
à N. 1682 - PUBLICITES REUNIES
112, Bd Voltaire - 75011 Paris

UNE IMPORTANTE SOCIETE DE BIENS D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS - PARIS,
recherche

• Ingénieur commercial exportation confirmé

pour l'animation d'une petite équipe chargée de la vente et de la réalisation d'affaires à l'exportation. Une expérience de commercialisation de biens d'investissement et la maîtrise de la langue anglaise sont nécessaires.
référence EM 279 AM

• Ingénieur commercial exportation débutant

Après formation interne, il se verra confier la responsabilité d'affaires à l'exportation.
Langue allemande obligatoire. référence FN 280 AM

• Ingénieur de réalisation débutant

Après formation interne, il se verra chargé de coordonner les services qui concourent à la réalisation des contrats.
Anglais nécessaire. référence GO 281 AM

Pour tous ces postes, une formation technique de niveau ingénieur (AM, INSA, école de chimie...) est absolument indispensable.

Ecrire en précisant la référence.

4, rue Massenet 75016 Paris etap

Grey France

CONSEILS EN PUBLICITÉ

RECHERCHE UN CHEF DE PUBLICITE

Ayant acquis une expérience d'un ou deux ans en agence ou chez l'annonceur sur un budget INFORMATIQUE.

Professionnel et responsable, il, ou elle, parle couramment l'anglais.

ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER POUR RENDEZ-VOUS
A CATHERINE BAUMGARTNER, 23, RUE LINOIS, 75015, PARIS. 578-61-10.

---

scac

STE COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX
recherche

Collaboratrice assistante de service juridique et contrôle de gestion

- Anglais courant,
- Licence en droit,
- Bonnes connaissances de gestion,
- Connaissance souhaitée de sténodactylo,
- Age 25 ans minimum.

Ce poste requiert, outre les acquis théoriques indispensables, un esprit pratique et concret.

Prière adresser C.V. photo et prétentions à
Mme R. ESCARY - service du Personnel
SCAC FULTRANS - Rte du Bassin n°1
92230 - GENNEVILLIERS

amp

Un fabricant d'équipements de loisir réputés (300 personnes, 120 MF de CA, dont 50 % à l'exportation) lié à un groupe industriel de premier plan cherche pour Paris

un responsable comptable et financier 160 000 F + /an

Avec une dizaine de collaborateurs, il prend en charge la comptabilité générale et analytique (encore embryonnaire), établit bilans et CE mensuels, développe le contrôle de gestion, gère la trésorerie, assure les relations bancaires, participe à l'amélioration des procédures.

Ce poste convient à un Sup' de Co + DECS par exemple, ayant six à sept ans minimum d'expérience comptabilité-gestion dans une entreprise industrielle, habitué à travailler avec l'informatique.

Notre consultant, Mme M.C. TESSIER, vous remercie de lui écrire (réf. 4090 LM).



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - NANTES - BRUXELLES - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

L'OISEAU RARE

Agence de Publicité de tout premier rang français, spécialisée dans la communication et les petites annonces classées, recherche Jeune Homme ou Jeune Femme, doué(e) d'un sens commercial aigü, sensible aux problèmes de recrutement et de sélection en entreprise, ayant le goût de la composition et de la conception d'un message publicitaire, sachant écrire, écouter, comprendre, proposer et convaincre, pour développer, avec toute notre équipe nos différents services en qualité et en quantité !

Si vous vous reconnaissez dans cette description, vous êtes notre oiseau rare et nous sommes impatients de recevoir votre curriculum vitae.

Ecrire à: Lévi-Tournay Publipress - Service P.A.
31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02
Discrétion assurée.

LTP

GRANDE BANQUE . Siège Parisien
RECHERCHE

UN ANIMATEUR POUR SON ÉQUIPE DE FORMATION EN RELATIONS HUMAINES

MINIMUM :
3 années d'expérience d'animation en entreprise. Solides bases en psychologie des relations et du management (si possible en Analyse Transactionnelle).
DÉPLACEMENTS PROVINCE

Ecrire avec CV, photo, prétentions à n° 6000
TELEX P.A. 34, Bd Haussmann 75009 Paris
qui transmettra.

Société de transformation de l'acier, située dans l'Est de la France et spécialisée dans le laminage et la frappe à froid

désire engager

• un CHEF DU SERVICE ENTRETIEN

Il aura pour mission la prévention, les contrôles, la gestion des pièces, l'exploitation de certains services de distribution (air comprimé, distribution électrique, ...) ainsi que le bilan énergétique de la Société.

Le candidat sera âgé de 30 ans environ et de formation ingénieur (DUT, DEUG, ...).

• un JEUNE INGÉNIEUR attaché au Département Production

Adjoint au Chef du Service Méthodes, il devra animer les activités « pièces nouvelles ».

Le candidat sera âgé de 25 ans au moins, issu d'une grande école d'ingénieurs et intéressé aux problèmes de la métallurgie à froid.

Les qualités de dynamisme et de créativité seront déterminantes pour l'attribution de ce poste.

Si une de ces offres vous intéresse, envoyez votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae détaillé et de vos prétentions au n° 114.092 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31 00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

AJOUTEZ UNE DIMENSION COMMERCIALE À VOS COMPÉTENCES INFORMATIQUES.

Le Groupe SLIGOS - Division Conseil et Réalisation - occupe une position prépondérante dans le domaine des interventions auprès des Grandes Entreprises.
Il propose aujourd'hui à un informaticien ayant acquis une première expérience dans une SSCI, chez un constructeur ou un utilisateur important de rejoindre son équipe pour y assumer des fonctions d'**Ingénieur Commercial.**

Des aptitudes commerciales sont naturellement indispensables pour détecter et négocier les affaires. Une bonne connaissance des problèmes informatiques en grande entreprise est aussi nécessaire pour définir les interventions, mobiliser et suivre les services internes concernés. Nos rémunérations, liées aux résultats, sont bien placées par rapport à la moyenne du secteur; les évolutions professionnelles, à partir de ces postes, sont très ouvertes.

Merci d'adresser un dossier de candidature à Nicole LAMBERT

SLIGOS-DCR

26, rue des Pavillons 92800 Puteaux.

HAVAS CONTACT

SOCIETE DE SERVICES ET CONSEIL EN INFORMATIQUE (550 personnes, 130 M.F.) recherche

DOCUMENTALISTE

- + de 5 ans d'expérience professionnelle
- formation d'ingénieur
- connaissance des activités pétrolières (extraction)
- connaissance des techniques de documentation assistée par ordinateur souhaitable
- anglais courant indispensable.

Le poste implique un séjour de plusieurs mois dans les Emirats Arabes puis un rattachement au siège.

Brillante perspective de carrière dans le cadre d'un groupe multinational.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prét. à N. 1699 - PUBLICITES RÉUNIES 112, Bd Voltaire - 75011 Paris

---

Important groupe commercial à vocation internationale recherche pour son

DEPARTEMENT FINANCIER

assistant de direction HF

- Formation Etudes Supérieures ou niveau équivalent acquis dans vie professionnelle.
- Expérience minimum 5 ans d'analyse financière et gestion de trésorerie au sein d'un organisme bancaire ou de la Direction financière d'une importante société.

Age indifférent, langue anglaise appréciée.

Adresser lettre manuscrite, CV détaillé et photo si possible, sous référence 7989 à Média System, 104 rue Réaumur 75002. Paris qui transmettra.

média-system

BANQUE AMERICAINE recherche

ANALYSTE de CREDIT

- possédant 1 ou 2 années d'expérience,
- désireux de poursuivre sa carrière en se spécialisant dans l'analyse financière,
- une pratique courante de l'anglais écrit et parlé est indispensable.

Envoyer lettre manuscrite C.V. photo et prét. à A.M.P. sous référence 3906/D 40, rue Olivier-de Serres 75015 PARIS (qui transmettra)
Discrétion assurée

G. INFO :

INGÉNIEURS TÉLÉCOM débutants ou 1 an d'expérience.

INGÉNIEURS D'ÉTUDES EN TÉLÉPHONIE pour systèmes de commutation.

INGÉNIEURS LOGICIEL suivi et maintenance de logiciel. Réalisation et planification des réseaux.

INGÉNIEURS TEMPS RÉEL connaissances en téléinformatique réseau.

INGÉNIEURS MICROS INTEL 80/80 MOTOROLA 6.800 et MC 68000.

INGÉNIEURS CALCULS SCIENTIFIQUES connaissances MICRO FORTRAN. Lieu d'affect. : Paris, Bretagne. Sal. 108.000 à 192.000 F./an. 7, rue de l'Isly, 75008 Paris.

ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS recherche d'urgence suite à expansion rapide

TECHNICIEN SUPÉRIEUR RADIOÉLECTRICIEN

ayant bonne expérience en laboratoire et sur le terrain des applications à partir de matériels de série.
Pour :
- Assistance à ingénieur.
- Participation Etude, Projets.
- Suivi technique d'affaires.

Si ce profil est le vôtre, nous attendons votre C.V. détaillé, photo et indication de votre rémunération actuelle s/référence nº 6.114 M, à ICM, 83, rue de Rennes, PARIS-6ᵉ, qui transmettra.

SOCIETE DE MAINTENANCE APPAREILS MEDICAUX recherche

ÉLECTRONICIENS

Niveau D.U.T. ou B.T.S., lieu de travail : banlieue Nord-Ouest.

Adresser C.V. et prétentions sous nº T 031.136 M, à RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

La Ville d'Alfortville (Val-de-Marne) recrute :

1 INGÉNIEUR EN CHEF

pour ses services techniques. Adresser lettre de candidature et C.V., à M. le Maire, Hôtel de Ville, 94140 Alfortville.

La mairie des Mureaux (Yvelines), 35.000 habitants, 40 km de Paris, C.E.S., C.R.T., lycée, recrute un Attaché communal ayant une formation de journaliste, chargé des relations avec la presse, des reportages pour les publications municipales et des photos.
Les candidatures et C.V. accompagnés d'une photo d'identité, seront à adr. à M. le Maire, Conseiller Général des Yvelines, Hôtel de Ville, 78130 Les Mureaux.

Sté ciale : C.A. 15.000.000 F. recherche

SON RESPONSABLE COMPTABILITE ADMINISTRATION

(Jeune et dynamique). Doit posséder formation B.T.S. et/ou D.E.C.S. plus expérience de 5 ans dans la fonction. Une certaine pratique de l'informatique serait un atout primordial

Lieu de travail : Courbevoie. Téléphoner pour R.-V. avec chef du personnel : 333-55-20.

Recherche urgent, chirurgien tendance orthopédique pour vacations dans clinique environ de Paris.
Ecr. s/nº 7585 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'EURE recherche pour son département COMMERCIAL

JEUNE CADRE

de formation supérieure (Sup. de Co ou équivalent) pour réaliser Études Marketing et statistiques commerciales.

Adr. rapidement lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à M. le Chef du Personnel de la C.R.C.A.M. de l'Eure, B.P. 148, 27004 ÉVREUX CEDEX.

Administration recherche personne possédant BAC G pour poste encadrement. Notions comptables et informatiques. Tél. 370-72-20, poste 20 ou 26.

ENTREPRISE CHERCHE A TITRE DE CONSEIL

INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ

EN TRAVAUX DE REPRISE EN SOUS-ŒUVRE

Ecrire avec référ. à EGETE 95, boulevard Berthier, 75017.

Ecole Privée - Paris Centre recherche

PROFESSEURS MATHS-ÉCONOMIE

Niveau terminal. Temps partiel. Ecrire sous le nº 31.222 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Institut de formation recherche

PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ

HORAIRE
Niveau DECS

PROFESSEUR DE SECRÉTARIAT

HORAIRE
BTS.
Expér. pédagogique souhaitée. Lieu de travail : RUNGIS 94. Tél. pour R.V. IFOCOP, Service Jeune au 687-24-05.

Pr faire face à son expansion

CLOTILDE

le Logiciel français de traitement statistique et d'analyse de données le plus vendu en Europe recherche

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

Ces postes de responsabilités exigent une expérience ciale d'au moins 2 ANS dans l'un des deux domaines :
- VENTE DE LOGICIEL,
- APPLICATION INFORMAT. LIÉES AU MARKETING OU AUX ÉTUDES ÉCO.

Adresser C.V. et prétentions au cfro Filiale spécialisée en informat. scientif. et d'aide à la décision de premier groupe européen de service informatique. gsi

69, rue Legendre, 75017 PARIS. Tél. : 627-65-00.

capitaux propositions commerciales

Société sacheries plastiques recherche CONCESSIONNAIRES RÉGIONAUX
Formation assurée, dynamisme et connaissance commerciale indispensables.
Nécessaire disposer 100.000 F. Ecr. à nº 1.686 Public. réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

automobiles

Pour collectionneur part. vends, MG TC 1946
Téléphone : (66) 23-16-58.

DEMANDES D'EMPLOI

CADRE 44 ANS
I.C.G. - I.S.H.A.G.

Expérience : gest. financ., comptabilité dans secteur bancaire, recherche toutes régions poste

FORMATION

de la conception pédagogique à l'animation.

Ecrire sous/nº 7556, *le Monde* Publ., Svce Annonces Classées, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

EXPERT-COMPTABLE 32 ans exp. conseil et révision P.M.E. rech. poste salarié cabinet. Ecr. s/nº 7.555 *le Monde* Pub. service ANNONCES CLASSÉES 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ing. électronicien irakien, 11 ans exp. en maintenance informatique, TV couleur, équip. médicaux ht niv. chez CII-H.B. I.C.L., Triad. hôtel****, langues angl., français, arabe. ch. travail lieu indifférent. Sherif, 12, r. de Rapatel, 93 Montreuil.

Cadre technicien en construction métallique et surveill. de chantiers, actuel. implanté en Algérie, recherche emploi dans Société française ayant passé des marchés avec ce pays. Écrire sous le nº T 031.204 M RÉGIE-PRESSE. 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Monteur en chauffage, 54 ans, cherche place stable. Ecr. s/nº 6.229 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 28 ans, études commerciales, diplôme informatique, expérience secrét. ch. place stable. Ecr. s/nº 2.067 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DOCTEUR EN DROIT

(Doctorat d'Etat)
Expérience négociation, contentieux dans grand cabinet, droit des affaires, ch. poste responsabilité dans importante entreprise. Ecr. s/nº 6.226 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

propositions diverses

Emplois et carrières de la Fonction Publique FRANCE-CARRIÈRES
Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS
Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

traduction demande

J.F. universitaire, pratique courante anglais, espagnol, italien, portugais. EFFECTUE TRADUCTIONS A DOMICILE. Littérat., ciale, économique, scientifique. Tél. : 365-75-65.

L'immobilier

appartements vente

2ᵉ arrdt

OPÉRA
Dans immeuble réhabilité à neuf par ARCHITECTE SPÉCIALISÉ STUDIOS, 2 P., Livrable de suite s/place tous les jours 1, R. MONTSIGNY, 10 h-16 h., 261-15-15 ou 522-95-20.

3ᵉ arrdt

SQUARE TEMPLE
LIVING + CHAMBRE, TT CFT de CARACTERE. Poutres, refait neuf. A saisir. 325-75-42.

5ᵉ arrdt

PORT-ROYAL, 5ᵉ, ascenseur, 3 P., 73 m². 670.000 F. Urgent. MARNIER, 222-69-50.

PLACE DU PANTHÉON
Duplex 95 m², poutres de ferme, chemin., CHARME - 329-85-06.

LINNÉ-JUSSIEU - 354-95-10
LOFT 150 m²
Jardin privatif, travaux.

6ᵉ arrdt

PRÈS LUXEMBOURG
Dans bel immeuble, d'angle rénovation de qualité, belles prestations du studio au 3 P. Téléphone : 522-95-20.

7ᵉ arrdt

VANEAU-DUROC
2 P., 32 m². 320.000 F.
Urgent. MARNIER, 222.69.50.

12ᵉ arrdt

MAIRIE 12ᵉ
Propriétaire vend 3 et 4 pces occupés dans bel immeuble pierre de taille, asc., tél. 553-00-21.

13ᵉ arrdt

TOLBIAC-PATAY
Beau 2 pces, tt cft, cuis. équipée, s. bains, 3ᵉ ét. s/rue et cour. IDÉAL PLACEMENT. 250.000 F. Sur place mardi, mercredi, 13 h à 15 heures. 39, RUE DOMRÉMY.

14ᵉ arrdt

MONTPARNASSE dans petit immeuble réhabilité, prestations personnalisées STUDIOS et 2 PIÈCES droits réduits. 522-95-20.

EXCEPTIONNEL
RAPPORT 40.000 F.
Prix 269.000 F. 325.75.42.

17ᵉ arrdt

Mᵒ ROME SUR SQUARE
Imm. pierre de taille, ch. centr., SÉJOUR, 2 CHBRES, entrée, cuisine, bains, charme. Soleil. PRIX INTÉRESSANT 73, place Dʳ-Félix-Lobligeois. Mardi, mercredi, 14 h. 30-17 h.

BROCHANT
IDÉAL PLACEMENT
Studio, cuisine, w.-c., 1ᵉʳ étage, s/rue, 26 m², 125.000 F avec 20.000 F + crédit. S/place mardi, mercredi, 13-15 h. 7, RUE SAUFFROY.

94 Val-de-Marne

SAINT-MANDÉ, 2ᵉ ÉTAGE
Bourgeois, beau séjour, balcon, 2 ch., tt cft, 650.000 F. Mardi, mercredi 10-15 h., 36, rue Jeanne-d'Arc, 344-07-13.

Province

CANNES
Bord de mer, devant la plage Vue exceptionnelle. Splendides appartements. Très bon rapport qualité-prix. Cannes Midi bd du Midi, 06150 CANNES. Tél. (93) 47-00-55.

Etranger

NEW-YORK CITY
Très belle zone résidentielle, récent condominium de luxe, libre printemps 82.
Appartements de 3 (1 chambre) à 10 pièces (6 chambres) et toutes tailles intermédiaires. Quelques duplex - Penthouses avec vue panoramique. Prix d'achat : 330.000 à 3.500.000 dollars.
Pour plus d'information, appeler :
JERRY KIERUS COMPANY
19 1 (212) 888 01 04 ou écrire : P.O. Box 4220, Grand Central Station, NEW-YORK N.-Y. 10017, U.S.A.

appartements achats

ACHÈTE 3-4 PIÈCES comptant
Paris. Bon quartier. URGENT. Mᵐᵉ LEULIER : 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

immeubles

Près Arc-de-Triomphe
Imm. forte maçonnerie 19ᵉ s., caves, s/sol, parkings, 5ᵉ étage, 14 appts., libres, 190.000 F. Exclusivité Cab. SMADJA 18, r. Daunou, 2ᵉ, 261-86-62.

locations non meublées demandes

Paris

Urgent, J.H., cherche 2 pièces, confort, sur Paris, arrondissement indifférent. Loyer raisonnable. Tél. à Serge, 239-03-00 de 12 à 14 h 868-67-05 de 21 h à 24 h

locations meublées offres

Paris

OPÉRA. Part. loue direct. grand appart., séjour, 4 chbres, s. de bns + douche, confort, soleil, 4.200 F + 300 ch., 297-45-65.

bureaux

Locations

1 à 10 bureaux tous quartiers depuis 650 F par mois
MAILLOT 293-45-55
Spécialiste bur. depuis 1961.

100 m Mᵒ PORTE-PANTIN
87 m², 5 bureaux, possible 6 + récept., 3 lignes tél. + télex, imm. standing, loyer mensuel 5.400 F. Tél. 607-89-61.

VOTRE SIÈGE SOCIAL S.A.R.L. - R.C. - R.M.
Constitution de Sociétés Démarches et tous Services Permanence téléphonique
355-17-50.

locaux commerciaux

A saisir - Exceptionnel Sans commission Bail à céder
Loyer mens. 10.300 F ch. comp. 170 m² - 7 bureaux
Reprise installation téléphonique 7 postes - 3 lignes
Bail 9 ans expirant 31-12-83 Libre début février 1982
24, rue Pierre-Sémard, 1ᵉʳ étage 75009 PARIS.
Métro : Cadet ou Poissonnière. Téléphone 280-61-88, 10 à 17 h.

fonds de commerce

SAINT-DENIS
Vend CAFÉ place du Marché. Tél. : 826-70-02 ou 820-30-27.

viagers

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, Paris (11ᵉ). Tél. 355-61-58. Spécialiste viager. Expérience, discrétion, conseils.

F. CRUZ 266.19.00
8, rue La Boétie, Paris-8ᵉ
Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

pavillons

A vendre pavillon 56 m² sur 600 m² terrain, neuf, tout confort + 1 bungalow, bois 25 m² dans hameau forêt à 7 km Porto-Vecchio, Corse Sud, 22.500 F meublé. M. Fregier Albert, La Digue, 13250 Saint-Chamas. Tél. (16-90) 58-10-13.

ANTONY sur 375 m². PAV. 5 P. tt cft, gar. 3 voitures, gd frigo profess., jardinet. 680.000 F. PESCHARDS, 668-00-27.

villas

Limite ST-GERMAIN, neuve, standing, 7 P., 2 bains, gar. 3 voit., terrain clos 890 m². 1.350.000 F. TTC, prêt conv., ORPI LELU, 534.57.40.

maisons de campagne

A VENDRE Sud Ardèche dans vieux village classé.
MAISON EN PIERRE
6 pces, cft, tél. (75) 37-20-78.

propriétés

LOIRET-SOLOGNE
vends jolie PROPRIÉTÉ
80 ha, 130 km Paris A 7, libre suite, MAISON grd std, 11 p., dép., FERME lux., ÉTANG, par extens., loc. poss., chasse + 140 ha. En totalité ou par lots. Ecr. s/nº 7532 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

BORMES VILLAGE
Situation 1ᵉʳ ordre, demeure provençale 100 m² + maison annexe. Joli parc clos : 1800 m². 1.280.000 F. AGENCE LUGON 83980 LE LAVANDOU (94) 71-10-10.

SOLOGNE
BELLE MAISON + MAISON GARDE
Parc boisé 6 ha. Prix intéressant. VALOR-SOL (38) 91-60-62.

domaines

Achète
GRAND DOMAINE
à vocation forestière et chasse préférence départements : 45, 41, 18, 89, 58. Ecrire Havas Paris nº 200.907.

chalets

LES GETS (Haute-Savoie)
Chalet récent, 3 niveaux sur 2.700 m² terrain, 8 pces ppales, tout confort. Prix à débattre. Tél. (16-50) 79-07-13, M. Buet.

forêts

HAUTES-ALPES. Aspres-sur-Buech 63 ha, belle futaie, résineuse 28 ans.
EURE. 50 ha, taillis sur futaie résineux.
LOIRET. 75 ha, en 2 lots, 50 et 25 contigus, taillis sur futaie feuillus à vendre ensemble ou séparément.
OISE, 140 ha, hêtres, chênes, 8.000 m³.
AGRI FRANCE, 9, r. de Vienne, 75008 PARIS, 522-17-69.

l'agenda du Monde

Antiquités

Part. vd 4 sièg., cabriolet et canapé 2 pl. style Louis XVI, fin XIXᵉ. Téléphone : 283-91-00.

Artisans

RÉNOVATION bureaux, appts, magasins, tous corps d'état, devis gratuit, 822-48-71.

ENTREPRISE, sér. référ. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat. coordinat. tous corps d'état. Devis gratuit. Tél. : 368-47-84, 883-30-02.

Ameublement

INSTALLEZ-VOUS DANS NOS PRIX D'AMIS

CAP, importateur de canapés haut de gamme propose ses prix directs aux particuliers.
LE MALDIVES, 2 places en tissu Chintz 100 % coton 4.150 F.
Nombreux modèles en cuir, tissu, fixes, convertibles déhoussables, réversibles, intérieurs plume...
Allez voir son show room.

CAP
37, rue de Cîteaux - 75012 Paris
Tél. 307.24.01

Bijoux

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses. Bijoux or, etc., argenterie Perrono, Joailliers, Orfèvres à l'Opéra : 4, Chaussée-d'Antin. Vente en occasion. Echange. Ouvert les lundis 14 et 21.

ACHAT DIAMANTS
Beaux bijoux anciens et modernes, argenterie. MAEGHT, 37, av. V.-Hugo. ÉTOILE (Vente - Occasions). Ouvert les lundis 7, 14 et 21.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 354-00-83 ACHAT BIJOUX OR - ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Bijoux anciens et occasions or, argent, plaqué or, anciens. Vente - Achat - Echange. AU DIAMANT ROSE 84, av. d'Italie, Paris. Mᵒ Tolbiac.

Beauté

REMISE 20 %
PARFUMS ROSE DE MAI 7, bd Haussmann, 75009. Téléphone : 770-04-14.

Bateaux

Le Marché du Bateau à Toulon solde av. salon toute une gamme de pêche-promenade, voiliers, fiftys et vedettes Bénéteau de démonstration ou exposition. Nous consulter 94/89-10-13.

V. superbe Vedette 81. Cab., salon de pont, diesel, 15 nds. 3ᵉ cat. radio. Tél. Survie. Tél. ap.-midi : 94/41-45-47.

V. Sloop 78. Cab. ar. Diesel. Prêt à naviguer. 3ᵉ cat. Tél. av. 10 h. : 94/25-96-79.

V. Gib Sea MS 100, 79, ét. neuf. Diesel 40 CV. Équipé 2ᵉ cat. Poss. place Toulon. Tél. ap.-midi : 94/41-45-47.

Vous désirez vendre v/bateau en Méditerranée sur terrain. Autoroute Toulon. Résultats 100 %. Rens. ap.-midi : 94/41-45-47.

Cherche Écume de mer après 75. Diesel. Vis. Méd. Faire offre. Ap.-midi : 94/41-45-47.

Débarras

Pour tous vos débarras cave, grenier, appartement. Achat et paiement comptant de la marchandise enlevée. Tél. 020-35-14 de 14 h à 19 h.

Restaurants

Le P'tit Québec
Première boîte
A CHANSONS QUÉBÉCOISE
outre-Atlantique
vous invite à goûter sa cuisine typique et ses spectacles quotidiens
(repas servis le midi et le soir jusqu'à l'heure du spectacle 22 h.).
101, rue de la Croix-Nivert (15ᵉ)
Fermé le lundi.
Tél. : 828-31-88

Rénovation

RÉNOVATION
APPARTEMENTS, IMMEUBLES, PAVILLONS en plomberie, électricité, peinture, chauffage, isolation, maçonnerie.

AGENCEMENT
BOUTIQUES, CAFÉS, HOTELS, RESTAURANTS
INTERVENTION IMMÉDIATE
Téléphone : 262-05-46.

Stages

Dans le cadre de l'association AXIS-INTER, stages de russe et d'anglais, enseignement par approche SUGGESTOPEDIQUE, début du prochain stage 8 janvier. Téléphone : 707-60-14.

Teinturiers

HOMMES D'AFFAIRES !
votre situation exige une tenue élégante et impeccable !
Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié. GERMAINE LESECHE, 11 bis, rue de Surène, 75008 PARIS. Téléphone : 265-12-28.

Vacances

Tourisme

Loisirs

LA PLAGNE Part. loue STUDIO 3/4 pers., Sud, pied des pistes. Nouvel An, semaine en janvier 800 F. Tél. 901-08-05.

AVORIAZ
A LOUER UNE SEMAINE JANVIER 655 F/PERS. sur la base de 5 personnes occupant un 2 pièces. Ménage tous les jours, T.V., tél. Forfait ski. Cours ski (2 h). Village enfants de 3-12 ans, 8 h/jour. Ski fond. Sauna, piscine, cinéma. Possibilité mars également.
Tél. (1) 747-47-57, 747-10-96.

EMBRUN (05)
Ski de fond et pistes à prox. location gîte rural (4 pers.) tt équipé. Px 1.000 F/semaine. Mᵐᵉ ZWAHLEN, Les Rancureaux, 05200 Saint-André-d'Embrun.

AUVERGNE. Vac. d'hiver à Super-Besse, alt. 1450-1850. Loue studio plein sud 4 personnes, tout confort élec. Mme BONY, le Lac Bleu, 63610 BESSE. Tél. : (16) 73-79-52-89.

CORSE

Un nouveau statut

M. François Giacobbi : les mesures institutionnelles ne résoudront pas nos difficultés

« Le projet de « statut particulier » permettra-t-il, selon vous, de ramener le calme dans l'île et de résoudre les difficultés économiques, politiques et psychologiques qu'elle traverse depuis de longues années ?

— Cette question est essentielle. Pour y répondre clairement, il faut rappeler que la déclaration Defferre du 6 août dernier comporte quatre parties : une introduction, une partie consacrée à des mesures « institutionnelles », une partie consacrée à des problèmes et à des mesures spécifiques, une conclusion.

» L'introduction, « l'exposé des motifs », rappelle que la Corse est partie intégrante de la France, et qu'elle en est une partie singulière. L'immense majorité des Corses, et j'en suis, a trouvé ce rappel excellent.

» La partie « institutionnelle ». Cette question a perdu de son acuité, car la loi générale de décentralisation donne satisfaction aux revendications essentielles qui se sont manifestées en Corse comme dans le reste de la France. En effet que demandions-nous ? La suppression de la tutelle communale, le transfert du pouvoir exécutif départemental au président du conseil général, la transformation de l'établissement public régional en collectivité territoriale de plein exercice, l'élection de l'assemblée régionale au suffrage universel direct, le transfert du pouvoir exécutif régional au président de cette assemblée. Eh bien ! tout cela, nous l'avons. Tout cela est dans la loi de décentralisation, tout cela est désormais le droit commun des collectivités locales, pour la Corse comme pour toute la France. Nous sommes, en ce domaine, des Français à part entière ce qui doit faciliter la solution de nos problèmes.

» Je ne crois pas que l'on doive demander beaucoup plus, sauf à faire du « particularisme » à tout prix, ce que ne demandent pas mes compatriotes. Les élections sénatoriales et législatives l'ont, une fois de plus, amplement confirmé. Je ne crois pas non plus que l'on puisse « octroyer » beaucoup plus, sauf à malmener quelque peu notre Constitution, avec les risques que cela comporte. Non, la solution de nos problèmes n'est plus à chercher dans des mesures institutionnelles. Avec le nouveau droit commun des collectivités, cela est désormais inutile et pourrait s'avérer préjudiciable à l'unité nationale.

« Voir la réalité en face »

— Vous vous contenteriez donc du droit commun des régions ?

— Si nous sommes des Français à part entière, nous n'en avons pas moins des problèmes particuliers et, ceux-là, la loi générale de décentralisation ne les règle pas. Il faut donc, comme nous le réclamons depuis longtemps, des mesures spécifiques, de nature à combattre efficacement les inconvénients psychologiques et économiques de l'insularité et à en préserver certains avantages. C'est d'ailleurs l'objet, dans sa deuxième partie, de la « déclaration Defferre ». Les mesures spécifiques qu'il a préconisées, si elles sont revues, précisées, améliorées, peuvent, en effet, avoir le plus heureux impact.

» A condition que l'on voie la réalité en face et que l'on ne s'égare pas dans des faux-semblants et des chimères. Soyons clairs. Aucun statut, pas plus celui-là qu'un autre, ne dispensera jamais les insulaires de l'effort quotidien. En un mot, il n'y a pas de statut miracle. Faire croire ou laisser croire qu'un statut peut constituer une panacée, ce serait répandre une illusion périlleuse et risquer des lendemains désenchantés, voire explosifs.

» Il faut donc voir la réalité en face, et cette réalité me paraît la suivante : 1) On ne peut pas faire n'importe quel statut ; 2) On ne peut pas y mettre n'importe quoi ; 3) On doit prendre en compte le « fait insulaire » et les mesures spécifiques concrètes qu'il réclame.

— Qu'entendez-vous par faire n'importe quoi ? Quelles critiques portez-vous sur le plan législatif au projet de M. Defferre ?

— On ne peut pas faire n'importe quel statut car la Constitution française est de type unitaire et égalitaire. Toute loi doit donc respecter les principes d'unité et d'égalité entre les citoyens. Cela vaut pour n'importe quelle partie de la France, et donc pour la Corse, qui est partie intégrante de la France, depuis le décret adopté par l'Assemblée nationale constituante le 30 novembre 1789. Ce décret, toujours en vigueur, dispose : « *La Corse fait partie de l'empire français, ses habitants doivent être régis par la même Constitution que les autres Français.* » Les Corses ne sont donc pas des citoyens « particuliers » et la marge de manœuvre, en matière de statut, est fort étroite. Elle l'est d'autant plus que, aux termes de l'ordonnance n° 58-1097 du 15 novembre 1958 portant loi organique relative au Sénat, la Corse fait partie des départements métropolitains. La Corse n'est donc pas justiciable de l'article 73 de la Constitution, qui permet certaines adaptations, d'ailleurs mineures, pour les seuls départements d'outre-mer.

» Dans un statut, on ne peut pas mettre n'importe quoi. J'appelle « n'importe quoi » des propositions comme celles qui tendent : à maintenir les deux départements de la Corse, mais à supprimer les assemblées départementales ; à prévoir une législation spéciale à la Corse en matière de cumul de mandats ; à restaurer un « corporatisme institutionnel », aboli depuis deux siècles par la Révolution française. J'en passe, et des meilleures, pour me demander si les auteurs de telles propositions ne sont pas motivés par un certain ressentiment envers le suffrage universel et ses élus ?

» L'essentiel, je le répète, n'est pas là. Il est dans la prise en compte du « fait insulaire ».

Un préalable : les transports

— Quel est, selon vous, le premier dossier économique qu'il conviendrait de régler en Corse ?

— Ce qu'il faut, c'est donc un vrai projet pour mettre la Corse à parité avec les autres régions françaises. Cela suppose : des objectifs, des moyens, une méthode. Mais la Corse est une île, ce qui pose un *préalable*, celui des *transports*. C'est là un problème national, et c'est dans la façon de le résoudre qu'on mesurera la volonté de tout gouvernement de mettre réellement les habitants de la Corse à parité de faire avec les autres habitants de la France.

» Un effort avait été fait depuis quelque temps. La majorité nouvelle a amplifié cet effort puisque, cette année, l'enveloppe dite de la « continuité territoriale » a augmenté de 20 % environ. C'est beaucoup, certes, mais combien coûte un kilomètre d'autoroute ? Quel est le déficit de la S.N.C.F. ? Et nous n'avons ni l'un ni l'autre.

» Or, les transports extérieurs de la Corse sont un véritable service public, d'intérêt national. Par conséquent, même si l'on crée une agence régionale des transports, il lui faudra une « logistique » nationale et des *moyens budgétaires nationaux*. L'objectif sera toujours le même.

» L'avion est notre seul moyen de transport quotidien. *C'est notre autobus*. Le prix du kilomètre avion doit donc être égal ou inférieur au prix du kilomètre S.N.C.F. en première classe. La sécurité d'approche doit être améliorée. Je n'en veux pour preuve que la catastrophe de l'aérodrome d'Ajaccio. Alors, on pourra vraiment parler de continuité territoriale.

— Et au-delà de cette question essentielle des transports ?

— Compte tenu de l'insularité et de l'état actuel des structures économiques et sociologiques de la Corse, les dossiers essentiels me paraissent être les suivants : rénovation rurale de l'intérieur, réorganisation de l'agriculture de plaine, réorganisation du tourisme, organisation de l'industrie, préservation et développement de l'acquis, statut fiscal particulier.

» A l'élection présidentielle nous avions pris l'engagement d'appuyer au premier tour le candidat du M.R.G. et au deuxième tour le candidat de toute la gauche resté en liste. Nous avons tenu cet engagement et avec une efficacité qui a surpris les observateurs.

Le conseil des ministres du 23 décembre doit adopter le projet de loi instituant un statut particulier pour la région Corse. A la veille de cette décision importante pour l'avenir, nous publions les réactions et les réflexions de deux des principaux responsables politiques de l'île : M. François Giacobbi, sénateur M.R.G., président du conseil général de la Haute-Corse, et M. Jean-Paul de Rocca-Serra, député R.P.R., président du conseil général de la Corse du Sud.

— Par quels moyens, selon vous, réaliser ces objectifs ? M. Gaston Defferre a proposé la création d'agences ou d'offices régionaux. Cela vous paraît-il une bonne approche du problème économique corse ?

— Oui, à une double condition. Les objectifs doivent être arrêtés après une enquête approfondie et une vraie concertation avec les populations locales et leurs élus. C'est aux assemblées locales, et notamment à l'assemblée régionale, de dire quels doivent être ces offices ou agences, comment ils doivent être composés, ce qu'ils doivent faire. S'il n'en était pas ainsi et si la compétence des agences n'était pas arrêtée par nous, la région corse aurait moins de pouvoirs que les autres régions françaises, qui, aux termes de la loi générale, créent librement leurs offices de développement. Ce serait un curieux paradoxe.

» Tout cela nous amène à la méthode. J'ai toujours constaté et regretté publiquement que la Corse soit *suradministrée* à Paris et *sous-administrée* sur place. Si le mot décentralisation a un sens, il faut que cela change. Par conséquent, et je le répète, il faut une concertation poussée avec les instances locales, et il faut admettre que ce sont bien ces instances locales qui décident pour tout ce qui concerne les problèmes locaux. Or, à ce jour, cette décision ne paraît pas avoir été prise. Quant à la concertation, elle paraît faire défaut *autant qu'avant !* Par exemple, les remarques ou les suggestions que l'on vient de lire ont été dites, redites, écrites, réécrites et communiquées à qui de droit. Elles n'ont pas eu d'écho, même pas d'accusé de réception. Il y a en Corse six parlementaires, deux conseils généraux, un conseil régional, plus de trois cent soixante maires : ils paraissent presque tous dans la même incertitude.

» Or, le 23 décembre, dans quelques jours, le conseil des ministres va examiner un projet relatif à la Corse. Sur quelle concertation, et avec quels élus, pourra-t-il s'appuyer ? Mais je veux être optimiste et je veux espérer qu'on finira bien par y venir. C'est en tout cas l'aveu que formule la Corse en cette fin d'année.

« Nous tiendrons scrupuleusement nos engagements »

— Vous appartenez au M.R.G. et vous avez donc appelé à voter pour M. Mitterrand lors de la dernière élection présidentielle ; vos candidats ont été soutenus par l'ensemble des forces de gauche lors des dernières législatives. Les réserves, très nettes, que vous formulez à l'égard du projet socialiste de statut particulier ne risquent-elles pas de vous placer en porte-à-faux par rapport à la majorité actuelle, sur place et au niveau national ?

— En somme, vous suggérez que les « réserves » que je formule constituent un manquement à nos engagements et que cela risque de placer le M.R.G. en porte-à-faux au sein de la majorité nouvelle.

» Permettez-moi de répondre avec la même franchise. Il ne s'agit pas de « réserves » mais d'objections et de suggestions qui ne datent pas d'aujourd'hui. Elles ont été formulées verbalement et par écrit depuis plusieurs années. Le fait que nous, M.R.G., fassions partie de la majorité nouvelle laisse intacte notre liberté d'apprécier et d'apporter notre contribution au débat. A condition, bien entendu, que nous respections nos engagements.

» Je serai, sur ce point, encore plus net. Mes amis du M.R.G. et moi-même connaissons la valeur des engagements et avons l'habitude de tenir les nôtres. Mais voyons les faits.

» Aux élections législatives, les engagements pris par nos candidats résultent de l'accord national P.S.-M.R.G. Je cite textuellement ce qui concerne la décentralisation : « *Décentralisation politique et administrative. Election au suffrage universel des assemblées régionales assurant la décentralisation des pouvoirs.* » Ni plus ni moins. Il n'y avait, et il ne pouvait y avoir, aucune condition particulière visant la Corse. Nous avons tenu et tiendrons scrupuleusement nos engagements. A tout le monde d'en faire autant, y compris l'engagement de faire élire la future assemblée régionale au scrutin de liste départemental.

— Autonomistes et indépendantistes régulièrement et, parfois, certains membres du parti socialiste en Corse vous accusent de représenter le régime des clans qu'ils estiment nuisible pour l'avenir de l'île. Que répondez-vous à ces accusations ?

— Cette question relève plutôt du folklore autonomiste et n'appellerait en réponse qu'un sourire. Je veux tout de même vous dire ceci : si l'on entend par clan un ensemble de gens que ne rassemble aucune idéologie mais simplement l'intérêt, cela ne nous concerne pas. Si l'on entend par clan un ensemble de gens qui, depuis des générations, luttent ensemble pour davantage de démocratie, j'en suis tout à fait partisan. Je fais simplement remarquer qu'il s'agit là d'un parti, et d'un parti de gauche, tel le M.R.G.

» Pour en terminer, je vous dirai que les accusations de certains que rien ne qualifie pour jouer les procureurs me laissent froid. Depuis des décennies, un seul jugement m'importe, celui du peuple, mon seul souverain. »

Propos recueillis par J.-F. SIMON.

M. J.-P. de Rocca-Serra : Les handicaps économiques subsistent

A la veille de la déclaration prononcée par M. Defferre devant les assemblées régionales à Ajaccio, j'avais eu l'occasion de dire ici même que le droit à la différence pour la Corse devait se traduire dans son statut par des dispositions spécifiques dans les domaines économique, fiscal, social et culturel, mais que l'insularité ne justifiait pas, au plan des institutions politiques et administratives, des dérogations fondamentales au droit commun des régions françaises. Je n'ai pas changé d'avis.

Depuis le 6 août, le gouvernement a procédé, par l'entremise de son délégué — homme courtois dont j'ai apprécié la bonne volonté, — à une large consultation des milieux socio-professionnels, ce qui est bien. Mais il semble avoir voulu privilégier les formations politiques qui sont minoritaires dans notre île, se tenant parfois à l'écart des réalités, prenant ainsi le risque de graves déconvenues.

Ainsi l'ensemble de la représentation parlementaire sera reçue par le ministre d'Etat après l'adoption définitive du projet. Elle sera informée spécialement, mais elle n'a pas été consultée auparavant, ce que pour ma part je regrette vivement. Pour ce que nous en savons, nous constatons que le projet s'écarte sur plusieurs points importants de la déclaration initiale du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

Il est dit en particulier, et c'est favorable pour les transports, que la compensation financière sera fixée et gérée dans le cadre d'une convention avec l'Etat. Ainsi est écartée la perspective inacceptable de l'introduction sur nos lignes de compagnies étrangères bénéficiant des crédits de continuité territoriale.

A côté de ce changement positif, il nous faut cependant souligner une évolution particulièrement importante au plan politique dans la rédaction de l'article premier. M. Defferre avait dit : « *La Corse est une collectivité territoriale de la République dénommée région de la Corse, dotée de caractéristiques particulières conformément à l'article 72 de la Constitution.* » Désormais « *il est créé, en application de la Constitution, une nouvelle catégorie de collectivité territoriale de la République française qui prend le nom de collectivité territoriale de la Corse* ». L'assemblée régionale devient l'assemblée de Corse. Ainsi la Corse ne serait plus la vingt-deuxième région française de la métropole.

On ne peut que regretter également que le foisonnement d'organismes divers, agences, offices, sociétés, n'aboutisse à un démembrement des pouvoirs de l'assemblée et de l'exécutif avec les risques de confusion et de conflit que cela comporte. En effet, ces organismes, ces agences, installés de plein droit par la loi, pourront se réclamer d'une certaine légitimité, et se dresser parfois contre l'assemblée issue du suffrage universel. Il est piquant de noter, en passant, que les assemblées régionales soumises au droit commun pourront librement créer et organiser les agences qui leur paraissent nécessaires ! Dans le cas particulier, il semble que le gouvernement ait ignoré le vœu exprimé à l'unanimité par l'assemblée régionale le 28 octobre. Cette assemblée a demandé formellement que les offices et organismes spécifiques ne puissent être mis en place qu'après élection de la nouvelle assemblée régionale. En restant sourd à ce souhait, le gouvernement pourrait encourir le reproche de permettre une sorte de colonisation administrative ou politique. Il semble qu'il ait voulu se rapprocher le plus possible des minorités agissantes et que, pour maintenir la paix civile, il ait tablé beaucoup plus sur des réformes institutionnelles à caractère politique et administratif que sur celles qui pourraient vraiment apporter une solution aux problèmes spécifiques de l'économie de la Corse, à savoir les handicaps multiples de l'insularité, le sous-développement, le chômage des jeunes.

Je note entre autres que la fiscalité n'a pas la place attendue dans le statut particulier. Il ne suffira pas de maintenir les avantages acquis, de se référer aux arrêtés Miot et aux décrets impériaux d'avril 1811 (dispositions qui doivent être confirmées dans leur intégralité) ; il faudra aussi appliquer à la Corse une fiscalité incitative, analogue à celle des départements d'outre-mer, seule susceptible d'entraîner l'installation d'entreprises nouvelles, et de rééquilibrer notre économie.

En l'absence de ces mesures spécifiques, qui permettraient d'améliorer la situation de l'emploi, le malaise persistera, les tensions sociales s'accentueront et, tout naturellement, les institutions politiques seront tenues pour responsables.

En conclusion de ces quelques observations, je souhaite vivement que la discussion parlementaire soit l'occasion d'une prise de conscience du gouvernement et de l'opinion, de ce que désirent profondément les Corses, et que ne soit pas fait obstacle à l'adoption d'amendements qui tendent à doter notre île d'un statut efficace au plan économique, social et culturel, mais nous prémunissent de toute atteinte à la Constitution de la République et à l'unité nationale.

J.-P. DE ROCCA-SERRA.

Le Monde

économie

Ile-de-France

Au conseil de Paris

VIFS DÉBATS SUR LA SÉCURITÉ DANS LA CAPITALE ET L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE POLICIERS

La participation de la Ville de Paris au budget de la préfecture de police s'élèvera, en 1982, à 602 millions de francs, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente. Ce budget a été voté dans la nuit du lundi 21 au mardi 22 décembre, à l'issue d'une séance particulièrement agitée, qui a vu de vifs affrontements, notamment entre MM. Christian de La Malène (R.P.R.), Paul Pernin (C.D.S.) et Bertrand Delanoé (P.S.).

Malgré l'heure tardive, c'est devant un hémicycle aux trois quarts plein que cette séance budgétaire a été ouverte. Mme Nicole de Hauteclocque (R.P.R.) a précisé que la charge de la Ville se répartissait entre trois grands postes : la participation aux dépenses du service d'incendie, 142 millions de francs ; le stationnement payant, 87,2 millions (soit 10 % de plus qu'en 1981) et l'administration générale, 372 millions. M. Pernin est alors intervenu pour demander au préfet de police une augmentation des effectifs dans la capitale et aussi quel sera le nombre de nouveaux postes de policiers créés à Paris l'année prochaine. Il a demandé aussi la modernisation des commissariats ouverts dans les quartiers et la création d'un groupe d'étude composé de représentants de la Ville et de la préfecture pour recenser, dans les secteurs « turbulents » de la capitale, les besoins exacts en hommes et en matériels.

« Bien peu de chose »

M. Bertrand Delanoë, qui est aussi porte-parole du P.S., a déclaré que les gouvernements précédents *« avaient fait bien peu de chose »* pour améliorer la sécurité dans la capitale. *« Aujourd'hui le désengagement de l'Etat est stoppé. Il y a, en effet, un effort sans précédent pour créer de nouveaux postes de policier à Paris. Je suis donc optimiste pour l'avenir. »* Vive réplique de M. de La Malène : *« Vous êtes bien imprudent. »* M. Delanoë reprend la parole : *« C'est plus de deux mille policiers qui entreront en service à Paris. C'est la raison pour laquelle je trouve scandaleuse la campagne uniquement verbale menée par le maire à ce sujet. »* Tohu-bohu dans l'assemblée. M. Delanoë lance : *« Je suis contre la création d'une police municipale quel que soit le maire de la Ville. C'est une nouvelle politique de la sécurité que nous allons lancer. Une politique mieux comprise et qui sera donc plus efficace. »* M. Edouard Frédéric-Dupont crie de son banc : *« Vous en avez appelé à la vérité, moi je vous appelle à la pudeur. »*

M. de La Malène, premier adjoint au maire, répliquant très vivement à M. Delanoë, assure que la participation de l'Etat au budget de la préfecture de police augmente moins vite que la progression des charges. *« Il n'y a donc pas de quoi être optimiste ni, non plus, d'affirmer que le désengagement de l'Etat est stoppé. »* Il demande ensuite au préfet de police si le budget qu'il présente tient compte de la réduction du temps de travail décidée par le gouvernement.

Répondant aux différents orateurs, le préfet de police, M. Jean Périer, affirme qu' *« il est inexact de dire que l'insécurité se développe en permanence à Paris »*. A ce propos, il rappelle que le taux de la délinquance dans la capitale est inférieur à celui des grandes villes étrangères. Il indique aussi que *« la participation de l'Etat pour 1982 aux dépenses de police ne s'est pas dégradée au même niveau que les années précédentes »*. S'il table sur une création de postes d'environ deux mille, le préfet s'est refusé cependant à donner un chiffre précis. Enfin, répondant plus particulièrement à M. de La Malène, il a précisé que le budget qu'il présentait *« ne prenait pas en considération la réduction du temps de travail »*. Réaction de M. Jacques Chirac : *« La réduction du temps de travail se traduira inéluctablement par une diminution de policiers à Paris. L'insécurité, hélas ! s'en trouvera renforcée. »*

JEAN PERRIN.

AFFAIRES

EN CÉDANT BOUSSOIS A UN GROUPE AMÉRICAIN

Le groupe B.S.N.-Gervais-Danone abandonne totalement le verre plat pour se consacrer à l'agro-alimentaire

Le groupe B.S.N.-Gervais-Danone, présidé par M. Antoine Riboud, a cédé au groupe américain P.P.G. Industries (Pittsburgh Paints Glass) le contrôle de sa filiale Boussois S.A., qui produit un peu moins de la moitié du verre plat français, dans cinq usines employant deux mille neuf cents personnes et réalisant un chiffre d'affaires de 1 099 millions de francs. Cette opération, qui a été autorisée par les pouvoirs publics français, consacre le désengagement total de ses activités verrières effectué depuis deux ans par B.S.N.-Gervais-Danone au profit de ses activités dans l'industrie alimentaire.

C'est en septembre 1979 que le P.-D.G., M. Antoine Riboud, annonçait son intention de faire de B.S.N.-Gervais-Danone « *le Coca-Cola français* » et d'abandonner progressivement le secteur du verre plat, qui fut pourtant à l'origine de la société et lui était si cher qu'en 1969 elle tenta, sans succès, de prendre le contrôle de son grand concurrent français, Saint-Gobain. Mais, avec la crise, le verre plat était devenu un véritable « boulet » financier, dévoreur d'investissements très lourd, doté d'une valeur ajoutée réduite sur des marchés stagnants ou saturés (automobile et bâtiment), et, au surplus, générateur de lourdes pertes les dernières années.

C'est pourquoi, en mars 1980, les filiales verrières en Alemagne fédéral, Flach Glas et Dahlbüsch (2,4 milliards de francs de chiffre d'affaires), furent cédées, pour 1,1 milliard de franc, à l'anglais Pilkington, inventeur du célèbre procédé « float glass » (coulée du verre en continu sur un lit d'étain en fusion, ce qui assure la régularité et évite le polissage). En avril 1981, ce fut le tour des filiales du Bénélux, Glaverbel et De Maas (1,3 milliard de francs de chiffre d'affaires), vendues pour 290 millions de francs au japonais Asahi Glass, filiale du géant Mitsubishi.

Protestations syndicales

Restait la filiale française, Boussois S.A., fortement endettée (500 millions de francs pour un peu plus d'un milliard de francs de chiffre d'affaires), ce qui explique la relative modicité du prix de cession à Pittsburgh Plate (95 millions de francs pour 67 % du capital de cette filiale), P.P.G. devant souscrire à une augmentation de capital de Boussois S.A. pour un montant de 150 millions de francs, ce qui portera sa participation à 81 %, contre 19 % pour B.S.N.-Gervais-Danone.

Pourquoi cette cession à un groupe étranger, et américain, qui plus est ? Les organisations syndicales de Boussois S.A. veulent faire appel aux pouvoirs publics pour *« empêcher le démantèlement d'une industrie lourde essentielle au pays »* et dénonce *« la gravité d'une situation qui met entre des mains étrangères 50 % de la capacité nationale de production du verre plat »*.

Mais étant donné la position dominante détenue traditionnellement en Europe par les deux groupes français, Boussois et Saint-Gobain (la quasi-totalité du marché en France, au Benelux, en Allemagne fédérale, sans compter l'Italie et l'Espagne), tout déplacement de pion pose immédiatement le problème des monopoles et de la concurrence. En septembre 1980, le Bundeskartellamt (Bureau allemand des ententes) s'opposa au rachat par Pilkington de l'ensemble des filiales verrières de B.S.N.-Gervais-Danone en R.F.A. et au Benelux pour entrave à la concurrence, ce qui obligera Antoine Riboud à aller chercher le Japonais Asahi pour Glaverbel et De Maas.

En France, le problème était aussi aigü : il était hors de question de s'adresser à Saint-Gobain, qui produit l'autre moitié du verre plat. C'eût été conférer à ce dernier groupe, nationalisé ou non, un gros monopole national avec 70 % à 80 % des approvisionnements, de quoi inciter de gros consommateurs, comme Renault, par exemple, à importer davantage pour maintenir la concurrence, comme la Régie le fait déjà avec des pare-brises achetés à une société d'Etat italienne. Pilkingtow et Asahi étant déjà lotis, je ne restait guère que les Américains, et les pouvoirs publics l'ont bien compris, puisqu'il ont autorisé l'opération. Ajoutons que Pittsburh Plate (17 milliards de francs de chiffres d'affaires) premier producteur de verre plat des Etats-Ninis, devant Libbey Owens et Ford Motors, est, également, troisième producteur mondial de peintures, avec une filiale française, Corona, grand fournisseur de l'automobile, et bien connue du gouvernement. Le géant américain, déjà majoritaire en Italie, dans la société verrière Vernant E Penvitalia, se heurtera, en Europe, à un autre américain, Guardian, qui vient d'installer une unité « *Float glass* », au Luxembourg, et a des visées sur l'Espagne et sur l'Autriche : la guerre du verre plat risque donc de faire rage dans les prochaines années.

Ces perspectives expliquent donc le désengagement total de B. S. N. - Gervais - Danone de son activité verreries, à l'exception du verre creux, dont le groupe absorbe la moitié de la production (1.5 milliard de bouteilles) dans ses secteurs alimentaires : eaux minirales (Evian - Badois) et bières (Kronenbourg et Européenne de brasserie.

En accord, également, avec les pouvoirs publics, qui veulent développer l'industrie agro-alimentaire, grand atout potentiel de la France, le groupe de M. Riboud va employer son trésor de guerre (plus de 1,5 milliard de francs) à investir, tant sur le sol national (1 milliard de francs en 1982) qu'à l'étranger. En juin dernier, il a racheté pour 84 millions de dollars (500 millions de francs) le plus gros producteur américain de yaourts, Dannon, filiale du géant Beatrice Food. D'autres opérations suivront, consacrant le virage de bord complet du groupe en trois ans vers des activités considérées comme peu riches d'avenir.

FRANÇOIS RENARD.

DEUX MAGASINS PARISIENS SE VOIENT INTERDIRE L'OUVERTURE LE DIMANCHE

Le tribunal de commerce de Paris, siégeant en référé le 18 décembre, a interdit l'ouverture le dimanche à deux magasins. Les « Fourrures de la Madeleine », 14, boulevard de la Madeleine à Paris, et « Pierrot le Loup » 51, rue d'Hauteville, à Paris, avaient tous deux lancé une campagne publicitaire en affirmant être ouverts au public tous les jours, *« même le dimanche »*. Sur plainte du syndicat des artisans et détaillants de la fourrure, le tribunal de commerce a condamné les deux établissements aux dépens et ordonné la fermeture de ces magasins le dimanche, en vertu de la législation en vigueur. Une contrainte de 10 000 F a été fixée par jour d'ouverture irrégulière.

Le tribunal a considéré que ces deux magasins ne justifiaient pas d'une autorisation spéciale d'ouverture le dimanche, et que le fait pour eux « *de ne pas se conformer à la règle qui s'impose à tous leurs concurrents crée à l'égard de l'ensemble de la profession un trouble auquel il importe de mettre fin.* »

Peugeot et A.E.G.-Telefunken vendront en commun leur petit outillage électrique

Dans un communiqué diffusé le dimanche 20 décembre, le groupe Peugeot S.A. annonce qu'il a signé un accord commercial important avec la société ouest-allemande A.E.G.-Telefunken. Cet accord porte sur les outillages électroportatifs fabriqués par des filiales spécialisées des deux groupes. Pour la société française, il s'agit de Peugeot-outillage électrique et de Lurem, elles-mêmes filiales d'Aciers et outillages Peugeot (A.O.P.). Pour la firme allemande, d'A.E.G. - Elektrowerkzeuge.

Les deux parties vont créer un holding — qui aura son siège en France — dont elles détiendront chacune la moitié du capital et auquel elles apporteront la quasi-totalité de leurs participations dans leurs filiales concernées.

A.E.G.-Telefunken et Peugeot représenteront dans leurs pays respectifs la gamme d'outillages électriques et certaines machines destinées au grand public de chanouveau partenaire. Les deux parties gardent leur personnalité propre, leurs marques et leurs réseaux. Elles associeront leurs moyens de recherche et elles se spécialiseront par types de fabrication afin d'arriver à de plus grandes séries et donc à des prix de revient meilleurs.

[Au début d'octobre, Peugeot S.A. avait annoncé une remise en ordre de sa filiale Aciers et Outillages Peugeot (A.O.C.), qui affichait des pertes depuis un an (25,58 millions de francs pour 1980 et 16 millions de francs pour le premier semestre de cette année).

Le groupe Peugeot avait alors décidé de confier à deux filiales spécialisées — celles-là mêmes qui viennent de s'associer avec A.E.G.-Telefunken — les activités « outillage » du groupe.

L'accord qui est annoncé — d'autres devraient suivre — est l'illustration du but recherché par la remise en ordre d'Aciers et Outillages Peugeot.

Le chiffre d'affaires de Peugeot-Outillage électrique sera de 165 millions de francs cette année ; la firme emploie six cents salariés. Le chiffre d'affaires de Lurem sera de 120 millions de francs ; la société emploie cinq cents personnes ; elle fabrique des machines à bois stationnaires pour professionnels et amateurs. — A. T.]

E.D.F. COMMANDE A THOMSON CINQ SIMULATEURS DE CENTRALES NUCLÉAIRES

Electricité de France vient de commander à Thomson - C. S. F. quatre simulateurs de centrales nucléaires, et de prendre une option sur une cinquième. Livrés à E.D.F. dans le courant de 1983, ces simulateurs permettront de reproduire en fonctionnement les centrales de 1 300 et de 900 MW.

D'une valeur de 100 millions de francs, ce contrat avec E. D. F. constitue la plus importante commande de simulateurs de centrale nucléaire jamais passée dans le monde. Thomson-C.S.F., depuis le rachat en 1976 de L.M.T. et de sa division simulateurs, est devenu le troisième fabricant mondial de simulateurs avec 10 % du marché.

La société a déjà construit deux cent trente-six simulateurs (aviation civile et militaire, centrales électriques et nucléaires, matériels militaires), dont cent dix pour l'étranger. Elle emploie mille trois cent personnes en France. Son carnet de commandes atteint 700 millions de francs, à quoi s'ajoutent celles de Burtek (23 millions de dollars), une société américaine rachetée en 1979.

LA FRANCE ET LA BIRMANIE ACCENTUENT LEUR COOPÉRATION

Bangkok. — Un protocole intergouvernemental vient d'être signé à Rangoun entre la Birmanie et la France pour un montant de 81.5 millions de francs. Ce protocole prévoit la création d'une unité de matériaux de construction d'amiante-ciment (Eternit) et d'une conserverie de fruits et légumes (Creusot - Loire Atlantique), l'achat de matériels d'entretien de voies ferrées (Geismar et Air-Liquide) et de matériels de télécommunications (Sagem et Thomson-C.S.F.).

L'an dernier, la France avait signé deux protocoles avec la Birmanie pour un montant de 251 millions de francs. L'un portait sur la construction d'un atelier de remise en état des locomotives Alsthom, l'autre sur la création d'une cimenterie Five Call Babcock en pays Karen.

La Birmanie, qui a longtemps vécu repliée sur elle-même, cherche à s'ouvrir sur l'extérieur et à diversifier ses partenaires. Aussi, souhaite-t-elle voir la France intensifier sa coopération et se placer au troisième rang de ses fournisseurs derrière le Japon et l'Allemagne fédérale. — J. de B.

AUTOMOBILE

1,4 MILLIARD DE DOLLARS DE PERTES AUX ÉTATS-UNIS EN 1981

Washington (*A.F.P.*). — Selon le département du commerce des Etats-Unis, les pertes des constructeurs d'automobiles américaines devraient s'élever à 1,4 milliard de dollars (plus de 7 milliards de francs) cette année. Les fonds de roulement devraient être nuls à la fin de décembre (ils s'élevaient à 13 milliards de dollars — près de 70 milliards de francs — à la fin de 1978).

Les ventes de voitures américaines (6,4 millions devraient être de 31 % inférieures au résultat de 1978. Celles de voitures importées représenteraient 26,5 % du marché contre 17,9 % en 1978.

ÉDITION

MM. Lang et Mexandeau annoncent leurs projets en faveur du livre

- **Les éditeurs s'engagent à stabiliser leurs prix pour 6 mois**
- **Les librairies vont accéder à l'informatisation**

Modération des prix du livre et modernisation du réseau de librairies, ces deux thèmes ont été au centre de la conférence de presse que MM. Lang, ministre de la culture, et Mexandeau, ministre des P.T.T., ont tenue lundi 21 décembre. Participaient à cette conférence MM. Jean Gattegno, directeur du livre, et Jean-Luc Pidoux-Payot, président du Syndicat national de l'édition, qui a donné des indications sur les engagements pris par sa profession.

● *Une « pause » des prix du livre.* — Pour accompagner l'application de la loi sur le prix unique du livre, le Syndicat national de l'édition s'est engagé à stabiliser ses prix à partir du 1er janvier, pendant six mois. Les éditeurs qui n'auraient pas encore ajusté leurs tarifs pourraient y procéder pendant le premier trimestre de 1982. Cet ajustement serait valable aussi pour six mois à partir de sa date d'application. L'engagement de modération présenté vendredi dernier par le S.N.E. à la profession aurait déjà recueilli l'adhésion de plus d'une centaine d'éditeurs, représentant 70 % de la production.

M. Lang a félicité les éditeurs de cet engagement de stabilité, « *renouvelable, bien sûr* ». « *Les éditeurs français*, a-t-il dit, *ne seront pas suicidaires en organisant l'inflation. Des données économiques imposent la modération. Les éditeurs et les libraires devront être les instruments de la « casse » de l'inflation des prix du livre.* » Les éditeurs ont pris en quelque sorte « *un engagement sur l'honneur face à l'opinion publique* ». Au sujet de l'étiquetage des livres qu'impose la loi sur le prix unique, le ministre de la culture a indiqué qu'une circulaire autoriserait sa substitution par un affichage des prix « *clair et visible* » pour les seules collections de poche.

● *Les actions promotionnelles en faveur du livre.* .. M. Lang a annoncé une grande campagne d'information en faveur du livre. Celle-ci sera menée en parallèle avec une série d'actions promotionnelles des éditeurs, en particulier sur certaines collections, grandes séries, encyclopédies, etc., à l'occasion du Salon et de la Fête du livre, en mars. Ces actions auront lieu sur l'ensemble du territoire. M. Gattegno a indiqué que la répercussion de ces promotions au niveau des librairies serait vérifiée. Selon M. Pidoux-Payot, cet ensemble d'actions devrait se traduire par des baisses de prix. Il a déclaré aussi que le prix des livres a moins augmenté depuis cinq ans que ceux d'autres produits culturels comme la presse ou le cinéma.

● *Les tarifs postaux.* — Pour contribuer à la politique culturelle, M. Mexandeau envisage de réduire les tarifs postaux concernant les envois de livres aux libraires, à l'unité ou en petites quantités. Le coût de l'opération est estimé pour les P.T.T. à 1 million de francs par an.

● *La modernisation du réseau de librairies.* — M. Mexandeau, pour les aider à résister, dans des conditions de « bonne concurrence », aux grands moyens de distribution, veut mettre à la disposition des libraires les techniques modernes de télédiffusion. « *Je suis fermement partisan*, a-t-il précisé, *du monopole des réseaux techniques de communication par la puissance publique.* » Selon le ministre, ce monopole garantit l'accès de tous et le pluralisme aux techniques nouvelles et empêche « *l'accaparement par des groupes privés* ».

En s'équipant de terminaux légers, selon les systèmes Antiope ou Télétel, les libraires pourront consulter le catalogue des éditeurs et s'informer des disponibilités. Des « tests » seront faits dans des librairies parisiennes avant d'étendre l'opération à tout le territoire. Une partie du système pourrait être installée avant dix-huit mois. Un projet plus complexe de commandes automatisées sera mis prochainement en chantier ; quelques années seront nécessaires avant son entrée en service.

A ce propos, M. Mexandeau a annoncé qu'un système de réservation des places de spectacles actuellement examiné passerait bientôt au stade expérimental.

Le directeur du livre a indiqué qu'était à l'étude un projet d'informatisation du catalogue de la Bibliothèque nationale et de celui du Cercle de la librairie. — B. A.

CONSOMMATION

La société Moulinex révisera gratuitement les autocuiseurs de 6 et 8 litres fabriqués en 1975

Mme Lalumière, ministre de la consommation, a annoncé, lundi 21 décembre, que la société Moulinex révisera gratuitement ses autocuiseurs d'une capacité de 6 et 8 litres, fabriqués avant mai 1975 et encore en service. A la suite d'accidents — dont certains assez sérieux — qui se sont produits en août, le ministre de l'industrie en a ordonné, dans un arrêté, le rappel et la révision obligatoire. L'écrou de serrage du couvercle de certains de ces autocuiseurs (dont huit cent soixante mille exemplaires ont été fabriqués avant que la frime n'en modifie la conception) s'use progressivement, sous l'effet des détergents, pour finalement se rompre, provoquant des projections de vapeur.

Selon Mme Lalumière, Moulinex a accepté de procéder gratuitement à cette révision obligatoire (jusqu'à présent facturée 45 F), de rembourser le montant des rvisions djà faites et d'entreprendre au début de 1982 une campagne nationale d'information.

Mme Lalumière a dressé un bilan provisoire de l'opération de surveillance des prix et de la qualité des jouets, des produits alimentaires de « réveillon » et des vacances de neige, entreprise il y a un mois (*le Monde* du 3 décembre), dont les résultats définitifs seront connus à la fin de janvier. Les prix des jouets ont augmenté de 15 % en moyenne (avec des écarts de 5 % à 30 %), et la qualité s'est améliorée, puisque 15 % des jouets ne répondent pas aux normes, contre 26 % en 1980. En matière d'alimentation, le principal problème est celui du non-respect de la qualité, et en matière de tourisme, des infractions sur l'hygiène, sans que, dans ces deux domaines, la tendance des prix soit connue.

Un dispositif de même nature mais de plus grande ampleur sera mis en place pour les vacances de 1982.

Enfin, le ministre a confirmé le remplacement, le 1er janvier prochain, de M. Pierre Fauchon, directeur de l'Institut national de la consommation (I.N.C.), par M. Laurent Denis (*le Monde* du 22 décembre). Mme Lalumière, qui veut accentuer le rôle « *d'instrument au service des consommateurs* » de l'I.N.C., écarte toute interprétation politique du départ de M. Fauchon, estimant qu'il est « *plus clair et plus facile de confier le changement à un autre responsable* ».

● ERRATUM. — Dans la liste des membres de la Commission de refonte du droit de la consommation (*le Monde* du 22 décembre), que préside M. Jean Calais-Auloy, l'omission d'une ligne fait de M. Jean-Pierre Couturier un maître-assistant de l'université de Paris-V, alors qu'il est maître-assistant à l'université de Dijon, et a fait disparaître de la liste le nom de M. Jacques Ghestin, qui est, lui, professeur à l'université de Paris-V, et fait bien partie de cette Commission.

TIERS-MONDE

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT VA RÉDUIRE LE MONTANT DE SES PRÊTS

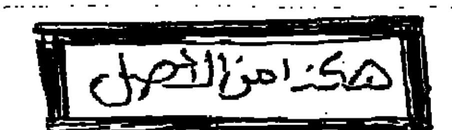
Washington (*A.F.P.*). — Le président de la Banque mondiale, M. Clausen, a annoncé, jeudi 17 décembre, une réduction des programmes de l'Association internationale pour le développement (A.I.D.), dont les fonds, a-t-il dit, « *ne suffiront pas cette année aux objectifs fixés* ».

Il a indiqué que les ressources disponibles de l'A.I.D. n'atteindraient au cours de cet exercice budgétaire que 2,6 milliards de dollars, soit plus de 1 milliard de dollars de moins que prévu.

Ces chiffres reposent sur la contribution des Etats-Unis approuvée par le Congrès et qui a été ramenée pour cette année à 700 millions de dollars.

L'A.I.D., filiale de la Banque mondiale, accorde des crédits à des conditions privilégiées aux pays les plus pauvres.

L'élévation des taux d'intérêt sur les prêts de l'A.I.D. (actuellement voisins de 0) et un système assurant un certain raccourcissement des très longs délais de remboursement (actuellement cinquante ans) sont envisagés, a précisé le président de la Banque mondiale.



AGRICULTURE

Mme Cresson critique à nouveau sévèrement les dirigeants de la F.N.S.E.A.

Mme Edith Cresson a condamné le lundi 21 décembre à Paris *« les brutalités »* commises le vendredi 18 décembre lors de la visite qu'elle a faite à Poitiers. Le ministre de l'agriculture va continuer son tour de France pour expliquer la politique agricole du gouvernement. Désormais, elle ira dans les principales villes du pays afin d'y présider des rencontres de type « tables rondes » où se retrouveront professionnels et journalistes locaux.

Le ministre a encore dit que les manifestations paysannes qui ont lieu depuis quelques semaines n'étaient *« absolument pas spontanées »*. Mme Cresson a indiqué que les comptes rendus de ses entretiens avec les responsables régionaux de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles étaient rapportés dans la presse du syndicat de façon *« mensongère et extraordinairement malhonnête »*, avec *« le désir de nuire »*.

∴

De nouvelles manifestations paysannes ont eu lieu le lundi 21 décembre, pour protester contre les conclusions de la récente conférence annuelle agricole. Ce sont le plus souvent des responsables de fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (F.D.S.E.A.) et du Centre national des jeunes agriculteurs (C.N.J.A.) qui appellent à un mouvement de protestation.

Au Mans (Sarthe), environ trois mille cultivateurs se sont rassemblés à Evreux (Eure), ils étaient 1 00 à 1 500 et des heurts ont eu lieu avec les forces de l'ordre ; à Brioude (Haute-Loire), 2 000 agriculteurs ont tenté de pénétrer dans la cour de la sous-préfecture. Ils en ont été empêchés par des forces de l'ordre qui ont lancé de nombreuses grenades lacrymogènes en direction des manifestants. Ceux-ci ont d'autre part bloqué une voie ferrée, retardant de quelques heures le « Cévenol » dans son parcours entre Clermont-Ferrand et Nîmes.

Enfin, à Albi, M. Charles Pistre, député (P.S.) du Tarn, a été retenu le lundi 21 décembre dans la soirée durant cinq heures, dans sa permanence d'Albi, par une cinquantaine d'agriculteurs. La police n'est pas intervenue.

CORRESPONDANCE

Les relations entre le pouvoir et les chefs d'entreprise

Les relations entre le pouvoir et le patronat sont difficiles. Aujourd'hui, cependant, l'invective semble céder le pas à la concertation. Nous publions ci-dessous deux lettres qui illustrent aussi bien les espoirs que les préoccupations des chefs d'entreprise.

CONVAINCRE ET RASSURER

M. Patrice Pelat écrit :

Patron moi-même, je m'étonne de l'attitude de nombreux patrons. Certains ont de la morosité, les autres en sont à contester systématiquement la politique du gouvernement.

Oui, tout cela m'étonne, car le pouvoir est légalement élu. Les élus ne sont pas des usurpateurs. Ils ont été portés au pouvoir par un verdict national et libre. Dans une démocratie c'est la majorité qui gouverne.

J'ai eu connaissance d'une réunion de P.M.E. - P.M.I. tenue dans la région parisienne où des élus politiques avaient été invités. Ils ont été mal accueillis et les propos qui ont été tenus étaient à la limite du raisonnable. Cette attitude de garnements chahuteurs ne convient pas à des patrons.

Il est vrai que des difficultés se posent aux patrons et aux dirigeants des P.M.E. Je pense, quant à moi, que ces problèmes se seraient posés de la même façon si l'ancienne majorité était restée en place : il y a une crise économique internationale, les phénomènes que nous connaissons en France sont les mêmes dans beaucoup de pays du monde occidental et il faut s'y adapter.

Face à cette crise, le gouvernement, pour sa part, joue son rôle en assurant la relance par la reprise de la demande. Nous, chefs d'entreprise, avons à faire notre métier de patrons responsables : en nous appuyant sur cette croissance de la demande nous assurerons la pérennité, puis la prospérité, de nos entreprises.

Il est vrai qu'il appartient aussi au gouvernement et à ses représentants d'avoir un langage clair et le même pour tous. Le rôle du gouvernement est de fixer une règle du jeu précise et stable.

Comme beaucoup de Français et de patrons, j'ai écouté avec attention la dernière allocution télévisée du président et j'ai lu son discours à H.E.C. Or justement, les propos qu'il a tenus en ce qui concerne sa politique à l'égard des petites et moyennes entreprises sont précis et sans ambiguïté. Son objectif est tracé : une économie forte, entraînée par le progrès technique, par des investissements importants dans les sociétés industrielles qui vont être nationalisées et qui deviendront ainsi des pôles de croissance. En conséquence l'activité de cotraitance sera relancée et supportée de plus par la nationalisation du crédit.

Le vrai problème est un problème de confiance : le gouvernement doit convaincre et rassurer. Et à partir du moment où les patrons des entreprises seront convaincus que, d'une part, il n'est pas dans les intentions du gouvernement de contester ou de remettre en cause leur autorité au sein de leur entreprise, que d'autre part le fait de créer des richesses ne sera pas considéré comme une mauvaise action, ils auront à nouveau confiance.

Pour ma part, je ne suis ni inquiet ni morose, me sentant bien dans ma peau, bien dans mon pays et aimant celui-ci, je continuerai donc à investir et à embaucher selon mes possibilités. Ce que je souhaite, c'est que tous les patrons en fassent autant ; ainsi l'essor économique sera assuré.

Il faut maintenir haut le génie de l'entreprise français qui est reconnu par le monde entier. Il serait dommage qu'il se saborde.

DES QUESTIONS SANS RÉPONSE

De son côté, M. P. Courbey, président de l'Union patronale du Gard, nous écrit :

Croyant au dialogue, nous prenons le changement politique du 10 mai comme un fait objectif et nous préférons la discussion à l'affrontement. Nous avons effectivement peu de goût pour les cortèges qu'ils soient de droite ou de gauche.

Nous pensons que la lutte contre le chômage est une priorité et, dans cette perspective, il nous est apparu que la signature de contrats de solidarité pouvait contribuer à atteindre cet objectif.

Par contre, sous-entendre que la signature de contrats de solidarité constitue un acte d'intelligence avec l'ennemi ne créera pas un bon climat.

Les convergences, si il y en avait, s'arrêtent là. Nous avions, en effet, demandé au premier ministre, lors de son voyage en Languedoc (*le Monde* du 18 décembre) d'éclairer l'avenir avec précision, de manière à ce que soient créées les conditions d'une reprise des investissements privés.

Il n'a pas répondu. Il a fort habilement escamoté le débat sur les taux d'intérêt en disant qu'ils avaient baissé, ce qui est vrai, mais chacun sait qu'ils sont encore beaucoup trop hauts. Pour les charges des entreprises, M. Mauroy a encore rappelé que les augmentations de salaires de juin avaient été partiellement compensées par l'Etat. Tout cela est vrai mais pas nouveau.

Il aurait été peut-être plus positif d'aider les investisseurs que nous sommes dans leurs prévisions. Celles-ci sont, à l'heure actuelle, impossibles : en raison des incertitudes fiscales qui conditionnent la rentabilité des investissements et en raison des incertitudes économiques, car nous ne pouvons prévoir l'augmentation des coûts, notamment salariaux.

Si, par exemple, la réduction de la durée du travail est faite sans compensation salariale, ce sont 7 % à 8 % de charges supplémentaires qui seront ajoutées.

Ces questions importantes sont toujours sans réponse et, à notre sens, nous n'avons rien appris que nous ne sachions déjà.

ités.



EN DORDOGNE

Des non grévistes interviennent pour obtenir la réouverture de leur usine

De notre correspondant

Périgueux. — Dans le conflit de la fabrique de chaussures Marbot-Bata de Neuvic-sur-l'Isle, la plus importante entreprise de Dordogne avec ses mille trois cent cinquante employés, une nouvelle donnée est apparue.

En effet, les non-grévistes se sont organisés. En fin de semaine dernière, ils faisaient signer une motion ; lundi 21 décembre, ils organisaient dans les rues du bourg un défilé silencieux regroupant plus de cinq cents personnes. Pour mardi, le lendemain, ils ont appelé tous les commerçants, artisans et habitants de la vallée de l'Isle à un grand rassemblement devant la préfecture de Périgueux.

Ces non-grévistes déclarent reconnaître le droit de grève, tout en souhaitant la réouverture de l'usine. Or, celle-ci, depuis le lock-out décidé il y a trois semaines par la direction, est occupée par les syndicalistes C.G.T. et F.O. Une occupation déclarée illégale par un jugement en référé.

De cette fin d'occupation, la direction a fait un préalable à toute discussion. Il semble donc que les non-grévistes lui apportent un certain soutien. Ce n'est pas exact, rétorquent-ils. Si nous voulons que l'usine rouvre, nous ne rejetons pas pour autant les revendications que la direction semble vouloir prendre en considération. La direction a proposé : l'augmentation de la prime de fin d'année — les syndicats veulent un treizième mois plein au lieu de cette prime — la cinquième semaine de congés payés, la récupération des heures perdues et un contrat de solidarité permettant de partir entre cinquante-cinq et soixante ans avec 70 % du salaire, et d'embaucher un jeune pour chaque emploi libéré.

Le ministre du travail est intervenu à la demande du conseil général de la Dordogne (en majorité socialiste et communiste) alerté par les syndicats, pour arrêter au centre de tri de Périgueux un courrier envoyé à chaque employé par le médiateur — le directeur départemental du travail — nommé par le préfet.

Il était demandé aux employés de se rendre lundi à la mairie de Neuvic pour faire connaître leur sentiment sur la reprise du travail.

JACQUES MAHUAS.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Les négociations sur l'accord textile multifibre.* — Cet accord, d'une durée de cinq ans pourrait être renouvelé très prochainement et pour cinq ans. Les discussions ont lieu à Genève sous le patronage du GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Cet accord tend à canaliser l'entrée, dans les pays industrialisés, des articles de textile fabriqués par les nations en voie de développement.

L'un des derniers obstacles a été levé : celui de parvenir à diminuer les quotas d'exportations vers les Dix du Marché commun imposés à quatre pays « dominants » (Hongkong ; Macao ; Corée du Sud et Taïwan).

● *Merlin-Gerin installera à Aubenas (Ardèche)* une usine de fabrication de disjoncteurs électriques de haute tension en 1982. *(Corresp.)*

● *Motte Cordonnier, brasserie du Nord, et les Brasseries lorraines vont fusionner* et former une nouvelle société Sébastien Artois. Les deux entreprises sont toutes deux filiales du groupe belge Artois. Le projet sera soumis aux ordonnances le 29 décembre. La nouvelle entreprise rassemblera, après une augmentation du capital, les activités industrielles et commerciales des deux sociétés. Le groupe Motte Cordonnier se classe au sixième rang des brasseurs français.

● *Lourdes pertes pour International Harvester.* — Le constructeur américain de machines agricoles et de poids lourds a annoncé une perte de 393 millions de dollars (2,2 milliards de francs) pour l'année fiscale arrêtée le 31 octobre 1981. Les pertes d'exploitation s'élèveraient à 635,7 millions de sollars (3,5 milliards de francs) si l'on inclue la division « Solar Turbine » vendue au cours de l'année pour 276 millions de dollars. Le chiffre d'affaires s'est établi à 7 milliards de dollars, contre 6 milliards pour l'exercice précédent. I.H. vient de demander à ses salariés des concessions sur leur rémunération pour une valeur de 100 millions de dollars. La firme négocie la consolidation de sa dette qui s'élève à 4,1 milliards de dollars. — *(A.F.P.)*

Conjoncture

● *La Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) « constate avec satisfaction que le gouvernement et l'Assemblée nationale ont entendu ses revendications sur l'aide fiscale à l'investissement ».* (*Le Monde* du 19 décembre). Dans un communiqué, la C.G.P.M.E. souligne que l'extension des possibilités de déduction en matière d'aide fiscale à l'investissement constitue *« la première décision gouvernementale qui prenne en compte les intérêts économiques des entreprises sur le plan fiscal »*.

Energie

● *Chooz : deux géomètres retenus par les opposants.* — Deux géomètres de l'E.D.F., qui procédaient, le 19 décembre, à des relevés de terrain sur le site de la future centrale nucléaire de Chooz, dans les Ardennes, ont été interpellés par des habitants de la commune et retenus pendant une heure. Les employés d'E.D.F. n'ont été libérés qu'après avoir remis les plans qu'ils détenaient. Ils n'ont pas porté plainte. Les opposants ont rappelé qu'ils *« interdisent toute pénétration étrangère sur la commune, et, en particulier, sur le site nucléaire convoité par E.D.F. »*.

Etranger

ITALIE

● *Le produit intérieur brut (P.I.B.) italien* a enregistré au troisième trimestre une baisse — en termes réels — de 1,6 % par rapport aux trois mois précédents. Le P.I.B. a atteint 95 190 milliards de lires (environ 430 milliards de francs), en hausse de 0,3 % par rapport au deuxième trimestre. Par rapport au troisième trimestre de 1980, la baisse est de 0,3 %. En outre, la balance commerciale a enregistré un déficit de 12 704 milliards de lires (près de 60 milliards de francs) au cours des huit premiers mois de 1981. — *(A.F.P.)*

● *Le rythme de hausse des prix italiens* est en légère décélération, mais reste soutenu. Selon l'Institut national de la statistique (ISTAT), l'indice a augmenté de 1,7 % en novembre. Au cours des onze premiers mois de 1981, la hausse des prix a été de 16,7 % contre 19,5 % pendant la même période de 1980. Le gouvernement de M. Spadolini se propose de contenir l'inflation à 18 % en 1982. — *(A.F.P.)*

MALAISIE

● *La Banque* Bumiputra *de Malaisie* vient d'obtenir un prêt de 250 millions de dollars sur le marché de l'eurodollar pour le compte de la Société malaisienne du gaz naturel liquéfié. Ce prêt, consenti par un consortium de trente-quatre banques, sera utilisé pour le financement d'un projet de gaz naturel liquéfié à Bintulu (Etat de Sarawak), pour lequel la banque Bumiputra avait déjà obtenu l'année dernière un prêt de 550 millions de dollars sur le marché des eurodevises. — *(A.F.P.)*

PAYS-BAS

● *Hausse de 0,3 % du coût de la vie.* — Le coût de la vie aux Pays-Bas a augmenté de 0,3 % de la mi-octobre à la mi-novembre. Le ministère des affaires économiques, qui donne ces chiffres, ajoute que la hausse du coût de la vie de décembre 1980 à novembre 1981 a atteint 6,7 %. — *(A.F.P.)*

SUISSE

● *Progression du chômage en novembre.* — Le chômage a progressé assez fortement au mois de novembre en Suisse, mais reste très faible par rapport aux autres pays occidentaux, indiquent les statistiques officielles publiées le 11 décembre à Berne. Au 30 novembre, 7 092 demandeurs d'emploi étaient officiellement recensés (0,20 % de la population active), soit 25 % de plus qu'au 31 octobre, près de 30 % de plus qu'un an auparavant. Cette progression touche principalement le secteur de l'horlogerie. — *(A.F.P.)*

Prix

● *Accord de modération sur le prix de l'eau.* — Le gouvernement vient de signer un accord de modération sur le prix de l'eau avec le Syndicat professionnel des distributeurs d'eau, annonce le 11 décembre un communiqué du ministère de l'économie et des finances. La profession s'est en effet engagée à pratiquer un abattement de 3 % sur les prix prévus au 1er janvier 1982. A partir du 1er janvier 1983, cet abattement sera de 1,8 %. Ces réductions concernent aussi bien le prix de l'eau proprement dit que la redevance d'assainissement lorsque ces services sont assurés par un distributeur privé.

SOCIAL

PROLONGÉES JUSQU'AU 15 FÉVRIER 1982

Les négociations sur la durée du travail n'ont abouti qu'à une vingtaine d'accords

M. Mauroy devait dresser, ce mardi 22 décembre, avec l'ensemble des partenaires sociaux, le bilan des négociations sur la durée du travail engagées depuis septembre. Cette rencontre devait, selon le calendrier prévu, clore les discussions entre le patronat et les syndicats.

Mais devant la faiblesse des résultats obtenus, le C.N.P.F. et les syndicats signataires (C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C.) de l'accord national du 17 juillet sur la semaine de trente-neuf heures et la cinquième semaine de congés payés, ont décidé, lundi, de poursuivre les discussions et de faire de nouveau le point le 15 février 1982 (nos dernières éditions datées 22 décembre). La C.G.T., qui n'a pas paraphé le texte du 17 juillet, continuera de participer aux négociations par branches.

Une petite vingtaine d'accords ont été jusqu'à présent conclus, dans le secteur privé, alors que des pourparlers se sont ouverts, selon la C.F.D.T., dans quelque quatre-vingt-dix branches professionnelles. Ils concernent seulement trois millions de salariés sur les treize millions de travailleurs du secteur privé. Ils ont été notamment signés dans le bâtiment et les travaux publics (un million huit cent mille salariés), dans le commerce de gros, les assurances, le gardiennage, l'industrie sucrière, les ciments et chaux, les remontées mécaniques, la sérigraphie, la distribution d'eau, les transports urbains de province.

Mais les négociations ont jusqu'à présent échoué dans les grands secteurs de l'industrie, comme la métallurgie (deux millions et demi de travailleurs), le textile ou la chimie, et, dans le bâtiment et les travaux publics, les propositions patronales n'ont été approuvées que par des syndicats minoritaires. Comme, par exemple, dans la métallurgie — où l'Union des industries métallurgiques et minières proposait la réduction de la durée hebdomadaire du travail en trois étapes, pour aboutir à trente-huit heures et demie au 1er janvier 1983, avec une compensation salariale à 66 %, les syndicats ont, d'une façon générale, repoussé les dispositions patronales, en raison de leur trop faible incidence sur l'emploi.

Pour la C.F.D.T., il y a eu, d'autre part, quatre motifs de *« blocage »* de la part du patronat : refus pur et simple de négocier (bois, mégisserie, auto-école, etc.) ; attitude qui a consisté à *« se réfugier, d'entrée, derrière le sordonnances à venir pour refuser toute discussion »* (verre à main, tannerie, maroquinerie) ; conditionnement de la signature patronale à la liberté des prix (coiffure, industrie pharmaceutique) ; exigences relatives, notamment, au contingent *« libre »* d'heures supplémentaires (bien au-delà, souvent des 130 heures par an prévues par le protocole du 17 juillet) et à l'organisation du temps de travail. De son côté, la C.G.C. a regretté que, dans *« beaucoup de cas »*, la réduction de la durée du travail annuelle pour le personnel d'encadrement ait été renvoyée aux négociations dans les entreprises.

Mardi, à Matignon, chacun des partenaires sociaux devait exposer au premier ministre ce qu'il désire voir figurer dans les ordonnances que le gouvernement promulguera dans le courant de janvier. Le 15 février, patronat et syndicats examineront aussi les modalités d'application de ces ordonnances, au-delà desquelles les négociations, entreprises dans le cadre de la politique contractuelle, se poursuivront. M. Chotard, vice-président du C.N.P.F., a indiqué, lundi, qu'une dizaine d'autres accords, concernant un million de travailleurs, étaient en préparation. — M. C.

● *Grève des dockers le 23 décembre.* — La Fédération nationale des ports et docks C.G.T. appelle les quelque dix-huit mille dockers à cesser le travail pendant vingt-quatre heures le 23 décembre pour obtenir l'ouverture d'une négociation paritaire avec les employeurs. Cette grève, la deuxième en un mois, est notamment destinée à appuyer la demande de réduction du temps de travail à 5 h. 50 par jour (par étapes), de deux jours et demi de congés payés par période de quinze jours de travail et la retraite à cinquante-cinq ans avec 75 % du salaire brut.

TRANSPORTS

PERTURBATIONS DU TRAFIC AÉRIEN LES 22 ET 23 DÉCEMBRE

Des perturbations sont attendues dans le trafic aérien d'Air France et d'Air Inter, les mardi 22 et mercredi 23 décembre, à la veille de Noël, après le mot d'ordre de grève lancé par les syndicats de mécaniciens et de navigants, pour protester contre la décision d'Air France d'utiliser dans sa flotte des Boeing - 737 pilotés par deux personnes seulement.

Air France et Air Inter ont annoncé des modifications dans leurs programmes de vol pour ces deux journées ; U.T.A. affirme que tous ses vols seront maintenus.

★ A Air France, au nº 320-15-55, sont communiquées les listes des vols assurés. On peut aussi consulter les services de réservation régionaux; pour Paris appeler le 535-61-61, de 8 heures à 20 heures.

★ Pour les vols Air Inter appeler le 675-13-13.

TRAFIC AÉRIEN : + 1 % EN 1980

Le volume total du trafic régulier des compagnies aériennes dans le monde en 1981 n'a augmenté que de 1 % par rapport à 1980, indique l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) à Montréal. Le taux de croissance annuel moyen du trafic avait été de 10 % en moyenne durant les années 1970.

Les compagnies ont transporté environ sept cent trente millions de passagers, soit environ 2,5 % de moins qu'en 1980, mais la distance moyenne parcourue ayant augmenté le nombre total de passagers-kilomètres, mille quatre-vingt-dix milliards, est légèrement supérieur à ce qu'il était en 1980.

Le trafic a augmenté de 3 % environ, atteignant quelque 30 milliards de tonnes-kilomètres en 1981, ce qui représente un taux de croissance légèrement inférieur à celui de 1980.

LA RÉFORME DE LA S.N.C.F.

Le ministre des transports, M. Charles Fiterman, a réuni, le 19 décembre, une conférence partite pour lancer l'étude sur la réforme du statut de la S.N.C.F. qui vient à expiration le 31 décembre 1982.

Cette conférence réunit des représentants de l'administration, de la direction de la S.N.C.F. et des grandes organisations syndicales. Créée en 1968, elle a été saisie par le ministre des grandes questions concernant la réforme : définition du service public confié à l'entreprise, autonomie de gestion et rapport avec l'Etat, décentralisation et régionalisation, statut des personnels, droits des travailleurs, participation générale à la gestion, situation et rôle des filiales...

La concertation continuera dans les mois qui viennent au sein de groupes de travail spécialisés ; une nouvelle réunion de la conférence est prévue pour le mois de mars.

TOURISME

UN HOTELIER DE NICE DÉCLASSE SON HOTEL.

Le président du Syndicat des hôteliers de Nice, M. Gilbert Stellardo, a décidé de déclasser l'un des trois hôtels « quatre étoiles » qu'il contrôle dans cette ville pour échapper à la T.V.A. de 17.6 % qui s'applique à ces établissements depuis le mois d'octobre.

L'Hôtel Atlantic sera donc désormais classé dans la catégorie « trois étoiles » et soumis à une T.V.A. de 7 %. M. Stellardo a déclaré que cette décision n'était *« ni un acte politique, ni une astuce pour échapper à l'impôt, mais visait à conserver une clientèle de voyages organisés qui n'aurait pas accepté l'augmentation des prix due à la hausse de la T.V.A. »*

Cette décision pourrait être suivie d'autres déclassements de « quatre étoiles » dans la région. Certains se demandent même si elle ne prélude pas à une *« guerre des étoiles »* sur la Côte d'Azur.

P.T.T.

LE MINI-ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE

Les abonnés au téléphone du Bas-Rhin auront, en 1982, le choix entre l'annuaire traditionnel et une version miniaturisée de ce document.

De taille réduite (14,8 × 20,1 centimètres) le mini-annuaire sera livré dès le 21 décembre aux abonnés avec une loupe. Selon la direction des télécommunications de Strasbourg, l'avantage de ce mini-annuaire consiste dans sa maniabilité et l'économie de papier que sa fabrication représente.

Il s'agit là d'une expérience qui, si elle est concluante, pourrait être étendue, par la suite, à d'autres départements, en commençant par ceux où les abonnés sont les plus nombreux.

CIRCULATION

LILLE-VALENCIENNES SANS PÉAGE.

L'inauguration, le 20 décembre, du dernier tronçon de l'autoroute Lille-Valenciennes (23,500 km), entre Orchies et Valenciennes (*le Monde* du 18 décembre), a été l'occasion pour M. Pierre Mauroy, premier ministre, qui était accompagné de M. Charles Fiterman, ministre des transports, de justifier, à partir d'un exemple concret, des vertus de la décentralisation, qui doit être l'une des grandes réformes du septennat.

En effet, l'autoroute Lille-Valenciennes sera sans péage, contrairement à ce qu'avait prévu à l'origine le gouvernement vers 1975 : *« Cette autoroute, vous l'avez voulue gratuite envers et contre tous »*, a dit M. Mauroy aux représentants du conseil général du Nord présents et notamment à leur président, M. Albert Denvers. *« Cela plaide pour la décentralisation que veulent mettre en œuvre le président de la République et le gouvernement. Il faut donner plus de responsabilités aux régions et aux collectivités locales, il faut enfin considérer les élus de ces collectivités comme des adultes... »*

Il est vrai que les élus du département du Nord ont pris leurs responsabilités dans la construction de cette autoroute. Après des discussions très longues entre l'Etat et le département, un compromis a été trouvé : l'autoroute serait sans péage et les travaux seraient accélérés, mais le département prendrait à sa charge un millier de kilomètres de routes nationales secondaires, ce qui a été fait.

Un autre tronçon d'autoroute, celui de la A-26, qui doit relier Arras à Calais, a été ouvert dimanche, de Lillers à Saint-Omer (31 km), dans le Pas-de-Calais. — *(Corresp.)*

CHAMONIX SANS BOUCHON

M. Charles Fiterman, ministre des transports, a inauguré, les 21 et 22 décembre en Savoie et Haute-Savoie, la voie rapide urbaine (V.R.U.) de Chambéry et le viaduc des Egratz, près de Chamonix. Ces deux coûteux ouvrages, réclamés depuis une quinzaine d'années par les populations savoyardes, font sauter deux des principaux « points noirs » du réseau routier alpin.

L'une des principales hantises des skieurs qui se rendaient en Savoie était la traversée de Chambéry. Après sept années de travaux, interrompus à plusieurs reprises pour des raisons financières (*le Monde* du 17 juin), les huit kilomètres de voie rapide urbaine permettront de traverser la ville en trois minutes. La V.U.R., qui aura coûté près de 400 millions de francs, donne enfin une liaison cohérente entre les autoroutes qui depuis Lyon, Grenoble et Genève convergent vers Chambéry.

En Haute-Savoie, le ruban d'asphalte long de 2 kilomètres, qui surplombe par moments à plus de 80 mètres de hauteur la vallée de l'Arve, est le premier maillon d'une chaîne de viaducs et de tunnels qui permettront, vers 1988, de gagner Chamonix et le tunnel du mont Blanc en une dizaine de minutes. — *(Corresp.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

NOVOTEL S.I.E.H.

L'Assemblée générale ordinaire présidée le 18 décembre 1981 par Paul Dubrule et Gérard Pélisson, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1981.

Des résultats en progression régulière :

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 1 441,2 millions de francs pour l'année calendaire 1980 le groupe Novotel-S.I.E.H. présente un résultat net de 34 millions de francs.

Le bénéfice net comptable de la société-mère Novotel-S.I.E.H. pour l'exercice 1980-1981 ressort à 20,6 millions de francs contre 15,8 millions de francs pour l'exercice antérieur (+ 30,4 %).

Le dividende net 16 F pour 1979-1980 a été porté à 20 F, soit un revenu global de 30 F, avoir fiscal inclus.

Renforcement de la vocation internationale :

Avec l'intégration fin 1980 de Sofitel-U.T.H., le groupe est parvenu au 9e rang mondial et à la 1re place sur le continent africain. Il est en outre en fort développement en Allemagne, aux U.S.A. et au Moyen-Orient.

Le groupe Novotel-S.I.E.H. comportait à la clôture de l'exercice 304 hôtels en exploitation, représentant 37 900 chambres et 67 restaurants courte paille.



sogerap

COMPTE RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire de SOGERAP s'est réunie le lundi 21 décembre 1981 au siège social, 7, rue Nélaton à PARIS (15e).

Elle a approuvé le projet d'arrêté des comptes de l'exercice 1980-1981, allant du 1er octobre 1980 au 30 septembre 1981, qui comporte un bénéfice d'exploitation de 74 422 059 F, contre 42 796 525 F l'exercice précédent, et un bénéfice net, après provisions et impôts, de 193 456 358 F contre 55 591 987 F.

Elle a décidé la distribution d'un revenu global de 27 F par action, comprenant un dividende net de 18 F et un avoir fiscal de 9 F (contre un dividende de 11 F et un avoir fiscal de 5,50 F l'exercice précédent). Le dividende sera mis en paiement le 31 décembre prochain.

Le président a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'exercice écoulé viennent de vous être soumis. Le bénéfice net de près de 200 millions de francs dépasse très sensiblement le bénéfice d'exploitation et doit donc être interprété avec prudence. Il comporte en effet des profits exceptionnels particulièrement substantiels tenant notamment à la réalisation de plus-values relatives à la cession de nos intérêts dans la Société des huiles Renault et à un allégement de notre participation dans la Compagnie générale de géophysique qui, avec environ 21 %, reste cependant importante. Ces profits s'inscrivent dans l'exonération fiscale liée à la perte de nos actifs algériens voici dix ans, exonération qui, pour la plus grande part de son montant, a été aujourd'hui utilisée.

Nous avons constaté au cours des derniers exercices, une progression régulière de nos revenus de portefeuille : dans la perspective des prochaines années, la stabilité de ceux-ci nous paraît assez bien assurée. Félicitons-nous que celles de nos participations qui contribuent le plus à ces revenus soient liées, pour la plus grande part, aux activités de production pétrolière dont la rentabilité reste bonne, évitant celles du raffinage et de la distribution et leur conjoncture décourageante.

Comme pour les exercices antérieurs, nous avons établi notre proposition de dividende par référence au résultat d'exploitation en situant son montant global à environ 65 % de celui-ci. Il est intéressant de noter sa progression : le dividende proposé aujourd'hui est le triple de celui distribué voici cinq ans.

Les profits non distribués donnent à votre société les moyens d'une politique d'investissement et de renouvellement de ses actifs qui, vous le savez, sont constitués pour un part notable par des réserves d'hydrocarbures en gisement. A cet égard, nous maintiendrons l'orientation de nos développements vers les secteurs du pétrole et plus généralement de l'énergie en tenant compte de notre appartenance au groupe Elf-Aquitaine.

Dans un marché boursier déprimé au cours de l'exercice écoulé, le titre SOGERAP a été l'un des points de résistance. Le cours le plus élevé en 1981 a dépassé 480 F ; rappelons que le cours minimum en 1978 avait été inférieur à 60 F. Tant par l'estimation de la valeur liquidative du patrimoine de SOGERAP que par le taux de rentabilité qui découle de son dividende, il apparaît que les cours actuels pratiqués sur notre valeur se situent dans un registre raisonnable.

Les résultats que nous vous présenterons lors de notre prochaine assemblée générale sont, pour la grande part, dépendants des dividendes que nous recevrons de nos principales participations au titre de leur activité en 1981. Cette année étant aujourd'hui pratiquement arrivée à son terme, il ressort des informations reçues de celles-ci que notre bénéfice d'exploitation de l'exercice 1981-1982 ne devrait pas être inférieur au précédent.

SÉLECTION MOBILIÈRE DIVERSIFIÉE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 1981

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie le 17 décembre 1981 sous la présidence de M. Jean Droulers, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1981, d'une durée exceptionnelle de quinze mois.

Les revenus à distribuer pour l'exercice s'élèvent, compte tenu du report à nouveau, à 9 922 903,56 F, ce qui permet la distribution d'un dividende de 9,92 F par action, assorti d'un crédit d'impôt de 1,95 F, soit un revenu global de 11,87 F au lieu de 10,24 F (8,90 + 1,34 F de crédit d'impôt) pour l'exercice précédent.

L'assemblée générale a fixé au 18 décembre la mise en paiement du dividende qui sera matérialisé par le coupon nº 27.

Il est rappelé que les actionnaires pourront réinvestir le montant de leurs dividendes en actions de la société en franchise totale des frais de souscription jusqu'au 31 mars 1982.

Dans son allocution à l'assemblée le président a déclaré :

« Avant d'ouvrir la discussion, il me faut faire le point de la situation actuelle, caractérisée par une aggravation des facteurs qui ont prévalu durant le dernier exercice. Le maintien de la politique des taux élevés aux U.S.A., dans le cadre d'une rigueur monétaire destinée à combattre les facteurs inflationnistes, a entraîné une baisse sensible des valeurs mobilières et, par voie de conséquence, un affaiblissement général des marchés extérieurs. Nous pensons qu'il s'agit d'éléments conjoncturels ne mettant pas en cause le fondement de la puissance économique de pays comme les U.S.A. et le Japon. Au surplus, les Etats-Unis constituent en période de crise internationale le refuge le meilleur tant sur le plan de la sécurité que sur celui du maintien d'une économie libérale.

Sur le plan français, les projets de loi de nationalisation, ainsi que les incertitudes liées à la mise en œuvre du programme socialiste exercent une influence déprimante, tant par leur effet sur la consistance du marché boursier que sur les perspectives de baisse de rentabilité d'industrie, dont les charges s'accroissent, dont les investissements sont insuffisants, et dont la compétitivité sur les marchés extérieurs va ainsi en s'amenuisant, malgré les effets de la dépréciation relative du franc, le rythme d'inflation restant supérieur à celui notamment de notre principal voisin.

C'est par une répartition aussi judicieuse que possible entre les différents marchés des fonds qui nous sont confiés et par un choix de placements obligataires, que nous nous efforcerons de poursuivre une gestion conforme aux intérêts dont nous avons la charge.

SOFICOMI

Les engagements de l'exercice devraient dépasser 130 millions de francs, ce qui porterait le total des engagements bruts depuis l'origine de la société à plus de 910 millions de francs. Le patrimoine « propre » de la société affecté à la location simple s'élèverait alors à plus de 308 millions de francs, soit un montant supérieur à l'ensemble des fonds propres de la société.

Sur la base de la situation arrêtée au 30 septembre 1981, les résultats attendus pour l'exercice 1981, sauf événement imprévisible, et compte tenu des conversions d'obligations déjà réalisées ou prévues, afférentes à l'emprunt convertible 1974, permettent d'envisager une progression satisfaisante du dividende.

COMINDUS

L'assemblée générale ordinaire du 16 décembre, tenue sous la présidence de M. Nicholas Clive Worms, a approuvé le bilan et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1981 et faisant apparaître un bénéfice net de 25 447 812,25 F dont 9 217 557 F de provision sur titres et de moins-values à long terme, contre 31 millions 416 127,33 F dont 494 320 F de provision sur titres pour l'exercice précédent.

Elle a voté la répartition d'un dividende de 29 F par action, ce qui, avec l'impôt déjà payé au Trésor, assure un revenu global de 43,50 F identique à celui de l'exercice précédent. Ce dividende sera mis en paiement à compter du 22 décembre 1981.

L'assemblée générale a en outre :

- ratifié la cooptation comme administrateur de M. Patrice de Corgnol, en remplacement de M. René de Lestrade, démissionnaire ;
- renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Nicholas Clive Worms et Patrice de Corgnol qui arrivaient à expiration ;
- nommé administrateurs MM. Pierre Bazy et Philippe Papelier en remplacement respectivement d'Athena et de Pechelbronn dont ils étaient les représentants permanents au conseil de Comindus ;
- nommé administrateur M. Robin H. Warrender, jusqu'à présent censeur, en remplacement de M. Marcel Henry qui n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat ;
- renouvelé les mandats de censeurs de MM. Christian de Fels et Lorna C. Webster.

L'assemblée générale ordinaire a été suivie d'une assemblée générale extraordinaire qui, statuant conformément aux termes de la loi du 24 octobre 1980, a décidé qu'il n'y aurait pas lieu de procéder à une distribution gratuite d'actions au faveur des salariés de la société, ceux-ci ne pouvant pas bénéficier des dispositions de cette loi.

FONCINA

Le conseil d'administration de FONCINA s'est réuni le 9 décembre pour l'examen des comptes au 30 juin 1981 et de ceux prévisionnels au 31 décembre 1981.

La vente projetée d'un ensemble de bureaux d'un peu plus de 2 000 mètres carrés mentionnée dans le rapport présenté à la dernière assemblée ne s'est pas réalisée. La société a cependant reçu un dédit de 1 900 000 F qui correspond approximativement aux loyers et charges qu'aurait versés un locataire pendant toute l'année 1981 pour cet ensemble inoccupé depuis le milieu de 1980. Celui-ci vient d'ailleurs d'être loué de nouveau.

Le montant des loyers acquis en 1981 représentera une augmentation d'environ 15 % par rapport à celui de 1980.

En conséquence, les résultats obtenus devraient permettre une progression sensible du dividende par rapport à ceux versés en 1979 et en 1980.

Actuellement le parc immobilier de la société est loué pour sa quasi-totalité (plus de 99,5 %).

La société attire l'attention des actionnaires personnes physiques sur le fait que l'exonération au titre de l'impôt sur le revenu de 20 % sur le montant des dividendes versés au cours de 1981 et des années précédentes n'est acquise que pour les coupons encaissés au plus tard le 31 décembre 1981.

GARANTIE FINANCIÈRE

La Banque Sudameris France S.A., au capital de 51 750 000 F dont le siège social est à Paris, 8e, 12, rue Halévy, informe le public que la garantie financière dont bénéficiait UFEIC, — Union foncière d'études et d'investissement pour la construction, — S.A.R.L. au capital de 20 000 F, dont le siège social est à Paris 10e, 56, quai de Jemmapes, depuis le 10 avril 1974, en ce qui concerne les opérations de la loi du 2 janvier 1970, à savoir transactions sur immeubles et fonds de commerce sans réception de fonds et de gestion immobilière cessera, par suite de cessation d'activité, trois jours francs après la publication du présent avis.

En conséquence, les personnes qui auraient néanmoins effectué des versements de fonds ou remis des valeurs entre les mains de la société UFEIC — Union foncière d'études et d'investissement pour la construction — à l'occasion des opérations ci-dessus indiquées, sont informées que leurs créances éventuelles, à condition qu'elles soient nées antérieurement à la cessation de la garantie, sont susceptibles d'être couvertes par la Banque Sudameris France si elles sont produites dans un délai de trois mois à compter de la présente publication.

La présente publication rendue obligatoire par l'article 44 du décret du 20 juillet 1972 n'emporte aucune appréciation concernant la solvabilité et l'honorabilité de la Société UFEIC.

La Société UFEIC cesse son activité à compter du 31 décembre 1981.

CESSATION DE GARANTIE

Par suite de cessation d'activité, l'ASCOBATT — Association pour la caution par les banques et les assurances des entreprises de travail temporaire, 26, rue Vernet, à Paris (75008) — fait savoir que la garantie conférée depuis le 26 décembre 1980 par la compagnie d'assurances Les Assurances du crédit, à Compiègne, pour le compte de la société Agence intérimaire Pierre Vivier — siège social : 6, rue Barbâtre, 51100 Reims, établissement secondaire : 2, rue Gambetta, 51200 Epernay, — et au profit d'une part de la Sécurité sociale et les institutions sociales, et, d'autre part, au profit des salariés temporaires, prendra fin dans un délai de deux jours, suivant la présente publication.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 DÉCEMBRE

Bien orienté

L'avant-dernière semaine de l'année n'a pas trop mal commencé à la Bourse de Paris. Menacé de s'enliser à la veille du week-end, le marché a repris sa progression à pas comptés sous la direction des principales valeurs cotées à la corbeille et en clôture, l'indicateur instantané enregistrait une modeste avance de 0,4 %, qui le plaçait à 6,4 % au-dessus de son niveau de fin novembre.

Sauf événement de dernière minute, le mois boursier, qui s'achèvera dans les vingt-quatre heures, sera donc très sensiblement gagnant. Les nombreux professionnels, qui avaient pronostiqué une reprise en décembre, ont donc vu juste.

La séance de lundi n'en a pas moins été mortellement ennuyeuse comme les précédentes.

Un quart d'heure avant le coup de cloche d'ouverture, une minute de silence a été respectée pour la Pologne. Ce fut là le seul fait marquant de la journée. Ni le léger assouplissement du crédit rendu un peu plus faible ni la nouvelle détente du taux de l'argent au jour le jour sur le marché monétaire, encore moins la promesse d'une suppression de l'impôt sur les plus-values faite par le chef de l'Etat, n'ont eu la moindre influence sur la Bourse toujours conduite par les « monoristes ».

La réponse des primes a eu lieu ce jour. Plusieurs de ces dernières ont été levées, mais il ne semble pas que les reventes de titres aient beaucoup freiné la progression des cours.

Alors que le dollar a baissé, la devise-titre s'est un peu tendue : 6,48 F-6,51 F, contre 6,37 F-6,47 F.

Baisse de l'or, à Londres avec l'once à 413,75 dollars (– 2 dollars) et à Paris avec le lingot à 77 195 F (– 695 F) et le napoléon à 710 F (– 5,10 F).

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BEGHIN-SAY. – Décidé à mettre un terme aux rumeurs relatives à une éventuelle lutte d'influence au sein du conseil d'administration, le président de Beghin-Say, M. Jean-Marc Vernes, a fait savoir qu'il n'était *« pas question d'abandonner le contrôle de l'entreprise à quelque étranger que ce soit »*. Cette mise au point intervient après l'intention prêtée au groupe italien Ferruzi-Eridiana d'accroître sa participation (actuellement de 30 %, identique à celle du groupe Suez-Vernes).

DU PONT DE NEMOURS FRANCE. – La société d'exploitation de produits pour les industries chimiques (SEPPIC), filiale de Chargeurs Réunis, vient de céder ses activités agrochimiques à la filiale française du groupe américain de Wilmington. Cette opération est l'aboutissement d'une longue collaboration, la SEPPIC fabriquant depuis de nombreuses années des produits agrochimiques pour Du Pont. L'usine de la SEPPIC située à Cernay (Haut-Rhin), qui emploie deux cent cinquante personnes, sera intégrée à Du Pont et son activité agricole constituera une nouvelle division du groupe chimique américain.

CYCLES PEUGEOT-HONDA. – Le protocole de coopération technique et industrielle dans le domaine des cyclomoteurs et des motocycles légers (*le Monde* du 25 juin) vient d'être signé. L'accord définitif sera ratifié au printemps 1982. Rappelons que Cycles Peugeot fournira à l'usine belge de Honda les moteurs deux temps à monter sur ses cyclomoteurs et utilisera une partie de ces moteurs pour ses besoins propres, et que Honda commercialisera au Japon les bicyclettes Peugeot. Les deux groupes collaboreront, en outre, sur la mise au point, notamment, de moteurs quatre temps.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	18 déc.	21 déc.
Valeurs françaises	87,8	87,6
Valeurs étrangères	129,8	130,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	91,7	91,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 22 déc.	15 1/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21/12	22/12
1 dollar (en yens)	220,15	219,95

NEW-YORK

Léger repli

La pointe de résistance observée à l'ouverture de la séance n'a pu être maintenue et la cote a légèrement régressé lundi sous l'effet d'un courant vendeur plus marqué puisqu'on a dénombré 973 replis face à 562 hausses.

Ce calme de la cote qui s'est traduit par une nette contraction des échanges (seuls 41,29 millions d'actions ont trouvé preneur contre 50,94 millions vendredi) confirme la grande prudence que continuent à observer les opérateurs à l'égard d'un marché soumis à nombre d'informations contradictoires.

Ainsi, la dernière adjudication de bons du Trésor qui s'est déroulée lundi n'a pas permis de déterminer une réelle tendance dans la mesure où les taux négociés sur les bons à trois mois étaient en légère baisse (rendement moyen de 11,037 % contre 11,101 % la semaine précédente) tandis que ceux des effets à six mois traduisaient, au contraire, une faible hausse (11,838 % contre 11,595 %).

Pour l'instant, ce que les professionnels retiennent avant tout, c'est l'importance des liquidités que va ponctionner prochainement le Trésor. Entre le 30 décembre (1,75 milliard de dollars d'obligations à vingt ans et un mois) et le 6 janvier (3,25 milliards de dollars d'obligations à sept ans), ce sont bien 5 milliards de dollars d'effets qui devront trouver preneur, de quoi expliquer la morosité qui s'est emparée du marché obligataire.

VALEURS	Cours du 18 déc.	Cours du 21 déc.
Alcoa	25	24 3/4
A.T.T.	58 3/4	58 5/8
Boeing	23 1/4	23 1/8
Chase Manhattan Bank	54 1/4	54 1/4
Du Pont de Nemours	38 1/4	38 3/8
Eastman Kodak	71	71 1/4
Exxon	30 3/4	30 7/8
Ford	18	17 5/8
General Electric	58 3/4	57 7/8
General Foods	31 3/4	32
General Motors	37 3/4	37 1/2
Goodyear	18 7/8	18 3/4
I.B.M.	56 7/8	56 1/2
I.T.T.	30 1/8	30 1/8
Mobil Oil	25 1/8	24 7/8
Pfizer	52 7/8	53 1/2
Schlumberger	56 3/8	56 1/8
Texaco	34	34 1/8
U.A.L. Inc.	17 7/8	17 3/4
Union Carbide	50 1/2	50 1/4
U.S. Steel	30 1/4	30
Westinghouse	26 1/8	25 3/4
Xerox Corp.	40 5/8	40 5/8

BOURSE DE PARIS 21 DECEMBRE COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	30 20	0 674
5 %	36 10	4 438
3 % amort. 45-54	71	1 175
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	187	....
Aciers Peugeot	76 10	77
Actibail	117	117
Agence Havas	330	317
A.G.F. (St Cent.)	375	390
A.G.P. Vie	2750	2760

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	66 40	70 d
Air-Industrie	17 50	....
Alfred Herlicq	56 30	57 20
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bain C. Monaco	92	94 90
Banania	363	387 d
Banque Hervet	180	180
Banque Hypoth. Eur.	256	259
Banque Nat. Paris	432	432
B.O.I.C.	27 60	27 60
Banque Worms	170 50	173 50
Bénédictine	750	775
Bernard-Moteurs	51	52
Biscuit (Génér.)	393	409

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bongrain S.A.	794	795
Bon-Marché	94 90	95
Borie	547	620 d
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Caves Roquefort	522	543
Cedis	779	750
C.E.G.Frig.	122	120 10
Centen. Blanzy	499	500
Centrest (Ny)	113 50	113
Cerabati	141	140 60
C.F.F. Ferrailles	160	160
C.F.S.	530	550
C.G.I.B.	14 30	10 20 o
C.G.Maritime	18 20	13 o

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.G.V.	110 10	114 50 d
Chambon (M.)	174	....
Chambourcy (M.)	625	680 d
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cofradel (Ly)	520	525 d
Cogifi	128	128
Comindus	365	370
Comiphos	127 10	127 10
Comp. Lyon-Alem.	155	155
Concorde (La)	240	249 60 d
C.M.P.	29 80	19 40 o
Conte S.A. (Li)	25	22 o
Crédit (C.F.B.)	169	165
Créd. Gén. Ind.	198 80	195

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lyonnaise Immob.	102 10	102 10
Magasins Uniprix	56	55
Magnant S.A.	49	49
Maritimes Part.	87 60	88
Marocaine Cie	25	25
Marseille Créd.	148 70	147 20
Maurel et Prom.	28	30 d
Merlin-Gerin	478	475
Métal Déployé	270	280
Mic	241 50	243
Mors	182	190

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Unipol	155	148
Vincey Bourget (Ny)	10 65	....
Virax	60	60
Waterman S.A.	183	184
Brass. du Maroc	171	....
Brass. Ouest-Afr.	21 20	21

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	121	....

HORS-COTE

Compartiment spécial

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Métallurgique Minière	127 50	126
Océanic	26 60	6 90 o
Petroligaz	448	....
Promoptia	225	220
Ratier Fér. G.S.P.	7 60	....
Sabl. Morillon Corv.	120	....
Total C.F.N.	75	....
Ulinex	171	....
Voyer S.A.	1 60	....
Rorento NV	361	363
S.K.F. (Applic. méc.)	58 20	58 10

SICAV

21/12	Émission Frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Uni-Japon	614 82	586 94
Unirenta	1385 30	1339 75
Valorem	252 44	240 99
Worms Investiss.	448 04	427 72

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2075	4,5 % 1973	1993	1993	2004	2010
2780	C.N.E. 3 %	2860	2840	2845	2845
450	Air Liquide	464	469	469 50	474 70
310	Als. Superm.	354	341	341	335
87	A.L.S.P.I.	86	86	86	88
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
285	Eurafrance	296	287	289 50	287
710	Europe nº 1	650	620	622	610
445	Facom	448	458	458	485
137	Finextel	145 50	148	148	149 80
118	Fives-Lille	123 50	122 50	122 50	125
69	Fonderie (Gén.)	69 10	69 10	69 10	70 40
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
280	Penhoet	295	299 40	299 40	295
270	Pernod-Ricard	285	288 50	287 50	286 50
101	Pétroles (Fse)	113 50	113 70	114 50	115
153	– (obl.)	160	160	160	157 60
25	– (certific.)	28 30	28 70	28 70	28 35
52	Pétroles B.P.	50 90	51	51	52
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
103	U.C.B.	122	128	128	125 40
7 50	Usinor	7 50	....	....	....
94 20	– (obl.)	94 20	....	....	....
109	U.T.A.	120	120 10	120 10	120 10
164	Valéo	170 10	171 90	171 90	175
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
110	Dome Mines	114	114 50	114	114 50
153	Driefontein Ctd	170 50	166	166	165 10
260	Du Pont-Nem.	251 50	245 10	248	244 50
450	Eastman Kodak	449	462	462	460
81	East Rand	77 70	76 30	75 50	75
265	Ericsson	249 50	245	245 50	243 50
215	Exxon Corp.	197	197	197 50	197
117	Ford Motors	113	115	115	114 50
225	Free State	218 20	214 50	215	218 50
121	Gencor	123 20	123 20	123 20	122 10
375	Gén. Electr.	378	381	382	380 50
240	Gen. Motors	238 50	244	247	248 50
60	Goldfields	59 20	60 10	60 10	59 50
84	Harmony	87	86 80	85 80	85 10
21	Hitachi	20 05	20	19 96	20 20
370	Hoechst Akt.	332	345	345	338 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
50	Shell transp.	47 80	48	48	47 30
590	Siemens A.G.	563	562	564	551
117	Sony	112 50	113 60	115	113 50
415	Unilever	383	385	385	....
79	Un. Min. 1/10	84	81 50	82	80
280	Unit. Techn.	278 20	286 50	286 50	285 10
220	West Deep	223 50	217	217 50	214
345	West Hold.	320	310 50	310	310 50
280	Xerox Corp.	256	263	263 50	263
2 44	Zambia Corp.	2 70	2 64	2 65	2 64

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 807	5 780	5 640	5 900
Allemagne (100 DM)	253 050	252 970	246	258
Belgique (100 F)	14 972	15 061	12 900	13 700
Pays-Bas (100 fl.)	231 300	231 410	225	236
Danemark (100 krd)	78 220	78 050	75 600	80 500
Norvège (100 k)	99 490	98 690	96 500	101 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 893	10 858	10 600	11 200
Grèce (100 drachmes)	10 020	10 010	....	....
Italie (1 000 lires)	4 753	4 763	4 600	5
Suisse (100 fr.)	317 450	317	306	321
Suède (100 krs)	103 740	103 400	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 140	36 050	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 924	5 903	5 600	6
Portugal (100 esc.)	8 880	8 820	8 100	9 100
Canada ($ can 1)	4 878	4 863	4 720	4 960
Japon (100 yens)	2 848	2 631	2 520	2 660

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/12
Or fin (kilo en barre)	78450	77500
Or fin (en lingot)	77890	77195
Pièce française (20 fr)	715 10	710
Pièce française (10 fr)	550	549
Pièce suisse (20 fr)	819 90	809 90
Pièce latine (20 fr)	585	574
Souverain	700	680 10
Pièce de 20 dollars	3020	3100
Pièce de 10 dollars	1550	1490
Pièce de 5 dollars	800	.....
Pièce de 50 pesos	3489	3449
Pièce de 10 florins	600	585 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 22 décembre 1981 a été tiré à 567 046 exemplaires.

A B C D E F G

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS EN FRANCE

La police a fait évacuer des manifestants qui occupaient le consulat de Pologne à Lyon

De notre correspondant régional

Lyon. — Une cinquantaine de manifestants ont occupé le consulat de Pologne de Lyon en milieu de journée, le lundi 21 décembre *(nos dernières éditions)*. Arrivés sur les lieux vers 11 h 30, les manifestants ont été délogés peu après 15 heures par les forces de l'ordre après quelques heurts sans gravité. Il n'y a pas eu d'interpellation à l'issue de cette action menée par des militants syndicalistes et politiques de gauche.

M. Michel Granjon, militant écologiste grièvement blessé à Creys-Malville le 31 juillet 1977 — il avait été amputé de la jambe droite, — a participé à l'action. Il a été également évacué par les policiers.

D'autre part, un ancien secrétaire de l'U.S.T.M.-C.G.T., M. Paul Nieznalski, a annoncé sa démission en diffusant dans son entreprise (Sigma-Diesel) un tract intitulé : « *Je suis un véritable ami des travailleurs polonais et de la Pologne, et je prends mes responsabilités.* »

M. Nieznalski, qui a encore des membres de sa famille et des proches installés en Pologne, écrit notamment : « *La C.G.T. ne peut pas avoir plusieurs positions suivant qu'il s'agit d'un pays capitaliste fasciste ou bien d'un pays socialiste, et j'estime que d'appeler à la prudence ou à l'attentisme n'est pas juste et porte préjudice à son autorité de représentant des travailleurs de toutes opinions.* »

Ce militant cégétiste avait quitté le P.C.F. en 1980, à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques.

Dans un communiqué, l'Union syndicale des travailleurs de la métallurgie du Rhône réagit : « *Les positions publiques prises par Paul Nieznalski s'inscrivent dans une campagne anticommuniste, anticégétiste et antichangement.* » Après avoir précisé que M. Nieznalski n'a plus de responsabilités syndicales ni à l'U.S.T.M. ni au sein de son entreprise, la C.G.T. conclut : « *En toutes circonstances difficiles où la C.G.T. seule devait tenir fermement des positions de classe face aux coups du patronat et des pouvoirs de droite, il s'est toujours signalé par une attitude le mettant en marge des décisions prises démocratiquement dans son organisation (...). Cette démarche permanente le conduit aujourd'hui à se placer définitivement en dehors de la C.G.T.* »

CLAUDE RÉGENT.

UNE MANIFESTATION D'ÉTUDIANTS ET DE LYCÉENS A PARIS

Plusieurs milliers de lycéens et d'étudiants, cinq mille environ, ont manifesté lundi après-midi 21 décembre, à Paris, pour protester contre l'état de guerre en Pologne. Les manifestants répondaient à l'appel de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) indépendante et démocratique.

Le cortège, parti de Jussieu précédé par une grande banderole de l'UNEF et encadré par un service d'ordre étudiant vigilant, devait se diriger vers l'esplanade des Invalides et l'ambassade de Pologne à proximité. Alors que des délégations des universités de Nanterre et de Saint-Denis, ainsi que de différents lycées parisiens avaient pris place dans ce cortège sous leur propre banderole, la manifestation, en traversant le quartier Latin, s'est grossie de nombreux étudiants et lycéens qui attendaient sur le trottoir.

Les manifestants scandaient des slogans tels que : « *Libérez Solidarité !* », « *Non à l'état de siège, libérez les emprisonnés !* », ou « *Vive la grève générale des ouvriers polonais !* ».

● *A l'initiative de la revue « Esprit »*, une cérémonie religieuse à la mémoire de Tadeusz Mazowiecki, mort dans une prison de Varsovie, est organisée mercredi 23 décembre à 18 heures en l'église Saint-Hippolyte, 27, avenue de Choisy, métro Porte-de-Choisy.

UN COMMANDO ATTAQUE UNE AGENCE PUBLICITAIRE PARISIENNE TRAVAILLANT POUR LES PAYS DE L'EST

Une douzaine de personnes armées de barres de fer se sont introduites, le lundi 21 décembre dans l'après-midi, dans les bureaux d'une agence de publicité, filiale d'Havas, l'O.P.F.-Univas, rue de Sèze à Paris (9e), et ont détruit des installations téléphoniques et brisé des vitres. Cette agence est spécialisée dans la gestion de budgets publicitaires des pays de l'Est et organise également des expositions dans ces pays.

Cette action devrait être revendiquée un peu plus tard auprès de l'A.F.P. par un « groupe colonne Donbrowski » (1), qui a déclaré agir « *dans le cadre d'une campagne de soutien aux Polonais insurgés contre la bourgeoisie rouge* ».

D'autre part, revendiqué dans la soirée de dimanche par le groupe d'extrême droite « Charles-Martel », l'attentat commis ce même jour contre le siège parisien de la société polonaise Botrans (*le Monde* du 22 décembre) l'a été également, lundi, par une organisation intitulée « groupe Bakounine de Gdansk à Paris ».

Un porte-parole du ministère des relations extérieures a déclaré à propos de cet attentat : « *Il s'agit d'une initiative irresponsable, qui disqualifie ceux qui prétendent agir sous le coup de l'émotion provoquée par les événements survenus en Pologne.* »

(1) Jaroslaw Dombrowski (1836-1871), révolutionnaire polonais, participa à l'insurrection dans son pays en 1863. Après s'être évadé, il se fixa en France et fut nommé membre du comité central de la Commune. Commandant de la place de Paris contre les Versaillais, il fut tué sur les barricades.

EFFRITEMENT DU DOLLAR

Sur des marchés très calmes, le dollar s'est effrité à 2,27 DM contre 2,2850 DM à Francfort et 5,76 F contre 5,78 F à Paris. Sur le marché de l'or, le cours de l'once a fléchi malgré les événements de Pologne, revenant de 413,75 dollars à 403,75 dollars.

En Afghanistan

Deux soldats soviétiques prisonniers des résistants sont menacés d'exécution pour avoir refusé de se convertir à l'Islam

Allah-Jirga (Afghanistan) (*A.F.P.*). — Deux soldats soviétiques prisonniers des résistants musulmans affirment qu'ils seront exécutés parce qu'ils refusent de se convertir à l'islam.

Au camp d'Allah-Jirga, dans la province de Zabol, le long de la frontière pakistanaise, le correspondant de l'A.F.P. à Islamabad, Alain Faudeux, et une dizaine d'autres journalistes étrangers ont pu dialoguer avec les deux Soviétiques, ainsi qu'avec un troisième soldat soviétique d'origine turkmène, capturés il y a six mois par l'organisation intégriste Hezbi Islami.

« *Il est inutile que je fasse de la peine à ma mère* », dit Valeri Anatolievitch Didenko, un Ukrainien de dix-huit ans, simple soldat dans une unité de réparation de chars, lorsque les journalistes lui offrent de transmettre des lettres à sa famille. A travers deux interprètes du Hezbi Islami, qui traduisent ses propos en persan puis en anglais, il dit « *qu'il sait qu'il va mourir et qu'il y est préparé* ».

Le sergent Youri Grigorievitch Povarnitsine, dix-neuf ans, un appelé de Sverdlovsk, dans l'Oural, affirme pour sa part qu'il a été gardé en vie « *uniquement pour les besoins de la propagande* » et qu'il sera probablement exécuté. Il « *préfère se donner la mort* » plutôt que de rester indéfiniment prisonnier.

Le porte-parole du Hezbi Islami, M. Mengal Hossein, a expliqué que « *selon la loi islamique les prisonniers doivent se convertir pour être épargnés et que seul le prisonnier turkmène, Mohammed Kouli Yazkouliev, dont le père était musulman, en a exprimé l'intention* ».

Après avoir affirmé que les deux autres Soviétiques n'avaient pas accepté de devenir musulmans, M. Hossein a déclaré que le chef de son parti, M. Gulbudin Ekmatyar, et son « *comité politique* », prendraient une décision en vertu des « *principes islamiques* », mais il s'est refusé à préciser explicitement si les deux prisonniers seraient exécutés.

Le commandant du camp d'Allah-Jirga a également présenté trois tadjiks soviétiques (musulmans), qui ont fui l'U.R.S.S. où, ont-ils dit, « *ils ne peuvent pratiquer leur religion* ». Les trois jeunes gens, élèves d'un collège technique, qui s'expriment en russe et en persan, ont affirmé vouloir se battre aux côtés des Afghans et ensuite au Tadjikistan pour le libérer des Russes.

Une autre organisation, celle du chef religieux Yunes Khales, est en pourparlers avec les Soviétiques, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale, pour échanger, contre une cinquantaine d'Afghans détenus à Kaboul, Mikhaïl Okrimyuk, un expert en géologie enlevé dans la capitale.

LES INONDATIONS

La crue de la Saône atteindra son maximum à la veille de Noël

Si la décrue, amorcée lundi 21 décembre dans les départements du Sud-Ouest, Lot-et-Garonne et Gironde principalement, se poursuit de manière satisfaisante, en revanche la situation reste très préoccupante, ce mardi, pour ce qui concerne la Bourgogne et le Lyonnais. Le plan Orsec a été déclenché, lundi 21 décembre, dans les deux départements de l'Ain et de la Saône-et-Loire.

A Chalon-sur-Saône, il a fallu procéder, dans la journée de lundi, à l'évacuation totale de l'hôpital, déjà partiellement évacué la veille. C'est dans la région de Mâcon (Saône-et-Loire) que la Saône menace le plus à présent.

A la sous-direction des eaux continentales (ministère de l'environnement), on indique que la Saône atteindra son niveau maximum à Mâcon le 23 ou le 24 décembre, puis à Lyon le jour de Noël, mais que, si des « *dommages importants ne peuvent être évités, aucun risque majeur n'est à redouter* ». De même source, on fait savoir que l'évacuation de plusieurs quartiers d'habitation de Mâcon devra être opérée dès le 23 décembre pour parer à tout danger.

● *Secours aux sinistrés.* — Le Secours populaire français lance un appel à toutes les personnes qui voudraient contribuer à l'aide qu'il apporte aux sinistrés, faisant notamment l'acquisition sur place des literies, matériels de cuisine, vaisselle, etc., qui font grandement défaut.

★ S.P.F. : 9, rue Froissart, 75003 Paris. Tél. : 278-50-48. C.C.P. : 654-37 H Paris (indiquer sur les versements la mention « Inondations »).

